



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B 49830 7 ^{DUPL}



SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE L'AUBE



MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
D'AGRICULTURE
DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE



TOME XXXIV DE LA COLLECTION
TOME VII. — TROISIÈME SÉRIE

ANNÉE 1870



TROYES

DUFOUR-BOUQUOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
Rue Notre-Dame, 48 et 44

4

Dunning
Nijhof
7-30-26
13603

DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE

DES MAIRIES, DES ÉCHEVINAGES

ET

DES CONSEILS DE VILLE

Depuis le XII^e siècle jusqu'en 1789

PAR

M. THÉOPHILE BOUTIOT

MEMBRE RÉSIDANT

Une Commission, dite de décentralisation, vient d'être instituée, par le Gouvernement, dans le but d'étudier un plan d'administration devant donner satisfaction aux besoins exprimés par la nation. Cette Commission est chargée « de » rechercher dans les constitutions des pays voisins ce qu'il » pourrait y avoir d'applicable au nôtre, de recueillir des » documents propres à éclairer ses discussions, à présenter » sous un véritable jour le grand problème de décentrali- » sation, et à en préparer la solution ; » enfin elle est chargée de coordonner le résultat de ses recherches et d'énumérer en détail les réformes à accomplir.

Ce programme est vaste, tout concis qu'il paraît. Il laisse à la Commission, composée de grandes notabilités

administratives, la liberté la plus entière pour recueillir des documents, les coordonner et faire ses propositions.

Ce qui peut étonner, c'est que, dans ce programme, il ne soit pas question du passé des communes de France : c'est qu'il ne soit pas fait la moindre allusion à leur ancienne administration ; et cependant le régime d'autrefois, s'il peut fournir une multitude d'exemples pouvant être imités par les pouvoirs les plus personnels et les plus autoritaires, en rappelle d'autres que pourraient suivre avec succès ceux qui arborent le drapeau de la plus libérale décentralisation.

Je n'irai donc pas chercher de bons exemples, en Suisse, en Belgique ni en Angleterre, nations où le régime municipal a été et est encore pratiqué avec une libéralité que nous ne connaissons plus en France, seulement depuis environ deux siècles, mais qui a présidé à l'administration de nos communes pendant plus de quatre cents ans. C'est un passé, c'est un droit que tout citoyen doit invoquer aujourd'hui, puisque, pacifiquement, le souverain convie la nation à lui faire connaître ce qu'elle veut. Ce passé appartient à tous, il constitue le droit de chacun, enlevé à la nation par la monarchie.

Avant les travaux si remarquables de M. Augustin Thierry, sur les affranchissements des communes, ces faits étaient à peu près ignorés, même des historiens. Cette époque a été étudiée à fond, sur ce point, et l'on sait aujourd'hui l'œuvre des XII^e et XIII^e siècles et son importance. Puis l'on arrive à la reconstitution des échevinages d'un grand nombre de villes par Louis XI, et, sans intermédiaire, on arrive à la suppression, par Louis XIV, des offices municipaux et à leur érection en offices royaux.

Les intervalles, compris entre ces dates, servant de points de repères indiquant l'inauguration d'un régime nouveau, n'ont point été étudiés, que je sache, et c'est pendant ces différentes périodes que se sont passés les faits que je

désire rappeler. J'ose espérer, qu'en raison des circonstances actuelles, ils auront quelque intérêt.

Il ne s'agit point ici d'une étude abstraite, posant des principes contestables et purement théoriques, mais bien de faits pratiques peu ou point connus, dans tous les cas trop ignorés par l'ensemble de la nation. L'histoire a gardé le souvenir de l'état prospère des communes d'Italie, de Flandre et de Hollande, mais on ignore l'état de force, d'indépendance et souvent de splendeur de la plupart des communes de France au moyen-âge, c'est-à-dire du XIII^e au XVII^e siècle. Louis XIV et ses historiens avaient intérêt à faire les ténèbres sur ces siècles de liberté communale ; et les rayons de son soleil, que l'on fit encore plus brillants qu'ils n'étaient en réalité, empêchèrent de voir avec netteté les événements antérieurs.

Le règne de Louis XIV fut, jusqu'à nos jours, la partie la plus lumineuse de l'histoire de France. Cette lumière s'affaiblit, et l'on commence à découvrir que la nation existait avant le grand roi.

Les faits que je vais avoir l'honneur de vous rappeler appartiennent surtout à la Champagne ; mais, comme le dit M. A. de Tocqueville, étudiant l'administration des communes au XVIII^e siècle, « les mêmes faits se reproduisent dans » un grand nombre de lieux ; il faut voir dans le tableau » que je présente sur l'administration d'Angers, tout » autre chose qu'une image individuelle (1). » Ceux qui vont suivre sont puisés surtout dans l'histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale.

Je commence mon récit.

(1) *L'ancien régime et la Révolution*, 1856, p. 367.

I

Vers 1180 et en 1187, la ville de Troyes, comme celles de Meaux, de Bar-sur-Aube, etc., eut sa commune et ses maires. En 1215, elle a des échevins. En 1222, elle n'a plus ni les uns ni les autres. En 1230, le comte Thibault-le-Chansonnier affranchit ses hommes et ses femmes, moyennant vingt livres une fois payées, ou moyennant un droit annuel, dit de jurée. — Il leur cède sa prévôté et la justice, sous certaines réserves, pour une rente annuelle de deux cents livres. — Il leur donne le droit d'élire un maire parmi treize jurés choisis par lui ou ses officiers. — Le maire et les douze jurés sont chargés de lever le droit de jurée fixé à six deniers sur les valeurs mobilières, et à deux deniers sur les immeubles. — Tous ceux qui possédaient vingt livres vaillant étaient autorisés à posséder une arbalète et cinquante traits ou carreaux.

La commune est constituée, le revenu sur les valeurs mobilières est créé, et les citoyens possédant quelque chose sont armés. Ces faits se passent ainsi à Troyes, à Saint-Florentin, à Bar-sur-Aube, à Bar-sur-Seine, à Isle (Aumont), à Epernay, à Villemaur, à Provins, à Bray, etc.

Cette administration dura, à Troyes, environ douze ans. Le maire fut supprimé d'abord, les jurés lui survécurent pendant quelques années, puis les affaires communes furent mises aux mains de financiers : traitants qui avaient avancé des sommes importantes au comte Thibault. Les jurés disparurent à leur tour, sans doute à l'expiration du curieux traité passé avec les banquiers du prince.

Les faits de cette époque ne sont pas ceux sur lesquels l'attention doit s'arrêter. La bourgeoisie est née, mais elle n'est pas encore constituée. Il n'y a entre les citoyens, —

expression qui commence à être en usage, — aucun intérêt commun. Aussi, les communes de cette époque ne laissent-elles dans nos villes que des traces bien fugitives, si l'on parvient même à en découvrir.

En 1270, Thibault V octroie à ses hommes et à ses femmes de Troyes le droit d'élire un prud'homme qui, avec celui qu'il choisira, connaîtra des dépenses et des recettes de la chaussée et du guet de la ville.

La voirie est donc constituée, et la ville a un officier chargé de veiller à sa sûreté. Celui-ci doit compte de sa gestion à tous les habitants réunis en assemblée générale, le 11 juin de chaque année. Cette institution vécut plusieurs siècles avant qu'il fût porté atteinte aux droits des habitants comme aux prérogatives de ses délégués.

En 1317, on retrouve un Conseil de ville composé de douze habitants, élus par leurs concitoyens et dits : *Les Elus du commun*. Ce même conseil existe en 1354, en 1358 et en 1368. Les attributions sont autres que celles des *Voyeurs*, et, en dehors de ce conseil, agissent et fonctionnent les *Maîtres des œuvres*, chargés de la construction et de l'entretien des fortifications, ayant leurs ressources financières principales dans les droits de moulage, perçus sur les grains moulus dans les moulins de la ville. La ville n'a pas encore de clerc; les procès-verbaux des assemblées sont rédigés par deux ou trois notaires, sous le sceau de la prévôté ou sous celui des foires.

En 1358, le Conseil de ville compte vingt-six membres élus; il décide alors l'acquisition d'armes nécessaires à la défense de la ville comme au service du roi.

Sauf l'assemblée annuelle du 11 juin, dite de la Saint-Barnabé, dans laquelle le voyeur rend ses comptes, les assemblées générales des habitants ne paraissent pas être de droit commun. Car, le 18 décembre 1358, Charles, dauphin-régent, donne aux habitants de Troyes, « licence et » congé, en cas de danger, de s'assembler toutes les fois

» qu'il sera nécessaire et qu'il leur plaira. » Il les autorise à s'armer et au besoin à réunir à eux un grand nombre de gens d'armes ou de *brigands*, pour repousser les Anglais qui sont en Champagne : ces *brigands* étant à la solde de la ville.

En 1367, le Conseil de ville est réduit à douze nombres.

En 1375, la ville a son *Receveur* à qui les habitants confient l'office de clergie, c'est-à-dire le soin de faire les écritures et de conserver les titres communs. Le receveur est institué par le bailli seul, mais « du consentement et à la » requête tant des élus au Conseil pour le fait et les besos » gnes de la ville, que de plusieurs des autres clerks, » bourgeois et habitants. » Il ne peut recevoir ni payer que sur les mandements ou certificats des élus du clergé, des bourgeois et des habitants ; pour les dépenses relatives aux fortifications, les mandements doivent être signés du bailli et des maîtres des œuvres. Les comptes sont reçus, vérifiés et arrêtés publiquement par des habitants choisis à cet effet. Ainsi, en 1381, l'acte de vérification, dressé par Nicolas de Villemer et Jean de Vilaines, commissaires royaux, constate la présence « de plusieurs gens d'église, et autres notables » qui voulurent à ce venir et comparoir comme il a été » ordonné par les seigneurs tenant les Grands-Jours. »

En 1412, les habitants ont besoin d'emprunter pour les travaux des fortifications. La résolution est prise dans une assemblée de plus de mille habitants, tenue au palais royal, qui autorise le receveur de la ville et Colinet Mauroy à emprunter mille livres de l'évêque, Etienne de Givry. Acte de cette assemblée est dressé par deux notaires, sous le sceau de la prévôté.

En 1424, pour faciliter l'administration de la ville, parce que l'on ne pouvait assembler chaque fois qu'il était nécessaire, et les cas étant fréquents, tout ou la plus grande partie des notables et de la communauté, « afin d'avoir » conseil et avis sur les matières qui, chaque jour, surve-

» naient, et pour exécuter les décisions des notables et de la
» communauté, les habitants, de par les trois Etats, en as-
» semblée générale, élurent trente personnes notables d'en-
» tre eux, tant d'église que séculiers, auxquels il fut donné
» pouvoir de représenter la ville, de traiter, de délibérer et
» de conclure sur toutes les affaires communes. »

Le Conseil ainsi constitué, de par les habitants et sans mandement royal, fonctionna à peu près sans interruption jusqu'en 1470, ce qui n'empêcha point les voyeurs de continuer leurs fonctions et d'en rendre compte en l'assemblée annuelle et populaire de la Saint-Barnabé. Ce Conseil eut son signet ou sceau.

En 1458, le nombre des membres du Conseil est fixé à vingt-six, dont six membres sont pris parmi le clergé. L'élection est fixée au jour de la Saint-Barnabé. Les réunions ou séances ont lieu de quinze jours en quinze jours, en la salle du roi. Il est distribué aux membres présents douze sous six deniers. Les membres sont convoqués par un sergent, et non plus au son de la cloche comme autrefois.

Les maîtres des œuvres, à cette époque, sont pris en dehors du Conseil ; mais celui-ci se réserve de faire avec eux la visite des fortifications.

II.

Louis XI accorde aux habitants de Troyes, comme il le fit pour Poitiers, Tours, Angers, etc., des lettres d'échevinage en 1470. Les Troyens peuvent s'assembler au son de la cloche et élire trente-six habitants, dont douze composeront le corps de l'échevinage, les autres demeurant conseillers. — Les échevins choisiront parmi eux « un chef et président ayant la prérogative de proposer, de mettre en avant

» les matières, besognes et affaires communes et de recueil-
» lir les voix des échevins et conseillers. » — Ils auront l'administration des affaires de la ville, l'ordonnance et la distribution des deniers communs et d'octrois, et avec les conseillers, ils nommeront le receveur des deniers communs et tous autres officiers. — Les échevins seuls ne peuvent engager la ville ni l'ensemble des habitants; vendre ni engager les héritages, rentes ou revenus communs, que par l'avis donné en assemblée générale du clergé, des bourgeois et habitants de Troyes, le bailli ou son lieutenant entendu. — La constitution de cette compagnie se fait par l'élection à laquelle procèdent les douze échevins, les vingt-quatre conseillers et soixante-quatre habitants; ceux-ci choisis par les sixainiers ou maîtres de fer. — Si l'importance des affaires l'exige, le bailli peut autoriser une assemblée générale des habitants. — La police de la ville est confiée aux échevins.

Ce premier échevinage dura environ trois ans. Après s'être fait payer cette concession 1,500 écus, Louis XI le supprima, sans que les causes en soient bien connues.

De nouvelles lettres, pour le rétablissement de l'échevinage, obtenues en 1481, ne purent être enregistrées au Parlement qu'en 1493, par suite de l'opposition des officiers royaux du bailliage. Par ces lettres, les Troyens sont autorisés à élire un maire, des échevins et des conseillers de ville; mais le maire n'a d'autorité qu'en agissant collectivement avec les échevins. Aussi, tous les actes de l'autorité urbaine, représentant l'ensemble des habitants, sont-ils intitulés : *Les maire et échevins* et non *le maire et les échevins*, cette première forme présentant une union plus parfaite, plus intime que la seconde.

Louis XI, reconnaissant que « les besognes et affaires » communes de la ville demeurent en souffrance, » déclare qu'il y a lieu de remettre à exécution ses lettres de 1470. Il établit un maire et huit échevins. Le maire est élu « dans

» l'assemblée générale et publique accoutumée de faire de
» toute ancienneté le jour de la Saint-Barnabé. » — La
durée de ses fonctions est fixée à deux ans, avec continuation
d'une autre période d'une égale durée, si les habitants le
jugent utile. — Les échevins sont élus le mardi de Pâques
par les échevins en fonctions, les vingt-quatre conseillers
de ville et les soixante-quatre notables. — Les maire et
échevins ont juridiction de police; — leurs sentences re-
lèvent en appel au bailliage et du bailliage au parlement. —
Les maire et échevins ont le droit d'examiner et de clore
les comptes (1), sauf la clôture générale des deniers com-
muns qui se fera en présence du bailli ou de son lieutenant.
— Les gages de tous les officiers de la ville, voyeurs, rece-
veurs, maître des œuvres, concierge, sergents, sont fixés
par l'assemblée générale de la Saint-Barnabé. — Si cette
assemblée décide qu'aucun gage ne sera accordé à ces offi-
ciers, ceux-ci ne devront en toucher aucun. — Les maire
et échevins peuvent provoquer des assemblées extraordi-
naires des habitants en faisant appeler les officiers du roi.

Au grand Conseil, l'enregistrement de ces lettres ne
souleva aucune difficulté. A la Chambre des Comptes, le
procureur du roi s'oppose avec force à leur publication.
Elles impliquent, selon lui, l'aliénation d'une partie du do-
maine royal, la création d'une judicature nouvelle, et les
lettres ne sont revêtues de la signature du roi ni de celle
d'un secrétaire des finances. Il estime à plus de trois mille
livres, par an, le préjudice que leur exécution causerait au
domaine royal.

Cet officier royal prétendait encore que les notables ha-

(1) Outre celle des deniers communs, il y avait différentes caisses
au service de la ville : celle de la chaussée, celle du grenier à sel,
celle de la maille levée sur le pain blanc ; ces deux dernières servant
notamment à l'entretien des fortifications, la première étant celle de
la voirie.

bitants de Troyes n'approuvaient pas la restauration de l'échevinage, poursuivie seulement par le procureur de ville « pour cuider fulcir (croyant assurer) la grande et dable entreprise nouvelle que s'efforçaient de faire quelques particuliers. En donnant juridiction à la communauté des habitants, ce sera diminuer l'autorité du roi et faire de sa ville de Troyes, *ville de commune*. » Il y avait néanmoins union entre les habitants; car après une longue et minutieuse enquête, qui ne contient pas moins de cent vingt feuillets, les lettres furent enregistrées à la Chambre des Comptes de Paris et au bailliage de Troyes.

L'opposition des officiers royaux persista. Le Parlement n'enregistra les lettres du roi qu'en 1493, après qu'elles eussent été confirmées par Charles VIII; mais la ville n'en fut pas moins, pendant ce temps, administrée par douze échevins assistés d'un conseil.

Les lettres de mars 1481 (*v. st.*) furent enfin publiées à Troyes, en septembre 1493, par M. Jean Angenoust, conseiller au Parlement, qui installa le maire, les échevins et les conseillers de ville. Ces lettres ne furent pas modifiées dans leur essence; l'autorité des maire et échevins fut plutôt augmentée que diminuée, et l'arrêt rendu par le commissaire royal donnant aux maire et échevins le droit de convoquer des assemblées générales des habitants, en prévenant le bailli ou son lieutenant, réserve expressément celle du jour de la Saint-Barnabé, « auquel jour d'ancienneté, les habitants de Troyes ont coutume de s'assembler au son de la cloche et où ils sont tenus d'élire leur maire et leurs autres officiers. »

Ces lettres furent exécutées pendant deux siècles complets, et ce fut le beau temps de l'administration des villes; car c'est surtout pendant le xvi^e siècle que s'élevèrent la plupart de nos édifices publics, que l'instruction fut répandue dans toutes les classes de la société, que les arts prirent le plus grand développement, non point seulement à Paris,

dans les châteaux royaux et autour du souverain, mais dans les grandes villes qui devinrent des centres artistiques, et jusque dans les bourgs et les villages, dont un grand nombre conservent encore aujourd'hui des églises si remarquables datant de cette époque.

Cette jeune administration, en moins de trente ans, renouvela la ville de Troyes par ses bons et sages règlements. Il est regrettable que le cadre qui m'est imposé ne permette pas quelques développements sur ce sujet. On apprécierait toute la valeur, toute la sagesse d'une administration libre, dont les membres sont des citoyens librement élus, agissant sous les yeux de tous les intéressés et ayant pour règle de conduite, non point une ambition dévorante ou le violent désir de plaire au prince, mais seulement la noble ambition de jouir de la confiance de leurs concitoyens, d'administrer leurs intérêts avec prudence et loyauté, de laisser ensuite le pouvoir municipal, après deux ans d'exercice, et de recueillir, pour récompense, le titre de maire ancien, auquel s'attachaient de très-honorables prérogatives.

Le mode suivi pour les élections fut modifié en 1538, après trois ans de discussion. Les diverses corporations ou corps de métiers furent appelés à l'élection en désignant, les unes, jusqu'à six, et les autres, deux « portants voix » seulement chargés de nommer le maire, les échevins et les conseillers de ville.

L'assemblée de la Saint-Barnabé perdit son ancien caractère populaire. La présidence, au lieu d'être donnée à un élu spécial, est attribuée au maire ancien. Les actes de l'assemblée sont dressés par le clerk de la ville, et non plus par deux notaires comme dans le temps passé ; ils ne sont plus annexés aux comptes de la voirie, mais ils prennent place parmi ceux de l'échevinage. On procède encore à l'élection et à la nomination des différents officiers de la ville, des administrateurs des hospices, du maître de la léproserie, plus tard des commissaires de police ; mais

« les affaires communes et les comptes de la voirie » passent dans le domaine de l'échevinage.

Le clergé cessa de prendre part à l'administration de la ville en 1523. Sous Louis XIII et Louis XIV, il reparait à certaines époques.

Les assemblées générales des habitants sont toujours maintenues. Dans l'une d'elles, en 1546, fut dressé le règlement de l'aumône générale, de récente création.

Les troubles occasionnés par la réforme, les guerres civiles et religieuses, la ligue et l'avènement de Henri IV au trône, n'apportèrent au régime du gouvernement de la cité aucun changement notable. Seulement Henri III se fit une fois présenter une liste de quatre noms, parmi lesquels il désigna le maire.

En 1596, il fut décidé en Conseil que nul ne pourrait être maire, s'il n'est né à Troyes, et s'il n'y a au moins dix ans de résidence.

En 1607, un maire mourut en fonctions; Henri IV désigna par lettres son successeur. Au Conseil, celui-ci s'excusa de son acceptation; et pour conserver les privilèges de la ville, il fut procédé à l'élection, afin que le maire fût nommé par le roi et par les habitants. L'année suivante, Henri IV fit de même, c'est-à-dire qu'il nomma, par lettre du 15 juin, le maire élu le 11 dans la forme ordinaire.

Si Richelieu est considéré comme l'organisateur de la monarchie absolue, Henri IV en est le fondateur. Seulement le roi de la poule au pot avait une séduisante bonhomie qui couvrait la sévérité des principes qu'il intronisa dans le gouvernement de la France, et que Richelieu et Louis XIV développèrent avec tant de rigueur.

La lutte entre le pouvoir royal et l'autorité échevinale commence en 1586. Les officiers de la justice royale prétendent exclusivement à la première place dans les cérémonies publiques; l'échevinage s'y oppose. Il est décidé que

les officiers royaux prendront la droite et ceux de la ville occuperont la gauche.

En 1620, un arrêt du Conseil modifie profondément les relations des deux autorités. L'élément royal s'introduisit légalement dans l'administration des intérêts communs des habitants, et la lutte commencée se poursuit avec acharnement. Les habitants soutinrent leurs anciens droits, et les officiers royaux voulurent les détruire, en s'imposant par tous les moyens, et surtout en voulant s'introduire dans le règlement des affaires de la ville. A partir de ce jour, la ville est livrée aux traitants.

Les élections des conseillers est restreinte. Les électeurs ne sont plus que le maire, les échevins, les conseillers restants et seize notables : huit anciens échevins et huit bourgeois. — Les officiers de ville sont nommés par l'assemblée consulaire, et cette nomination est confirmée ou réformée par celle de la Saint-Barnabé. — Les proviseurs de l'aumône générale sont nommés par le clergé, le corps de la justice et celui de la ville, et non par les habitants, en assemblée générale. — « Par honneur, » l'un des échevins portera au bailli ou à son lieutenant « le billet » indiquant les causes des assemblées de la Saint-Barnabé et de la seconde férie de Pâques. — En cas de lecture de lettres-patentes ou de lettres de cachet ou autre commandement du roi, le lieutenant général et le procureur du roi assisteront à l'assemblée, et le premier de ces officiers présidera. — Lorsqu'il s'agira d'affaires ardues, le lieutenant-général pourra se faire accompagner du lieutenant particulier, du lieutenant criminel, du procureur, ou de l'avocat du roi, en l'absence de ce dernier. — Les comptes, qui se sont unifiés, sont reçus par les maire et échevins, le lieutenant-général et le procureur du roi assistants. — Les assemblées générales des habitants sont maintenues, lorsqu'il s'agit d'obliger la ville ou de demander de nouveaux octrois, de même que dans les lettres de Louis XI.

La nomination des maires par voie d'élection fut annulée, non en droit, mais en fait. Le roi demande, pour choisir, la présentation d'une liste de trois noms, en 1629, en 1631, en 1632, en 1640, en 1644 et en 1648. L'assemblée n'ayant pas voulu, par son élection, continuer en fonctions le maire désigné à son choix par le gouverneur de la province, M. le prince de Conti, le roi écrit « à » ses chers et bien aimez les habitants de Troyes, » le 24 juin 1648, pour leur annoncer que, passant outre, il avait maintenu en fonctions le maire repoussé par eux.

« N'entendons, néanmoins, que la chose soit faite par » autre forme que celle qui est conforme à vos privilèges » et à l'usage accoustumé dans vos assemblées que nous » vous permettons de faire, à l'ordinaire et sans contraincte, » ainsi que vous l'apprendrez plus particulièrement de » notre dict cousin, auquel nous nous sommes assez ex- » pliquez sur ce sujet. N'Y FAICTES DONC POINT DE FAULTE, » CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. »

Les candidats officiels ne sont pas de création nouvelle ; ils n'avaient, pas plus qu'aujourd'hui, l'affection des électeurs.

La volonté royale ne fut que trop souvent la cause de troubles dans les élections. L'opposition ne semble pas s'être fait sentir, au xvi^e siècle, avec la violence et la résistance qui se fit voir sous Louis XIV.

Sous le régime de la tutelle royale s'exercèrent d'énormes abus. Les villes s'endettèrent : les ressources des communautés étaient dépensées sans contrôle, et leurs domaines spoliés avec audace. Cela dura tout au moins jusqu'à l'arrivée de Colbert aux finances. Ce ministre, essentiellement champenois, par son ordre dans les affaires, et son économie dans les finances, peu satisfait des intendants, envoya des commissaires spéciaux, en 1670 et en 1671, pour revoir tous les comptes de la ville depuis 1636. Cette révision remonta même, pour certaines parties, jusqu'en 1586. Cet

examen pouvait-il être sérieux et surtout efficace? on peut en douter. Toutefois est-il que l'illustre contrôleur fit, en 1680, sur son rapport, arrêter, par le Conseil d'Etat, les dettes de la ville à la somme de 139,559 liv. Quelques-unes de ces dettes remontaient à plus de cinquante ans, se perpétuant de surséance en surséance.

III

En 1692, suppression complète des offices municipaux. L'élection est abolie. Le maire devient un officier royal, propriétaire de son office, acheté moyennant la somme de 36,000 livres, à beaux deniers comptant. Il est appointé annuellement de 1440 livres. Puis il est créé des offices royaux de lieutenants de maire, d'assesseurs, d'échevins, de receveurs, de greffiers, même de concierges. Ces officiers sont de plus divisés en offices bisannuels, triennaux, mi-triennaux et alternatifs.

On ne peut suivre cette série de créations d'offices et des modifications qu'on y apporte dans le seul intérêt des finances royales et des financiers. Alors le régime municipal est complètement anéanti; les villes et leurs habitants n'ont plus aucun droit sur les affaires publiques, sur les intérêts communs, soit qu'il s'agisse des chaussées, des ponts, des édifices publics, des finances, etc. L'administration communale ne reste pas même aux mains des officiers qui paraissent avoir mission de régler les affaires des villes qu'ils représentent. L'administration n'est plus dans la ville; elle est à l'intendance. Les actes sont dans la correspondance, et non dans les registres des délibérations.

Ces nouveaux offices royaux furent créés par toute la France, et, le plus souvent, rachetés, avec des sacrifices

pécuniaires considérables, par les communautés d'habitants. Cette opération fut renouvelée sept fois de 1692 à 1774 (1). Aussitôt rachetés, les offices étaient supprimés. La ville de Troyes dépensa, à ses divers rachats, des sommes qui, à la valeur monétaire du jour, ne s'élèveraient pas à moins de six à sept millions, dont la moyenne annuelle dépasserait de 80 à cent mille francs. Je citerai seulement quelques exemples.

En 1722, les offices municipaux sont taxés 675,300 liv. pour la ville de Troyes. Cette taxe, trouvée monstrueuse par son énormité, fut modifiée ainsi l'année suivante :

Les offices des deux maires, maire ancien et mi-triennal, et maire alternatif et mi-triennal, chacun 50,000 ¹ , soit 100,000 ¹			
— de deux lieutenants de maire,	—	25,000	— 50,000
— de quatre échevins,	—	18,000	— 72,000
— de quatre assesseurs,	—	15,000	— 60,000
— de deux contrôleurs,	—	3,000	— 6,000
— du procureur du roi,	—	24,000	— 24,000
— du garde des archives,	—	2,700	— 2,700
— du concierge,	—	2,700	— 2,700
— d'un portier, de deux hoquetons, de deux archers, de deux valets de ville et de deux tambours, chacun.	2,000	—	20,000
— d'un major, resté taxé à.....	24,000	—	24,000
— d'avocat du roi.....	3,700	—	3,700
En tout.....			365,100 ¹

Tous les officiers étaient gagés à deux pour cent du capital engagé. La communauté des habitants fut autorisée à emprunter cent mille livres et à employer le produit du doublement du rouage, ainsi que celui des gages de ces offices, pour l'acquit de ce rachat.

Les offices, rachetés en 1722, furent de nouveau supprimés en juillet 1724. Rétablis en 1733, la ville fut de nouveau taxée à 208,000 livres pour le nouveau rachat de ses offices municipaux.

Par les édits de 1764 et de 1765, l'administration muni-

(1) A. de Tocqueville. *L'ancien régime et la Révolution.*

cipale des villes et bourgs, au-dessus de 4,500 âmes, fut de nouveau modifiée. *Le bureau de l'hôtel de ville* fut composé d'un maire, de quatre échevins, de six conseillers de ville et de quatorze notables : le maire étant choisi par le roi dans une liste composée de trois candidats.

En 1771, le roi révoqua ces deux édits, et les offices municipaux furent une fois encore convertis en offices royaux, et rachetés par la ville moyennant 151,666 livres ; puis, par un règlement du 18 décembre 1773, le roi pourvut de nouveau à l'administration de la ville, sur la proposition émanée du conseil de ville, alors en service.

Le bureau ordinaire de l'hôtel-de-ville, fut composé :

- D'un maire,
- De quatre échevins,
- D'un procureur-syndic,
- D'un secrétaire-greffier,
- Et d'un receveur ;

Ces trois derniers n'ayant pas voix délibérative dans les assemblées.

Un Conseil général fut formé de seize notables et du maire sortant.

Les seize notables se composaient :

- D'un membre du clergé ;
- De deux membres pris parmi les gentilshommes, officiers militaires et particuliers pourvus de charges donnant la noblesse ;
- D'un membre pris dans le bailliage et siège présidial ;
- Un, dans les autres juridictions ;
- Un, dans les commensaux et bourgeois vivant noblement ;
- Deux, parmi les avocats et les médecins ;
- Quatre, parmi les négociants, commerçants et marchands ;
- Un, parmi les officiers des compagnies de l'arquebuse et de la milice bourgeoise ;

Un, parmi les notaires et procureurs ;

Un, parmi les chirurgiens, imprimeurs, libraires, et autres exerçant les arts libéraux ;

Un, parmi les fabricants et principaux artisans.

La durée des fonctions du maire est fixée à trois ans, celle des fonctions d'échevins à deux ans, et celle des notables à six ans. Ces fonctions ne pouvaient être continuées, pour une fois, que par permission expresse du roi ; nul ne pouvait être proposé pour la place de maire, ni élu maire, échevin, procureur-syndic ou notable, s'il n'était né à Troyes et n'y résidait depuis dix ans sans interruption. Les affaires intéressant la généralité des habitants devaient être portées en assemblée générale des officiers de ville et des notables, qui remplaçaient l'ancien Conseil. Les élections du maire n'eurent plus lieu le jour de la Saint-Barnabé, mais à Pâques.

Les assemblées générales des habitants sont et demeurent supprimées. Il ne pouvait en être convoqué d'aucun genre, sans les ordres exprès du roi. « Pour éviter toutes difficultés, » lors de la première nomination des officiers municipaux et des notables, le roi les désigna par ses lettres patentes.

C'est en cet état que se trouvaient les municipalités en 1789.

En décembre de cette même année, le droit électoral est rendu aux citoyens actifs, c'est-à-dire, à tout individu payant des impôts pour une somme égale à quelques journées de travail. L'élection devint aussi la source des pouvoirs des juges de paix et d'autres fonctionnaires.

La constitution de l'an VIII remit de nouveau aux mains du chef de l'état le choix de la nomination des maires. Il en fut de même sous la restauration et le gouvernement de Louis-Philippe, à l'exception toutefois de certains détails sur lesquels il n'y a pas lieu de s'arrêter ici.

IV.

Il est clairement établi par ce qui précède que, jusqu'à l'établissement de la monarchie absolue, l'administration des villes demeura exclusivement entre les mains des habitants et, sauf des cas exceptionnels, que nous avons rappelés, le droit resta intact jusqu'en 1692.

L'élection fut la seule source du pouvoir des Conseils de ville, des échevins et des maires.

Cette élection se faisait à deux degrés (de 1493 à 1692). Les corporations entières désignant « les portants-voix » à l'élection.

Pendant plusieurs siècles, les assemblées générales furent le seul pouvoir, ayant force suffisante, pour décider des questions importantes touchant l'intérêt commun, discuter de grandes mesures de police et engager, au point de vue pécuniaire, la communauté des habitants.

Depuis l'an 1270, jusque sous le règne de Louis XIV, le voyeur fut un officier de la cité, nommé en assemblée populaire, réunie chaque année au beffroy et au son de la cloche.

Dans cette assemblée étaient traitées toutes les questions d'intérêt commun touchant la voirie, la garde de la ville, les travaux à exécuter aux fortifications, les finances; s'adjudageaient diverses fermes et se faisaient la nomination des officiers de la ville, du maître de la léproserie, et plus tard des administrateurs des hospices, des commissaires de police, etc. Toutes ces attributions, demeurées intactes jusque vers le milieu du xvi^e siècle, passèrent graduellement sous l'autorité de l'échevinage.

Jamais le maire n'agissait seul dans l'exécution des réso-

lutions prises, soit en assemblée générale, soit en conseil.

Le pouvoir exécutif fut toujours confié à plusieurs, d'abord à des délégués du Conseil, puis au maire et aux échevins agissant conjointement et collectivement, comme l'indiquent tous les actes émanés de l'administration municipale.

Les assemblées générales des habitants furent maintenues jusque sous le règne de Louis XIV, et, à partir de cette époque, le nombre des assistants fut fixé à soixante-douze.

Il faut croire que ces assemblées furent, non-seulement de droit commun, mais encore de droit naturel; les individus en corps de communauté n'ayant pas moins le droit de régler, d'administrer directement et par eux-mêmes les affaires qui leur sont propres, que chaque individu majeur, qui possède sans contestation, a celui de régir sa fortune particulière.

Les libertés et les droits des communautés d'habitants s'affaiblirent au fur et à mesure que la monarchie devint plus forte et son pouvoir plus absolu; cet affaiblissement alla jusqu'à leur totale suppression, jusqu'à leur confiscation au profit du chef du pouvoir souverain.

Les relations étaient directes entre le roi et ses sujets. On peut se rendre compte de ce fait par la correspondance importante de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII, de François I^{er} et même de Henri IV. Les affaires intéressant le roi et l'Etat étaient traitées au Conseil de ville, hors la présence et sans l'assistance des officiers de justice, qui ne commencèrent à assister au Conseil qu'après 1620, époque à laquelle fut rompue la chaîne d'un passé qui remontait à plusieurs siècles.

Les communes furent déclarées mineures par celui qui se nomma leur tuteur, le souverain, puis l'Etat. Cette minorité fut déclarée dans le seul intérêt du tuteur et non dans celui des mineures.

Cette minorité n'apparut qu'après la constitution de la monarchie absolue. Les communautés des villes et celles des campagnes réglèrent leurs droits, soutinrent leurs procès, sans l'assistance ni l'autorisation d'un pouvoir supérieur. Il suffit de rappeler ici les nombreux règlements et transactions intervenus entre les seigneurs et les habitants des paroisses rurales, de 1530 à 1550, sur les droits de propriété et les droits d'usage dans les forêts.

Cette prétention du tuteur ne devint un fait accompli que contre la volonté des communautés, qui combattirent avec énergie contre cette innovation imaginée surtout par le zèle des officiers royaux.

Les droits des communautés d'habitants furent tellement anéantis que l'histoire du régime municipal, en France, du XII^e au XVIII^e siècle, est à peu près inconnu. Cependant, ce temps fut celui où l'administration des villes était, par droit de nature, aux mains des citoyens; celui de la plus grande prospérité, soit des villes en général, soit des habitants, dans leur fortune privée; celui où régna la plus grande et la plus sage liberté dans le maniement des intérêts communs; celui où, par un véritable dévouement patriotique, les villes exécutèrent, pour elles-mêmes et dans l'intérêt de la cause nationale et de celle du roi, les travaux les plus considérables.

V

Ainsi, sous les comtes de Champagne, s'exécutent des dérivations de rivières, continuées par les habitants, soit à Troyes, soit à Meaux, à Coulommiers, à Sézanne, etc. Au XIV^e et au XV^e siècle, s'élèvent, à Troyes, près de quatre kilomètres de remparts avec portes, le tout construit avec

tant de soin que, souvent menacée de sièges, la ville n'eut à en subir aucun. Aux XII^e, XIII^e, XV^e et XVI^e siècles sont édifiés les nombreux monuments consacrés au culte, soit avec les dons des citoyens, soit avec les allocations accordées par les assemblées des habitants. Après la guerre des Anglais, soutenue avec courage et patriotisme par les habitants des villes et des campagnes, la population s'augmente dans une proportion considérable. En 1482, suivant des recensements authentiques, on compte à Troyes environ 18,000 habitants. (Reims n'en comptait alors que 10,678) et, en 1500, 27,000; en 1551, 37,000. — Les arsenaux de la ville sont largement fournis d'armes de toutes sortes, de canons et de munitions de guerre, le tout au service du roi, et les habitants sont amplement munis d'armes pour le service intérieur et extérieur de la ville.

La ville de Troyes a depuis longtemps ses compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers, et en dehors de ces compagnies et dès les premières années du XV^e siècle, les habitants prennent rang dans une organisation militaire, divisant la population en deux classes : *les hommes de fer* et *les hommes de pourpoint*, les bourgeois et commerçants et les artisans. Cette organisation n'a pas une durée de moins de trois siècles et, en l'an 1,500, la ville compte 1,039 hommes de fer et 2,532 hommes de pourpoint, soit 3,571 hommes armés, nombre équivalant à celui que donnait la garde nationale en 1848.

Les finances sont administrées avec économie et, d'après ce principe immuable de tout bon ordre politique et financier, que les dépenses n'excéderont pas les revenus. Les emprunts n'arrivent que sous l'influence de l'administration royale, sous le régime de la minorité et de la tutelle des communes. Les Troyens, comme les habitants des autres grandes villes de France, sont les banquiers de François I^{er} et de Henri II, avant que des impôts onéreux viennent prélever au profit, non de la nation, mais du tré-

royal, le produit le plus net du travail comme des économies de chacun.

La ville ne contracte, jusqu'à Louis XIV, aucun emprunt pour elle-même. Et, dans cette période de véritable liberté municipale, elle fait des dons patriotiques. Ses corporations font fondre des bombardes pour le service du roi ; sa population, à défaut d'argent, livre, à titre de prêt, des bijoux, des joyaux et de la vaisselle d'argent à Henri II, pour plus de 40,000 livres, et, peu après, l'ensemble des habitants cautionne Charles IX pour une dette contractée envers un prince étranger.

A la fin du xv^e et au commencement du xvi^e siècle, par l'influence de la jeune administration échevinale, tombent le plus grand nombre des barrières féodales, péages, tonlieux, redevances de toutes sortes, entravant les relations commerciales comme celles de village à village, comme celles de quartier à quartier.

L'instruction est développée à un haut degré. Elle est dans toutes les classes au xvi^e siècle, et des autographes de femmes d'artisans peuvent, avec succès, être opposés à ceux des femmes du plus grand monde à l'époque où brillaient Racine et madame de Sévigné.

Au xv^e et au xvi^e siècle, les Juvenel des Ursins, les Hennequin, les Molé, les Pithou, etc., s'élevant par le travail, l'ordre, l'économie et la connaissance pratique des affaires de la cité, allèrent, avec beaucoup d'autres, porter leurs lumières au sein des grands corps de l'Etat.

Tous ces faits appartiennent aux temps de la liberté communale.

Alors que les villes furent privées de leur ancienne organisation, que, pour le roi et au nom du roi, les intendants arrivent à régir toutes les communes de France et à régler leurs plus minces intérêts, que devient cette ancienne prospérité ?

Pendant les xvii^e et xviii^e siècles, la Champagne ne voit

s'élever aucun édifice public ; ceux qui sont consacrés au culte tombent en ruine, et ce n'est que par la contrainte que s'exécutent les réparations les plus impérieusement nécessaires.

En 1649, la population de la ville de Troyes est réduite à 24,280 bouches ; en 1696, à 18,191, parmi lesquelles on compte 6,679 mendiants, plus du tiers ! A partir de cette dernière date, la population continue à diminuer, et, de 1728 à 1764, on ne compte que de 12 à 13,000 habitants. En 1790, sous le gouvernement de Louis XVI, plus libéral que celui de ses ancêtres, la population s'élève à 23,391 habitants.

Louis XIV s'empara d'une artillerie importante, la fit conduire au siège de Besançon, croyons-nous, et les arsenaux de Troyes ne la revirent plus. — Les habitants furent désarmés. On ne compte plus que la compagnie de l'arquebuse, avec ses tirs de parade, et la milice bourgeoise avec ses officiers galonnés.

Avec les intendants, arrivent les traitants, et avec les traitants les dettes municipales et les aliénations du domaine des habitants. Quant aux dons patriotiques, on ne semble pas se douter de ce que cela peut être ; la patrie est absente ; elle n'existe plus pour la France, pas même pour la ville : les habitants étant tenus en dehors de son administration.

Pendant cette période renaissent les entraves commerciales avec les impôts les plus écrasants, perçus avec la plus extrême rigueur.

L'instruction publique est négligée, et si, autour du soleil, brillent des satellites lumineux, leurs rayons ne portent pas au loin. La masse de la nation est plongée dans les ténèbres, l'ignorance y domine ; les caractères sont effacés, ils sont devenus d'une souplesse qui n'a rien de glorieux pour l'humanité. Si le nom de Louis XIV retentit au loin sous son règne, en raison de ses traités avec les puissances étrangères, il est besoin de rappeler, avec Vau-

ban, avec MM. Clément, Feillet et autres, les famines si nombreuses et la misère si profonde accusées dans toute la France, avec tant de vigueur, sous le long règne de Louis XIV et qui se renouvelèrent si souvent sous celui de Louis XV.

J'ai fini, Messieurs, de tracer avec rapidité un tableau pris au vif des événements. Ce sujet comporterait de longs développements et des détails d'un puissant intérêt pour tous ceux qui seraient heureux de voir le pays libre et prospère en assistant à la restauration de tout ou partie du régime municipal, appliqué avant l'établissement de la monarchie absolue.

Espérons que la révolution pacifique, qui tend à s'opérer en ce moment, modifiera essentiellement le régime municipal autoritaire et personnel qui règle les intérêts des communes en France, et que nous serons bientôt appelés à jouir, si ce n'est de toutes, au moins de quelques-unes des libertés qui faisaient le bonheur de nos pères, si nous en croyons l'énergique résistance qu'ils opposèrent à leur suppression, et donneraient satisfaction aux hommes intelligents qui, dévoués à la chose publique, à l'intérêt de tous, mettent le bien général au-dessus de l'ambition de quelques-uns.

Troyes, le 18 mars 1870.



ÉTUDE PHILOLOGIQUE

SUR

LE MOT FRANÇAIS ROSSIGNOL

PAR

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

MEMBRE RÉSIDANT

Le substantif français « rossignol » est identique au latin **lusciniolum*, c'est-à-dire à l'accusatif singulier du substantif **lusciniolus*, forme masculine (1) de *lusciniola*. Nous allons examiner premièrement par l'effet de quelles lois phonétiques le latin **lusciniolum* a donné le français « rossignol ; » secondement, quelle étymologie on doit proposer pour **lusciniolus*, *lusciniola*.

Première Partie.

L'initiale de **lusciniolum* s'est changée en *r*.

Cette transformation remonte au moins au neuvième siècle, car on a signalé, dans des manuscrits de cette date, les formes *ruscinia* et *roscinia*. La lettre *r* a pris la place de

(1) L'existence du substantif masculin *lusciniolus*, dans le latin vulgaire, est prouvée à la fois par le français et par les autres langues romanes où la forme masculine a été préférée à la forme féminine que nous offrent les textes latins parvenus jusqu'à nous.

l'*l* initiale de ce mot en italien (*rosignuolo*, *rusignuolo*), en espagnol (*ruisenor*), en portugais (*rouxinhol*, *rouzinol*), en provençal et en français (1).

La substitution d'une *r* à une *l* initiale latine est un phénomène rare dans les langues romanes. Diez n'en cite qu'un exemple outre celui-ci ; il est fourni par l'italien *rovistico*, « troène, » en latin, *ligusticum* (les classiques disent *ligustrum*). Le savant allemand suppose que l'emploi de l'*r* a eu lieu dans ce mot pour éviter la consonnance désagréable qui se produisait quand l'article précédait. Ce serait un cas de dissimilation.

La seconde lettre du mot « rossignol » est un *o* qui remplace l'*u* du latin **husciniolum*. Cet *u* est, comme on dit, atone, c'est-à-dire non accentué ; de plus, il se trouve en position, c'est-à-dire suivi de deux consonnes. L'*u* atone en position a, en français, au moins quatre valeurs différentes : il est rendu 1° par *e* muet dans « semondre » pour *summonere* (par *e* bref au lieu de *summonère*) ; 2° par *u*, dans « pupitre » pour *pulpitulum*, « pucelle » pour *pullicella*, « sujet » pour *subjectum* ; 3° par *ou*, dans « pourrir » pour *putrere*, « goûter » pour *gustare*, « courir » pour *currere* (bas-latin, au lieu de *currere*), « courber » pour *curvare*, « nourrir » pour *nutrire* ; 4° par *o*, dans « ortie » pour *urtica*, « Bordeaux » pour *Burdigala*, « rossignol » pour **husciniolum* (2).

La troisième lettre de **husciniolum* est une *s* ; on la retrouve en français sans changement.

La quatrième est un *c* doux. Il est démontré que pendant toute la durée de l'empire d'occident le *c*, qui précède un *i* ou un *e* suivis immédiatement d'une consonne, a toujours été

(1) Diez, *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprache*, 2^e édit., t. I, page 357.

(2) 3^o et 4^o sont équivalents en ancien français. — La différence n'existe que par un caprice de la langue moderne.

dur comme notre *k* ou comme le κ grec. C'est ainsi qu'un certain nombre de mots latins, dont nous prononçons le *c* doux et qui sont passés de la langue latine dans la langue allemande, ont conservé le *c* dur dans cette dernière ; leur adoption par elle remonte à une époque où les populations de race latine n'avaient point encore adouci le *c* devant *e* et *i* ; exemple : *keller* pour *cellarium*, *kerbel* pour *cerefolium*, *kerker* pour *carcer*, *kirsche* pour *cerasus*, *kiste* pour *cista*. On trouve encore dans des documents du sixième et du septième siècle le *c* latin devant *i* et *e* rendu par le κ grec, mais au huitième siècle la révolution était accomplie, et le *c* devant *e* et *i* avait pris un son nouveau (1). Ce son n'est pas le même dans toutes les langues romanes. Il n'est pas partout le même en français.

Ainsi le *c* doux latin a été remplacé 1° par un *ch* dans « farouche » de *ferocem*, « chiche » de *cicer*, « mordache » de *mordacem*, « moustache » de *mystacem* ; 2° par un *z* dans « lézard » de *lacerta*, dans « onze » de *undecim*, « douze » de *duodecim*, « treize » de *tredecim* ; 3° par un *s* qui prend le son de *z* dans « plaisir » de *placere* « voisin » de *vicinum*, « moisir » de *mucere*, « oiseau » de *avicellum*.

Dans d'autres mots, il prend le son d'*s*. Cet *s* s'écrit *x* dans « dix » de *decem*, « voix » de *vocem*, « noix » de *nucem*, « paix » de *pacem*, « chaux » de *calcem*, « faux » de *falcem*. Il s'écrit *c* dans « ciment » de *cæmentum*, « ciel » de *cælum*, « cité » de *civitatem*. Enfin, il s'écrit *s* dans « sangle » de *cingulum*, dans « saussaye » de *salicetum* et dans « rossignol » de **lusciniolum*.

La cinquième lettre de **lusciniolum* est un *i* bref atone. Cette lettre a, en français, au moins six valeurs différentes. Quatre sont assez rares : 1° *oi* dans « demoiselle » de *domi-*

(1) Diez, *Grammatik*, I, 232. Cf. Corssen, *Ueber Aussprache Vokalismus und Betonung der lateinischen Sprache*, 2^e édit., I, p. 44, 50.

nicella, « envoyer » de *inde viare*, « dévoyer » de *deex-viare*; 2° *u* dans « buvait » de *bibebat*; 3° *é* dans « ménétrier » de *ministerialem*, « géant » de *gigantem*; 4° *a* dans « balance » de *bilancem*, « calandre » de *cylindrum*. Ordinairement l'*i* bref atone latin a donné en français un *e* muet ou un *i* : un *e* muet dans « mener » de *minare*, « menaces » de *minacias*, « menu » de *minutum*, « beton » de *bitumem*, « ennemi » de *inimicum*; un *i* dans « lier » de *ligare*, « diable » de *diabohum*, « image » de *imaginem*, « ciguë » de *cicuta*, « niveau » de **libellum*, « envier » de *invidere*, « vicomte » de *vicecomitem*, « viguier » de *vicarium*, « cigogne » de *ciconia*, « nielle » de *nigella* et rossignol de **lusciniolum*.

La sixième et la septième lettre sont *n* et *i*, groupe de lettres que le français rend par les deux consonnes *gn*; la valeur du groupe *gn* est, en français, celle de la consonne *n* suivie de la consonne *i*. L'*i* consonne, bien connu par exemple des grammairiens allemands, est négligé par les grammairiens philosophes qui, jusqu'à présent, se sont chargés seuls de nous enseigner notre langue. Dans le mot dont nous nous occupons, l'*i* latin était voyelle; il s'est transformé en consonne; il s'est consonnantisé (si l'on me permet cette expression) quand il est passé en français, de là un changement important, l'accent latin s'est déplacé. **Lusciniolus* ayant sa pénultième brève était accentué sur l'anté-pénultième, c'est-à-dire sur l'*i* de la syllabe *ni*. Cet *i*, s'étant consonnantisé, est devenu incapable de porter l'accent qui a été rejeté sur l'*o* suivant. Le même phénomène s'est produit dans « filleul » de *filiohum*, dans « aïeul » de *aviohum* (1). Dans ces mots, l'*i* consonnantisé n'est pas précédé d'*n*. On trouve un *n* antécédent en latin, et le

(1) Voir Gaston Paris, *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, page 37; le savant auteur, constatant ce fait, en donne une explication un peu différente.

groupe *gn* en français dans *Britannia*, « Bretagne; » *Vasconia*, « Gascogne; » *verecundia*, « vergogne; » *Burgundia*, « Bourgogne, » et **husciniolum*, « rossignol. »

La huitième lettre est un *o* bref accentué. La valeur de l'*o* bref accentué latin est *eu*, exemple : « bœuf » de *bovem*, « chœur » de *chorum*, « queux » de *cocus*, « meuf » de *movet*, « feu » de *focum*, « neuf » de *novum*, « cœur » de *cor*, « sœur » de *soror*, « peut » de *patest*, « [je] veux » de *volo*. Il a aussi donné *ou* dans « roue » de *rota*; *e* muet dans « que » de *quod*; *a* dans « dame » de *domina*; *ui* dans quelques mots où la présence de ce son exceptionnel paraît le résultat de son affinité avec certaines des lettres suivantes. La valeur la plus fréquente dans notre langue de l'*o* accentué latin est, après *eu*, *o*; exemple : « son » de *sonum*, « bon » de *bonum*, « bonne » de *bona*, « rose » de *rosa*, « école » de *schola*, « Champignol » de *Campiniola*, et « rossignol » de **husciniolum*.

La neuvième lettre de **husciniolum*, *l*, est passée sans changement du latin au français.

Les deux dernières lettres de **husciniolum*, ont disparu en français par l'effet de cette loi générale qui veut que dans les mots à terminaison masculine la syllabe accentuée soit la dernière (1). Cette règle n'a pas empêché l'*s* final du nominatif de se conserver au cas direct dans l'ancienne langue française. Mais l'*m* final de l'accusatif avait déjà dans la langue latine un son beaucoup moins éclatant que l'*m* initial (2); il n'a pas été conservé au cas indirect qui, dans le français moderne, est resté la forme unique de la plupart des substantifs.

(1) G. Paris, *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, page 13.

(2) Corssen, *Ueber Aussprache, Vocalismus und Betonung der lateinischen Sprache*, 2^e édition, pages 263, 265 et suivantes.

Seconde Partie.

Le latin *husciniola* se trouve dans Plaute, c'est un diminutif de la forme *huscinia* plus usitée chez les auteurs de la période classique. Le latin crée des diminutifs au moyen du suffixe *-la*, primitivement *-ra*; qui probablement n'avait pas cette valeur dans la langue indo-européenne primitive. « Le sanscrit n'a point de suffixes de diminutif, » dit M. Adolphe Régnier (1), « et dans la plupart des idiomes où se rencontrent les formatives qui ont ce sens, elles avaient dans le principe une valeur différente. » Pour ne pas sortir de la langue latine, il est certain que dans un grand nombre de mots, le suffixe *-la* n'a pas le sens de diminutif; exemple : *sella* pour **sedla*, comparez *sedere*; *candela*, comparez *candere*; *medela*, comparez *mederi*. Il est inutile de réunir beaucoup d'exemples pour établir que dans d'autres cas le même suffixe joue le rôle de diminutif; nous avons cité plus haut *filiolus*; on peut y joindre *gladiolus* de *gladium*, *linteolum* de *linteus*.

Le primitif est *huscinia*, c'est un mot composé. La première partie de ce mot est *lus*, la seconde *cinia*. Nous allons les étudier successivement.

Lus tient lieu du primitif **clovos* qui est inusité. Dans **clovos* on doit reconnaître : 1° la racine *clu* renforcée par le *gouna*; 2° le suffixe *-os*, primitivement *-as*.

La racine *clu*, originellement *kru*, est une des plus usitées dans les langues indo-européennes. On la trouve en sanscrit sous la forme *ꣳru*, entendre; elle existe en zend en grec, dans les langues slaves, celtiques et germaniques. En latin, on la reconnaît dans le participe passé *inclitus* ou

(1) *Traité de la formation des mots dans la langue grecque*, p. 309.

inclutus, dans le participe présent *cliens* (pour *chuens*), qui a pris le sens du substantif. Dans ces deux mots, la racine n'a pas été renforcée et la voyelle *u* a fléchi en *i*. Elle a été élevée au gouna dans le substantif *gloria* pour **clow-os-ia*. Dans ce mot, la sourde initiale est devenue sonore, le *v* a été frappé de syncope, les deux *o* brefs se sont contractés et ont donné un *o* long; l'*s* du premier suffixe se trouvant placé entre deux voyelles s'est changé en *r* suivant une loi de la phonétique latine : *gloria* est identique au védique *çravas-ja* (1).

**Clovosia*, forme primitive du latin *gloria*, est dérivé au moyen du suffixe *-ia*, du thème **clovos* que l'on croit reconnaître dans le substantif *lus*, première partie du composé *luscinia*.

L'hypothétique **clovos* est identique au sanscrit *çravas* pour **kravas*, « action d'entendre, gloire; » au zend *cra-vas*, « parole, prière; » au grec *κλος*, « gloire, » pour **κλσ-ος*, avec un digamma qui a disparu dans la période classique, et au vieux slave *slova* (thème *sloves*), « parole. » Le sens primitif de ce mot est à la fois « l'action d'entendre, » et « ce qui s'entend, ce qui fait du bruit; » la gloire, la parole, la prière sont « ce qui s'entend, ce qui fait du bruit. »

Pour donner *lus*, première partie de *luscinia*, **clovos* a d'abord perdu son *c* initial. M. Corssen a formé une liste des mots latins qui ont perdu leur *c* initial (2). Dans une partie des cas, la lettre qui suit le *c* est la semi-voyelle *v* (3).

(1) Corssen, *Krit. Beiträge zur lateinischen Formenlehre*, p. 53. Deux autres mots latins, où cette racine existe renforcée, sont le substantif *laus*, *laudis* et le verbe *laudare*; voir le même ouvrage, pages 3 et 109.

(2) *Krit. Beiträge*, pages 1 et suivantes. Il a de nouveau étudié cette question dans ses *Krit. Nachträge*, pages 26 et suivantes. Il s'est résumé dans son ouvrage *Ueber Aussprache, Vocalismus und Betonung der lateinischen Sprache*, 2^e édit., t. I, pages 34-35.

(3) Scheicher, *Compendium der vergleichenden Grammatik*, 2^e édit., page 270.

Dans les autres c'est un *n* (par exemple *nidor*, de la racine latine *nid*, à pour correspondant grec *νίσσα* pour *νιδ-ja* de la racine grecque *κνιά*), c'est un *r* ou un *l*. Ainsi le substantif *laus*, *laudis* et le verbe *laudare* ont comme *lus* perdu leur *c* initial, s'ils sont dérivés de la racine *clu* au moyen des suffixes *-di* et *-da*; et telle paraît être l'étymologie de ce substantif et de ce verbe.

**Clovos* a donc perdu son *c* initial et s'est trouvé réduit aux lettres suivantes : *lovos*. **Lovos* s'est contracté en *lus*. Il y a d'autres exemples de cette contraction. Le substantif *pus*, *puris*, en français « *pus*, » s'exprime par un primitif **povos*, dérivé de la racine *pu*, « pourrir, » au moyen du gouna et du suffixe *as*. Le substantif *jus* « droit » s'explique par un primitif **jovos*, dérivé de la racine *ju*, « lier, » au moyen du gouna et du suffixe *as*. Le substantif *jus*, en français « *jus*, » s'explique par un primitif **jovos* dérivé de la même manière d'une racine *ju* qui s'est aussi conservé dans le grec *ζύμη* et qui est probablement identique à celle de *ju*, « lier; » comparez le sens culinaire du français « liaison (1). »

Que veut dire le mot *lus*? si nous remontons à la racine *kru*, « entendre, » si nous consultons les langues congénères du latin où les mots dérivés de cette racine au moyen du même suffixe signifient en général « ce qui s'entend, » et plus particulièrement quand il s'agit de l'homme, « parole, » « gloire, » nous concluons que *lus* veut dire « ce qui s'entend » et plus particulièrement ici, puisqu'il s'agit d'un oiseau, « son chant, » son joli chant; je dis « son joli chant, » car il est probable que le mot dont il s'agit doit être pris en bonne part comme les congénères *gloria*, *inlutus*, *κλέος*, etc. (2).

Nous passons à la seconde partie du composé : *cinia*.

(1) Schleicher, *Compendium der vergleichenden Grammatik*, page 93; cf. Curtius, *Grundzüge*, pages 257, 305, 552.

(2) Corssen, *Krit. Nachträge*, pages 38-39.

Cinia est dérivé de la racine CAN, « chanter. » Il y a dans ce thème deux parties à étudier : la racine CAN, le suffixe *-ia*.

La racine CAN est ici affaiblie en *cin* comme dans le parfait *cecini*. Cette racine existe en grec, par exemple dans le verbe *κακίζω* « je résonne. » En sanscrit, elle a une consonne de plus qu'en grec et en latin : KVAN, c'est la forme la plus complète de cette racine. On en a tiré plusieurs noms d'oiseaux.

Ainsi on la trouve redoublée et augmentée du suffixe *a* dans le nom grec du cygne *κύκνος* pour *κῆα-κῆακος*; redoublée et augmentée du suffixe *-ja*, dans le latin *ciconia*, pour *cva-cvan-ia*, « cigogne; » à l'aide du suffixe *-an* elle a donné au gothique le nom du coq, *hanan*, nominatif singulier *hana*, en allemand *hahn*. Tous ces noms veulent dire « celui qui chante, le chanteur. »

Cinia, seconde partie du nom latin du rossignol, a le même sens. Le suffixe *-ja -ia -io* à l'aide duquel il est formé sert en général, soit à créer des noms abstraits, comme *ingenium*, *conjugium*, *victoria*, *scientia*, soit des adjectifs, des substantifs indiquant que l'être concret dont il s'agit possède la qualité désignée par la racine ou le thème auxquels on l'ajoute, exemple : *fluv-ius*, *patr-ius*, *nefar-ius*. Ici c'est de la seconde de ces deux valeurs qu'il s'agit. *Cinia* veut donc dire « celle qui a la qualité de chanter. » Peut-être ce mot a-t-il été originairement un adjectif. En ce cas, le mot *avis*, « oiseau, » serait ici sous-entendu ; on sait que ce substantif latin est du genre féminin.

Nous avons plus haut déterminé le sens de la première partie du composé : *lus* signifie « joli chant; » la seconde partie, *cinia*, signifie « celle qui a la qualité de chanter, » « qui chante : » le composé *luscinia* veut donc dire « celle qui chante un joli chant, » et le diminutif *lusciniola* doit être traduit par « la petite qui chante un joli chant » où, en

suppléant le mot oiseau, « le petit oiseau qui chante un joli chant (1). »

Tel est le sens du français « rossignol. »

C'est ce qu'on appelle en grammaire « un composé de dépendance; » comparez les mots « orfèvre, » « lundi, » « Abbeville. »

Pour compléter cette étude, il me resterait à examiner les différents sens que le mot « rossignol » a pris en français, mais je craindrais d'être trop long si je me lançais dans ce nouveau travail. J'ai assez dit sur le sujet que j'ai choisi. Je n'examinerai donc point par quelle liaison d'idées le nom de cette charmante créature est venu à désigner dans le magasin de nouveautés les articles de rebut, dans les archives des sociétés savantes, les mémoires rejetés par le comité de publication.

(1) Corssen, *Kritische Nachträge*, p. 38, 39.

Troyes, le 19 mars 1869.

NOTES

SUR DES

OBJETS DE L'ÂGE DE LA PIERRE

TROUVÉS A BRUNIQUEL

(Tarn-et-Garonne)

Dans une fouille faite par M. PECCADEAU DE L'ISLE

PAR

M. FRANÇOIS LENOIR

MEMBRE CORRESPONDANT



J'ai l'honneur d'offrir à la Société Académique de l'Aube une série d'objets de l'âge de la pierre, provenant d'une fouille faite en 1866 sous un abri de rochers, à Bruniquel (Tarn-et-Garonne), par M. Peccadeau de l'Isle, mon collègue et mon ami.

Exécutée à grands frais et avec un soin extrême, cette fouille a donné de magnifiques résultats, tant sous le rapport de la valeur des objets recueillis que sous celui si prodigieux de leur nombre.

M. Peccadeau de l'Isle m'ayant généreusement appelé au partage de quelques-unes des richesses archéologiques recueillies dans sa fouille, c'est grâce à cette générosité qu'il m'est permis de placer aujourd'hui sous les yeux de la Société quelques objets intéressants.

L'auteur de la fouille a déjà publié, dans la *Revue archéologique*, une notice sur quelques-uns des objets sculptés qu'il y a trouvés. Il nous promet un travail étendu sur les résultats qu'il a obtenus. Espérons que nous n'attendrons pas trop longtemps.

Je sais bien que son départ de Paris a nécessairement apporté du retard dans son travail ; mais je sais bien aussi que ce travail est déjà avancé et que, moyennant quelques efforts, M. Peccadeau de l'Isle pourrait, dans un délai assez rapproché, fournir à la science de précieux documents dont il est seul possesseur. Il me pardonnera, je l'espère, d'insister ici pour la prompte publication de son ouvrage, à moi qui connais toutes ses richesses, qui ai pu en apprécier la valeur et qui, par suite, comprends quel précieux contingent de matériaux il pourrait fournir pour l'étude de l'homme à l'époque où l'usage des métaux lui était inconnu, et où la pierre et l'os étaient encore ses seuls instruments de travail.

Ceci dit, on comprend toute la réserve qui m'est imposée. Je m'abstiendrai de tout dessin et me bornerai à quelques notes et considérations générales qui sont peut-être nécessaires pour faire comprendre tout l'intérêt de cette fouille.

L'abri de Bruniquel est formé par un rocher qui surplombe de 15 mètres environ sur une assez grande longueur et pouvant couvrir près de 250 mètres carrés. C'était là un magnifique refuge qui avait dû, tout d'abord, convenir à l'homme privé d'habitation. Ce lieu d'ailleurs était privilégié, puisqu'il offrait en outre un cours d'eau, l'Aveyron, passant à 50 mètres environ de l'abri. L'auteur de la fouille le soupçonna à l'aspect de la localité, et un plein succès est venu confirmer cette idée.

Lorsqu'on examine l'ensemble des débris d'industrie humaine recueillis en si grand nombre sous ce rocher, on voit qu'ils se rapportent à une époque de tranquillité ; en effet,

on n'y trouve aucune arme propre à la guerre, pas une de ces haches qui, plus tard comme avant, semblent jouer un si grand rôle. L'homme se livre à la chasse, à la pêche et, ce qui est caractéristique, il se livre à l'art du dessin, dans lequel il acquiert une grande habileté. Les instruments les plus vulgaires sont couverts d'ornements gravés. Parmi les fragments d'ossements qui se comptent par centaines de mille, il en est peu qui n'offrent des lignes gravées intentionnellement. Ce ne sont certainement pas là œuvres de gens dont la vie est agitée et difficile. La taille des silex atteint un degré de perfection tel qu'ils sont aujourd'hui pour nous un sujet d'étonnement, je dirai même un problème, si on considère l'extrême petitesse de certains d'entre eux. Il est à noter que le silex n'existe point à Bruniquel, et qu'il faut aller le chercher à quelque distance. La variété des silex travaillés sous l'abri est extrêmement curieuse; ils ont dû être pris dans plusieurs localités et apportés sous le rocher pour y être soumis à la main-d'œuvre. Peut-être même ont-ils quelquefois fait défaut, si on en juge par l'emploi de matière de mauvaise qualité. Quoi qu'il en soit, on y trouve des silex de toutes natures, depuis le plus grossier, en passant par le pyromaque et finissant par l'agate et la calcédoine.

L'homme a longtemps habité ce magnifique refuge. Chassé souvent, puisqu'on a compté jusqu'à douze couches successivement déposées par les eaux, toujours il revient établir ses foyers sous cet abri. Une fois cependant il l'abandonne pour longtemps, mais pour y revenir encore, lorsque la cause qui l'en avait éloigné et qui nous est inconnue a cessé.

Parmi les animaux qui servaient à sa nourriture, il faut placer en première ligne le renne, qui était d'une abondance extrême. Pas un seul ossement n'étant resté entier, la détermination était quelquefois difficile. Les dents ont été souvent le seul indice pouvant être utilisé pour la classi-

fication. M. Edouard Lartet a déjà constaté la présence du cheval, du bœuf, du cerf, du bouquetin, du chamois, de l'ours, du loup, du renard, du castor, peut-être d'un antilope.

Les oiseaux et les poissons ne sont point encore déterminés.

Les objets que j'offre à la Société se composent de silex et d'ossements travaillés.

Les silex sont des *nucleus*, *lames*, *bouts de lames*, *grattoirs*, *pointes*, *perçoirs*, *divers*.

Les ossements sont des *outils*, *os sciés*, *os striés*, *divers*.

Il n'est peut-être pas inutile de dire quelques mots sur ces différentes espèces d'objets, que j'ai pu examiner en grand nombre.

Nucleus. — Comme on pouvait s'y attendre, les *nucleus* sont de silex très-variés et généralement d'une petitesse extrême. Quelques-uns ont servi de marteaux pour la taille des outils.

Lames. — Les formes des lames sont assez variées. La forme dominante est celle à extrémité arrondie et souvent délicatement retouchée.

Bouts de lames. — De prime-abord on pourrait considérer ces objets comme des fragments; nous avons pu nous convaincre qu'il n'en était rien. En effet, nous en possédons plusieurs milliers qui sont tous dans les mêmes conditions. Leur longueur est généralement égale, ou à peu près, à leur largeur.

Or, si on remarque que la cassure est juste au point qui offrirait le plus de résistance, il faut bien en conclure que cette cassure est intentionnelle. Pourquoi cette forme?

Grattoirs. — Les grattoirs rentrent généralement dans les formes signalées; quelques-uns cependant en affectent de nouvelles.

Pointes. — Parmi les pointes, les formes sont nombreuses; quelques-unes étaient évidemment destinées à la gravure des ossements, mais beaucoup sont d'une forme si délicate et si peu résistante qu'il est difficile de leur assigner cet usage.

Perçoirs. — Les perçoirs sont une des curiosités de la fouille; quelques-uns sont d'une finesse extrême, et la pointe de l'instrument est obtenue au moyen d'un grand nombre de facettes.

Silex divers. — Certains silex travaillés, de forme intentionnellement obtenue, sont des problèmes quant à l'usage auquel ils étaient destinés.

Nous appelons l'attention sur les petits silex qui sont retouchés sur le côté. Ce sont certainement les plus curieux quant au travail.

Outils en os. — Les outils en os sont assez variés, peu finis, d'un usage difficile à déterminer en général. Ils sont le plus souvent ornés de stries faites au silex. Quelques-uns même sont ornés de dessins très-complets et fort curieux.

Os sciés. — Les ossements sciés sont très-nombreux; ils le sont toujours dans le sens longitudinal et pour en détacher des outils tels que poinçons, aiguilles, etc. Les palmes de bois de renne ont surtout été utilisées; on n'en trouve pas dont on n'ait détaché des outils à la scie.

Os striés. — Presque tous les ossements portent des traces intentionnelles de gravure au silex. Ce sont quelquefois des dessins de forme régulière et bien arrêtée. Le plus souvent aussi ce ne sont que des lignes tracées au hasard et pour ainsi dire comme essais.

Ossements divers. — Dans la quantité prodigieuse d'ossements retirés de la fouille, il n'en est point qui ne soient brisés dans le sens longitudinal. Il faut donc y reconnaître une intention.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir m'étendre plus longuement sur les objets recueillis dans cette fouille.

Si les archéologues n'oublient pas que c'est là qu'on a trouvé ces deux images de rennes sculptés sur ivoire, qui ont figuré dans la galerie du travail à l'Exposition de 1867 et qui ont fait sensation; que de son côté M. Peccadeu de l'Isle se rappelle qu'il a dans son cabinet, outre un grand nombre d'ossements avec dessins, une douzaine de pierres gravées d'un intérêt majeur dont il ne peut, dont il ne doit pas priver la science plus longtemps.

Paris, le 10 mars 1869.

CULTURE
DES
ARBRES FRUITIERS
AU POINT DE VUE
DE LA
GRANDE PRODUCTION

PAR M. CHARLES BALTET

Horticulteur à Troyes, Membre résidant.



Depuis quelque temps, les tendances des arboriculteurs sont peut-être trop portées vers la beauté ou la régularité de la forme des arbres fruitiers. On désire un bel arbre, bien fait, symétriquement charpenté; on se préoccupe moins de sa fructification. Le sujet qui ne répond pas au désir du maître est soumis à la torture, aux mutilations, voire au remplacement; autant d'années de perdues pour atteindre le but sérieux de toute plantation fruitière : *la récolte des fruits.*

La récolte des fruits, nous entendons par là une production abondante et constante sur des arbres robustes, qui ne sont peut-être pas irréprochables par la coquetterie, la régularité de la forme, mais en résumé qui vivent, qui donnent des branches pour garantir l'espace et se couvrir de fruits.

Les exemples ne sont malheureusement pas rares où les vergers, presque abandonnés à la nature, rapportent plus que les jardins fruitiers trop minutieusement soignés. Non pas que nous voulions ici blâmer les progrès de l'arboriculture moderne ni ramener les planteurs aux temps primitifs; nous n'aimons pas l'exagération des systèmes, et l'observateur saura toujours déduire les principes vrais de toutes les tentatives plus ou moins infructueuses des chercheurs.

Aujourd'hui les besoins de la consommation augmentent; mais d'un autre côté les voies de communication plus multipliées facilitent les moyens d'y satisfaire, à une condition cependant, c'est que la matière première ne fasse pas défaut. Le point capital consiste donc à organiser des plantations fruitières.

Nous ne saurions trop engager les propriétaires, les fermiers, les jardiniers, les agronomes, les administrations, les compagnies qui exploitent les routes, les chemins de fer, les terrains vagues, etc., etc., à planter des végétaux à fruit comestible, en verger, en plein champ, dans la plaine, sur la montagne, en ligne le long des chemins et des rivières, partout enfin où la nature du sol et celle du climat se prêteront à la végétation normale et à la production rationnelle des arbres et des arbustes fruitiers.

Que l'on ne redoute pas les plantations d'une faible importance. Il suffira que plusieurs voisins se concertent pour grouper leur exploitation, afin de créer en quelque sorte une station fruitière qui attirera davantage les acheteurs et les négociants intermédiaires. Nous n'avons pas à faire ressortir le stimulant qui résultera du voisinage de travaux analogues; bornons-nous à affirmer que les auteurs en recueillent des bénéfices considérables et d'autant plus agréables à réaliser qu'ils n'entraîneront, une fois l'installation achevée, qu'à une dépense annuelle relativement insignifiante.

Dans une étude générale il serait difficile de spécifier

quelle est l'espèce à planter, et sous quelle forme on la dirigera. Nous devons cependant dire qu'il faut avant tout planter des arbres dont la réussite soit certaine et des espèces fruitières dont le produit ait chance d'être vendu.

Nous ne pouvons mettre qu'au second plan les améliorations du sol; par là nous entendons les remaniements considérables que l'on serait tenté d'entreprendre sur un terrain pauvre. La puissance absorbante d'un arbre exige des éléments nourriciers nombreux et variés; le travail factice de l'homme ne saurait y pourvoir. En outre, il y a les frais qui augmenteraient d'autant le capital dépensé.

A notre avis, il vaut mieux approprier les essences végétales au sol que de chercher à transformer la nature du sol pour l'assimiler aux arbres que l'on veut planter. Cette réserve n'empêche pas que l'on ne doive préparer, façonner la terre, l'amender au besoin pour exciter les racines à se développer lors de la plantation; il s'agirait donc d'une amélioration superficielle, et non radicale.

Quant au climat, il est assez difficile de se soustraire à ses influences fâcheuses, sauf à y pallier au moyen de murs, d'abris; alors c'est une culture intensive qui, malgré ses bénéfices, ne rentre pas dans le but de cette notice. Nous voulons seulement aborder la grande culture des fruits, à peu de frais, à gros produit.

Avons-nous besoin d'insister pour que le planteur prenne bien ses mesures avant de tout entreprendre? Il n'y a rien qui tue une spéculation pomologique comme le dépérissement des végétaux arrivés à l'âge adulte, après les frais d'installation payés et au moment de toucher le revenu.

On aura raison d'analyser le sol, de le sonder, d'en examiner les couches inférieures, de se rendre compte de la végétation des plantes herbacées et ligneuses qui croissent dans le terrain projeté ou dans les propriétés voisines. S'il y a possibilité, on consultera les cultivateurs du pays, les arboriculteurs qui observent, les bons praticiens, en un

mot. Quelqu'exactes que soient les données de la science, il arrive souvent un cas imprévu, un incident insaisissable au laboratoire du savant, incident qui n'en agit pas moins sur l'avenir de l'exploitation et que l'homme pratique a su prévoir ou deviner.

Il y a tout avantage à tirer parti d'une consultation théorique et d'une consultation pratique.

Une fois l'essence fruitière acceptée, il s'agit d'en déterminer les variétés. Ici encore, on devra bien se pénétrer du but de l'exploitation. Il faut avant tout des arbres d'une nature robuste, vigoureuse, féconde, et qui mûrissent leurs fruits lorsque le marché n'en est pas encombré; telles seraient les variétés précoces et même les tardives.

On rencontre assez souvent des races indigènes, dont la culture ne dépasse pas la limite d'un finage; leur produit est certain et leur vente assurée. Si le fruit en est bon, on peut les accepter de confiance, en supposant que l'on organise un verger dans des circonstances analogues à leur habitat. Ailleurs il serait prudent de s'abstenir, si l'on ne veut pas s'exposer à des déboires.

Avec la rusticité de l'arbre il faut la rusticité du fruit, c'est-à-dire un fruit qui se prête au maniement, au va-et-vient, au transport en voiture, en bateau, en chemin de fer. S'il est d'une maturité lente, il facilitera lui-même son écoulement dans la consommation et sur les marchés. N'oublions pas que nous n'agissons plus ici sur des fruits que l'on a choqués, dorlotés; nous voulons des fruits à remuer à la pelle.

Au lieu de multiplier la nomenclature des sortes à cultiver, nous conseillerons de la restreindre, à moins que l'on ne travaille au point de vue de l'approvisionnement de sa maison; alors on élargirait le cadre des variétés pour obtenir des fruits d'une maturité qui s'échelonne pendant toute la saison. On voit qu'il est assez difficile de préciser les conseils aux planteurs d'une façon mathématique.

Nous étudierons, dans le sens de la grande culture, les principaux genres d'arbres fruitiers acclimatés dans la région moyenne de la France.

ABRICOTIER.

L'abricotier aime les terrains légers, chauds, sablonneux, les situations abritées. Il réussit dans les vallées qu'épargnent les brouillards ; il redoute les terres froides, compactes, submergées ou sillonnées de cours d'eau souterrains peu éloignés de la surface du sol. Quand les racines atteignent des couches de cette nature, les jeunes rameaux dépérissent, et des *gourmands* se développent à la base des grosses branches.

La précocité de sa floraison et la fragilité de ses ovaires lui font craindre au printemps l'abaissement de la température et le passage subit du froid au chaud.

Le voisinage de constructions, de coteaux et de tout autre obstacle aux vents malsains et aux variations atmosphériques est favorable à sa fructification. En revanche, elle souffre du voisinage trop rapproché d'un grand nombre d'arbres.

On rencontre l'abricotier dans les gorges de certaines montagnes rocheuses ; le sol granitique aide à sa vigueur ; la concentration de la chaleur et l'abri assurent sa fructification.

En France, il croît admirablement dans les montagnes de l'Auvergne, plus au nord dans les plaines de Triel près Paris, plus au sud, sur le littoral méditerranéen.

En Asie, il n'est pas rare de le rencontrer en Syrie et sur les monts Hymalaya ; il y végète pour ainsi dire à l'état spontané. Dans ces parages, on rencontre des sujets séculaires dont les branches sont traînantes à même sur le rocher. Le fruit est peu charnu ; les indigènes ne le ramassent que pour en extraire l'huile de noyaux.

Les meilleurs abricots d'origine française, sont :

Le GROS SAINT-JEAN ; qui mûrit à bonne heure.

Le COMMUN ; qui sert à la fabrication des pâtes d'abricot.

Le ROYAL ; fruit d'un bon emploi.

Le PÊCHE DE NANCY ; le plus tardif et le plus méritant.

On plante l'abricotier en haute tige, et on peut le tailler modérément avant la chute des feuilles. On abandonne généralement l'arbre à la nature, sans chercher à donner une forme particulière au branchage.

Il doit être greffé sur prunier. Dans le Midi, on le greffe sur amandier et sur abricotier franc. Ailleurs, on reproduit les *abricotiers-pêche* et *alberge* par le semis.

CERISIER.

Le cerisier greffé sur *merisier* vient dans les terres substantielles et fraîches ; greffé sur *mahaleb*, il prospère dans les sols arides, rocailleux, calcaires ; greffé sur cerisier *franc*, il réussit dans les terrains siliceux, sablonneux, quelquefois dans les terrains humides. Il n'y aurait que les terres marécageuses, froides, trop argileuses, qui seraient contraires au cerisier.

Les racines de cet arbre n'ont guère de disposition à s'enfoncer profondément ; par conséquent, l'épaisseur de la couche végétale lui est à peu près indifférente. Une bonne terre franche lui est plus salulaire que du fumier.

Les situations bien appropriées au cerisier sont les hauteurs, les pentes et les plaines où la lumière et l'air circulent librement. A proximité d'une forêt ou trop resserré dans un bois, le cerisier s'élanche et produit peu. Son fruit est en outre exposé aux attaques des oiseaux, qui en sont friands.

Les endroits froids, assujettis aux brouillards, sont contraires à sa floraison ; les expositions brûlantes le fatiguent ; ce qui n'empêche pas le cerisier d'avoir une rusticité telle qu'on le rencontre abondamment en Allemagne et dans

l'Est de la France, où il sert à fabriquer le kirsch; dans le Languedoc, sous forme de bigarreautiers et de guigniers; en Bourgogne et dans la Charente, pour l'alimentation de Paris; en Picardie, les communes qui en possèdent des vergers ont décuplé leurs revenus. Citerai-je à nos portes le village de Saint-Bris (Yonne)? le cerisier cultivé sur 100 hectares de friches y rapporte 100,000 francs par an. Signalerai-je encore les chemins vicinaux en Alsace? les cerisiers, depuis *l'anglaise* jusqu'au *merisier à kirsch* ont pu, dès leur première production, faire rentrer l'administration dans ses frais. Dans notre département, Balnot et ses environs ont déjà commencé la culture spéculative du cerisier sur les mergers, et l'administration des ponts et chaussées essaie le merisier sur les routes d'Arcis.

Nous insistons vivement pour que l'on plante des cerisiers soit en haute-tige, soit en buisson, en plaine ou en montagne, sur les terres incultes, sur les talus des chemins de fer, le long des routes, des avenues, dans les vergers et même dans les champs et dans les vignes.

Tous les arbres en basse-tige seront greffés sur Sainte-Lucie; ceux en haute-tige devront être greffés sur merisier pour les bons terrains, et sur Sainte-Lucie pour les terrains secs, légers, médiocres.

Les principales variétés sont :

CERISE ANGLAISE HATIVE OU ROYALE D'ANGLETERRE; la plus importante pour la fertilité et la qualité.

- ANGLAISE TARDIVE; bonne cerise, productive.
- MONTMORENCY; très-répandue dans nos vignes et sur nos mergers; se propage par drageon.
- REINE HORTENSE; à greffer sur mahaleb; éviter les situations froides.
- BELLE DE CHATENAY; belle cerise tardive, qui se tache dans les années humides.

GRIOTTE NOIRE; pour ratafia; à greffer sur mahaleb.

- DU NORD; — plus tardive.

GUIGNE PRÉCOCE (DE WERDER); une des premières en maturité.

- OHIO'S BEAUTY; très-fertile, couleur pâle; hâtive.

BIGARREAU ROSE;	}	arbres robustes ; maturité successive.
— ROUGE;		
— NOIR;		

Quoique destinés à la culture en haute-tige, les bigarreaux et les guigniers pourront être greffés sur le Sainte-Lucie ; ils y gagneront en fertilité ; leur branchage ne se prête guère aux mutilations de la taille.

Il n'est pas nécessaire de tailler le cerisier. Quelquefois on pourra raccourcir les jeunes rameaux qui s'emportent ; on évitera de mutiler les branches plus fortes ou plus âgées.

PÊCHER.

Le pêcher préfère les sols légers, sablonneux, argilo-calcaires ; les terrains froids, marécageux, trop argileux ou crétacés lui sont défavorables. Il est plus sensible au climat qu'à la nature du sol ; les climats chauds ou tempérés, mais assez réguliers, lui conviennent admirablement. Les courants d'air froid, l'abaissement et l'instabilité de la température au printemps, les fréquents brouillards, sont contraires à sa floraison et à la saine végétation de ses rameaux.

Les coteaux bien exposés, les vallons où les variations atmosphériques se font peu sentir sont les milieux qui le favorisent en France, en Espagne, en Italie, aux États-Unis, même en Belgique. Dans nos environs, nous le rencontrons abondamment à Saint-Léger-sous-Bréviande et dans les villages voisins.

Le pêcher prospère mieux en espalier qu'en plein vent ; mais la dépense obligatoire de murs, d'abris, et le travail assidu de la taille et du palissage ne rentrent pas dans la catégorie des cultures à bon marché. Nous n'en reconnaissons pas moins que, dans certains cas, la culture du pêcher en espalier est assez lucrative, lorsqu'on est doté, par exem-

ple comme à Montreuil, de murs construits à bon compte, de jardiniers habiles, et de la proximité d'un marché tel que Paris, où tous les produits alimentaires, quels qu'ils soient, s'engouffrent à chaque heure.

Les variétés de pêcher propres à l'espalier ne réussissent pas toujours à l'air libre; rarement on en rencontre de vieux exemplaires en bon état. En général, il est à remarquer que les sortes de pêcher qui vivent ainsi en plein air, greffées sur amandier, sur prunier ou sur pêcher, prospèrent également lorsqu'elles sont élevées par le semis de leurs noyaux. Aussi conseillons-nous la grande culture du pêcher en plein vent au moyen de sujets francs de pied, à demi-tige ou en basse-tige, avec des variétés robustes, productives, à noyau petit, relativement à la pulpe.

La chair de la pêche rouge possède une saveur plus vineuse que les chairs blanches, jaunes ou vertes; mais celles-ci ont leurs partisans et, dès qu'un fruit est bon et qu'il est demandé par le consommateur, il ne faut pas le dédaigner.

Nous préférons également la pêche qui se détache du noyau à la *Pavie* dont le noyau adhère à la pulpe; le mérite des pavies réside dans la rusticité du fruit; il supporte les fatigues du voyage, et, cueilli à la phase initiale de sa maturation, il mûrit lentement et pourrait séjourner pendant un mois en bon état à l'étalage du marchand fruitier. Le midi de la France en expédie des bateaux, des wagons, des charretées dans les grandes villes du nord et vient y amoindrir la culture forcée du pêcher sous verre.

La nomenclature des variétés et sous-variétés du pêcher de plein vent n'est point encore précisée; cela tient à la variabilité plus ou moins accentuée qui caractérise les élèves-semis d'un même type.

On a cependant constitué des groupes, auxquels se rapportent les pêchers cultivés en plein vent :

PÊCHE DE VIGNE ROUGE,	}	chair non-adhérente au noyau;
— — BLANCHE,		
— ALBERGE (CHAIR JAUNE),		

- PÊCHE PAVIE, chair rouge ou blanche, adhérente au noyau ;
 — PERSÈQUE, chair jaune, — —
 — BRUGNON, la *nectarine* des Anglais, à peau non duveteuse.

Des observateurs ont procédé par sélection ; d'autres ont conservé de bons types se reproduisant d'une façon plus identique ; c'est ainsi que l'on est parvenu à fixer dans les cultures :

- Le BRUGNON DE FELIGNY, } en Belgique ;
 La PÊCHE D'OIGNIES, }
 La — TURENNE, dans le Lyonnais ;
 La — DE SYRIE, à Tullins, en Dauphiné ;
 La — ALBERGE, en Bourgogne ;
 La — CRAWFORD, aux États-Unis ;
 La PAVIE, dans les Pyrénées ;
 Les PERSÈQUE et PAVIE-ALBERGE, dans le Périgord, la Gascogne, le
 Languedoc et la Provence ;
 Les PÊCHES MIGNONNE, MADELEINE, DE MALTE, REINE DES VERGERS,
 dans les jardins, en arbres greffés ou francs de pied.

Par le fait de sa végétation et par la nature de son fruit, le pêcher pourrait être cultivé à titre auxiliaire dans les vergers, c'est-à-dire intercalé entre les grands arbres d'essence plus robuste, les poiriers, les pommiers, les pruniers, les cerisiers. S'il n'est pas arrivé à un état de décrépitude lorsque ses voisins auront étendu leurs rameaux et s'apprêteront à fructifier, ce n'est pas lui qui les gênera.

Un motif analogue lui donne asile dans le pays vignoble. On en dissémine des sujets dans les vignes, et les ceps continuent à croître sans en être incommodés.

Après la récolte des fruits, on pourra appliquer une taille en vert aux rameaux du pêcher en plein vent. L'époque devra être assez précoce pour qu'une recrudescence de sève provoque des rameaux qui aoûtent parfaitement avant l'hiver ; il est préférable qu'elle soit assez tardive pour que les derniers vestiges de cambium cicatrisent la coupe et ne puissent plus faire débourrer les yeux avant le printemps. La taille d'hiver devient alors inutile, et le pêcher se dégarnira moins que s'il était négligé.

POIRIER.

Le poirier aime un bon sol, substantiel et profond. Les terres arides ne sont pas favorables à sa végétation ; trop humides, elles nuisent à son fruit.

Les terres franches, les terres argilo-siliceuses, les sables gras, ferrugineux, les terrains légers, un peu frais, quand l'humus tourbeux domine le calcaire, tous ces terrains conviennent au poirier, à la condition que la couche arable soit épaisse et que le sous-sol soit perméable.

Quand le sous-sol est contraire à la végétation et d'une extraction difficile, on évitera d'y toucher ; il suffirait d'améliorer la couche végétale, en l'amendant et en augmentant son épaisseur. Au cas d'impossibilité, il vaudrait mieux renoncer à y planter des poiriers.

Le poirier vit difficilement sous une latitude plus chaude que celle du midi de la France. Déjà, sur quelques points du littoral de la Méditerranée, le mistral lui est contraire ; en Algérie, il roussit, il se dessèche sous les vents du désert. Ailleurs, vers le Nord, les brouillards froids et permanents de l'Angleterre, le voisinage des glaces de l'Europe sont autant d'obstacles à son existence.

Il faudra donc, dans les contrées chaudes, planter le poirier sur le versant nord des collines et sur les plateaux, le vent y circule librement ; tandis que dans les localités froides on le placera sur les coteaux frappés par le soleil, dans les gorges où l'air et la chaleur se concentrent, dans les plaines assez hautes pour n'avoir pas à craindre une humidité stagnante, mais pas trop hautes, de manière à être exposées aux courants d'air froid.

A l'égard du poirier comme des autres espèces, le voisinage d'un cours d'eau favorise la fécondation de la fleur, et

la fréquence des bourrasques est un obstacle à la récolte normale des fruits.

Le nombre de variétés de poires cultivées est considérable. Il est facile de s'en convaincre en visitant les marchés des grandes villes et les vergers des campagnes. On est surpris de rencontrer de Bordeaux à Genève, de Bruxelles à Nantes, de Paris à Berlin, de Turin à Rouen, de Vienne à Hambourg, une profusion de poires aux noms inconnus et d'une qualité douteuse.

Toutes les variétés de poirier ne conviennent pas à la forme en haute-tige que nous adoptons pour cette étude. Les unes ont le fruit trop gros ou mal tenu à la branche ; les autres réclament une taille annuelle qu'il est impossible d'appliquer aux sujets en haute futaie. On en rencontre parmi les variétés précoces qui ont le défaut de laisser tomber et de mûrir leurs fruits subitement, sans intermittence ; d'autres, au contraire, retiennent leurs fruits trop intimement, de façon que la maturité s'accomplit sur l'arbre.

Dans ces derniers temps, on s'est particulièrement intéressé aux poires d'hiver, pour alimenter sa maison ou approvisionner les desserts des restaurants ; mais la spéculation offre de beaux bénéfices avec des poires d'été ou d'automne dont la production est plus certaine, et qui ne réclament pas une fruiterie pour les conserver, avec tous les soins, toutes les pertes qui en résultent ; elles mûrissent à une époque où l'on consomme davantage de fruits. La poire de garde est moins propice à la culture en haute tige à tout vent, parce qu'il est difficile de tirer parti des fruits tachés ou meurtris. Malgré l'importance de la nomenclature des poires dont le cycle de la maturation commence fin de juin, pour finir au printemps de l'année suivante, notre liste des fruits de verger est courte et suffisante. Nous ne devons pas oublier que partout où l'on trouvera de bons fruits locaux et d'autres dont nous n'aurions point parlé, pourvu qu'ils soient d'une vente assurée, on pourra les accepter.

On rencontre l'*Echassery* en Suisse, la *Forelle* en Allemagne, la *Charbonnière* dans l'Ardèche, l'*Epine Dumas* à Limoges, la *Sucrée de Montluçon*, dans l'Allier, la poire de *Prêtre* en Champagne et en Bourgogne, la poire de *Curé* aux environs de Paris, la poire à *Deux yeux* dans le Lyonnais, la poire de *Fosse* dans l'Aube, la poire *Herbin* en Picardie, la poire de *Torpes*, dans Saône-et-Loire, etc.

Parmi les faits de production extraordinaire, il nous suffira de citer à Publier, en Savoie, un poirier qui donne 150,000 poires par an; près de Meaux, un poirier *Carrière*, qui rapporte 150 francs annuellement; dans le Cher, un poirier de *Cogné*, non moins avantageux; à Presles, en Brie, des poiriers de *Rigault*, dont la récolte est vendue 100,000 francs; dans les Hautes-Alpes, la *Royale d'hiver*, aussi fructueuse qu'en Provence....

Voici une liste de bonnes poires de verger :

Poires d'Été.

- DOYENNÉ DE JUILLET**, CITRON DES CARMES, ANDRÉ DESPORTES; les meilleures des petites poires de première saison.
- EPARGNE**; belle poire longue et colorée; l'arbre se tache dans les pays froids.
- BEURRÉ GIFFARD**; beau et bon fruit; l'arbre réclame un sol riche.
- BLANQUET**; petite poire de couleur ivoire, à chair croquante; réussit dans la montagne.
- BON CHRÉTIEN D'ÉTÉ**; beau fruit robuste en montagne, dans les climats plus chauds que froids.
- BOUTOC**; fruit musqué, mûrissant sur l'arbre; on le cueille dès qu'il commence à jaunir.
- BEURRÉ D'AMANLIS**; arbre robuste et généreux; beau fruit à épiderme épais et résistant assez bien au vent.
- ROUSSELET DE REIMS**; excellente petite poire musquée, recherchée par les confiseurs.
- COMTE LELIEUR**; fruit délicieux, ayant l'avantage de se conserver sain dans sa maturation.
- MONSALLARD**; fruit fin, supportant les climats chauds ou froids.
- MADAME TREYVE**; arbre fécond; fruit juteux, sucré, à peau épaisse.

Poires d'Automne.

- BEURRÉ HARDY** ; arbre robuste ; fruit excellent, assez gros.
- BEURRÉ D'ANGLETERRE** ; bel arbre pyramidal et généreux.
- LOUISE BONNE D'AVRANCHES** ; variété des plus méritantes par les qualités de l'arbre et de son fruit.
- BEURRÉ SUPERFIN** ; fruit délicieux, sujet à tomber s'il est trop battu par le vent
- BEURRÉ CAPIAUMONT** ; fruit abondant et robuste, également bon à couteau et à cuire.
- BEURRÉ DUMONT** ; poire exquise, d'une maturation lente.
- MARIE-LOUISE** ; arbre à branches qui se jettent à droite et à gauche ; fruit fin.
- DOYENNÉ DU COMICE** ; arbre peu fertile dans sa jeunesse ; fruit remarquable de bon goût, fin et sucré.
- EMILE D'HYEST** ; arbre très-vigoureux, fruit tenant bien à la branche ; bon dans la montagne.
- DE TONGRE** ; fruit avantageux par sa beauté et la rusticité de sa chair ; réussit dans les pays froids.
- BEURRÉ D'APREMONT** ; belle et bonne poire pour le commerce et la spéculation, en plaine ou en montagne.
- FIGUE D'ALENÇON** ; ce fruit tient bien à l'arbre, mais se ternit aux maniements trop multipliés.
- BEURRÉ BACHELIER** ; arbre trapu ; fruit gros, d'un goût parfait.
- TRIOMPHE DE JODOIGNE** ; arbre rustique, beau fruit tenant bien à l'arbre ; réussit dans les pays froids.
- BEURRÉ DIEL** ; cette variété a, comme la précédente, l'avantage de produire de beaux et bons fruits ; si l'arbre est trop chargé de petits fruits, ceux-ci seront moins bons en qualité.
- FONDANTE DU PANISEL** ; fruit robuste ayant l'apparence d'un *Doyenné*.
- CASTELLINE** ; bonne petite poire qui se prête au transport.

Poires d'Hiver.

- VIRGOULEUSE** ; arbre fertile dans la montagne.
- SŒUR GRÉGOIRE** ; beau et bon fruit ; arbre bien productif.
- BEURRÉ MILLET** ; excellente petite poire produisant par trochets, ayant peut-être l'épiderme sensible aux froissements.
- DUCHESSE DE BORDEAUX** ; bonne poire fondante ; arbre généreux.
- NOUVELLE FULVIE** ; arbre résistant bien aux gelées printannières ; fruit ferme et délicat.

CHAUMONTEL ; éviter les situations froides pour la saveur du fruit.

PASSE-CRASSANE ; arbre trapu ; fruit de première qualité, mûrissant de novembre en avril, bon pour divers climats.

BEURRÉ DE RANCE ; arbre élancé ; fruit meilleur dans les calcaires que dans les sols humides.

JOSÉPHINE DE MALINES ; délicieux petit fruit à chair parfumée.

DOYENNÉ D'ALENÇON ; convenable pour le transport ; bon fruit spécial aux régions froides.

OLIVIER DE SERRES ; excellente poire bien adhérente à l'arbre.

BERGAMOTTE ESPEREN ; très-bonne poire à maturation lente ; il faut à l'arbre un sol généreux.

Poires à cuire.

La poire à cuire ou à compote n'est pas à rejeter dans le verger ; elle est recherchée dans certaines préparations culinaires et elle entre pour une bonne part dans la consommation, par exemple chez nos cultivateurs, qui souvent préfèrent une poire cassante à une poire fondante.

CERTEAU D'AUTOMNE ; appelée *Cuisse-Dame* dans le Mâconnais ;

MESSIRE-JEAN ; employée à la fabrication du raisiné.

MARTIN SEC ; délicieuse à la cuisson,

CATILLAC ; arbre robuste, gros fruit. Le Catillac mérite une première place au verger.

SARRASIN ; d'une longue conservation.

Les Angleterre d'hiver, Râteau gris, Colmar Van-Mons, Franc-Réal, sont encore de bonnes poires à cuire.

Nous ne disons rien de la *Belle-Angevine* ; c'est la reine des poires pour la beauté, mais elle est la dernière pour la qualité ; c'est un fruit d'apparat qui se garde d'une année à l'autre et qui n'acquiert de belles proportions qu'avec un arbre en basse-tige, bien situé, plutôt soumis à la taille et greffé sur cognassier.

La poire à sécher joue un grand rôle dans les productions économiques de la Suisse et de l'Allemagne. La *Kannenbirne* dite *Etranquillon* y est très-cultivée.

Parmi les belles et bonnes poires à couteau qui pourraient être cultivées en basse-tige pour la spéculation ou la consommation, nous recommanderons : *William, Favorite de Clapp, Doyenné de Mérode, Beurré Baltet père, Beurré Dalbret, Fondante des bois, Sucrée de Montluçon, Duchesse d'Angoulême, Beurré Clairgeau, Beurré d'Hardenpont, Passe-Colmar, Fortunée Boisselot.*

Les jolies *Souvenir du Congrès, de l'Assomption, Van Marum, Colmar d'Arenberg*, sont de belles poires de dessert fournies par des arbres généreux.

Dans une situation privilégiée ou avec l'abri du mur, on plantera les précieux *Beurré gris, Doyenné blanc, Crasane, Saint-Germain, Royale d'hiver, Doyenné d'hiver, Bon-Chrétien d'hiver*, en palmette et en éventail.

Poires à cidre.

La poire à cidre arrive après les poires à couteau et à cuire ; elle n'est pas moins importante par la boisson qu'elle fournit, et les ressources qu'en retirent les contrées privées de vin. Il serait difficile de préciser le nom des sortes les plus aptes à la fabrication du poiré ; leur dénomination varie d'un pays à un autre. Nous donnerons le nom des plus réputées en Normandie : *Carisi, de Blanc, de Chemin, de Cheval, de Cloche, d'Entricotin, de Fer, de Hie, Je Noir, de Sauge, de l'Orme, Gros-Blanc, Gros-Vignon, Gros-Gris, Longue-Queue, de Loup, Marron-gris, Picard, Ragnet, Rousset, Saint-François, Sabot, Sausinet, Sirolle, Tas d'homme, Trompe-Gourmand*, etc.

Le poirier de verger en fruit à couteau, à cuire ou à cidre, doit être greffé sur franc et former des hautes tiges. On le greffe en pied ou en tête du sauvageon, directement sur place ou en pépinière. On abandonne l'arbre à lui-même après en avoir dirigé les branches pendant les premières

années. Plus tard, on se bornera à éclaircir les branchages compactes par des retranchements annuels de branches étiolées ou fatiguées de produire. On obtient une fructification plus régulière, et l'arbre conserve sa vigueur.

POMMIER

Les terrains composés de divers éléments conviennent au pommier ; ainsi il prospère dans les terres d'alluvion quand le sable s'associe à la silice ou à l'argile, et dans les terrains à base granitique aussi bien que dans les sols où l'humus tourbeux corrige l'aridité du calcaire. Une fraîcheur modérée lui est favorable avec un sous-sol suffisamment poreux ou perméable. Le fruit, en général, est plus gros dans les vallées humides, mais plus savoureux sur les collines et les plateaux non submergés. L'excès d'humidité ainsi que le manque d'air engendrent les chancre et les pucerons. L'excès de sécheresse fait jaunir l'arbre.

Le pommier prospère admirablement sur les montagnes de l'Auvergne ; dans les herbages de la Normandie, de la Bretagne et de la Picardie ; dans les Flandres, en Allemagne ; en Angleterre, en Suède, en Russie, en Amérique.

Son fruit entre pour une large part dans l'alimentation publique ; il supporte les voyages et reste en bon état de maturation pendant plusieurs mois de l'année. On peut dire que la pomme est le fruit populaire ; sans être paradoxal, on pourrait ajouter que toutes les pommes ont un emploi : les meilleures pour la table, les moins bonnes pour la cuisson, les mauvaises pour le cidre. En disant mauvaises, nous faisons nos réserves qui seront expliquées tout à l'heure.

Par le semis de ses graines, le pommier a fourni une multitude de variétés et de sous-variétés qui, bien rarement, ont été propagées, malgré leur qualité alimentaire ou économique. Nous ne pouvons choisir que chez les collection-

neurs ; ayant réuni, étudié une collection assez nombreuse de pommes originaires de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Amérique, il nous sera facile de signaler les plus dignes de la grande culture.

Pommes d'Été.

ASTRAKAN ROUGE ; arbre robuste, bon et beau fruit.

ROSE DE BOHÈME ; d'un joli coloris et d'une saveur agréable.

BOROVITSKY ; arbre très-fertile, beau fruit strié, d'un goût acidulé.

RAMBOUR D'ÉTÉ ; grosse pomme panachée rouge, bonne à cuire.

Pommes d'Automne.

CALVILLE DE DANTZICK ; arbre fertile, bon pour la région du Nord.

GRAVENSTEIN ; variété répandue en Allemagne et en Danemark.

REINETTE BURCHARDT ; assez grosse pomme bariolée, d'un bon goût.

— GRISE D'AUTOMNE ; arbre très-productif ; fruit d'une bonne grosseur, très-bon cru ou cuit.

Pommes d'Hiver.

API ROSE ; charmante petite pomme de dessert.

AZEROLY ANISÉ ; saveur fenouillée ; arbre fécond.

BELLE-FLEUR ; fruit côtelé et coloré, d'une grande exportation.

CALVILLE BLANC ; la reine des pommes ; arbre souvent délicat en hauteur, sujet au chancre.

DOUX-D'ARGENT ; d'un goût agréable.

FENOUILLET ; plusieurs sous-variétés ayant une saveur anisée.

LINNEOUS-PIPPIN ; véritable calville-reinette pour la forme et la qualité du fruit.

PIGEON ; plusieurs sous-variétés méritantes (*P. blanc, gris, rouge*).

PIPPIN GRIS DE PARKER ; arbre très-fertile et bon fruit.

REINE DES REINETTES ; arbre généreux ; beau et bon fruit.

REINETTE BAUMANN ; fruit coloré et de bonne garde.

— DU CANADA ; grosse et excellente pomme à cultiver.

— DE CAUX ; beau et bon fruit tardif.

— DE CUSY ; très-répandue en Bourgogne ; beau et bon fruit.

— DES CARMES ; excellente pomme tardive.

REINETTE FRANCHE; une des meilleures; arbre souvent délicat.

— **GRISE**; du *Canada*, de *Saintonge*, de *Portugal*; très-bonnes pommes à couteau et à cuire.

— **TARDIVE**; pomme de longue garde.

WAGENER; arbre fertile; beau et bon fruit d'hiver.

Pommiers à floraison tardive.

On a raison de rechercher les espèces à végétation tardive; généralement elles échappent aux intempéries du printemps. Le pommier possède un grand nombre de variétés à floraison tardive; en général, leur fruit est dur, acidulé et plutôt propre aux usages économiques.

Nous en désignerons quelques-unes qui sont à deux fins, bonnes pour la table et bonnes à cuire; au besoin, elles serviraient à la fabrication du cidre.

BONNE DE MAI; colorée comme un api.

COURPENDU; plusieurs sous-variétés à fruits gris, vert, rouge.

CUSSET; répandue dans l'Allier.

DE JAUNE OU D'ARGENT; de très-longue garde.

JEAN HURÉ; cultivée à Montmorency, près de Paris.

LUIKEN; propagée dans le Wurtemberg.

MICHELOTTE ROUGE; ID. **BLANCHE**; de Seine-et-Marne.

PÉPIN D'OR; DE **FLANDRE**; cantonnées près de Brienne.

REINETTE A LA LONGUE QUEUE; trouvée en Bourgogne.

SAINT-BAUZAN; genre de *Châtaignier musqué*.

Nous avons encore à l'étude un bon nombre de variétés françaises et étrangères qui fleurissent tardivement.

Pommes à cidre.

Nous n'avons pas la prétention d'examiner le bataillon compact des pommes à cidre; les variétés se comptent par milliers; tous les pays en possèdent, chaque village a sa pomologie, et jusqu'ici il n'a pas été possible de la débrouiller. Nous voulons appeler l'attention des cultivateurs sur le choix des variétés à cidre. En pressurant une pomme,

elle fait du jus, et l'on dit : bonne pour le cidre ; mais souvent, quelle triste boisson ! ni abondance, ni saveur, ni conservation ! Aux yeux des connaisseurs la boisson n'est parfaite que si elle se présente limpide, claire, d'une belle couleur ambrée, d'un goût piquant et agréable, sans mauvaise odeur ni acidité. Les praticiens expérimentés savent que, pour l'obtenir telle, il suffit de mélanger des pommes acides, des pommes douces et des pommes amères (toutes espèces à cidre), dans la proportion d'une partie des premières pour deux parties de chacune des deux autres.

Le mélange est basé sur cette observation que les pommes acides ou sures donnent beaucoup de jus, les pommes douces le rendent agréable, et celui des pommes amères ou âcres est très-dense et d'une longue conservation. Isolé, chaque cidre a les défauts inhérents à ses qualités : le premier est médiocre et brunit hors du tonneau ; le second est faible en couleur et de courte durée ; le troisième est moins abondant et trop épais. Mélangés, ils donnent une boisson abondante, agréable et de bonne garde.

Cette combinaison n'est pas absolument rigoureuse ; parfois on se contente de pressurer en même temps des pommes douces et des pommes amères, et la boisson est suffisamment chargée de sucre et de tannin. La nature du sol, le climat peuvent modifier ces prescriptions ; l'analyse démontre qu'il serait permis d'attribuer la qualité du sucre ainsi fusionné, à l'assimilation parfaite et aux justes proportions de sucre, de mucilage et d'acide malique. La science démontre encore que les fruits verts renferment environ 6 0/0 de sucre, les fruits mûrs 12 degrés, les fruits blets 8 degrés, et les fruits pourris en offrent seulement des traces. Donc il faut employer des fruits mûrs et sains.

Assez souvent on prépare la combinaison dès la plantation des arbres. Ainsi dans une localité normande, on plante cinq pommiers de *Gagnevin*, pour un de *Coquet*, un de *Gros-Bois*, et on presse toute la récolte ensemble.

Ces divisions de pommes douces, acides et amères se subdivisent en trois catégories basées sur la maturité du fruit. On groupe les pommes à cidre en trois saisons : septembre, octobre, novembre ; dans chaque saison se rencontrent des fruits doux, ou acides, ou amers ; on combinera la récolte de manière à livrer au pressoir des variétés différentes de goût, égales en maturité.

Les pommes de première saison, entr'autres *Bonne-Ente*, *Camoise* (acides) ; *Doux-à-l'Aignel*, *Rouge-Bruyère* (douces) ; *Amer-Doux*, *Blanc-Mollet* (amères) ; produisent un cidre assez sucré, quoique sensiblement acide, agréable au goût, marquant à l'aréomètre 5 degrés et donnant à la distillation 6 0/0 d'alcool à 50 degrés centésimaux. Il supporte peu d'eau et doit être bu dans l'année.

Les pommes de deuxième saison, entr'autres de *Rennes*, *Fleur-d'Auge* (acides) ; de *Rouget*, *Doux-Évêque* (douces) ; *Cul-Noué*, *Petit-Ameret* (amères) ; fournissent un beau cidre, moëlleux, renfermant 8 0/0 d'alcool à 50 degrés et recherché pour la mise en bouteilles.

Les pommes de troisième saison, entr'autres *Glane-d'Oignon*, *Surette* (acides) ; *Marin-Anfray*, *Peau-de-Vache* (douces) ; *Bec-d'âne*, de *Monnier* (amères) ; sont très-précieuses pour la fabrication des gros cidres. La densité aréométrique du jus oscille entre 9 et 12 degrés ; il cède à la distillation 12 0/0 d'alcool à 50 degrés. Moins délicat que les précédents, il peut se conserver plusieurs années.

Nous maintenons ces recommandations générales pour tous les pays, sans nous préoccuper des variétés existantes.

Pour la culture spéculative du pommier, nous n'admettons que la haute-tige sur sauvageon. L'arbre est greffé sur place, ou livré à l'éducation préalable de la pépinière. En abandonnant le branchage à sa propre direction, l'arbre prendra son développement naturel. On se contentera d'équilibrer la force des branches dans leur jeunesse et de

retailer ou retrancher chaque hiver les branches épuisées ou faisant confusion, en évitant les plaies trop fortes.

Au cas de puceron lanigère, il conviendra de dégager la terre autour du tronc et d'y enfouir de la chaux hydraulique.

Nous n'avons point parlé des pommes d'apparat. On en cultive l'arbre en buisson ou en cordon sur doucin ou sur paradis. On pourrait en former des treilles pour clore les propriétés entre voisins, ou pour border les chemins de fer, ainsi que la section de Bar-sur-Seine à Châtillon en fournit l'exemple, et d'autres chemins de fer en France et en Belgique.

PRUNIER

Le prunier est un des arbres fruitiers les moins difficiles sur la qualité du sol. La plupart des terrains cultivables lui conviennent, pourvu, toutefois, qu'ils ne soient ni trop argileux, ni trop humides ; avec de l'argile compacte en excès, il y a des maladies à redouter. Il ne se plaît pas non plus dans les sols sablonneux, brûlants ; il y jaunit. Ces deux extrêmes étant confondus donneraient une bonne terre à prunier. Même résultat avec le calcaire et l'humus. Le prunier aime une bonne terre meuble à sous-sol perméable.

Le climat du prunier est celui du vignoble ; sa fleur redoute les gelées tardives et les brouillards. Néanmoins la culture du prunier s'avance assez loin dans le nord et réussit même où le raisin ne mûrit plus en treille, mais les variétés délicates y souffrent ; il faut s'en tenir aux variétés robustes pour le plein vent.

On pourra planter le prunier sur le versant des collines, à bonne insolation, ainsi que dans les gorges des montagnes. Il est à remarquer que dans les endroits concentrés, trop chauds ou trop froids, le prunier végète mal ou ne donne son fruit avec difficulté.

L'emploi de la prune à l'état de pruneau lui donne une importance commerciale considérable ; l'industrie sait encore la transformer en conserves : confitures, marmelade, confiserie, prunes à l'eau-de-vie, et même en eau-de-vie de prunes, imitation de *kirschen-waser*.

D'immenses vergers de pruniers existent en Europe et en Amérique ; l'Afrique et l'Asie n'en sont pas dépourvues. La Roumanie en fait une industrie spéciale : l'eau-de-vie de prunes. Dans la Hesse, la statistique constate trois millions de pruniers, le double du chiffre total de pommiers. En France, dans l'Agenais, des propriétaires vendent jusqu'à 10,000 francs leur récolte de prunes d'*Ente* ou d'*Agen* ; dans cette province, une seule maison de commerce de Cassaneuil fait pour quatre millions d'affaires exclusivement en pruneaux. La *Sainte-Catherine*, de la Touraine, les *Mirabelles* et les *Quetches* de Lorraine sont également la fortune des gens qui les exploitent. N'oublions pas dans le département de l'Aube la commune de Baroville qui s'enrichit avec ses pruniers, ses chasselas, ses groseilliers, et vend pour 50,000 francs de *Reine-Claude* ; à côté, les villages d'Arconville, de Champignol, de Saint-Usage, de Fontette, l'imitent avec succès.

Comme le pommier, le prunier donne par le semis de ses graines, d'assez bons sauvageons dont le fruit, s'il n'est pas directement comestible, peut toujours être transformé en liquide ou en aliment ; l'inconvénient est qu'il en résulte trop de sauvageons à fruit gras, insipide ou adhérent au noyau. Le prunier de grain, non greffé, ne saurait être recommandé pour les plantations de verger.

La *Reine-Claude*, la *Quetche*, le *Damas*, la *Mirabelle* se reproduisent volontiers par le semis, mais avec un écart du type plus ou moins accentué, de telle sorte que le mode le plus certain est le greffage de bonnes races sur des sauvageons sains et robustes, nés de semis et non de drageon. Très-souvent dans la campagne, lorsqu'on possède un bon

type de Reine-Claude ou de Quetche, on le multiplie par drageon, sans employer la greffe.

Prunes précoces.

FAVORITE HATIVE (*Rivers*); violet noir, ronde.

PRÉCOCE DE BERGHTOLD; genre de mirabelle hâtive.

JAUNE HATIVE; ovoïde, jaune pâle.

PRÉCOCE DE TOURS; violet-bleu, un peu plus grosse que les précédentes, connue à Troyes sous le nom de *Monsieur*.

BÉJONNIÈRES (DES); d'une grande fertilité, couleur et saveur d'abricot.

Prunes de demi-saison.

MONSIEUR HATIF; fruit violet bleuâtre, abondant et bon.

Le MONSIEUR JAUNE est moins vigoureux, mais très-fertile et très-bon.

KIRKE (DE); grosse, pourpre noir, très-juteuse.

REINE-CLAUDE; la reine des prunes; on l'emploie également en marmelade, en confiture, en fruit glacé, en conserve-Appert, en prune à l'eau-de-vie.

MIRABELLE; délicieuse petite prune, très-recherchée pour la consommation et pour les confitures, les conserves, les brochettes au candi. La *grosse Mirabelle* en est une bonne sous-variété.

Prunes d'arrière saison.

REINE-CLAUDE VIOLETTE; délicieuse crue, bonne en pruneau.

— DIAPHANE; } excellentes sous-variétés de Reine-
— DE WAZON; } Claude mûrissant plus tard.

TARDIVE MUSQUÉE; assez grosse, violet noir, très-juteuse, maturité prolongée; exquise en pruneau.

COÉ'S GOLDEN DROP; beau fruit qu'il convient de laisser mûrir au fruitier après une cueillette tardive.

MIRABELLE TARDIVE; craint les situations froides.

Prunes à pruneaux.

D'AGEN; bon fruit frais, excellent cuit; pruneau délicieux.

SAINTE-CATHERINE; bon fruit frais; excellent en pruneau.

QUETCHE, et ses sous-variétés, *hâtive*, d'*Allemagne*, d'*Italie*; très-bonnes pour les pruneaux, les tartes et les compotes.

DATTE; jaune, exquise à la cuisson et en pruneau.

JAUNE TARDIVE; très-bonne en marmelade, etc.; trouvée à Lusigny.

Les **PERDRIGON**, **DAMAS**, **NORBERT** sont de bonnes prunes à pruneau, à pâtisserie et à cuire.

Le prunier, une fois formé, ne réclame aucune taille, sauf la réduction des branches fatiguées. On le greffe en pied ou à haute tige sur des plants élevés par semis et non par draconnage. Le prunier *myrobolan* de bouture constitue un bon sauvageon pour les sols calcaires.

VIGNE

Chacun sait que la vigne préfère les terrains légers, secs, caillouteux, en pente ou en plaine, et les climats chauds et tempérés. Les situations froides lui sont funestes.

Il n'entre pas dans notre cadre de traiter la question viticole; mais il nous semble que l'on néglige trop la vigne dans les cultures fruitières spéculatives. Déjà plusieurs contrées s'y sont livrées et ont obtenu des bénéfices extraordinaires. Des vigneronns du centre et du midi de la France ont doublé leur fortune en livrant leur raisin à la consommation au lieu d'en faire du vin.

Le raisin est en effet un aliment sain, agréable, recherché par tout le monde, et en toute saison.

La plantation définitive de la vigne s'opère avec de simples rameaux-boutures ou de jeunes plants enracinés dans une terre préalablement amendée; on dresse les ceps en ligne, palissés sur des treilles en fil de fer, ou bien on les accole à un pisseau. On peut ainsi garnir les talus ou les rives de chemin de fer, les allées du verger, les friches, etc.

Parmi les raisins de table, le *Chasselas doré* dit de *Fontainebleau* est la variété supérieure; ses sous-variétés, *rose*, *violet*, *hâtif*, etc., ne sont pas moins recherchées. Les *Muscats*, le *Frankenthal*, qui arrivent immédiatement après, réclament une situation plus chaude.

Dans les régions chaudes, réussiraient les raisins remarquables d'Asie, d'Afrique ou de l'Europe méridionale.

Les raisins précoces sont bons à cultiver partout ; ils arrivent les premiers en maturité et sont d'une vente plus avantageuse.

On ne doit pas négliger d'étudier les cépages répandus dans le vignoble, afin d'en rechercher les types qui pourraient être accueillis avec faveur dans la consommation. Ainsi les *Pineaux* de Bourgogne, les *Gamays* du Beaujolais, la *Sirrah* de l'Ermitage, la *Serine* de la Côte-rôtie, le *Grenache* du Midi, le *Corbeau* du Dauphiné, l'*Enfariné* du Jura, la *Mondeuse* de la Savoie, le *Merlot* du Bordelais, le *Saint-Jacques* des Pyrénées, le *Riesling* et l'*Orleander* des bords du Rhin, seront toujours les bienvenus au dessert. Avons-nous besoin d'ajouter qu'on a d'ailleurs la ressource de les livrer à la cuve, si la vente du fruit ne réussit pas ?

La culture de la vigne en treille vaut mieux que la culture en foule ou en désordre. La taille de la vigne se résume à cette pratique : tailler long une branche à fruit, à côté d'une branche taillée court ; l'année suivante, ce courson, réduit à deux yeux, fournira de nouveaux sarments pour la taille combinée, la branche à fruits étant supprimée après sa fructification (à moins que la branche de remplacement ne se soit pas suffisamment développée).

Le pincement des scions fructifiants favorise le développement du fruit, et le palissage des rameaux fait lignifier les sarments et augmente leur fécondité. Le pincement des pampres et des thyrses florales, l'évrillage et l'incision annulaire, opérations pratiquées au moment de la floraison paralysent la coulure du raisin.

On sait que la fleur de soufre est l'antidote de l'oïdium et que les fumées épaisses, les paillassons, les toiles, atténuent les effets de la gelée.

SOINS GÉNÉRAUX.

Choix des sujets. — On pourrait élever ses arbres directement sur place, ou en faire l'éducation préalable en pépinière ; mais si l'on veut jouir promptement de son travail, il est préférable de planter des sujets tout venus.

On les choisira d'une bonne constitution, bien proportionnés, jeunes, robustes, d'une belle venue, à écorce saine, trapus au collet, garnis de racines chevelues, la tige étant assez haute pour faciliter le va-et-vient des gens et des voitures ; la couronne du sujet se composera de quelques branches vigoureuses et convenablement placées.

Les arbres seront greffés en tête ou en pied, peu importe ; le point essentiel est que la tige soit forte, droite, saine et vigoureuse, et que le bourrelet de la greffe soit peu ou point saillant.

Distance des arbres. — La distance moyenne des arbres de haute tige à tout vent est calculée d'après le développement probable du branchage.

Ainsi on admet 8^m pour l'abricotier, le cerisier, le prunier ; 10^m pour le poirier et le pommier ; 4^m pour le pêcher.

On augmentera ces intervalles avec un sol généreux, ou dans un verger mixte couvrant une emblave (pré-verger, etc.), ou lorsque les arbres seront plantés en massif et non en ligne isolée. Quand il y a plusieurs lignes parallèles, on dispose la plantation en échiquier ou en quinconce.

Les distances seront agrandies lorsqu'on intercalera, entre les arbres de fond, des sujets à courte durée, en demi-tige, en pyramide, en buisson.

Préparation du sol. — Avec une plantation d'arbres à faible distance, on défoncerait le sol par tranchées, mais

dans le verger à haute futaie, les sujets étant trop espacés, on se contentera d'ouvrir de bons trous, larges de 2^m, profonds de 0^m75, au maximum.

Plus les racines du sujet sont développées, plus grand doit être le trou. On l'ouvre avec une bêche ou une pioche, et l'on entame le fond et les parois latérales afin que les racines ne soient pas encaissées dans une terre dure. Il vaut mieux forcer en largeur la dimension du trou, les racines seront ainsi engagées à pénétrer dans les couches supérieures du sol.

Si le sous-sol est défectueux, on l'extrait; mais si par la nature ou les dimensions du sous-sol cette extraction présente des difficultés, on le laisse et l'on surcharge la couche arable par un apport de bonnes terres et d'amendement.

Les meilleurs amendements sont les terres végétales, les sables d'alluvion, les gazons, les curages de rivière, les râclures de cour, d'étable, l'humus de forêt, les boues de rue, les terres brûlées, les poussières de route, la suie, les cendres, les plâtras, les phosphates, la marne, l'enfouissement préalable de plantes herbacées, les matières fécales chaulées, les débris végétaux ou animaux, etc., mélangés, manipulés, façonnés, arrosés soit avec du purin, des eaux de ménage ou des rinçures de tonneau, de manière à produire un compost favorable aux végétations arborescentes. On tâche de donner au sol les éléments qui lui manquent.

Nous recommandons le fumier de ferme seulement à titre d'engrais préparatoire (on l'enterre en labourant le champ), ou d'engrais combiné (on le stratifie avec des lits de terre et des substances précédentes).

Les engrais sont mélangés au sol environ un mois avant la plantation, à l'époque de l'ouverture des trous.

L'ouverture préalable d'un trou contribue à l'amélioration du sol par l'action des agents atmosphériques.

Lorsque le terrain est trop chargé d'humidité, on l'assainit par le drainage ou par l'ouverture de rigoles qui fourni-

ront des terres pour élever le sol. On pourrait encore placer des fascines, des pierrailles, des scories au fond des trous et des tranchées, et les recouvrir de gazons et de terre pour recevoir les arbres qui développeraient leurs racines sans obstruer la canalisation souterraine.

La bonne terre à blé alliée à la terre de prairie constitue un bon sol pour le verger ; si la couche végétale est d'une épaisseur suffisante, l'engrais est superflu.

Plantation. — Les plantations s'effectuent pendant le repos de la sève ; l'époque la plus favorable est l'automne ; soit la période comprise entre la chute des feuilles et les grandes gelées. Plus le terrain est sec, plus tôt on devra planter ; s'il restait encore des feuilles aux arbres à arracher, on les couperait avant qu'elles soient fanées.

On évitera d'arracher et de planter un arbre par les temps de gelée, de givre, de grandes chaleurs, de dégel, de boue.

On groupera les arbres de même espèce.

Les sujets étant extraits avec soin de la pépinière, devront être mis en jauge à proximité de la plantation. S'ils ont souffert dans le trajet, on trempera la racine dans une bouillie d'argile, de bouse de vache et d'eau de mare. Il n'y a jamais d'inconvénient à praliner ainsi les racines, principalement par un temps de hâle ou dans un terrain sec.

Avant de mettre l'arbre en terre définitivement ou en jauge, on l'habille, en recoupant les racines mutilées ou dénudées, les chevelus fatigués, et en raccourcissant un peu le branchage par la taille des rameaux les plus vigoureux, et de ceux qui sont inutiles ou mal placés.

En plaçant l'arbre dans le trou, il faut d'abord l'aligner, ensuite tenir compte du tassement probable du sol. Élever le collet des racines au-dessus du niveau du sol, c'est assurer au sujet une végétation et une fécondité soutenues. Cette précaution est indispensable dans un terrain humide ; on élève la terre au fond du trou, de telle sorte que l'arbre,

étant planté, soit plutôt sur un mamelon. Les espèces fruitières à noyau viennent mieux dans n'importe quel terrain si les sujets ont été plantés assez haut, greffe hors terre.

On saupoudre de la terre meuble entre les racines ; les bonnes terres amendées, les alluvions, la terre râclée à la surface du champ ou sous les futaies sont favorables à la radification. Quand le terrain est desséchant, on jette des gazons à l'intérieur du trou avant de planter.

Tasser légèrement le sol, surtout quand il est poreux, tuteurer l'arbre et arroser la terre s'il y a possibilité.

Taille. — Nous avons indiqué à chaque genre fruitier le mode de taille qui lui convient. On sait qu'il s'agit ici d'arbres à tout vent ; par conséquent, il suffira de quelques suppressions et réductions annuelles ou bisannuelles dans les branches pour exciter la vigueur du sujet, équilibrer ses forces, et entretenir sa fructification.

Entretien. — Un paillis d'herbage, de fougère, de fumier, de mousse, de gravois, de tan ou de pierrailles, sera étendu au pied de l'arbre avant le mois d'avril, dans le but de conserver la fraîcheur au sol. Quand le terrain est en pente, on relève le contre-bas du paillis avec des gazons, de la terre ou des pierres.

Dans les situations chaudes, on badigeonnera la tige du sujet avec un mélange de boue, crottin, chaux et purin.

Si le verger est exposé au passage des animaux domestiques, il conviendra d'entourer chaque arbre avec trois tuteurs réunis en arc-boutant, et d'épiner la tige.

Pendant les premières années, on labourera superficiellement le sol au pied des arbres. Avant l'hiver, on pourrait enterrer avec une fourche le paillis d'herbage ou de fumier ; après l'hiver, on le renouvellerait. Une fois l'arbre en bonne venue, la litière est inutile, et si l'on juge à propos de cultiver, il faudra éviter de piocher profondément.

On râclera les écorces de la tige et des branches où se réfugie la vermine ; on enlèvera les mousses, les guis, les lichens, le bois mort ; on échenillera en tout temps ; enfin on aura le soin de détruire les animaux nuisibles.

A l'époque de la floraison des arbres, si l'on redoutait la gelée, on disséminerait dans le verger, de petits récipients en métal remplis d'huile lourde. En y mettant le feu après minuit et avant le lever du soleil, dès que le temps s'éclaircit et se refroidit, il en résulterait un nuage de fumée épaisse qui amortirait les effets de la gelée et des rayons solaires.

Restauration. — Il est prudent de restaurer, de rajeunir les arbres fatigués avant de les sacrifier totalement.

On renouvelle la terre autour des racines, on nettoie les vieilles écorces en même temps que l'on recèpe les branches principales à une certaine distance du tronc.

Le poirier, le pommier, l'abricotier et même le prunier se prêtent à cette opération.

Au lieu de tronçonner l'arbre sur la tige, il est préférable de recouper les branches qui constituent la charpente de la couronne soit à 0^m 20, 0^m 30 ou 0^m 50 de leur talon. Plus le sujet est fort, plus nombreuses devront être les branches ainsi *ravalées*. On recouvre le moignon avec un engluement de bouse de vache et terre glaise.

Si la variété est défectueuse, on la transforme au moyen du greffage d'une variété méritante ; dans ce cas, la *greffe en couronne* convient mieux, et l'opération offre plus de garanties quand il se trouve un plus grand nombre de branches greffées. Il sera prudent de soutenir les jeunes pousses contre l'action des vents.

Quand l'arbre est trop vieux ou trop défectueux, on l'abat, on extrait les racines du sol, et avant de replanter un autre arbre à la même place, on aura le soin de restaurer le sol par un apport de bonnes terres végétales.

RÉCOLTE DES FRUITS.

Bien que l'intérêt du spéculateur soit de vendre sa récolte sur pied, à l'amiable ou à l'enchère, nous n'en croyons pas moins nécessaire de terminer notre travail en cherchant à guider le propriétaire qui voudrait récolter ses fruits lui-même pour les consommer ensuite ou les vendre en détail.

Dans un verger, on procède à la récolte des fruits aussitôt que leur maturation s'annonce par un changement de couleur de l'épiderme ou par un commencement de chute naturelle. En général, on récolte tous les fruits lorsque, leur développement étant pris, on peut les détacher de la branche sans faire un effort sensible.

Un beau temps est une condition indispensable à cette opération. Le fruit cueilli à point, c'est-à-dire ni trop vert ni trop mûr, et par une température convenable, gagne en qualité, en conservation, et supporte mieux les voyages.

En récoltant les fruits, on prendra garde de fatiguer les branches, et de briser les lambourdes et les brindilles fruitières.

A l'exception des fruits à cidre, des noix, des châtaignes, des amandes, que l'on abat en frappant les branches de l'arbre, avec des perches, — procédé violent, il faut en convenir, — la récolte des autres espèces se fait à la main. A cet effet, on se sert d'échelles simples ou doubles, de gaullettes crochues pour amener les branches; on emploie également un instrument dit cueille-fruits pour saisir les poires, les pommes, les pêches, les abricots, placés aux extrémités des branches ou dans des endroits difficilement accessibles.

Au fur et à mesure de la récolte, on dépose doucement les fruits dans un panier, tapissé de feuillage, puis on les

transporte sous un hangar ou dans une chambre saine, une fruiterie, et on les place sur un lit de paille de seigle ; les fruits à chair molle, comme les abricots, les cerises, les pêches, les prunes pourront rester dans les paniers ou sur des planches, ils devront y séjourner d'autant moins longtemps qu'ils seront plus groupés en tas. Pour ce genre de fruits, la température modérée de la fruiterie est indispensable. Un degré élevé précipiterait leur maturation ; une atmosphère froide dérangerait l'élaboration de leurs sucs.

La propreté de la fruiterie est indispensable ainsi que l'enlèvement des fruits gâtés.

L'**abricot** doit être cueilli dès que l'épiderme sans être flétri, prend une nuance plus mate ; le fond vert devient jaune et les marbrures se caractérisent. L'abricot destiné à voyager sera cueilli par un temps couvert avant que la chair ait perdu sa fermeté. L'abricot pour la confection des pâtes et des marmelades sera choisi plus mûr, et le fruit pour conserve-Appert, plus ferme.

Si la récolte d'un arbre est faite en une seule fois, il sera facile de trier les fruits pour la consommation immédiate, et ceux qui seront destinés à être transportés.

La **cerise** sera récoltée dans son plein état de maturité, avant que sa couleur vive se ternisse ; les *griottes* pourront être cueillies tardivement, à l'exception de celles qui sont destinées à la confection du ratafia ; les *bigarreaux* et les *guignes* entreraient en décomposition si l'on attendait pour les cueillir que leur épiderme soit trop coloré.

La **pêche** est bonne à cueillir quand le fond vert de la peau s'éclaircit ; la couleur et le parfum sont plus accentués, l'épiderme s'assouplit, et le faible mouvement de rotation que l'on imprime au fruit avec la main indique son degré de maturation. La pêche destinée aux voyages sera cueillie avant sa maturité absolue. Les *pavies* se prêtent mieux aux transports lointains et au séjour prolongé à l'étalage du marchand. Le *brugnon* acquiert plus de saveur

lorsqu'il est cueilli assez mûr et laissé quelques jours sur une tablette, mais son épiderme se flétrit et ne flatte pas autant l'œil de l'acheteur.

Nous n'avons pas besoin de recommander les précautions dans le maniement des belles pêches; on les dépose, accompagnées d'une feuille de vigne ou autre feuille douce, dans un panier plat.

L'on ne doit pas cueillir les pêches d'espalier en plein soleil, si elles doivent être emballées et expédiées en voyage; dans ce cas, il conviendrait de les laisser refroidir à l'ombre.

La **poire d'été** sera cueillie dès qu'elle commence à jaunir ou à tomber; elle achèvera sa maturation dans un endroit sec et couvert, à l'ombre et non dans une cave. En ce qui concerne la *poire d'automne*, on attend que son volume soit atteint (l'homme exercé ne s'y trompe guère), et qu'elle paraisse vouloir quitter l'arbre; aussitôt cueillie, elle sera placée dans une chambre ni trop froide ni trop sèche. La *poire d'hiver* doit être cueillie plus tardivement, avant toutefois l'arrivée des gelées blanches. On déposera les poires tardives sous un hangar, et après quelques jours de repos, elles seront rentrées dans la fruiterie, endroit sombre, à température régulière, non exposé à l'humidité surabondante ni aux gelées. Souvent le conservatoire fruitier n'est autre chose qu'un pavillon de jardin, une cave, un cellier rayonné de tablettes en bois dur, ou garni de tiroirs libres et superposés.

Le cueille-fruits est nécessaire à la cueillette des belles poires, et surtout des poires d'hiver sur les arbres à tout vent, quand la main de l'homme ne peut les atteindre.

La **pomme** est habituellement récoltée à la saison des vendanges, soit en septembre et en octobre.

Les variétés précoces réclament une cueillette au temps de leur maturité; celles d'hiver seront cueillies à l'arrière-saison. Laisée sur l'arbre, la *pomme tendre* se ride moins et mûrit plus vite; la *pomme de garde*, au contraire,

s'y améliore, à la condition que la récolte ait lieu avant la chute des feuilles. Une fois cueillies, les pommes pourront rester quelque temps au pied des arbres; puis on les rentrera dans un grenier ou au fruitier. On peut encore les conserver dans des tonneaux sains, hermétiquement clos.

La *pomme à cidre* est récoltée d'une façon toute simple; on secoue l'arbre à la force des bras ou au moyen de perches crochues; il n'y a aucun inconvénient à laisser séjourner les pommes dehors, en attendant leur pressurage.

La **prune** annonce sa maturité par un parfum prononcé et par la chute des fruits lorsqu'on ébranle légèrement l'arbre. On ramasse les prunes avec soin, en séparant les fruits détériorés. La belle prune sera cueillie à la main, en évitant le froissement de la peau et la rupture de la queue. Une prune *déflorée* ou *lavée* perd beaucoup de sa valeur. La feuille d'ortie, employée dans l'emballage, a la réputation de respecter la fleur virginale de la prune.

En supposant une seule variété de prunes ou des variétés différentes mûrissant en même temps, voici quel serait l'ordre de récolte du fruit suivant son emploi. Il faudrait récolter d'abord la prune à l'eau-de-vie, puis la prune à conserve-Appert, celle à glacer au sucre, le fruit à confiture, la prune à faire cuire en marmelade ou en pâtisserie, enfin le pruneau. La récolte de la prune à consommer à l'état naturel représente la moyenne de cette période qui commencerait encore par le fruit destiné aux voyages.

On distingue facilement le point de maturité du **raisin**; sa maturation doit être d'autant plus complète que la situation de la vigne serait plus froide. La récolte se fait à la main ou avec de petites cisailles, par un beau temps, après la rosée. Il est utile de rappeler ici que le raisin effeuillé graduellement d'abord, et radicalement ensuite, prendra une teinte colorée — le chasselas particulièrement — qui séduira l'acheteur, tandis que la grappe, à laquelle on a toujours laissé un parasol de feuillage tout en la dégageant

des feuilles qui l'environnent, se colore moins, mais se garde plus longtemps.

Le raisin déposé à la fruiterie, sur un lit de paille de seigle, développe encore ses principes sucrés; mais il aurait, après l'hiver, une moins belle apparence que s'il était conservé à *rafle verte*. On l'obtient à rafle verte en coupant le sarment qui porte la grappe et en plongeant ce sarment dans une fiole de grès, remplie d'eau, additionnée de charbon, pour éviter la corruption. Les récipients sont rangés dans une chambre sèche, sombre, où il ne gèle pas, et le raisin s'y maintient vermeil jusqu'au printemps suivant.

On sait que les toiles et les sacs en canevas préparé sont employés avant la vendange pour prolonger le séjour des grappes sur la treille, forcer leur coloris, et en même temps les préserver de l'attaque des oiseaux et des insectes.

EMBALLAGE DES FRUITS.

Les fruits que l'on remue à la pelle pour les charger sur des voitures, des wagons ou des bateaux n'ont pas besoin de grandes précautions pour arriver à bon port; d'ailleurs le bas prix de la marchandise et son abondance y mettent obstacle. Mais il est indispensable de soigner l'emballage des fruits de choix et de tous ceux qui doivent voyager.

L'emballage se pratique généralement au moyen de caisses en bois blanc, de paniers, de billots, de bannettes en osier ou en fibres végétales, de paniers à vin de Champagne, de corbeilles ovales à couvercle bombé, tels qu'on puisse les manier sans danger, et que le fruit y soit logé sans être exposé aux meurtrissures. Aussi les avaries étant à craindre, il sera toujours prudent de choisir des fruits sains, bien constitués, plutôt d'une maturité en retard, exempts de toute mouillure sur l'épiderme. On ne les cueillera point par la pluie, le brouillard ou la rosée, ni par la grande cha-

leur, afin d'éviter la pourriture ou l'échauffement; sinon on les laisserait reposer à la fruiterie.

Plus le trajet sera long, plus ces conditions deviendront rigoureuses. On ne doit pas oublier que la concentration des fruits dans un espace restreint, étroitement fermé, avance leur degré de maturité, et que, par conséquent, il serait imprudent d'y introduire des échantillons en état de décomposition ou susceptibles de se gâter pendant le voyage, et de les garnir de substances fermentescibles, le foin humide, la mousse fraîche, des feuilles vertes. Tout fruit humide devra *se ressuyer* à l'ombre avant d'être emballé.

Nous recommanderons, enfin, pour chaque genre de fruit : 1° d'employer des caisses et des paniers de moyenne dimension — à cube égal dix petits valent mieux qu'un gros — afin d'éviter un trop grand nombre de lits superposés; 2° de tamponner les intervalles des fruits et des lits avec des rognures de papier, du regain, des menues pailles d'avoine, du son, de la sciure tamisée, de la ouate; 3° de garnir le fond et le dessus avec de la paille de seigle, du gros papier, des rognures, de la fougère sèche; 4° de fermer le couvercle de manière qu'il fasse pression sans violence, en empêchant le ballotement des fruits.

Les fruits délicats ou rares gagneront à être préalablement enveloppés d'une feuille de papier (papier de soie pour les fruits à peau tendre), et rangés par lits uniques dans de petites caisses en bois blanc. Si plusieurs lits sont nécessaires, on mettra au fond les échantillons les plus fermes et les plus résistants.

Les transports de fruits doivent être accomplis par des moyens rapides, et le vendeur a tout intérêt à entrer en relations avec des maisons honnêtes, à employer des intermédiaires consciencieux.

Quant au mode de transaction commerciale, nous recommandons vivement les affaires au comptant. Le producteur doit simplifier sa comptabilité et éviter les risques de perte.

Dans cette étude générale nous n'avons rien dit des noyers à végétation tardive, des châtaigniers à gros fruit, des amandiers à fruit doux, ni des arbrisseaux et arbustes tels que figuier, noisetier, cognassier, groseillier, framboisier, dont le produit entre pour une bonne part dans les usages de l'économie domestique. Nous avons pensé qu'il suffisait d'appeler l'attention des planteurs sur les genres principaux.

Notre but est de pousser vigoureusement à la culture fruitière extensive, à la culture des arbres fruitiers en plein vent, par des moyens simplifiés.

Le département de l'Aube est un des mieux classés dans l'ordre des départements qui se sont livrés avec succès à l'arboriculture perfectionnée et à la propagation des bonnes sortes de fruit. Il ne tarderait pas à prendre un rang semblable dans la grande culture spéculative.

En tenant compte de la nature variée du sol et de la douceur du climat, nous ne voyons pas un de nos cantons, pas une commune où l'on ne puisse récolter du raisin, des pommes, des cerises. A l'inspection de la carte du département, nous ne rencontrons aucune localité qui soit privée de moyens de communication, qui ne puisse transporter facilement ses denrées vers les centres de consommation, d'industrie, d'expédition ou de commerce.

Les faits sont là pour le prouver; et les résultats déjà acquis, secondés par les encouragements des sociétés agricoles et horticoles, doivent aider à vaincre l'apathie, l'obstination, la routine.

Troyes, le 21 mai 1869.

RAPPORT

SUR LE LIVRE INTITULÉ :

CARACTÈRES ET TALENTS

Études sur la Littérature ancienne et moderne, par M. Courdaveaux

PAR M. ASSOLLANT

MEMBRE RÉSIDANT

« Non-seulement l'élément moral est dans tout homme le » principe même de sa dignité, ce qui le sacre et le fait » homme; mais.... sur le terrain de l'art, pour ne parler » que de celui-là, il est.... la cause la plus efficace de la » beauté des œuvres comme de l'action de l'artiste sur les » autres hommes. » Dans la littérature surtout, qui est l'expression la plus directe du sentiment et de la pensée, une œuvre gagne singulièrement à être morale, même au point de vue de la beauté : plus elle a d'élévation et de noblesse, plus l'admiration qu'elle excite est complète et puissante. « L'art n'est pas une annexe de la morale, cela est » vrai, » et les qualités de l'esprit entrent certes pour beaucoup dans le génie d'un écrivain ; mais il n'en est aucune qui puisse suppléer à cette grandeur morale, condition de toutes les grandes œuvres.

Ces lignes résument à peu près la préface que M. Courdaveaux a mise en tête de ses études sur quelques poètes anciens, Théocrite, Catulle, Tibulle, Propertius et Ovide, sur Virgile et Horace, considérés comme écrivains politiques; enfin sur l'un des plus grands parmi les poètes modernes, sur Shakespeare. *Caractères et talents*, tel est le titre sous lequel il les a réunies, voulant indiquer par là qu'il s'est attaché, en parlant de chacun de ces poètes, à faire ressortir le rapport qui existe entre leur talent et ce que nous savons de leur caractère.

C'est là sans doute une base solide de critique littéraire, et lorsqu'on y joint, comme M. Courdaveaux, professeur à la Faculté des Lettres de Douai, une parfaite connaissance des auteurs qu'on étudie et des travaux d'érudition dont chacun d'eux a été l'objet, on ne peut guère manquer d'intéresser. Mais, sans vouloir contredire des principes que j'accepte dans leur généralité, j'ai plus d'une remarque à faire sur leur application.

Et d'abord ces principes ayant été exposés au début, en quelques pages, d'une chaleur éloquente et d'une conviction sincère, pourquoi y revenir ensuite, dans les cinq premières études, avec une insistance si marquée? Le livre de M. Courdaveaux n'est guère, lui-même nous l'apprend, qu'un résumé des leçons faites par lui à la Faculté de Besançon et à celle de Douai, dans le cours de cinq années. Or, l'enseignement oral exige, loin de le proscrire, le rappel des idées fondamentales que certains auditeurs ont souvent oubliées d'une semaine à l'autre, et chaque jour de nouveaux venus doivent être mis au courant de ce qu'ils n'ont pu entendre. Pour des lecteurs, c'est tout autre chose, et ils aimeraient mieux qu'on se défît un peu moins de leur mémoire.

D'un autre côté, l'auteur voulait donner à son livre l'unité qui manque toujours plus ou moins à un recueil d'articles détachés. Mais, en cherchant à resserrer le lien de cette unité artificielle, il paraît trop douter de son prin-

cipe et ne pas le regarder assez tôt comme fait acquis aux débats. Il est difficile, il faut l'avouer aussi, quand on commence par poser d'avance ses conclusions, d'éviter après cela quelques redites et l'apparence fâcheuse d'un parti pris.

Mais ce n'est là qu'une question de forme, et combien d'autres ouvrages, fruits de travaux sérieux et de recherches consciencieuses, encourent le même reproche ! Pour parler maintenant du fond, n'est-ce pas, dans la critique, un inconvénient grave d'user toujours et partout d'un même procédé d'appréciation, d'appliquer toujours et partout la même vue théorique ? Des critiques contemporains, quel est, je le demande, celui dont le public se lasse le moins et qu'il écoute le plus ? Est-ce M. Taine ou M. Sainte-Beuve ? Est-ce le premier qu'il fallait imiter dans sa rigueur didactique, tout en partant d'un principe essentiellement contraire à son indifférence morale et à son complet oubli de la liberté humaine ? Oui, nous reconnaissons entre le talent d'un auteur et son caractère un rapport incontestable ; mais ce rapport est-il tel qu'on ait le droit d'ériger en axiome, que tant vaut l'homme tant vaut l'écrivain ? De même qu'il y a des hommes qui sont grands par le caractère sans l'être par le talent, il doit y en avoir aussi qui sont grands par le talent sans l'être par le caractère, et nous nous demandons jusqu'à quel point les exemples produits par M. Courdaveaux, à l'appui de sa thèse, l'autorisent à poser une règle si absolue. Par cela même que l'homme est un être moral, c'est-à-dire libre, ses actes ne sont pas soumis à une loi inflexible. Ondoyant et divers, a dit Montaigne, insaisissable Protée, suivant l'expression d'Horace ; tantôt ange, tantôt bête, suivant celle de Pascal, serait-il donc dans ses œuvres autre que dans sa conduite, et y obéirait-il à une logique rigoureuse ? Ce n'est pas l'homme réel qui présente en lui cette unité d'où est exclue l'inconséquence ; à peine l'homme idéal y arrive-t-il dans les types que nous offrent l'épopée,

le théâtre, le roman. La critique a déjà assez à faire pour nous donner des portraits fidèles; plus elle prétend nous montrer des types, plus elle s'éloigne de la vérité; elle crée alors plutôt qu'elle ne peint. Voilà l'inconvénient où elle risque de tomber quand elle considère un homme par un seul de ses côtés sans vouloir tenir compte des autres, ou sans le pouvoir. M. Courdaveaux, qui a vu si bien que telle a été la faute commise par les critiques de Shakespeare, ne s'en est pas assez gardé lui-même dans ses études sur les anciens.

En effet, on connaît peu la vie des poètes choisis par lui pour sa démonstration, et l'examen patient de leurs ouvrages ajoute des traits souvent bien vagues à leur insignifiante biographie. On n'arrive donc à déterminer comment ils ont vécu et ce qu'ils étaient que d'une façon plus ou moins incertaine, et surtout d'après leurs écrits; mais nul moyen de faire ensuite la contre-épreuve qui consisterait, leur caractère et leur vie étant connus d'ailleurs, à vérifier si leurs œuvres en sont l'expression et le reflet. Faute de pouvoir remplir ces conditions, une étude systématique est peut-être plus facile, mais certainement elle prouve moins.

Voyons d'abord comment Théocrite a été traité par son juge. On ne dira certes pas que M. Courdaveaux ne sait point apprécier en ce poète un sentiment vrai de la nature, une fidèle reproduction de la réalité exempte d'affectation comme de bassesse, une peinture énergique de l'amour. Les élégantes analyses du critique ont tout le charme des *petits tableaux*, tel est le sens littéral du mot *Idylles*, où Théocrite a reproduit des modèles beaucoup moins imaginaires que les modèles reproduits par Virgile dans ses *Églogues*. Le poète sicilien s'en est tenu à ce genre moyen où il excelle, preuve de goût de sa part, et deux essais moins heureux dans le récit épique montrent bien qu'il n'était pas à la hauteur de pareils sujets. Le sentiment des grandes choses lui faisait-il défaut pour cela? Je n'oserais l'affirmer

avec M. Courdaveaux, ni prétendre que, manquant de sens moral, il ne pouvait avoir dans son talent l'élévation que n'avait pas son âme, et aller jusqu'au génie. Ce jugement est sévère, et voilà Théocrite condamné, à cause d'une apothéose de Ptolémée Lagus, ridicule à nos yeux, sans aucun doute, mais flatterie savante à l'ordre du jour dans ces cours où l'esprit grec et la servilité asiatique rivalisaient d'efforts pour plaire aux grossiers Macédoniens dont la victoire avait fait des dieux. Deux siècles plus tard, Virgile, Horace ne traitaient-ils pas en dieux César et l'héritier de César? A peine ont-ils mis plus de réserve dans ces adulations qui nous choquent tant, mais qui « par elles-mêmes n'étaient rien, » ce sont les propres termes employés plus bas pour les excuser. Descendons maintenant dix-sept siècles : Louis XIV n'est pas Dieu, il est vrai; mais il représente Dieu sur la terre de France. Les hommages que lui rendent à l'envi orateurs et poètes, paraissent-ils donc de nos jours ne rien avoir d'excessif, et devons-nous en conclure que Bossuet et Boileau, par exemple, manquaient d'élévation dans l'âme, et devaient par conséquent rester médiocres dans leurs conceptions? Il est donc nécessaire et juste de ne pas isoler un homme du milieu où il vivait, de ne pas le tirer en quelque façon hors de son pays et de son siècle, pour le faire comparaître devant nous et l'enlever au jugement de ses pairs. Théocrite, dans des vers pleins d'élégance, promettait la gloire aux riches généreux envers le nourrisson des Muses; il égalait Ptolémée Philadelphie aux plus grands rois en reconnaissance de ses dons. Mais l'auteur de Cinna donnait bien, et cela en très-faible prose, les éloges les plus outrés à M. de Montauron pour une libéralité qui ne nous paraît nullement faire de lui le pendant d'Auguste!

Si je défends Théocrite contre son juge, j'abandonne volontiers Catulle à toutes ses rigueurs. La vie extérieure du second n'est guère moins ignorée que celle du premier ;

mais sa vie intime est assez connue par ses poésies, épigrammes, élégies, madrigaux, billets amoureux; tout cela ayant été en Allemagne l'objet d'immenses recherches. On est ainsi parvenu à mettre dans ses ouvrages un ordre chronologique dont lui-même s'était peu soucié en les publiant. Il n'a pas été difficile de reconnaître dans sa Lesbie l'infâme Clodia, digne sœur du tribun Clodius, devancière de Messaline, empoisonneuse de son époux Métellus Celer. Cette passion a son histoire dans une foule de petites pièces où se montrent tantôt les grâces d'un esprit érudit et délicat ou une gracieuse imagination, tantôt toutes les ardeurs d'une sensualité sans frein ou les emportements d'une jalousie aussi lâche dans ses concessions qu'immonde dans ses colères. Triste tableau, quelque agrément que M. Courdaveaux ait cherché à y répandre par de vives traductions, soit en prose, soit en vers d'un tour facile. Les autres amours du poète, et ses haines où le patriotisme n'a pas plus de part que la pudeur offrent un tableau plus triste encore, et il n'y aurait pas eu, ce semble, moins de profit pour la morale à le supprimer qu'à y chercher un enseignement. Quant aux cinq morceaux épiques ou lyriques qui complètent les œuvres de Catulle, on n'y trouve pas la conception d'un amour beaucoup plus épuré que celui qu'il avait connu; on peut donc dire que toutes ses créations se sentent de la bassesse de son cœur.

La vie et les œuvres de Tibulle, quelque peu édifiantes qu'elles soient, paraissent, comparées à celles de Catulle, presque irréprochables. Ici encore M. Courdaveaux emprunte souvent aux Allemands leur solide érudition; c'est un bagage qu'il ne dédaigne point, mais que sa critique vive, leste, amusante même, porte toujours légèrement. Fidèle à la mission morale qu'il s'est donnée, il soutient, malgré Horace, malgré Laharpe, que Tibulle ne fut pas heureux. Mais, s'il ne croit pas à son bonheur, il croit plus que personne aux qualités charmantes qui lui donnent une

physionomie à part dans l'antiquité. Faisant l'histoire et aussi le *Roman de son cœur*, il montre que l'aimable poète n'est pas uniquement un voluptueux qui n'a pas toujours assez souci de sa dignité d'homme. Si ses élégies, d'un style naturel, élégant, harmonieux, « toujours chastes de » langage alors même que l'idée ne l'est point, » ne sont souvent que de « jolies variations » d'un sentiment vrai, il a du moins « le mérite d'avoir entrevu et reproduit cet autre » amour qui est l'union des âmes : » Quelque étroite que puisse paraître la place qu'il lui a faite dans ses vers, il suffit de ces accents attendris, et parfois mélancoliques, pour que les élégiaques modernes reconnaissent en lui un précurseur.

Il n'en est pas de même de Properce, quoique André Chénier, dans sa jeunesse, lui ait fait l'honneur de l'imiter. Un parallèle spirituel entre l'imitateur et son modèle fait comprendre à quel point la passion fausse et factice, en même temps que sensuelle et brûlante, qui respire dans Properce, diffère au fond et malgré des ressemblances superficielles de la passion que Chénier exprime. D'un côté un amour sans idéal, sans sincérité, comme sans délicatesse ; de l'autre, dans la peinture de l'amour, même quand elle va jusqu'à la licence, on sent « la supériorité d'un noble » cœur et d'une âme d'élite sur un cœur bas placé et une » âme vulgaire. » Soit ; mais pourtant s'il est vrai, comme le dit ailleurs M. Courdavcaux, qu'en général nos poètes, dans leurs vers, ne manquent pas « de relever leur maîtresse » pour se relever eux-mêmes, » que nul « n'a eu le triste » courage de se montrer dans ses chants aux genoux d'une » courtisane, » qu' « en cela nous valons mieux que les anciens, » il est heureux pour Chénier, avouons-le, qu'on n'en soit pas réduit à deviner d'après ses élégies seules quel était son caractère.

Ovide poète élégiaque est bien sommairement jugé : point de passion chez lui, sinon celle du plaisir et un liber-

tinage sans voiles. Ce portrait n'est pas flatté, et il ne serait pas injuste, si Ovide poète élégiaque était Ovide tout entier. Mais à quelque peu d'estime qu'ait droit l'auteur des *Amours*, de l'*Art d'aimer*, des *Héroïdes*, des *Tristes* même et des *Pontiques*, son poème des *Métamorphoses* mérite mieux qu'une mention dédaigneuse, et doit peser, je le crois, un peu plus dans la balance. « Un esprit qui sert » à tout et ne suffit à rien, » n'est pas sa qualité unique et n'expliquerait pas sa renommée. Poète favori d'une société aussi spirituelle que corrompue, doué d'ailleurs d'une fécondité due à sa facilité malheureuse d'improvisation et à son éducation faite uniquement par les rhéteurs, il a joué dans la littérature de son pays un rôle important. Qu'on ait accordé à son talent une place trop haute, cela se peut ; mais il ne faut pas, même avec les meilleures intentions, lui en assigner une trop basse. C'est ce qu'on risque de faire en ne voyant que ses élégies, et on s'expose de même à se tromper sur son caractère en le jugeant beaucoup plus d'après ses ouvrages qu'on peut lire que d'après sa vie qu'on ne peut qu'imparfaitement connaître. Il est bien d'avoir horreur d'une critique de convention comme d'une critique sans moralité ; mais cette horreur salutaire ne dégénère-t-elle pas quelquefois chez M. Courdaveaux en système ? Ainsi, parlant de l'exil d'Ovide, « il était bien malheureux, » dit-il, « cela est vrai ; mais il a été aussi bas qu'il était » malheureux ;... le même défaut de sens moral qui lui avait » fait composer des poèmes honteux devait le laisser sans » courage en face du malheur, sans dignité en face de l'in- » justice. » La conséquence serait d'une rigueur incontes- tabl si ce raisonnement ne s'appuyait sur une simple analogie, et s'il ne supposait précisément ce qui est en question, ce fait général, que trois ou quatre faits particuliers n'ont certes pas établi, savoir qu'il y a toujours rapport d'équilibre, égalité de degré entre le talent d'un homme et son caractère. Sur ce point fondamental, nous sommes loin

d'être suffisamment éclairés, même par l'histoire complète de la littérature, et dans le petit chapitre de cette histoire que M. Courdaveaux nous a donné, nous n'avons trouvé jusqu'ici que quelques auteurs qui ont vécu obscurs pour la plupart, et pas un qui soit de premier ordre.

Dans les pages qu'il consacre ensuite à Virgile et à Horace, en vue de les justifier du reproche d'avoir été, on l'a dit en propres termes, les plats courtisans d'Auguste, il prouve très-bien qu'ils n'ont point allié la bassesse du cœur à la grandeur du génie, et on est heureux comme lui de les estimer en les admirant. Mais s'il fait pour eux si justement la part du temps et des circonstances, il ne s'aperçoit pas qu'il aurait dû, dans ses précédentes études, la faire plus forte encore pour des âmes moins hautes. Une explication ingénieuse et nouvelle, je le crois, de la première églogue de Virgile nous le montre adressant à Octave « bien moins » l'hommage de sa gratitude qu'un plaidoyer pour des « malheureux. » Le rapprochement des dates auxquelles ont été composées les odes et les épîtres où l'on a vu, de la part d'Horace, des actes de servilité, l'examen attentif de ces pièces et l'appréciation exacte au point de vue grammatical des expressions dont il s'y est servi, démontrent que l'ami peu empressé de Mécène, beaucoup moins empressé encore de répondre aux avances d'Auguste, a su aussi bien que Virgile, et tout épicurien qu'il était, sauvegarder sa dignité. Cette discussion, vivement menée, doit satisfaire les plus exigeants en fait de preuves, et les plus délicats en fait d'honneur.

Les deux études sur Shakespeare, qui terminent le volume, traitent à un point de vue où domine l'éclectisme, et qui ne manque pas de nouveauté, un sujet qu'on pourrait croire épuisé. Depuis W. Schlegel et Goëthe jusqu'à nous, que n'a-t-on pas dit sur Hamlet seulement? En 1825, la découverte d'un exemplaire d'un premier Hamlet, imprimé en 1603, authentique, on n'en peut douter, a accru encore

la difficulté qu'on éprouve quand on veut déterminer la physionomie de ce personnage et éclaircir son caractère. Les explications systématiques qui en ont été données sont discutées successivement par M. Courdaveaux avec beaucoup de finesse. Tout examiné, tout comparé, aussi bien les systèmes proposés que le texte *des deux Hamlet* et le récit du français Belleforest qui en a fourni la donnée primitive, sa conclusion est qu'il faut chercher dans la vie de Shakespeare l'explication dernière du caractère de son héros, comme de celui de Timon conçu à la même époque : « Tous deux sont » nés de cette tristesse et de cette fatigue de la vie, qui pa- » raissent avoir envahi le poète vers les deux tiers de sa car- » rière. »

Dans cet excellent morceau de critique littéraire, rien qui ressemble à une thèse annoncée d'avance, et soigneusement rappelée après chaque argument. L'influence de l'idée morale, qui a dicté à l'auteur sa préface, se fait un peu plus sentir, mais dans une juste mesure, quand il parle, pour finir, *des derniers critiques de Shakespeare en France*. M. Taine, dans son histoire de la littérature anglaise ; M. Mézières, dans son livre sur Shakespeare et son temps ; M. François Hugo, dans les introductions de sa traduction du grand poète, ont eu, suivant M. Courdaveaux, le tort de ne le considérer que par un des côtés de son génie, et lui ont donné à leur insu, dans l'image qu'ils nous en présentent, quelques-uns de leurs propres traits. On doit proclamer bien haut tout ce que les analyses de M. Taine ont de verve, d'abondance, de souplesse, de pénétration ; mais on ne peut accepter son point de vue absolu et exclusif, et ne reconnaître en Shakespeare qu'imagination et passion : sa philosophie lui interdit d'y ajouter, pour compléter l'homme, un peu de moralité et de raison : il le croit sans préférence entre le bien et le mal, parce que lui-même paraît ne mettre aucune différence entre l'un et l'autre. Quoi qu'il en dise, Shakespeare n'a pas été un simple miroir reflétant le bon et

le mauvais, sans que derrière cette froide glace on sente battre un cœur sensible à la justice et à la vertu ; l'art de la composition ne lui a pas manqué à ce point qu'il ait découpé ses scènes au hasard dans des nouvelles ou dans des chroniques, sans autre souci que de peindre des personnages vrais et vivants, et de faire de son théâtre une galerie de portraits. Voilà ce qui résulte d'une discussion qu'anime une conviction chaleureuse et que soutient une connaissance approfondie des œuvres de Shakespeare.

M. Mézières, d'accord avec M. Taine sur un point, s'en éloigne complètement sur les autres. Suivant lui, Shakespeare n'a voulu faire, il est vrai, que des caractères ; mais il n'en a pas moins songé constamment à donner des leçons soit de vertu, soit de prudence ; « la grande loi de la responsabilité humaine plane sur tout son théâtre : *A chacun selon ses œuvres !* » Je ne puis même indiquer comment M. Courdaveaux réfute avec esprit et avec goût ce système savamment soutenu dans un volume de cinq cents pages.

Autant les dissertations de M. Mézières lui semblent pécher par la froideur et l'indécision, autant les analyses de M. François Hugo lui semblent pécher, au contraire, par une fougue trop passionnée et une assurance excessive. Il n'a que des éloges pour sa large et sympathique manière d'étudier l'auteur qu'il a traduit avec talent ; mais il se refuse à voir avec lui en Shakespeare ce qu'on appelle un penseur, encore moins un démocrate à demi socialiste ; il n'a pas plus été un professeur de politique qu'un philosophe à système. Il est moral cependant, mais comme doit l'être un poète : chez lui il y a plus de sentiments et d'intuitions que d'idées et de principes. Par sa puissante imagination, sa vive sensibilité, il a devancé son siècle, et il est resté l'homme de tous les temps : n'ayant jamais vu dans les sujets qu'il traitait que des pièces à faire, peut-être est-il le plus grand des poètes dramatiques.

Telle est, à peu de chose près, la conclusion de M. Courdaveaux. Quant aux développements qui la motivent et la justifient, je ne puis que renvoyer à son très-agréable livre ceux qu'intéressent ces questions de critique littéraire. Malgré l'appareil trop dogmatique avec lequel il formule au début son critérium, il converse plutôt qu'il n'enseigne, et il sait plaire en même temps qu'instruire.

Troyes, le 19 mars 1869.

SIMPLES NOTIONS

DE

COMPTABILITÉ AGRICOLE

ET D'ÉCONOMIE RURALE

PAR

M. DAUTREMANT

Membre honoraire, ancien Directeur de l'École normale de Troyes.

J'ai eu récemment occasion de remarquer l'absence de toute espèce de comptabilité, dans quelques exploitations importantes, dirigées par les propriétaires eux-mêmes; et j'en ai inféré que la moyenne et la petite culture doivent souffrir aussi de ce manque de contrôle.

Or, une exploitation agricole sans comptabilité, c'est un navire sans boussole allant à la dérive et voué fatalement aux écueils.

Si les grands propriétaires supportent, sans gêne aucune, les graves mécomptes qu'entraîne le défaut de surveillance, s'ils peuvent impunément semer des louis pour récolter des pièces de 5 francs, c'est le résultat inverse que doivent poursuivre, sous peine d'appauvrissement et de ruine, tous ceux qui n'ont pas d'autres ressources que le fruit de leur travail; et c'est à ceux-là que je m'adresse.

La constatation rigoureuse de toutes leurs recettes, de

toutes leurs dépenses, si minimes soient-elles, la recherche assidue des causes multiples, apparentes ou occultes qui augmentent ou diminuent le rendement de leurs récoltes, le produit de leurs bestiaux : telles doivent être les préoccupations incessantes des cultivateurs ; ce serait folie de s'en désintéresser.

Je sais que le seul mot de tenue de livres est un épouvantail pour un grand nombre de laboureurs plus habitués, et parlant plus habiles, à manier la charrue que la plume.

Qu'ils ne s'effraient pas d'avance ; je serai ménager de leur temps et de leur argent. Trois feuilles de papier ordinaire valant 5 centimes, quelques minutes de travail par semaine : voilà toute la mise de fonds et de temps imposée au futur comptable ; et cet office peut être rempli, à défaut du père ou de la mère, par tout élève de l'école, ayant de dix à douze ans.

Si l'on ne parvient pas à faire de bons teneurs de livres (et ce sera la faute de la méthode), on conviendra que l'apprentissage n'aura pas été dispendieux.

Exposons en quelques mots ce mode de comptabilité élémentaire.

Sur la première feuille, j'ouvre un compte particulier à chacune des pièces dont se compose l'exploitation, et je trace autant de lignes horizontales qu'il y a de parcelles. Supposons qu'il y en ait 32 ; je coupe les 32 lignes par 11 lignes verticales formant autant de colonnes qui porteront les titres suivants :

- 1° N° du cadastre et des sections ;
- 2° Noms de contrée ;
- 3° Nature de culture ;
- 4° Superficie ;
- 5° Quantité et nature du fumier ;
- 6° Quantités de semences prises dans le pays ou hors du pays ;

- 7° Rendement en paille et en grains ;
- 8° Consommation par la famille et par les bestiaux ;
- 9° Restant à vendre ;
- 10° Produit brut ;
- 11° Observations.

Sur la première moitié de la deuxième feuille, j'ouvre également un compte aux bestiaux ; je trace autant de lignes horizontales qu'il y a de vaches.

En admettant qu'il y en ait six, je coupe les 6 lignes par 7 lignes verticales formant autant de colonnes sous les désignations suivantes :

- 1° Noms des vaches ;
- 2° Age ;
- 3° Prix d'achat ;
- 4° Rendement en lait, en beurre ;
- 5° Veaux gras ;
- 6° Prix haut ;
- 7° Observations.

Au-dessous figure le nombre de bêtes à laine, divisées en quatre groupes :

- 1° Agneaux et antenois ;
- 2° Brebis portières ;
- 3° Moutons ;
- 4° Bêtes hors d'âge.

Deux colonnes indiquent l'une, le produit de la laine ; l'autre, le prix des bêtes vendues pour la boucherie.

A moins qu'on n'en fasse une industrie spéciale, les volailles, les porcs coûtent en général autant qu'ils rapportent, et je n'en fais pas mention ; il en sera de même des chevaux.

Sur la deuxième moitié de la deuxième feuille, en regard des deux tableaux sus-indiqués, je fais le compte de tous les frais d'exploitation comprenant :

- 1° L'intérêt du capital, terres, bestiaux et matériel agricole;
- 2° Dépréciation annuelle des bêtes de travail et du matériel;
- 3° Impositions et prestations;
- 4° Frais de garde du troupeau;
- 5° Vétérinaire et maréchal;
- 6° Charron et bourrelier;
- 7° Prix de la main-d'œuvre;
- 8° Entretien annuel de la famille.

La troisième feuille pliée en huit sera le livre-journal. On y inscrira avec soin toutes les recettes, toutes les dépenses qui, totalisées d'abord chaque mois, puis à la fin de l'année, seront inscrites dans les colonnes qui leur sont réservées.

Si, de la somme des divers produits bruts du sol et des étables, on retranche la masse des frais multiples d'exploitation, on obtiendra le chiffre du produit net, ce but final de l'agriculture; car, on ne saurait trop le répéter : *La meilleure agriculture, c'est celle qui rapporte le plus.*

La colonne d'observations (1^{re} feuille) se remplira de remarques pleines d'intérêt. Le cultivateur aimera à y consigner en quelques mots :

- 1° Les causes générales ou particulières qui auront accru ou diminué le rendement habituel de ses terres;
- 2° L'influence des labours prématurés ou tardifs;
- 3° Les principales variations atmosphériques;
- 4° L'effet produit par le changement de semences.

La comparaison des produits obtenus après deux périodes successives d'assolement, fournira au cultivateur les indications les plus précieuses.

On l'a dit, avec une haute raison : « Le laboureur est le médecin de ses terres ; » et, à ce titre, il doit les maintenir en santé et en vigueur.

Or, les récoltes sont les indices les plus certains de l'état

de la terre. Si la récolte est chétive, si le sol est couvert de mauvaises herbes, il en conclura que sa terre est lasse, épuisée et malade.

Pour la guérir, il lui donnera une nourriture suffisante, *moins à la fois et plus souvent*; il appropriera les engrais à la nature des semences; il lui fera porter successivement des récoltes variées.

De tout temps on a reconnu que l'alternat des récoltes est favorable à la terre. Avant l'ère chrétienne, il était en usage chez les Germains, chez les Gaulois nos ancêtres; et, au dire d'un grand poète, qui a chanté les moissons : *La diversité des cultures repose les champs.*

En comparant les produits du sol aux produits des étables, le cultivateur comprendra qu'à une époque où la viande de boucherie est entrée pour une plus large part dans l'alimentation générale, au grand avantage de l'hygiène publique, au grand profit de la culture, il doit restreindre la zone consacrée aux céréales et augmenter celle des prairies. Ses terres se reposeront, s'amélioreront sous le gazon des prairies; il aura moins de travail et plus de profit en produisant plus de viande et moins de grains.

A l'aide des indications précitées, tout instituteur pourra, dès à présent, dresser ces simples cadres de comptabilité agricole, et les faire reproduire comme exercices d'écriture par les élèves de l'école communale et par les adultes.

C'est un premier alphabet d'économie rurale que je confie aux instituteurs du département. J'ai la certitude que, grâce à leurs soins intelligents et empressés, cette première semence tombera dans une terre bien préparée.

Ce sera un nouveau et utile service rendu par eux à l'instruction populaire à laquelle ils se dévouent avec un zèle et un désintéressement au-dessus de tout éloge.

Parmi les dépenses qui figurent au chapitre des frais généraux, la plus importante est sans contredit celle de l'entretien annuel. C'est sur elle que j'appelle d'une ma-

nière toute spéciale la vigilante attention des mères de famille.

Grâce aux habitudes d'ordre et de réflexion qu'engendre et développe une comptabilité sérieuse, elles s'effraieront du chiffre toujours croissant des dépenses provoquées par une rivalité de luxe qui devient un fléau pour nos campagnes, et elles se détourneront au plus tôt de cette voie pleine de périls, au bout de laquelle est souvent la ruine et quelquefois même le déshonneur. Puissent-elles comprendre et faire comprendre à leurs enfants que des champs bien cultivés, un jardin et un verger en plein rapport, une grange toute pleine, des bestiaux en bon état, une maison où la propreté et l'aisance s'affirment à tous les yeux, sont une parure plus belle et plus durable que les vains colifichets dont elles croient orner leurs filles ou leurs demeures !

L'estime et la considération publiques, sont le prix du travail, de l'ordre et de l'économie ; et c'est sur cette triple et solide base que s'élèvent, lentement il est vrai, mais d'une manière certaine, ces fortunes modestes du village qui sont le légitime orgueil et le couronnement des existences laborieuses et honnêtes.

Ai-je besoin de faire remarquer en passant que ces simples feuilles de comptabilité fourniront les éléments les plus certains d'une statistique générale agricole ?

Je vais plus loin, et je ne crains pas d'affirmer que, le jour où les habitudes de comptabilité sérieuse seront entrées dans les mœurs de nos populations rurales, le crédit agricole sera réellement fondé en France. Les livres des cultivateurs, régulièrement tenus, feront foi comme ceux du négociant, et l'agriculture, qui est la mère de l'industrie et du commerce, inspirera autant de confiance que ses filles aux capitalistes et aux banquiers.

LETTRES INÉDITES
DU MAIRE ET DES ÉCHEVINS
DE LA VILLE DE TROYES
AUX HABITANTS DE CHALONS-SUR-MARNE

A L'OCCASION DE LA MORT DE HENRI III

PAR

M. ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY

MEMBRE CORRESPONDANT

La ville de Châlons-sur-Marne demeura fidèlement attachée à la cause royale pendant les troubles qui accompagnèrent l'extinction de la race des Valois. En 1585, les ligueurs y furent les maîtres, et ils conservèrent cette situation pendant plusieurs années. Les Châlonnais revinrent à Henri III à la fin de 1588, et expulsèrent, le 25 décembre, les chefs guisards : peu de temps après, ils fermèrent leurs portes à leur évêque Cosme Clause, zélé partisan de la Sainte-Union. Le duc de Lorraine leur adresse, le 8 janvier, d'amers reproches, et on va voir les efforts faits par les Troyens pour les ramener à leur parti. Les tentatives se renouvelèrent à la mort de Henri III ; mais les Châlonnais ne se laissèrent plus ébranler et demeurèrent fidèles à

Henri IV qui avait fait appel à leur dévouement par une lettre du 3 août (1).

Un heureux hasard nous a fait retrouver les trois lettres autographes écrites dans ces deux circonstances par les échevins de Troyes à ceux de Châlons : nous les croyons curieuses à faire connaître.

Paris, le 10 décembre 1869.

(1) Voir notre *Histoire de Châlons*, in-8. Paris, Aubry, 1854.

I.

Messieurs, vous scavez le serment d'union que vous et nous avez jurée avecq les princes, ville de Paris et autres unyes de ce royaume. Neantmoing au préjudice de ladite unyon et contrevenant à ycelle le sire Jacques d'Aubeterre, lun de nos concitoiens a escrit qu'il estoit arresté prisonnier en vostre ville, comme aussi quelques autres de ceste ville avecq le charretier de Reims qui passoit en ceste ville pour son commerce, qui nous faist vous envoïer ce trompette avecq la présente lettre pour vous prier, s'il est ainsy, les faire mectre en toute liberté et seureté sans qu'il leur soit faict tort en leurs corps et biens. Aultrement, vous nous ferez croire que non seulement vous voulez rompre ladite unyon, mais aussi vous déclarer nos ennemys, à quoy nous vous pryons bien fort ne voulloir consentir. Ains permestre que nous demeurions voysins uniz et amis, sans vous arrêter à aulcung mal affectionnés à Dieu et à nostre religion et du repos publicq, qui pourroient semer de faulx bruicts parmi vous pour vous désunyr ; vous pouvoir apporter une tranquillité, du moings en ce país, et donner moïen au pauvre peuple de respirer. Sy par devant le respect qu'avez eu à l'autorité roïalle, vous a empesché ce faire, maintenant ceste cause cesse par la mort du roy, auquel monseigneur le cardinal de Bourbon a succédé, ayant esté proclamé roy en la cour du parlement de Paris, roy, pouvons-nous dire, pieux et catholicque, et tel déclaré par le feu roy publicquement séant en son lict de justice aux estats tenus dernièrement à Bloys. Ne vous laissez donc pas aller aux alléchements du roy de Navarre qui, possédé entièrement par ministres huguenots, ne tasche que remplir tost ou tard ce royaume d'hérésies, quelque promesse qu'il face ou autrement. C'est à vous à panser et de juger en quel estat sont

réduictes les villes qui sont une fois tombées en la puissance des Huguenots, et d'autant que le mauvais mesnage qui depuis la mort du prince a esté entre vous et nous pouvoir estre cause, fauste de communication, nous désirerions fort, sy le trouvez bon et vous vous y disposez, d'entrer en conférence par députés sous la foi qui sera donnée respectivement de part et d'autre. A quoy vous pryant sur ce nous mander vostre volonté sur laquelle nous prendrons résolution. Attendant nous prierons Dieu, messieurs, qu'il vous maintienne es santé avecq longue et heureuse vye.

A Troyes ce premier febvrier 1589.

Vos bien affectionnés amys les maire et
eschevins de la ville de Troyes.

LECLERC.

II.

Messieurs, ayant en ce jourd'huy matin nouvelles certaines de Paris de la mort du roy Henry troisiésme du nom, nous avons estimé estre de nostre debvoir de vous en avertir à l'instant, estant chose assurée que ceste mort soudaine et inopinée apportera quelque nouveau remuement à la France, et que le roy de Navarre qui naguère se tenoit assuré de plusieurs villes catholiques par le moïen du defunct roy perdra ceste espérance et s'en voudra assurer d'ailleurs; et par ce que nous vous avons tousiours recongneu très affectionnez et zélés à la religion catholicque, apostolicque et romaine, de laquelle ledict roy de Navarre est ennemy conjuré. Il est à craindre que vostre ville luy estant d'importance, il ne s'en voullust assurer pour puis après s'en prévaloir contre vous-mesme au préjudice de nostre religion et particulièrement du repos de ceste province. Et bien que jusques à cy vous soiez demeurez en lobeissance dudict deffunct roy, nous ne pansons que cela ayt en riens alliené vos cœurs en ladicte religion catho-

licque, ny quil vous ayt rendu plus serviteurs du roy de Navarre; ne doubtant point que pour le respect de la dignité et du nom dudict roy vous n'ayez embrassé son party; vous ayant peut estre esté incongneue et celée la cause pour laquelle nous avons avecq plusieurs autres villes de ce roïaume embrassé le party de l'union. Nous espérons que désormais vous aurez esgard à vostre propre conservacion et à ladvantage de nostre relligion, et que par l'ayde et faveur de Dieu nous rentrerons les ungs avecq les autres en une bonne paix et intelligence que nous vous prions n'estre retardée ny empeschée par aulcungs mal affectionnez au repos publicq, qui pourroient estre prets de vous, ausquels vous ne devez prester l'oreille, ains plustost faire en sorte que vous demeuriez les plus forts en vostre ville, du moings jusques à ce que vous soiez mieulx assurés de la mort dudict roy, lequel décéda mercredy deux heures du matin de deux coups de poignart qu'il avait receus le jour précédent par ung jeune jacobin au lieu de Saint Clou. Nous vous pryons recevoir les lectres comme venant de la part de ceulx que l'amour chrestien et le repos publicq et nos autres choses a poussés et décidés vous les escrire. Priant Dieu, messieurs, vous donne une sainte, heureuse et longue vye. A Troyes, ce 4^e aoust 1589.

Vos affectionnez confreres, voisins et amis, les
maire et eschevins de la ville de Troyes.

LECLERC.

— *Apporté par frère Charles Lucas, cordelier, le 5^e aoust 1589, à neuf heures du matin.* —

III.

Messieurs, nous sommes tant transportez du désir de recevoir nostre relligion catholicque et sa pristine splendeur et ceste affligée province en bonne paix et assuré repos que

nous ne nous lasserons jamais d'essayer tous les moïens pour y parvenir, mesme de vous y semondre instamment et vous en importuner, n'ignorant pas que s'il vous plaisoit d'entrer en union et avoir avecq nous une bonne intelligence et correspondance, cela vous prions voulloir entendre; et ce faisant, il pourra advenir que les raisons d'un chascun entendues et bien considérées nous nous reconcilions et unirons ensemble à ladvènement de l'honneur de Dieu et du repos publicq, vous priant de nous faire seures responcez ou par ce porteur ou par l'un des vostres que nous attendrons en bonne dévotion avec prières à Dieu de vous tenir en santé heureuse et longue vye. A Troies ce 28^e aoust 1589.

Vos plus affectionnez voisins et amis le maire
et eschevins de la ville de Troyes.

LECLERC.

Nous vous envoïons la déclaration de nostre saint père le pape Sixte V contre Henry de Bourbon soy disant roy de Navarre, et la victoire du roy catholicque contre l'Angloys en Espagne.

Ces trois lettres, sur papier in-folio, portent l'adresse uniforme : « *Messieurs, messieurs le Gouverneur et eschevins de la ville de Chaslons, à Chaslons.* » Nous les avons déposées aux archives municipales de cette ville, riche dépôt où l'on trouve les documents les plus complets et les plus intéressants pour l'histoire de la Champagne, et j'ajouterai les moins connus.

ENCORE UN MOT

SUR LA

BATAILLE DE MAURIACUS

EN 451

PAR M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

MEMBRE RÉSIDANT

Nous avons, il y a onze ans, examiné, dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* (5^e série, t. I, p. 370), la question de savoir où Attila, forcé, par Aétius, de lever le siège d'Orléans, fut, en 451, vaincu par ce général romain. Trois indications géographiques différentes sont fournies par les auteurs anciens. L'espagnol Idace, contemporain de l'événement, et qui termine sa chronique en 468, nous dit que les champs catalauniques furent le théâtre de cette grande bataille (D. Bouquet, I, 619 c.). Cette version est reproduite par Cassiodore dans sa chronique écrite à la cour de Théodoric, roi des Goths d'Italie, et qui s'arrête en 519 (édit. Caret, I, 394 ; Migne, *Patrologie latine*, t. 69, col. 1245 ; D. Bouquet, I, 634 note). Nous la retrouvons au VII^e siècle dans l'*Histoire des Goths*, que nous a laissée Isidore de Séville (édit. d'Arevali, t. VII, p. 116 ; Migne, *Patrologie latine*, t. 83, col. 1065 ; D. Bouquet, II, 701 c.). Nous appellerons cette première version, la version gothique. Les Wisigoths, amenés par leur roi à

cette guerre dans les rangs de l'armée d'Aétius, paraissent avoir rapporté cette version dans leur pays.

Une seconde version est la version franco-burgunde. On sait que les Burgundes et les Francs avaient envoyé, comme les Goths, des corps de troupes auxiliaires à l'armée d'Aétius, et sont comptés parmi les vainqueurs. Or, une loi burgunde, rendue très-peu de temps après la défaite d'Attila, désigne cette bataille sous le nom de *Pugna mauriacensis*. Cette loi, comprise évidemment dans la première rédaction du code burgunde, de 488 à 490 (Binding, *Das burgundisch-romanische Kænigreich*, I, 26), est devenue, au commencement du VI^e siècle, le titre XVII de la dernière rédaction (Binding, I, 45-46). Cette version est adoptée à la fin du VI^e siècle par l'historien national des Francs; Grégoire de Tours nous représente Attila qui, *Mauriacum campum adiens*, attend l'ennemi par lequel il allait être vaincu (D. Bouquet, I, 162 A.). Le chroniqueur anonyme, connu sous le nom de Frédégaire, qui complète et continue Grégoire, s'accorde avec lui : nous voyons, dans un de ses écrits, les Huns, chassés d'Orléans, prendre la direction de Troyes; puis ils s'arrêtent pour livrer bataille : *In mauriacensi consident campania* (D. Bouquet, I, 462 D.). La vie de saint Aignan, évêque d'Orléans, est d'accord avec la loi des Burgundes, Grégoire et Frédégaire (D. Bouquet, I, 645). Ainsi, d'après la seconde version, qui est celle des Burgundes et des Francs, la défaite aurait eu lieu dans un endroit appelé *Mauriacus*.

Suivant une troisième version, dont nous allons examiner la valeur, le théâtre de ce grand événement aurait été un lieu appelé *Maurica*. Cette troisième version se trouve, avec la première, dans l'abrégé fait par Jornandès, à la fin du VI^e siècle de l'*Histoire des Goths*, composée par Cassiodore au commencement du même siècle. Jornandès dit que la bataille s'engagea *in campos catalaunicos qui et mauricii nominantur* (chap. 36, Cassiodore, éd. Caret, I, 414;

Migne, *Patrologia latina*, t. 69, col. 1278; D. Bouquet, II, 23 E.). *In campos catalaunicos*, c'est la première version, la version gothique; *Mauricii [campi]*, c'est une version nouvelle dont il nous reste à examiner l'origine.

Il est établi qu'un auteur inconnu, habitant Ravenne, a écrit une chronique, aujourd'hui perdue, qui se terminait en 493. Si nous possédions cette chronique, elle serait pour nous d'une grande utilité. L'auteur habitait la capitale des derniers empereurs romains et d'Odoacre, leur successeur, dont le règne se termine précisément la même année que la chronique, en 493. Ce chroniqueur ne pouvait être mieux placé géographiquement pour puiser à des sources sûres, officielles ou non, la connaissance des événements qui ont précédé et suivi la chute de l'empire romain. Ce serait lui qui, pour les événements antérieurs à la déposition de Romulus Augustule, nous donnerait la version romaine.

On peut appeler cet auteur le premier anonyme de Ravenne. On trouve des extraits du premier anonyme de Ravenne, notamment dans le chroniqueur de Ravenne, de l'année 495 (voir Potthast, *Bibliotheca historica mediæ ævi*, supplément, p. 46), dans les chroniques du comte Marcellin, de Marius d'Avenche, et dans une continuation de Prosper d'Aquitaine, écrite en 641 dans la Gaule cisalpine, et qui a été publiée en 1866, à Berlin, chez Weidmann, d'après le manuscrit unique de Copenhague.

La chronique de Prosper d'Aquitaine finit en 455. Le continuateur de 641 ne s'est pas contenté d'écrire une suite à cette chronique; il a ajouté des détails nouveaux au récit des événements racontés par l'auteur primitif. A l'année 451, Prosper mentionne la défaite d'Attila par Aétius; mais il ne donne aucune indication géographique. Le continuateur ajoute :

Pugnatumque est quinto miliario de Treca loco nuncupato Maurica in Campania.

Il y a concordance frappante entre cette indication géo-

graphique, *Maurica in Campania*, et la seconde indication géographique fournie par l'histoire des Goths de Cassiodore telle que nous l'a conservée Jornandès : *Mauricii [campi]*. Le savant M. Waitz et M. Hill, éditeur du continuateur de Prosper, sont d'accord pour considérer le passage du continuateur de Prosper, comme extrait du premier anonyme de Ravenne de 493. L'indication géographique qu'il nous donne remonte donc au v^e siècle, comme la version gothique, comme la version franco-burgunde. Cette indication est la version romaine : on s'est battu à la cinquième borne miliare, à partir de Troyes, dans le lieu appelé *Maurica*, en Champagne.

La version romaine est d'accord avec la version franco-brugunde. *Maurica* est une faute pour *Mauriaca* : *Mauriaca* est un adjectif et ne diffère de *Mauriacus* que par le genre.

La version romaine ajoute à la version franco-burgunde une indication de plus, celle de la distance à partir de Troyes.

Quinto miliario de Trecas : au cinquième *miliarius* à partir de Troyes. Le *miliarius* ou *milliarius* était une borne de pierre qui marquait sur les routes la fin de chaque mille romain. On sait que le mille romain était de 1484 mètres ; mais dans la Gaule septentrionale, qui comprenait Troyes, au lieu du mille, on se servait officiellement de la lieue gauloise : par conséquent, l'intervalle entre chaque *miliarius* était non d'un mille, mais d'une lieue gauloise. Cette lieue valait un mille et demi, soit environ 2224 mètres. Ainsi le cinquième *miliarius*, à partir de Troyes, était séparé de cette ville par une distance de cinq fois 2224 mètres, c'est-à-dire de 11 kilomètres 105 mètres.

L'importance de cette indication ressort de son origine : Le premier anonyme de Ravenne, habitant la ville qui était alors capitale de l'empire romain d'Occident, avait dû puiser ce renseignement à des sources officielles ou quasi-officielles.

Les mêmes sources lui avaient fourni le nom de *Mauri[a]ca*. Remarquons-le : à l'époque de cette bataille et jusqu'en l'année 476, Troyes fit partie de l'empire d'Occident ; la ville de Troyes fut sujette des empereurs qui régnaient à Ravenne.

A la fin du même siècle, Troyes fut compris dans les conquêtes de Clovis, et devint une ville franque. L'accord entre la version romaine, qui donne *Mauri[a]ca* pour lieu de la bataille et la version franque qui parle de *Mauriacus*, est donc un fait d'une grande importance. Les Francs étaient, comme les Romains de Ravenne, plus que personne en position d'être bien renseignés. L'accord de la version burgunde avec la version franque est également un fait significatif. Au moment de la bataille, les Burgundes habitaient la Savoie et la Suisse. Mais peu de temps après, probablement dès 457, ils s'emparèrent de Langres et Dijon (Bindierg, I, 58), qu'ils gardèrent jusqu'à la chute de leur royaume, en 532 ; ils étaient alors par conséquent les plus proches voisins de Troyes.

La version gothique se présente à nous avec bien moins d'autorité. Les Goths n'occupèrent jamais la partie de la Gaule où est situé Troyes. La Loire était la limite extrême de leur empire. Le terme vague de *campi catalaunici* exprime l'idée confuse qu'ils avaient rapportée d'un pays inconnu traversé à la hâte, sous l'empire de préoccupations beaucoup plus militaires que scientifiques.

Reste à déterminer la situation de *Mauri[a]ca* ou *Mauriacus*. Il nous paraît impossible de traduire ce nom par Méry-sur-Seine. Méry-sur-Seine est à 30 kilomètres de Troyes. On peut de même considérer Moirey comme trop éloigné, car Moirey doit être situé à environ 20 kilomètres de Troyes. La section dite des batailles, que nous avons signalée près de Moirey, sur le territoire de Fontvannes, est encore à 17 ou 18 kilomètres de Troyes. De nouvelles re-

cherches nous semblent encore nécessaires pour amener une solution définitive.

POST-SCRIPTUM

Depuis que ces lignes sont écrites, nous avons reçu le savant mémoire de notre confrère et ami M. A. de Barthélemy sur *La campagne d'Attila... en 451*. (*Revue des questions historiques*, t. VII, p. 337.) Dans ce travail, tous les documents relatifs à la célèbre invasion d'Attila en Gaule sont réunis et discutés avec beaucoup de science et de talent : personne ne pourra désormais étudier à fond ces événements si importants, sans consulter la remarquable dissertation de notre éminent confrère.

Toutefois, il est en désaccord avec nous sur quelques points, et il ne nous paraît pas encore démontré que sur ces quelques points l'opinion émise par nous soit erronée.

D'abord, il interprète autrement que nous le texte du continuateur de Prosper d'Aquitaine. Suivant lui : *In quinto miliario de Treca*s voudrait dire, d'une manière vague, dans la banlieue de Troyes. Il invoque l'autorité de Ducange. On trouve en effet, dans le glossaire de Ducange, l'édition d'Henschel, t. V, p. 564, l'expression *infra* (= intra) *quintum milliare ab urbe pictava*; mais cette expression est de date bien postérieure à notre texte : elle appartient à la Gaule et non à l'Italie. Rien ne prouve que, même en Gaule et à une date relativement récente, elle ait pris la valeur que Ducange lui attribuait dans sa première édition, et sur ce point Ducange est contredit par les bénédictins qui ont donné la seconde édition de son glossaire. D'ailleurs, le continuateur de Prosper d'Aquitaine n'a pas écrit *infra quintum milliare*; il a écrit *in quinto miliario*. *In* signifie « contre », « près de », « autour de » dans nombre de documents latins. Cicéron a écrit *pugna in Leuctris* pour *ad*

Leuctras, in ea (statua) Sopatrum divaricari ac deligari jubet, — coronam habebat in collo. Par conséquent, nous ne voyons pas de raison pour refuser d'admettre que *in quinto miliario* ait pu être employé comme équivalent de *ad quintum milliarium* à la cinquième borne miliaire.

Il y a là du reste, entre nous, un dissentiment de peu d'importance.

Ce qui est plus grave, est [que M. de Barthélemy rejette l'autorité du continuateur de Prosper d'Aquitaine.

« Si le combat de Mauriac, » dit-il », « avait été livré » dans la banlieue de Troyes..., nous en trouverions certainement des souvenirs dans les légendes locales. »

Cet argument ne nous paraîtrait pas décisif, quand même l'assertion sur laquelle il s'appuie serait fondée, car aucun des saints locaux n'ayant pris part à la bataille de *Mauriacus*, il n'y avait aucune raison pour que les vies de ces saints dussent nécessairement parler de cette bataille. Mais l'exactitude de l'assertion n'est pas, suivant nous, rigoureusement démontrée. La seconde vie de saint Loup mentionne la défaite d'Attila, et les erreurs évidentes contenues dans cette légende ne nous semblent pas fournir un motif suffisant pour soutenir qu'elle n'a pas pu être écrite à Troyes, ou au moins représenter sur ce point la tradition locale (sur les deux vies de saint Loup, voir le Mémoire de M. de B., *Rev. des Questions hist.*, t. VII, p. 361, 390-392).

Enfin, la version qui fait livrer la bataille dont il s'agit dans les champs catalauniques serait, suivant M. de Barthélemy, issue de la vanité patriotique du scribe messin, qui aurait écrit le seul manuscrit connu de la première rédaction de la chronique d'Idace. Il pourrait nous paraître légitime d'expliquer ainsi le membre de phrase *Haud longe de civitate quam effregerant Mettis*. Mais nous ne comprenons pas en quoi la vanité d'un messin aurait dû être flattée par la pensée que la bataille se serait livrée à Châlons-sur-Marne plutôt qu'à *Mauriacus*; et si l'on pouvait

dire que Châlons-sur-Marne était situé près de Metz, quel obstacle empêchait d'en dire autant de *Mauriacus* ?

D'un autre côté, si la mention des champs catalauniques avait été, pour la première fois, introduite par un scribe de Metz, comment expliquer cette extraordinaire bonne fortune qui l'a fait entrer dans les ouvrages de Cassiodore, d'Isidore de Séville et de Jornandès. Nous avons essayé une explication différente. Nous la livrerons au jugement des érudits. Nous ignorons quel sera ce jugement. Mais quel que soit le sens dans lequel on tranchera les questions de détail que nous venons d'examiner, le Mémoire de M. de Barthélemy restera le plus savant et le plus complet qui ait été jusqu'à présent écrit en France sur la campagne d'Attila en Gaule, en 451.

Troyes, le 18 mars 1870.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ANIMAUX GRAS

Des 11 et 12 Février 1870

A TROYES

Par M. DROUOT, Membre résidant.

Le concours d'animaux gras qui s'est tenu à Troyes, dans les écuries et les cours de l'abattoir, les vendredi 11 et samedi 12 février 1870, a justifié, et je dirai même dépassé, les espérances conçues.

Quoique le programme des primes à décerner ait été publié un peu tard, par suite de circonstances que nous n'avons plus à redouter dorénavant, un certain nombre d'engraisseurs des départements de la Meuse, de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de Seine-et-Marne avait répondu à l'appel que nous leur avions adressé.

Grâce à la subvention votée par notre Société, dès qu'elle apprit que l'administration abandonnait les concours d'animaux gras à l'initiative privée, subvention à laquelle sont venues se joindre celles du Comice agricole départemental, du Conseil général, de la ville de Troyes, et surtout l'allocation du ministère de l'agriculture, la Commission d'orga-

nisation avait pu offrir aux engraisseurs 8,500 francs de primes en argent, plus des médailles de vermeil, d'argent et de bronze, et deux objets d'art pour prix d'honneur à décerner à la vache et au lot de moutons les plus remarquables au point de vue de la conformation et de l'engraissement.

Le relevé des déclarations envoyées au secrétariat nous indique que l'espèce bovine était représentée par 31 têtes (22 bœufs et vaches, et 9 veaux); l'espèce ovine par 105 têtes (12 lots de 5 et 3 bandes de 15 animaux); l'espèce porcine par 6 têtes. Il y avait en outre 17 lots de volailles vivantes et 13 lots de volailles mortes, 6 lots de fromages et 3 lots de beurre : soit un total de 142 têtes de bétail, 30 lots de volailles et 9 lots de fromages et de beurre.

L'ensemble de tous les sujets exposés était de la plus grande beauté : jamais, depuis 1862, époque de la création d'un concours d'animaux gras à Troyes, il n'avait été donné d'admirer, surtout dans l'espèce bovine, des types plus remarquables, joignant à l'ampleur et à la perfection des formes le fini de l'engraissement. Aussi nous n'avons nullement été surpris de retrouver, occupant les premières places au concours général de Paris, tous les animaux de MM. de Massol, Lacour et Pruneau qui, à Troyes, avaient déjà fait l'admiration des connaisseurs. M. le comte de Massol a notamment obtenu à Paris le premier prix de bandes de vaches et la coupe d'honneur attribuée à la bande la plus remarquable de bœufs et de vaches concourant ensemble. Deux des animaux, composant cette bande, avaient figuré avec éclat au concours de Troyes.

Nos collègues, MM. Gustave Huot et de Launay avaient, suivant leur habitude, exposé d'excellents animaux des espèces bovine, ovine et porcine. Dès l'établissement d'un concours départemental de boucherie, ces Messieurs s'étaient fait remarquer parmi les principaux lauréats, et nul doute pour nous, qui avons visité l'exposition du Palais de l'Indus-

trie, qu'ils ne fussent revenus les mains pleines de médailles, s'ils avaient été lutter à Paris comme leurs émules et amis de l'Yonne et de la Côte-d'Or.

A Troyes, le prix d'honneur des vaches a été attribué à M. PrunEAU, agriculteur à Bléneau (Yonne), pour une vache durham pesant 835 kilog., et le prix d'honneur des moutons, à M. Rollet, agriculteur à Sézanne (Marne), pour un lot de cinq moutons mérinos pesant 344 kilog.

L'exposition des animaux de basse-cour était des plus variées; le froid extraordinaire, qui a régné pendant les deux jours du concours, n'avait pas éloigné les visiteurs et les visiteuses que ces volatiles intéressaient vivement.

En résumé, notre concours était remarquable. Il n'est pas permis d'en espérer de meilleur pour l'avenir au point de vue de la perfection des animaux. Comme nombre, il laissait peut-être un peu à désirer; mais il ne faudrait pas se montrer trop exigeant; car, si nous jetons les yeux sur le concours de Paris, où les engraisseurs de toute la France étaient attirés par des primes nombreuses et importantes, nous voyons l'espèce bovine représentée par 300 et quelques têtes; à Troyes, comme je l'ai dit en commençant, nous en comptons 31. Au surplus, nous avons l'intime conviction qu'en 1871 les exposants se présenteront en plus grande quantité. Beaucoup d'agriculteurs, prévenus dès maintenant, nous ont promis de se mettre en mesure pour venir prendre part à la lutte, qui doit être des plus brillantes.

Champigny-Laubressel, le 8 avril 1870.



RAPPORT

SUR

DEUX RECUEILS DE POÉSIE

PAR M. AMÉDÉE GAYOT

MEMBRE RÉSIDANT.



MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous rendre compte de deux volumes dont les auteurs, poètes tous deux, vous ont fait hommage.

Le premier, intitulé *Les Tai-Pings*, est de M. Armand Heurtel, qui se cache sous le pseudonyme de The-rule. M. Armand Heurtel a des titres littéraires sérieux ; il est agrégé de l'Université, secrétaire de la Société d'Emulation de la Seine-Inférieure, et membre de l'Académie de Rouen.

Le second recueil, intitulé *Musettes et clairons*, est de M. Achille Millien, de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), lauréat de l'Académie française, et, tout récemment, de la Société Académique de l'Aube.

Je vais vous entretenir d'abord des Tai-pings. Les tai-pings, vous le savez, Messieurs, c'est le nom que se sont donné les rebelles chinois, sorte de *malandrins*, de *grandes compagnies*, qui se réunissent en multitude innombrable,

à certaines époques et sous l'influence de mystérieuses excitations, pour envahir des provinces entières du vaste empire du milieu. Ils saccagent tout, pillent et brûlent tout sur leur passage ; massacrent les populations sans distinction de classe, ni d'âge, ni de sexe ; combattent avec résolution, et souvent avec succès, les armées impériales. Puis, quand ils semblent sur le point de renverser la dynastie et d'anéantir la civilisation chinoise, ils s'amoindrissent, se dispersent, rentrent dans je ne sais quelles retraites, où ils usent en paix du produit de leurs rapines, jusqu'à une nouvelle prise d'armes. C'est un fléau intermittent, inexplicable dans notre état de société, fléau toujours combattu, souvent vaincu, jamais radicalement détruit.

Se cache-t-il sous ce brigandage une idée politique, une tendance révolutionnaire, une protestation contre certaines iniquités sociales ? Il est permis d'en douter, malgré la revendication que font quelquefois ces masses furieuses du droit au trône pour des dynasties dépossédées depuis des centaines d'années, et d'ailleurs éteintes.

On a dit que c'était une guerre de races. Mais comment faire cadrer cette supposition avec la composition de ces bandes où tartares et Chinois sont confondus, et où sont admis les déserteurs et les aventuriers de toutes les nations ?

En voilà assez sur ce problème historique dont nos relations, de plus en plus étendues avec cette singulière contrée, permettront de donner bientôt la solution. Revenons à notre poétique recueil.

Pourquoi l'auteur a-t-il donné à son poème le titre des tai-pings ? D'abord parce qu'il y est un peu question de ces brigands, ensuite parce que ce titre excentrique est de nature à frapper les yeux et à exciter l'attention. Cette petite réclame est d'autant plus excusable ici qu'elle n'attire pas le lecteur dans un guet-à-pens ; et qu'après avoir lu, il s'applaudit d'avoir cédé à sa curiosité.

La préface est originale ; permettez-moi de vous la lire :

Vous, qui lisez ces vers, aimez-vous la jeunesse?
 Votre bras frémit-il, quand un bras féminin,
 Plus blanc que ce papier, plus doux que le satin,
 Vient l'effleurer d'une caresse?
 Oui, — c'est à vous que je m'adresse :

Aimez-vous jouer le whist, et lorsqu'au coin du feu
 Votre interlocuteur à cheveux blonds, œil bleu,
 Quand il s'appelle Emma, Lucie, ou... trois étoiles,
 Lui parlez-vous du cours des cotons et du drap?
 Dam! — cher monsieur, restons en là,
 Retournez vite auner vos toiles.

Aimez-vous notre France? Avez-vous tressailli,
 Quand on vous a conté ses grands jours et ses gloires?
 Pleurez-vous au récit des lugubres histoires?
 Laissez-vous l'Anglais, non l'Anglais d'aujourd'hui,
 Ce commis-voyageur n'a rien qui me déplaie,
 Mais l'Anglais d'autrefois, de Pitt, de Wellington?
 — Haïr, monsieur l'auteur, c'est de bien mauvais ton.
 — Je vais, lecteur, d'un mot vous remettre à votre aise ;
 Je déteste l'Anglais, mais j'adore l'Anglaise.
 Sommes-nous pas d'accord? — sans doute! — écoutez-donc!

Voici maintenant le sujet du poème qui n'est qu'un long récit des aventures d'un lettré chinois, nommé *Min-tho*.

Lorsque le drame commence, *Min-tho* vient de passer devant la *Cour des Sages* deux mois d'examen ; il a reçu la pièce de soie, couleur de feu, qui le proclame *Lettré*. Il quitte Péking le cœur joyeux ; car à son village, situé sur le fleuve *Yan-tse-kiang*, l'attend une ravissante jeune fille, *Nehli*, sa fiancée. Il arrive, il presse les préparatifs de son hymen. Mais au moment où *Nehli*, entourée de ses parents et d'une foule idolâtre, arrive dans son palanquin à la maison nuptiale, le canon gronde... Ce sont les Anglais qui guerroyent pour obliger la Chine à recevoir leur opium. Ils se répandent comme un torrent. *Min-tho* veut défendre sa bien-aimée ; il tombe percé de coups, et la belle *Nehli* est enlevée par un général anglais.

Min-tho, recueilli et pansé par un mendiant chinois, adonné à l'opium, reprend des forces, et, quand il apprend

le sort de Nehli, il cède aux conseils de son sauveur, et cherche la consolation et l'oubli dans l'usage de l'abrutissant poison. (Ici se place une description très-poétique des effets de l'opium et de sa mortelle ivresse.)

En se réveillant de ces rêves vertigineux, qu'aperçoit Min-tho? — C'est Nehli! Elle a profité du lourd sommeil où le chef anglais est tombé, après une orgie, pour s'échapper. Elle cherche en pleurant un protecteur et un asile — reconnaissance et transports des deux amants. — Ils s'enfuient ensemble dans une presqu'île du fleuve, où ils sont recueillis par un vieux pêcheur qui les adopte, leur donne la moitié de sa barque, et le droit d'user

« Des douze cormorans dont il est le monarque. »

Le poète ne manque pas cette occasion de donner une description de la pêche au cormoran. Il s'en tire avec beaucoup de bonheur.

A l'abri sous le toit flottant du vieillard hospitalier, Min-tho et sa fiancée se livrent en paix à leur passion mutuelle. La description enflammée de ces journées d'amour forme un passage des plus remarquables et assurément le plus inspiré du poème :

- » Nos baisers s'éteignaient sous le fracas des ondes;
- » Le vent ne disait rien de ce qu'il avait vu;
- » Et Dieu n'eût pas trouvé dans tous ses vastes mondes
- » Un bonheur comparable à ce bonheur perdu. »

Ici se place un épisode un peu oiseux et qui a le défaut de ralentir la marche du récit. Le vieillard, qui a recueilli les deux jeunes gens, est un Français, un vieux brave échappé de Waterloo. Il raconte les persécutions, subies par les restes des phalanges impériales, après la restauration des Bourbons. Il est arrêté, emprisonné à Saint-Michel; puis, après de longs mois de cachot, expulsé et transporté en Asie, d'où il est venu en Chine.

Ce long récit terminé, voici enfin venir les Taï-pings.

L'auteur recouvre son énergie pour peindre leur subite et terrible invasion sur le fleuve :

- « Celui qui n'a pas vu le typhon de l'Asie
- » A la crête des flots bondir avec furie,
- » Sous son puissant effort le vieux chêne voler
- » Et les monts de granit gémir et chanceler,
- » Celui-là ne peut pas, fût-il cent fois poète,
- » D'un peuple furieux raconter la tempête.
- » Peindre la sombre horreur qui se lit sur tout front,
- » Deviner les forfaits et les hideurs sans nom
- » Que soulève l'orgie en cette vase humaine,
- » Et ce que peut le monstre agité par la haine.

En vain la flotte des pêcheurs lève l'ancre, et tente de s'enfuir dans le désordre et dans la terreur ; elle est promptement atteinte par les jonques des Taï-pings : tout est livré au pillage et aux flammes. Min-tho se voit forcé de poignarder Nehli pour la soustraire au déshonneur ; lui-même blessé, précipité dans le fleuve, est recueilli par un des bandits dont il devient l'esclave.

La vie qu'on lui fait mener alors est si dure qu'il se trouve heureux d'accepter l'offre de s'enrôler parmi les Taï-pings et de servir leur cause. D'opprimé, le voilà devenu bourreau : il est le plus ardent, le plus impitoyable de tous. Aigri, surexcité par ses malheurs immérités, il se jette avec fureur à travers la mêlée, tue pour tuer.

« Oh ! quels égorgements ! Oh ! les belles tueries ! »

s'écrie-t-il dans ses transports de hête féroce, et il court ainsi à travers le sang et les flammes jusqu'à ce que, entourées par des forces supérieures, les bandes se dispersent et disparaissent.

Min-tho alors vend son travail, comme *engagé*, à un planteur français, et vient mourir de fatigue et de chagrin à la Martinique.

Le poème devrait finir là où finit son héros ; mais point : l'auteur a besoin d'exhaler en quelques centaines de vers son indignation contre Londres et Paris qui laissent mourir

la Pologne ; contre les États-Unis qui détruisent la race des Peaux-Rouges ; contre les Anglais surtout qui ne colonisent qu'en débauchant et en avilissant les peuples, et en répandant sur le monde, au nom du Très-Haut, *des bibles et du calicot*.

Enfin il termine par une invocation au prince impérial qu'il adjure de porter remède à tous ces maux, de venir au secours des opprimés, et de ne pas laisser tomber aux mains des Russes l'Orient qu'ils convoitent. — Sans doute il y a dans cette dernière partie quelques beaux vers et des sentiments généreux ; mais cette péroraison est si imprévue, si peu préparée, qu'elle laisse à douter qu'elle ait été faite pour être mise à cette place.

Devant cette mosaïque, on se demande si l'auteur a réellement pris son œuvre au sérieux ; s'il s'est passionné pour elle, s'il a cherché à infuser quelque peu de son propre sang à Min-tho, à Nehli, au vieux pêcheur, à tous ses personnages. En tous cas, il ne craint rien tant que le silence sur son livre ; à défaut de louanges, il demande au moins des critiques. C'est à cet appel que nous obéissons, en déclarant qu'il y a dans son poème des passages charmants, des vers délicieux ; mais aussi des inégalités, des longueurs, un défaut d'unité dans l'intérêt. C'est l'ouvrage d'un poète heureusement doué, mais dont l'inspiration tombe facilement, et pour qui un poème de si longue haleine était une entreprise ambitieuse.

Le second recueil, dont j'ai à vous entretenir, est d'un genre tout différent. Il est composé de pièces détachées que l'auteur a produites à mesure que l'inspiration le visitait. Il règne dans toutes un vif sentiment de la nature, une rare aptitude à la peindre dans ses détails. Nous avons eu déjà à faire ressortir ce côté précieux du talent de M. Millien, quand nous avons rendu compte de sa *Légende du hêtre* que vous avez couronnée.

Souvent le poète a la vision d'un coin de paysage, d'un vieil arbre incliné sur un étang, d'un bout de haie tapissé d'aubépine et de chèvrefeuille, d'une touffe de nénuphar ou de myosotis se mirant dans l'eau ; le voilà fasciné ; il décrit simplement et naïvement ce qu'il a vu, en quelques vers, sans prétention, sans y mêler autre chose. Et pourtant on lit ce petit poème avec émotion ; il vous fait rêver, et il vous en reste un parfum de vague poésie, comme d'un paysage de Corot.

L'auteur réussit à merveille dans les sonnets. En voici quelques-uns de genre différent :

ÉPITHALAME

Ils sortent de l'église où, selon la rubrique,
Ils se sont mariés, en ce jour de printemps,
Lui, le vieil usurier, laid, méchant et lubrique,
Elle, que pare encore la fleur de ses vingt ans.

Il a de l'or ! pourquoi réfléchir un instant?...
De l'amour aujourd'hui, Dieu merci, l'on trafique !
Et voilà qu'admirant sa beauté magnifique,
Le peuple émerveillé la suit en chuchottant.

Peut-être qu'un jeune homme, au cœur noble, épris d'elle,
Pleure sa foi trompée, en voyant l'infidèle...
— Regardez ! les voici ! me dit la foule en chœur.

Non ! je fuis, indigné, ce luxe qui s'affiche,
Ce satyre édenté que le diable a fait riche,
Cette femme à qui Dieu donna tout, sauf un cœur !

LE MAGISTER

Voici la salle noire, aux bancs en hémicycle,
Que n'éclaire jamais un reflet du printemps :
C'est ici, magister, que depuis quarante ans,
Tu parles sans répit du verbe et de l'article.

— Ses habits sont trop courts et jaunis par le temps,
Sa bourse est vide, il manque un verre à ses bésicles ;
N'importe, il est heureux ; il passe ses instants
Chaque soir à fouiller les romans des vieux Cycles.

Le sommeil le poursuit sans relâche, et souvent
 Dans sa classe, tandis que le toit tremble au vent,
 Il rêve des héros qui charmaient Don Quichotte;

Il s'éveille en sursaut, promène son regard
 Sur les murs enfumés, et punit au hasard
 Quelque enfant dans l'essaim qui ricane et chuchotte.

LE LAC

Son âme est un beau lac : nul souffle délétère
 Effleurant son cristal n'est venu le ternir;
 Et c'est là, sur ses bords, que les maux de la terre,
 S'ils n'étaient éternels, devraient bientôt finir.

Là, des oiseaux charmants chantent avec mystère
 Dans les parfums subtils, et l'on y voit s'unir
 Au lys sans tache, ami de l'ombre solitaire,
 Le bleu myosotis, la fleur du souvenir.

Asile virginal de joie et de prière !
 Tout s'épure et devient paix, amour et lumière
 A l'entour de ce flot immobile et profond;

Un rayon de soleil discrètement s'épanche
 Sur la berge embaumée, et, si quelqu'un s'y penche,
 Son regard enchanté trouve le ciel au fond.

J'ai remarqué, dans ce recueil, la *Légende de la charrue*, poème en miniature, où M. Millien a décrit la vie du laboureur, sa jeunesse exercée aux travaux des champs; la conscription, cette terrible épreuve; le départ pour l'armée; le retour dans la chaumière où l'attendent sa mère, ses sœurs, sa fiancée, et enfin le bonheur avec lequel il reprend sa charrue et ses bœufs. Le sujet n'est pas nouveau, mais il est traité avec beaucoup de charme et de sensibilité.

Enfin, Messieurs, ce que nous ne saurions trop louer dans M. Millien, c'est le ton toujours élevé de son inspiration. Son recueil est un *sursùm corda* continu, un appel à la jeunesse vers le beau, vers le noble, une constante préoccupation de l'idéal.

Voici le début d'une pièce intitulée *Fraternum carmen* :

Jeunesse, toi qui sens battre dans ta poitrine,
Un cœur chaud qui s'indigne au mot de lâcheté,
Toi qui joins à la soif de la beauté divine
L'amour de la justice et de la vérité,

.....
Avant d'avoir connu l'heure des défaillances,
Où le front est courbé par le doute vainqueur,
Et d'avoir entendu, pleurant sur tes croyances,
Le glas de ta vertu résonner dans ton cœur,

Avant de regretter ta virilité morte,
O jeunesse, affermis ton honneur virginal !
Et qu'une volonté souveraine t'emporte
Jusqu'à l'azur sans tache où règne l'Idéal !...

Voici la fin d'une autre pièce intitulée *l'Alouette* :

L'alouette m'entendit-elle
Sous son coquelicot vermeil ?
Elle en sortit, battit de l'aile,
Et s'éleva vers le soleil.

Montant, montant, montant encore,
Elle disparut à mes yeux ;
Mais j'écoutai son chant sonore
Comme une parole des cieux.

Mon abri, semblait-elle dire,
Est sans doute un bouquet de fleurs ;
Mais j'en sors souvent, et j'aspire
Aux espaces supérieurs.

Je monte dans l'azur tranquille :
Ami rêveur, fais comme moi ;
Demande à ces champs un asile,
Mais à toute heure élève-toi !

Vous le voyez donc, Messieurs, M. Millien fait le plus noble usage de son talent. Je vous propose de le remercier de l'envoi de son recueil, et de le féliciter des progrès incessants qu'il fait dans *l'art de charmer les cœurs et les es-*

pris. Vous lui avez, d'ailleurs, prouvé déjà votre sympathie en l'admettant parmi vos membres correspondants.

M. Heurtel mérite aussi que vous lui témoigniez votre gratitude pour l'envoi de son poème, et que vous le complimentiez des beaux vers qu'il contient en très-grand nombre.

Troyes, le 8 avril 1870.

RAPPORT

SEUL

MÉMOIRE DE M. BOURLOT

Inscrit dans le Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Colmar (1889)

ET INTITULÉ :

HISTOIRE DE L'HOMME PRÉHISTORIQUE

ANTÉDILUVIEN ET POSTDILUVIEN

Par M. MEUGY

Ingénieur en chef des Mines, Membre résidant.



MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous rendre compte de cet important Mémoire qui n'a pas moins de deux cent trente pages d'impression, et je viens m'acquitter de cette tâche en vous présentant le résumé suivant que j'ai tenu à faire aussi complet que possible.

Le travail de M. Bourlot est divisé en deux parties, correspondantes aux deux époques antédiluvienne et postdiluvienne. Dans la première, il est question (chap. I) de l'homme primordial et de la place géologique du berceau de l'humanité. L'autre fait remonter jusqu'aux premières couches tertiaires l'apparition de l'homme sur la terre, et il apporte à l'appui de cette hypothèse l'existence d'entailles pratiquées sur divers ossements trouvés dans des couches

dont l'âge n'a pas été constaté d'une manière bien certaine. Il se fonde aussi sur les découvertes de silex taillés, faites par M. l'abbé Bourgeois dans le terrain de Sologne, et même dans le calcaire de Beauce. Mais ces silex ont-ils été réellement taillés par la main de l'homme? C'est là une question qui n'est pas encore résolue. Il n'y a rien de moins certain que l'origine de ces incisions qu'on prétend avoir été faites avant la pétrification. On va, selon moi, beaucoup trop vite en concluant, sur ces seuls indices, l'existence de l'homme à l'époque tertiaire. M. Bourlot en fait, pour ainsi dire, l'aveu lui-même dans les lignes suivantes; c'est là qu'est la vérité :

« Cependant, dit M. Bourlot, après un examen minutieux et des discussions sérieuses, les savants qui font autorité en ces matières n'ont pas vu qu'il y eût dans ces preuves les éléments nécessaires pour entraîner la conviction. Les anthropologistes, au contraire de ce que quelques-uns leur ont reproché, ne se laissent pas séduire par ce qu'on pourrait appeler l'attrait de l'extraordinaire; il leur faut des preuves multipliées et rigoureuses. »

L'auteur jette un coup d'œil sur les causes des variations des espèces animales d'un âge au suivant. Il cite l'école de Cuvier et de Jussieu, qui combat l'idée que les actions extérieures puissent transformer les espèces, et à plus forte raison les genres; d'un autre côté, l'école de Lamarck, Darwin, etc., qui soutient la thèse diamétralement opposée; et entre ces deux opinions extrêmes et exclusives, une autre opinion intermédiaire qui est celle de M. Geoffroy-Saint-Hilaire, et d'après laquelle les caractères nouveaux qui se manifestent dans les types seraient la résultante de deux forces : l'une modificatrice par l'influence du monde ambiant, l'autre conservatrice par la tendance héréditaire à la reproduction des mêmes caractères. M. Bourlot regarde l'hypothèse d'une création unique comme en opposition avec les faits. Car, dit-il, le nombre des espèces aurait été sans cesse

en diminuant depuis l'origine de la vie, et l'on aurait à constater dans les terrains moins anciens, non des types nouveaux, mais la disparition de quelques-uns de ceux qui auraient précédé. Quant à moi, je ne partage pas cet avis, et je ne crois pas qu'une création unique entraîne nécessairement une diminution progressive du nombre des espèces, si tous les germes ne sont pas destinés à se développer ensemble dans les mêmes conditions et à la même époque. Je dirai plus loin ma pensée tout entière à ce sujet.

Dans les chap. II et III, M. Bourlot fait l'histoire de l'homme aux deux premiers âges du monde quaternaire : celui du mammouth et du grand ours, et celui du renne. L'homme de l'âge du mammouth et de l'ours à front bombé était de petite taille avec un crâne dolichocéphale, c'est-à-dire allongé d'avant en arrière et aplati sur les côtés, un front déprimé et fuyant, des arcades sourcilières très-prédominantes, et l'œil profondément enfoncé dans l'orbite. Mais, malgré cette disposition qui rappelle le museau, ce type, dit l'auteur, ne saurait être confondu avec celui du singe anthropomorphe qui ne peut être considéré que comme la caricature du type humain le moins favorablement doué. Le retrait de l'os maxillaire inférieur, la séparation des canines avec les dents voisines, et l'augmentation de volume des dents molaires de la première à la dernière chez le singe, sont des caractères entièrement distincts de ceux du type humain qui révèle exclusivement la perfectibilité ou l'aptitude au progrès. L'homme primitif vivait surtout de chasse, et il aimait particulièrement la moëlle comme aujourd'hui les Lapons, les Esquimaux, les Samoièdes, si l'on en juge par les boîtes crâniennes et les os longs qui sont presque toujours cassés. Il habitait des cavernes naturelles. Quant aux produits de son industrie, on trouve des haches, des pointes de lances et de flèches, et quelques marteaux massues. Les espèces végétales d'alors ne différaient pas beau-

coup de celles d'aujourd'hui. Ainsi on a reconnu que dans les environs d'Aix vivaient, en même temps que le mammoth, le chêne, le noisetier, l'aulne, le tremble, l'érable, le tilleul, le figuier, le pommier, la vigne, etc. ; mais le pin d'Alep, aujourd'hui si florissant dans cette contrée, n'y avait pas encore paru. Parmi les espèces aujourd'hui disparues de la faune quaternaire, M. Bourlot cite le mammoth, le grand ours, le rhinocéros à narines cloisonnées, l'auroch, le cerf gigantesque, l'hyène et le tigre des cavernes, le grand chat sauvage ; parmi les espèces émigrées et vivant de nos jours : le renne, le castor, le bœuf musqué, le glouton, le cerf d'Islande ; et parmi les espèces non émigrées, la plupart de nos animaux sauvages. En un mot, en laissant de côté les grands quadrupèdes, l'ensemble constitue une faune qui rappelle celle de l'Afrique septentrionale et de l'Asie occidentale. L'auteur fait la description de l'ursus spelæus, dont la tête était très-grosse et le front très-bombé. Le rhinocéros tichorinus portait deux énormes cornes sur le nez qui était soutenu par une cloison osseuse. Son corps était couvert d'une toison touffue et chaude qui manque aux espèces actuelles, et qui lui avait été peut-être donnée par la nature pour le préserver, comme le mammoth, des rigueurs du climat. Ainsi la faune quaternaire comptait des animaux de taille colossale aujourd'hui disparus, chez nous d'énormes pachydermes, en Amérique de gigantesques tatous, de grands marsupiaux en Australie.

L'homme de l'âge du renne n'avait pas une taille bien supérieure à celle de ses ancêtres des premiers âges. Mais il présentait avec ceux-ci de profondes différences. C'est ici le type brachicéphale ou à tête courte et ronde qui prédomine. On ne remarque plus la proéminence en avant des dents des deux mâchoires, ni celle des arcades sourcilières à un degré aussi prononcé. L'homme n'était plus alors exclusivement troglodyte. On a découvert, en effet, de nombreuses stations adossées aux falaises des vallées dans le voisinage

des cours d'eau. Il se nourrissait d'animaux des bois, d'oiseaux, de poissons, de coquillages terrestres, fluviatiles ou marins. La fréquence des foyers indique que la cuisson était beaucoup plus usuelle qu'auparavant. L'état des os longs montre que l'homme de l'époque du renne était, comme ses devanciers, friand de cervelle et de moëlle.

Si nul indice n'a pu faire présumer que l'homme du mammoth se couvrit de vêtements quelconques, on trouve, parmi les objets que fabriquaient ses successeurs, des poinçons propres à percer les peaux, et des aiguilles en os ou en corne qui pouvaient servir à coudre ces peaux à l'aide de fibres ou de tendons pour en faire soit des vêtements, soit des couvertures de tentes. On a trouvé aussi des bracelets ou des colliers en coquillages, des fragments travaillés de fluorine, de jais, de pyrite, de fer carbonaté, qui, sans doute, étaient les bijoux de l'époque. Les têtes de lance, les pointes de flèches, toutes les armes ou instruments en pierre sont travaillés par l'enlèvement de petits éclats sans être encore finis par un polissage. Les haches prennent une forme ovoïde se rapprochant du coin, tandis que celles des premiers hommes étaient lancéolées, c'est-à-dire que leur taillant était moins large que l'extrémité opposée. Avec les instruments en pierre, on voit des flèches barbelées en os. L'homme se servait alors, pour travailler le bois et la corne, de petites scies en silex, formées de lames de silex adroitement ébréchées. L'homme du renne se fabriquait aussi des couteaux, des grattoirs ou des râcloirs en silex. Avec les poinçons et les aiguilles en os, on observe des espèces de cuillers pour l'extraction de la moëlle des os longs, des sifflets et des ustensiles de diverses formes dont il est difficile de deviner la destination. On remarque aussi des hameçons en os qui indiquent que l'homme se livrait alors à la pêche. On voit paraître, à l'époque du renne, des vases grossiers en terre cuite, formés d'une pâte mal préparée, de couleur noire, brune ou jaune sale, et remplie de frag-

ments quartzeux disséminés. La naissance de l'art du dessin s'annonce aussi par des figures d'animaux gravés sur des plaques schisteuses, sur l'ivoire ou sur des bois de renne qui paraissent avoir été des bâtons de commandement.

M. Bourlot passe en revue les pièces de cette époque qui figuraient pour la plupart à l'Exposition universelle de 1867, et qui provenaient presque exclusivement de quelques départements de la France (Dordogne, Vienne, Charente, Tarn-et-Garonne, Ariège et quelques autres), bien que l'âge du renne ait été signalé aussi dans la Belgique, le Wurtemberg, et dans le voisinage du lac de Constance. Il signale des gravures ou des sculptures d'homme et de femme, de mammoth, de grand ours, de tigre des cavernes, d'auroch, de renne, de cheval, d'oiseaux, de poissons et de végétaux. L'homme du renne pratiquait le culte des morts. L'auteur cite le Trou-du-Frontal, près de Dinant (Belgique), parmi les cavernes sépulcrales de cet âge. Il cite la station de Solutré (Saône-et-Loire), comme fournissant des exemples de fosses ou de cavités artificielles voisines de centres où on reconnaît l'existence d'anciens foyers marqués par des dalles portant des débris d'ossements brûlés, des silex travaillés, et divers instruments en os et en bois de renne. La flore du renne est peu connue, dit M. Bourlot. Cependant la découverte de mousses de cette époque aux environs de Stuttgart, dans la Haute-Souabe, autorise à penser que les plantes appartenaient aux espèces des climats glacés. Quant à la faune, il cite, avec le renne, l'ours brun, le bison, l'auroch, le cheval, le bœuf musqué, le cerf, etc., qui servaient à la nourriture de l'homme; puis le rhinocéros à narines cloisonnées, le loup, le renard, le chien, la marmotte; parmi les oiseaux, un cygne d'espèce septentrionale, des canards des pays froids, le grand-duc, de grands coqs de bruyères qui vivent surtout aux dépens des pins, etc. M. Bourlot, en terminant le troisième chapitre, fait remarquer qu'au début de l'âge du renne, existaient encore quelques mam-

mouths, une autre espèce d'éléphant, quelques ours à front bombé, quelques lions, quelques tigres, quelques hyènes des cavernes, qui paraissent avoir été tués par le froid, après avoir émigré du nord au sud, à mesure que le climat devenait plus rude. Puis le renne a été chassé vers les régions polaires avec l'ovibos musqué et le tetras des saules par le retour d'un climat plus doux.

Le chapitre IV est intitulé : *Généralités sur les grottes naturelles*. Ces cavités, comme le dit l'auteur, sont très-fréquentes dans le terrain jurassique où elles affectent des formes très-irrégulières. Elles sont parfois ornées sur leurs parois, comme au sol et au faite, de cristallisations de carbonate de chaux qui forment parfois des espèces de franges ou de draperies transparentes par la liaison des stalactites et des stalagmites, ou des colonnades pittoresques. Les stalagmites ont des grosseurs et des longueurs variables qui influent sur leur sonorité; de sorte qu'en les frappant avec un marteau, on peut entendre les divers sons de la gamme, ce qui leur donne le caractère d'une sorte de jeu d'orgue. Ce sont là des spectacles curieux dont j'ai été témoin en visitant la grotte du Han que suit la rivière de la Lesse à travers une montagne de calcaire dévonien, à peu de distance de Givet.

Les grottes élevées au-dessus du niveau des plaines sont sèches. Leur sol se compose de couches limoneuses avec sables et cailloux plus ou moins roulés, qui, quelquefois, alternent avec des lits cristallins stalagmitiques, et annoncent des envahissements répétés de ces cavités par des eaux courantes, envahissements séparés par des périodes de calme pendant lesquelles se formaient les cristallisations calcaires dues à des suintements qui avaient lieu par les fissures des roches. C'est dans ces couches qu'on rencontre des traces de vie plus ou moins anciennes, suivant qu'elles sont elles-mêmes plus profondes. M. Bourlot fait remarquer que les parois des grottes sont sillonnées de stries longitudinales qui sont

surtout prononcées dans les couloirs étroits où le courant devait être le plus rapide, ce qui donne la clef de l'origine ou du mode de formation de la plupart de ces cavités par des fentes dues soit à des commotions intérieures, soit à une simple action de retrait, lesquelles fentes ont livré passage à des sources qui les ont peu à peu élargies en les façonnant sous diverses formes, suivant la plus ou moins grande résistance que présentait la roche à l'action dissolvante et à l'action érosive. La découverte, dans le sol des grottes, d'ossements d'animaux auxquels se joignent parfois des portions du squelette de l'homme et des objets travaillés par lui, a soulevé la question de savoir si ces restes ont été amenés là par les eaux après la mort des individus dont on trouve les débris, ou si les grottes ont servi de refuge à une époque de cataclysme, ou enfin si elles ont servi d'habitation. Cette dernière opinion paraît la plus vraisemblable ; car, outre les coprolithes de tigres, d'ours, de lions, on a trouvé dans ces grottes les ossements de carnassiers, associés à ceux de pachydermes et de ruminants dont ils faisaient leur pâture. M. Bourlot décrit deux grottes qu'il a visitées, l'une dite le Trou-de-la-Baume, près de Vesoul (Haute-Saône), et celle de Goudenans, près de Rougemont (Doubs). Dans la première, il a rencontré sous le plancher cristallin une argile rougeâtre avec cailloux roulés, de un mètre au plus d'épaisseur, dans laquelle il a trouvé des restes nombreux de la faune de l'âge du grand ours (lion, chat, hyène, mammoth, ruminants et pachydermes), avec un grand nombre de coprolithes de carnassiers. Dans la deuxième, le sol superficiel se composait d'une couche assez épaisse d'ossements et de défenses d'*ursus spelæus* et de quelques autres espèces. Mais comme on ne soupçonnait pas l'existence de l'homme dans ces temps reculés, on n'a pas fait attention aux indices que ces grottes pouvaient renfermer, et l'auteur émet le vœu que de nouvelles recherches soient entreprises dans les grottes du Jura, et notamment dans celle de Sentheim (ar-

rondissement de Belfort), d'où on a exhumé déjà, il y a une vingtaine d'années, des restes d'*ursus spelæus* et autres espèces contemporaines.

Le chapitre V du travail de M. Bourlot traite des découvertes relatives à l'homme quaternaire. C'est dans les environs d'Amiens, d'Abbeville et de Saint-Acheul qu'ont été trouvés les premiers monuments de l'histoire de l'homme à l'époque antédiluvienne : crânes humains, silex taillés, mêlés à des ossements de mammouth, d'ours des cavernes, de bois de cerf, etc., dans un dépôt caillouteux appartenant au diluvium et dans le lœuss superposé à ce dépôt. M. Bourlot cite la découverte d'une brèche osseuse humaine faite dans un limon terreux à Cœuvres, près de Soissons. Il rappelle les trouvailles faites aux environs de Paris qui ont établi la coexistence de l'homme, du mammouth et du grand ours. A Grenelle (carrière Elie), on a recueilli, dans un sable argileux appartenant au lœuss, des instruments remontant à l'âge du renne et de nombreux débris de squelettes humains, dont les altérations physiques et chimiques sont au même degré que dans ceux du renne et du mammouth. Les crânes présentent des fronts fuyants très-déprimés et très-étroits, avec un grand développement de la région occipitale et des arcades sourcilières proéminentes se relevant sur les côtés comme chez les individus de la race chinoise, les pommettes saillantes, les incisives usées carrément au lieu de l'être en biseau comme dans les races modernes, tous caractères indiquant le type mongol. M. Bourlot cite aussi la découverte, faite en 1869 par un professeur du collège Chaptal, M. Bertrand, d'un crâne dolichocéphalique avec des silex taillés et des restes de mammouth, de grand hippopotame, de grand cerf, de grand bœuf, etc., dans des assises quaternaires, et à un mètre de profondeur au-dessous du niveau de la Seine. Dans la Meurthe, on a signalé, dans diverses stations aux environs de Toul, des os et des dents d'ours, de rhinocéros, de renne, de cerf, de bœuf, etc.,

mêlés à des silex taillés, à des aiguilles à chas et à des restes de foyers. Dans le Haut-Rhin, il y a le gisement d'Eguisheim, dont a parlé le docteur Faudel, et dont j'ai moi-même rendu compte antérieurement à la Société, après l'avoir visité. On se rappelle qu'il s'agit d'un crâne humain trouvé dans le lœuss du Rhin, associé à des ossements de grand cerf, de bœuf, d'éléphant, et aux coquilles terrestres caractéristiques de ce terrain. Dans Eure-et-Loir, aux environs de Maintenon, M. Bourdran a signalé à l'Académie des sciences un terrain couvert de haches, de casse-têtes, de pointes de lances et de flèches, de couteaux, etc. Près du Grand-Pressigny, dans Indre-et-Loire, existaient aussi d'importants ateliers de fabrication où j'ai eu occasion de voir moi-même sur place des *nucleus* (*livres de beurre*), résidus d'une fabrication de couteaux, des polissoirs, etc. D'après M. de Mortillet, il y a dans cette localité des silex travaillés de trois époques: de celle du diluvium de la vallée de la Claise comme à Abbeville, de celle du renne et de celle de la pierre polie.

La grotte de Vallières, signalée par M. de Vibraye dans le Loir-et-Cher, a donné, avec des haches du type de Saint-Acheul, des débris de rhinocéros tichorinus, de cervus megaros, de bos primigenius, etc. Le fini des instruments semble indiquer le premier âge du renne. On a aussi trouvé dans le même département, près du hameau des Caves, de nombreux silex taillés. Une poche diluvienne dans la craie, à Saint-Georges, renfermait des débris d'hyène, de rhinocéros, de renne, associés à des indices de la présence de l'homme. Enfin un atelier de préparation a été signalé aux Diorières, commune de Chauvigny, par M. Nouel. Les grottes d'Arcis-sur-Cure, dans l'Yonne, sont intéressantes. Je les ai visitées l'année dernière, et j'ai remarqué au ciel une couche de galets qui reposait primitivement sur un lit d'argile délayée postérieurement et entraînée par les eaux. On y reconnaît plusieurs dépôts de calcaire cristallin qui al-

ternent avec des couches argileuses. C'est dans ces grottes que MM. de Vibraye, Garrigou et Cotteau ont signalé des ossements humains avec des silex taillés, des débris d'ursus spelæus, de bos primigenius, d'éléphant, de rhinocéros, d'auroch, de renne, indiquant le premier âge de la pierre polie, sous une couche d'argile noirâtre, avec débris de poteries relativement modernes. Des indices du même âge sont fournis par la brèche osseuse de la montagne de Genay, près Semur (Côte-d'Or) : silex taillés, pointes de lances et ossements nombreux de mammoth, de grand ours, d'hyène, de renne, de bœuf, de cheval, dont quelques-uns ont été fracturés intentionnellement. M. Bourlot cite ensuite la station à ciel ouvert de Solutré dans le Mâconnais, où M. de Ferry a reconnu deux gisements de sépultures, l'un qui paraît remonter à l'âge du renne, et l'autre qui se rapporterait au deuxième âge de la pierre polie. Le premier gisement comprend une tombe où se trouvait renfermé un squelette de Lapon, avec des couteaux en silex et des os de renne et de cheval. Dans la Vienne, M. Bourlot rappelle la grotte de Savigné où se trouvent disséminés à tous les niveaux, des charbons, des cendres, des cailloux calcinés, des poteries grossières, des pointes de flèche et de lance, et des aiguilles à chas, et dont la faune comprend le mammoth, l'ursus spelæus, l'hyène spelæa, le renne, etc. Il rappelle aussi les cavernes de la Martinière et des Cantes, où on a trouvé des silex et des os travaillés, avec des ossements d'ours, d'hyène et de renne. Il cite aux environs de Châtellerault plusieurs ateliers de fabrication de silex de l'âge du renne. Les grottes de la Combe-Rolland, de Monthieu, de la Chaise et autres, dans la Charente, présentent une faune qui est celle du deuxième âge du renne. On y a trouvé une masse d'instruments en silex, ainsi que des os travaillés, des aiguilles très-fines artistement forées, des flèches barbelées, et des dessins sur schiste et sur bois de renne, mêlés à des restes de foyers et à des ossements humains. Les stations des plateaux sont

très-nombreuses, et tous les âges quaternaires y seraient représentés. On y a reconnu, aux Martins, un atelier de fabrication analogue à celui du Grand-Pressigny. Les grottes des environs de Brives (Corrèze) ont presque toutes fourni des produits de l'âge du renne. Parmi les nombreuses cavernes de la Dordogne, M. Bourlot cite entre autres celle des Eyzies, de Laugerie basse et haute, de la Magdeleine, de Moustier, dont les unes semblent appartenir au premier âge du renne, et les autres au deuxième âge. Dans la station de Laugerie haute, par exemple, on rencontre les mammouths avec des haches ovales, associés aux débris du renne; tandis que dans celle de Laugerie basse, il ne se trouve pas de restes d'éléphant. Dans les vallées du Lot et de ses affluents, on a signalé des silex grossièrement taillés et quelques nucléus avec des ossements d'auroch, d'ours, d'hyène, de cerf, de renne, etc., On a rencontré aussi dans l'alluvion quaternaire des bords du Lot, le mammouth et le rhinocéros tichorinus, qui indiqueraient les premiers temps de l'âge du renne. La station de Salève, près de Veyrier, dans la Haute-Savoie, montre plusieurs habitations représentées par des foyers avec débris humains, silex taillés, os façonnés en aiguilles et en flèches barbelées, bâtons de commandement en bois de renne gravé et une faune dans laquelle dominent le cheval et le renne. Les grottes de la Balme et de Bethenas, dans l'Isère, ont fourni des débris humains, parmi lesquels se distingue un crâne brachicéphale, avec des couteaux de silex, des os taillés, des poteries grossières et des ossements de bos primigenius, de grand cerf, de cheval, de sanglier, de renne, etc. C'est toujours l'époque du renne, et peut-être aussi dans l'une d'elles celle de la pierre polie. Les cavernes du Gard (Pondres, Mialet, Duret, etc.) ont fourni des poteries grossières, des couteaux en silex et des restes de foyers, avec des ossements d'ours, d'hyène, de bos primigenius, etc. C'est encore l'époque du renne. Il en est de même des grottes des Bouches-du-Rhône. Dans le Var, une caverne des environs

de Rians a donné des os brisés ou percés avec une forme analogue. Les grottes de l'Hérault (Baillargues, le Pontil, Larroque, etc.) renferment plusieurs assises qui correspondraient, d'après M. Gervais, non-seulement au terrain quaternaire, mais aussi à l'âge du bronze. Les abris sous roche et les cavernes de Bruniquel (Tarn et Tarn-et-Garonne) que j'ai visitées, il y a quelques années, ainsi que la belle collection formée par les soins de M. le curé de la commune, ont donné des instruments en silex, en os et en bois de renne, notamment des flèches barbelées, des scies, des aiguilles en os, des dents percées pour parure, des os en sifflet, etc., avec des ossements de bœuf, de renne, de cheval, etc., et des mâchoires humaines se rapportant au type brachicéphale de Moulin-Quignon et d'Aurignac (Haute-Garonne). Ce sont encore là des stations de l'âge du renne. Parmi les cavernes de l'Aude, celle de Rize a présenté, sous une mince couche stalagmitique, un limon brun foncé, dans lequel on a trouvé des instruments en silex et en os, avec de nombreux ossements de renne et d'autres mammifères quelquefois sculptés, des poteries grossières et des coquilles. Dans la Haute-Garonne, M. Noulet a trouvé à Venerque, Girou, Clermont, dans un sable diluvien, des silex taillés associés à des ossements de mammoth, de rhinocéros, de cervus megaceros, de bœuf, de cheval, etc. La grotte de Saint-Pierre-d'Irube, près de Bayonne (Basses-Pyrénées), a fourni des nucléus, des grattoirs, des perçoirs en silex avec des os de renne. Dans les Hautes-Pyrénées, la grotte des Espalunges, près de Lourdes, renfermait, sous des couches modernes, des silex taillés et des fragments de bois de renne travaillés. C'est toujours la même époque. D'après M. Garrigou, on doit distinguer, dans la région pyrénéenne, trois faunes distinctes : 1° celle de l'ursus spelæus, du mammoth, du rhinocéros tichorinus, qui est la plus ancienne et qui se retrouve dans les grottes existant à des niveaux élevés; 2° celle des pachydermes et des ruminants ou du renne, qui se re-

marque dans les grottes des vallées ; 3° enfin celle du fond des vallées qui se compose d'animaux postdiluviens dont quelques-uns offrent des indices de domestication. Ces trois faunes se rencontrent quelquefois successivement en creusant le sol des lieux bas.

Parmi les localités étrangères à la France, M. Bourlot cite la Belgique où l'âge du renne est le plus souvent représenté, mais où un certain nombre de stations se rapportent aux âges antérieurs ; l'Angleterre, où des restes humains ont été trouvés associés à ceux des grands animaux quaternaires dans les graviers de Bedford et dans les cavernes du Devonshire ; l'Allemagne, où l'on a recueilli des débris de renne assez complets pour pouvoir reconstruire un squelette en entier ; la Suisse, où l'on a constaté l'association de l'homme aux animaux quaternaires ; l'Italie dont les grottes renferment, au milieu d'anciens foyers, des silex analogues à ceux du Périgord et des poteries grossières, avec des débris d'*ursus spelæus* et de *bos primigenius* ; la Péninsule Ibérique, où l'on a trouvé, dans les cavernes, des indices de l'existence de l'homme, avec des ossements de rhinocéros, de *bos primigenius*, et où des haches du type d'Abbeville ont été signalées dans les sables quaternaires de San Isidro, par MM. de Verneuil et Lartet ; l'Asie, où des indices d'une période humaine, analogue à celle du renne, ont été découvertes au Liban, sur les côtes phéniciennes entre Tyr et Sidon, sur la rive orientale de la mer Morte, près de Nazareth et non loin de Babylone, aux environs de Jérusalem et jusqu'en Chine ; l'Afrique, où des découvertes relatives à l'âge de la pierre font penser que l'homme y existait avant l'époque diluviale glaciaire de l'Europe ; l'Amérique, où divers faits constatés dans le Missouri, en Californie, au Brésil, sur les bords du Missisipi, établissent la contemporanéité de l'homme et des grands animaux antédiluviens ; enfin l'Océanie et la nouvelle Zélande, quoique dans cette dernière contrée on reste incertain sur l'époque de l'appari-

tion des hommes et des grands oiseaux de l'espèce *Diornis* qui se trouvent mêlés dans les mêmes gisements.

Le chapitre VI a pour objet *l'ancienneté de l'homme sur la terre*. Déduite d'abord de considérations astronomiques, en ayant égard à la précession des équinoxes, dont la valeur moyenne est de 50 secondes par année, M. Bourlot arrive à assigner une durée de 21,000 ans à la période pendant laquelle se reproduisent réellement toutes les conditions des saisons, et comme c'était en l'an 1250 de notre ère que la distance du soleil à la terre était à son minimum le jour même du solstice d'hiver, et que l'hémisphère boréal était dans les conditions astronomiques les plus favorables à un bon climat, c'était la moitié de 21,000 ou 10,500 ans avant 1250 ou vers l'an 9250 avant notre ère que les conditions étaient au contraire les plus défavorables. En remontant encore de 10,500 ans dans le passé, on arrive à l'an 19750 avant J.-C., où elles redeviennent ce qu'elles étaient en 1250, et ainsi de suite. Voilà ce que dit M. Bourlot, et il serait disposé à en conclure que l'âge du renne remonterait à une dizaine de mille ans avant notre ère. Mais en supposant que ces résultats ne soient sujets à aucune controverse (M. Bourlot avoue lui-même que M. Hirn les a combattus), faudrait-il rapporter à cette cause le refroidissement qui s'est produit sur le globe pendant la période glaciaire? L'ancienneté de l'homme ne peut guère être déduite de la considération des matériaux sous lesquels on a trouvé des traces de son existence, parce qu'on ignore, dit l'auteur, la loi de l'accroissement des épaisseurs des formations en fonction des temps. Cependant M. Bourlot cite quelques tentatives de détermination. M. Arcelin a indiqué, dans les coupes naturelles sur la rive droite de la Saône, entre Mâcon et Tournus, des indices de stations humaines de divers âges. Le gisement romain se trouve à un mètre de profondeur au-dessous des prairies; puis ce sont des traces d'âges plus anciens, jusqu'à celui de la pierre dont la

profondeur atteint trois mètres. D'où résulterait que depuis l'occupation romaine, c'est-à-dire dans un intervalle de 15 à 1,800 ans, il se serait formé une épaisseur de terrain de un mètre. D'après cela on serait porté à conclure qu'une formation de dix mètres de puissance, comme celles qu'atteignent les alluvions anciennes dans le nord de la France, aurait exigé 18,000 ans. Nous dirons plus tard ce que nous pensons de ces calculs. Nous passons rapidement sur des appréciations analogues, dues à des explorateurs anglais, d'après une couche de deux mètres environ d'argile rougeâtre et de stalagmites qui recouvraient des silex taillés et des os travaillés, associés à des débris de mammoth, de rhinocéros tichorinus, de renne, etc., dans la caverne de Kent. Le chiffre énorme de 360,000 ans qu'aurait exigé ce dépôt ne nous paraît fondé sur aucune base sérieuse. Nous ne nous arrêterons pas davantage sur l'opinion du docteur Dowler qui assigne 57,000 ans à un squelette découvert dans les tourbières de la Louisiane, sous des troncs de cyprès gigantesques. M. Bourlot cherche enfin à démontrer l'ancienneté de l'homme par des considérations puisées dans l'archéologie, l'ethnologie, la linguistique. Qu'on songe, dit-il, au temps qu'il a fallu pour passer de l'industrie primitive, représentée par la pierre grossièrement taillée, à tous ces chefs-d'œuvre d'utilité et de luxe que nous connaissons aujourd'hui, surtout si l'on se reporte au peu de progrès qu'ont faits certaines peuplades qui cependant habitent depuis de longs siècles des contrées séparées des lieux de la civilisation moderne. M. Mariette, ajoute-t-il, a découvert en Égypte des inscriptions et des statues remarquables, entre autres celle du tyran Chephren, l'un des auteurs des Pyramides, qui remontent à 4,000 et 4,500 ans avant J.-C., ce qui a fait dire que l'Égypte produisait alors des œuvres tellement parfaites qu'il faut considérer les époques postérieures comme appartenant à une décadence de ce pays. Quel temps n'a-t-il donc pas fallu pour arriver

des haches taillées par grossiers éclats à toutes ces merveilles de l'art antique? Combien n'a-t-il pas fallu de milliers d'années pour que d'une même souche provinssent des races aussi différentes entre elles que les Aryas, les Mongols, les Nègres, qui se distinguaient, comme aujourd'hui, quand se construisaient les Pyramides d'Égypte où l'on en voit la représentation? Mais d'abord, tous les hommes dérivent-ils d'une souche unique? Puis, si les Pyramides, ces monuments de la folie et de l'orgueil des rois, remontent à 1,150 ans avant notre ère, et le déluge de Noé à 2,400 ans, il reste encore un intervalle de 1,250 années pendant lequel les hommes ont pu se perfectionner dans l'art de la sculpture et du dessin qu'ils pratiquaient déjà avant le déluge, au temps de l'âge de pierre. Quatre siècles seulement se sont écoulés depuis la renaissance des lettres et des arts, après les dix siècles de barbarie du moyen âge que nous avons traversés. Il n'a donc pas fallu beaucoup de temps pour passer des sculptures grossières, qui figurent sur les portails de nos anciennes cathédrales, aux chefs-d'œuvre du siècle actuel. C'est que, il faut bien le dire, l'absence d'histoire et d'annales authentiques porte singulièrement l'esprit à l'exagération, quand il veut remonter le cours des siècles passés à travers les ténèbres et les fables.

La deuxième partie de l'ouvrage de M. Bourlot porte le titre : *De l'homme postdiluvien préhistorique*. Elle comprend les âges de la pierre polie, du bronze et du fer. L'âge de la pierre polie ou de l'auroch se divise en quatre chapitres, dont le premier traite des kjøkkenmøddings qui forment, sur les côtes du Danemarck, des monticules de 350 mètres de long, 50 à 60 de large, et 3 à 4 mètres de hauteur, évidés au centre et couverts de débris de coquilles comestibles, d'os d'animaux et d'arêtes de poissons, de spécimens de l'industrie de l'homme, avec quelques échantillons de son squelette. Les kjøkkenmøddings (en Danemarck *rebutts de cuisine*) ne sont pas d'ailleurs particuliers

à cette seule contrée; car on en a signalé, sous d'autres noms, en Scanie, sur les côtes du Cornouailles et ailleurs. Ils représenteraient d'anciennes stations de même époque que les tourbières voisines, où l'on a constaté, dans les couches les plus profondes, le pin sylvestre auquel succède graduellement le chêne, qui lui-même fait place au hêtre, dont le sol est exclusivement recouvert aujourd'hui. La race humaine d'alors était du type brachicéphale et se rapprochait de celle des Lapons. La faune, analogue à celle actuelle, indiquait un climat froid et comprenait, parmi les mammifères, le renne; parmi les oiseaux, le coq de bruyère qui se nourrit surtout de bourgeons de pin, et le grand pingouin qui ne vit aujourd'hui qu'au Groënland. Un fait assez remarquable signalé par M. Bourlot, c'est que les huîtres des *kjækkenmæddings* n'existent plus aux environs de ces monuments, et que la moule, comme la bucarde et les autres mollusques comestibles, n'atteignent plus maintenant que la moitié de la taille qu'ils avaient à cette époque reculée; ce qui tient sans doute à ce que le degré de salure de la Baltique a été en diminuant. Les armes et instruments en pierre offrent un perfectionnement très-marqué, si on les compare à ceux de l'époque antédiluvienne. Ainsi, les haches sont polies et portent un trou pour recevoir une emmanchure, et elles sont aiguisées à l'extrémité la plus large contrairement à celles des temps plus anciens. On cite encore des lames de silex taillés en forme de scie, des pointes de lances et de flèches, et des ustensiles en bois de cerf, en corne et en os. D'après les débris de poteries qu'on a trouvés, on est porté à croire que cet art n'avait pas fait encore beaucoup de progrès. Des stations du même âge ont été constatées dans d'autres contrées. D'abord en Belgique, au camp de l'Hastedon près de Namur, aux environs de Mons, particulièrement à Spiennes, aux environs de Liège, à Bruxelles, Lembeck, Dieghem, et autres localités du Brabant, dans les fossés de Saint-Trond, à Ninove, à Chaleux près Dinant.

Partout des pierres polies et des poteries grossières avec des ossements de cerf, de sanglier, de castor, de cheval. On a extrait des objets semblables des tourbières d'Anvers ainsi qu'un crâne brachicéphale. Parmi les cavernes habitées à cette époque, l'auteur cite celle de Pont-à-Lesse où l'on a recueilli, avec des fragments de poteries grisâtres, des silex taillés et des pointes de flèches, ainsi que des ossements d'animaux à la fois sauvages et domestiques. On cite encore le Trou-des-Nutons-de-Gendron, qui est regardé comme une caverne sépulcrale en raison des squelettes assez nombreux qu'on y a rencontrés, et qui sont, les uns dolichocéphales et les autres brachicéphales. En France, le seul camp retranché de l'âge de la pierre polie a été signalé sur la commune de Chussy (Saône-et-Loire). Les buttes qui existent à l'embouchure de la Conche, près d'Étapes, dans le Pas-de-Calais, sont analogues aux kjoekkenmøddings du Danemarck. Ces stations ont été occupées pendant assez longtemps ; car on y a trouvé, près de la surface, un grand nombre d'objets en bronze. Une découverte du même genre a été faite à Villeneuve-Saint-Georges. Enfin, on peut ranger dans la même catégorie les monticules situés sur nos côtes océaniques, près de Saint-Michel-en-Lherm.

M. Bourlot consacre le deuxième chapitre à la description des stations françaises de l'âge postdiluvien dans les grottes et les vallées. Il cite d'abord la caverne de l'Ours, à Bossey (Haute-Savoie), où l'on a recueilli une quarantaine de vases en terre ornements sur les bords, analogues à ceux des stations lacustres des Eaux-Vives et de la Belotte près de Genève, des instruments en os et en pierre, des coquilles percées et des restes de bœufs, chèvres, brebis, etc. Il cite encore la grotte de Louoi, dans l'Ardèche, où l'on remarque des objets semblables, entre autres de gros cailloux roulés, creusés en forme de mortier, des massues en pierre, des meules de silex. Dans les Pyrénées-Ariégeoises, MM. Garrigou et Filhol ont signalé les cavernes de Bédailhac,

d'Ussat, de Sabart, de Niaux, de Lombrives, d'Alliat, de Castelaudry, du Mas d'Azil, de Fontanet, etc., dont quelques-unes avaient déjà été habitées aux âges précédents. Les Hautes-Pyrénées, le Lot, la Dordogne, la Corrèze, les départements de l'Auvergne et du Poitou, l'Yonne, Seine-et-Oise, l'Allier, Saône-et-Loire, la Côte-d'Or, etc., ont aussi fourni des monuments de même époque, soit dans les cavernes, soit dans le sol des vallées. Il résulte de ces monuments que les hommes de cette époque étaient pasteurs, chasseurs, agriculteurs, et de plus commerçants et voyageurs; car certaines matières qu'ils employaient sont de provenance assez lointaine. Plusieurs stations françaises paraissent avoir alimenté des ateliers de fabrication d'outils en pierre polie, notamment celles de Pressigny-le-Grand (Indre-et-Loire), de Chauvigny (Loir-et-Cher), d'Alpreck près Boulogne (Somme), où l'on trouve une profusion d'instruments mal réussis, des meules, des polissoirs, des nuclei ou *livres de beurre*. L'ensemble des observations anatomiques sur les débris de l'homme de l'âge de la pierre polie, tend à faire voir que si une race dominait en certains points, les types dolichocéphale, mésocéphale et brachicéphale, prognathes ou orthognathes de grande ou de petite taille, se trouvaient réunis dans chaque grande station, ce qui peut faire supposer des alliances dont les produits devaient nécessairement participer de l'un et de l'autre des types extrêmes.

Le troisième chapitre est intitulé : *Stations lacustres de l'âge de la pierre polie*. C'est en 1854, par suite de l'abaissement exceptionnel des eaux du lac de Zurich, qu'on découvrit une quantité de pilotis plantés dans les fonds vaseux, près des bords. Tantôt les pieux étaient enfoncés dans le fond du lac, tantôt ils étaient maintenus par un amoncellement de pierres (*steinbergs*). On peut apprécier l'importance de ces sortes de constructions quand on saura que le nombre de pilotis de Robenhausen, dans le voisinage du lac de Constance, qui aujourd'hui sont enfoncés dans une

tourbe de formation postérieure, est évalué à 100,000. Elles **formaient**, par leur rapprochement, de petites bourgades **qui s'étendaient** sur des surfaces de 20,000 à 40,000 mètres **carrés**. D'abord près des rivages, ces habitations ont été **portées** jusqu'à 100 et 200 mètres à une époque **postérieure**, lorsqu'on possédait des outils en bronze ou en fer. Les **pilotis** portaient une plate-forme composée de troncs **d'arbres**, de planches grossières, de perches et de **branchages**, le plus souvent à poste fixe, et quelquefois **rendue mobile** au moyen d'un système de flotteurs. On **communiquait** avec le rivage, soit avec des espèces de ponts de **bateaux**, soit avec des canots primitifs composés d'un **simple tronc** d'arbre creusé par le feu. Ce genre de **construction** ne serait pas d'ailleurs d'une date fort reculée; car **Hérodote** donne la description d'une cité lacustre du **vi^e siècle** avant notre ère, construite par les Péoniens sur le lac **Prasias** ou **Takinos**, en Roumélie. Les historiens romains **rapportent** aussi qu'au commencement de notre ère, les **habitants** des côtes de la mer du Nord établissaient leurs cahutes sur **des buttes** ou sur des pilotis, pour les mettre au-dessus du **niveau** de la haute mer qui commençait à envahir ces **régions**. Aujourd'hui même, d'après Dumont d'Urville, il **existe** des habitations sur pilotis chez certains sauvages de **l'Amérique** du sud et près des côtes de la nouvelle Guinée. On **distingue** trois classes de stations lacustres : celles de la **Pierre polie**, celles du bronze et celles du fer. Dans la **première** catégorie se rangent les stations des lacs de Constance, de Neufchâtel, des tourbières de Wanville, de la Thièle, etc.; dans la **deuxième**, on compte surtout celles des lacs Léman, de Neufchâtel, de Bienne, etc.; enfin la **troisième** en **comprend** un assez grand nombre dans les lacs de Neufchâtel et de Bienne. M. Bourlot consacre un **paragraphe** spécial aux **stations lacustres** de la Suisse pendant l'âge de la pierre. Il **donne** la coupe des tourbières de Robenhausen qui est la **suiivante** : 0^m 75 c. de terre cultivée et de tourbe, un pre-

mier niveau d'habitations lacustres, 1^m 20 c. de tourbe avec ossements, débris de charbon, de poteries et de pavage en terre, 0^m 40 c. à 0^m 50 c. de terre tourbeuse avec charbon, nattes tressées et divers objets ayant les caractères de l'âge de la pierre : soit trois étages de constructions lacustres. Ecuelles en bois, coins, marteaux, haches, scies, polissoirs en pierre, os travaillés, fruits, grains, étoffes, fil, cordes, portant les traces d'un commencement de carbonisation. Tels sont les objets qu'on y a trouvés avec un crâne humain et des débris de sanglier, de chèvre, de castor, de cochon, de chevreuil, de cerf. Il cite ensuite les stations de Niederwyl, où l'on a découvert une plate-forme complète composée de poutrelles surmontées de planches que recouvrait une couche de terre battue, celles de Moosedorf, de Wrangen, de Zug, de Wauwyl et plusieurs autres. Il y en a qui paraissent avoir formé comme de petites îles artificielles ou des espèces de Steinbergs sans pilotages, et autour desquels on rencontre des ossements et des restes de repas qui les rapprochent des kjækkenmøddings. La race dominante en Suisse, à l'époque de la pierre, semble avoir peu différé du type actuel dit de Sion. La faune comprenait l'ours brun, la fouine, le putois, le chien, le renard, le castor, le sanglier, le cochon, le cheval, le cerf, le mouton, la chèvre, l'auroch. La domestication d'une partie de ces animaux est prouvée par des amas assez considérables de leurs déjections. On a pu reconstituer partiellement la flore où l'on remarque le froment, l'orge, l'avoine, les pois, les lentilles, le lin, le pommier, le poirier, le cerisier, le prunier, le framboisier, le fraisier, le noisetier, le chêne, le pin sylvestre, etc. Parmi les objets travaillés, on cite des poteries faites à la main, sans tour et imparfaitement cuites, avec des sillons, des cordons ou des empreintes grossières. Il y a aussi des dents percées, des chapelets de boules d'os ou de bois de cerf, des colliers ou des bracelets en grains d'ambre et d'un verre particulier, des peignes en bois d'if et des épin-

gles à cheveux en os avec des têtes rondes plus ou moins ornementées, — M. Bourlot cite, en dehors de la Suisse, plusieurs stations du même âge, notamment dans les lacs Majeur, de Varèze, de Garde (Lombardie et Vénétie), dans le lac de Starneberg, non loin de Munich (Bavière), en Irlande et même en France, et il fait ressortir des observations faites, la preuve de l'existence de la navigation à l'époque de la pierre polie.

Le chapitre 4 de l'ouvrage de M. Bourlot se rapporte aux sépultures des temps mégalitiques qui paraissent s'étendre à tous les âges postdiluviens. L'auteur décrit successivement les *allées couvertes*, ou espèces de corridors de 2 mètres environ de hauteur sur autant de largeur et une longueur de 20 mètres et plus, orientés ordinairement de l'Est à l'Ouest, fermés aux deux extrémités, construits en pierre et recouverts de terre, divisés à l'intérieur en compartiments et qui, d'après les squelettes ou les vases funéraires qu'on y a trouvés, paraissent avoir servi de sépulture à toute une tribu; les *dolmens*, composés d'un gros bloc en forme de table de 3 et 4 mètres de longueur, orientés comme les allées couvertes et reposant horizontalement sur deux ou trois petits piliers, entre lesquels on disposait les cadavres ou leurs cendres avec des armes, des amulettes, etc.; les *hypogées*, ou fosses rectangulaires, recouvertes par une grande dalle, et dont l'ensemble couvert de terres rapportées constituait une sorte de tumulus; les *menhirs*, ou pierres levées, consistant en monolithes destinés à indiquer l'emplacement des tombeaux et qui étaient usités à l'âge du bronze; les *tumulus*, qui ne sont qu'un amas de matériaux, pierres et terres, recouvrant le corps déposé sur le sol naturel; les *cromlechs*, qu'on rencontre surtout en Italie et qui ne sont autres que des espaces rectilignes ou circulaires, entourés d'une enceinte formée par des blocs disposés en ligne droite ou courbe; enfin les *long-barrow* et les *zound-barrow*, sépultures an-

ciennes de la Grande-Bretagne, allongées ou arrondies, qui rappellent les hypogées et dont les premières sont rapportées à l'âge de pierre et les autres à l'âge des métaux. D'après M. Bertrand, la grande majorité des allées couvertes, des dolmens et des hypogées de l'Europe occidentale, appartient à l'âge de la pierre et leur distribution indique que les populations stationnaient sur les bords de la mer ou dans les vallées parcourues par des cours d'eau d'une certaine importance. — M. Bourlot cite ensuite les principaux monuments mégalitiques de l'âge de pierre, d'abord l'allée couverte d'Argenteuil, découverte en 1867, et où l'on a trouvé avec des crânes dolichocéphales, des haches et des couteaux en silex remarquables par le fini du travail ; puis les sépultures de Vauréal (Seine-et-Oise), qui recélaient des têtes brachicéphales et dolichocéphales, avec des couteaux en silex, des pointes de flèche et de lance, etc. ; celle de la Varenne-Saint-Hilaire où se trouvaient, avec des restes de foyers et des ossements brûlés, des scies, des couteaux, des grattoirs, des pointes de flèches, des os et des bois de cerf taillés, des canines percées et des poteries ; celles de Senlis, de Chamont (Oise), où l'on a recueilli des instruments en pierre d'un beau fini, particulièrement des haches et des flèches dentelées, des scies artistement travaillées ; puis les allées couvertes de Meudon et de Luzarches, puis l'hypogée de Crécy, aux environs de Meaux ; les sépultures de Fontainebleau, de Vignely près Meaux, des garennes d'Equihen près de Boulogne ; celles de Valcongries (Calvados), de Manné-en-Roch (Morbihan), de Trinité-sur-mer (arrondissement de Lorient), le rond barrow de la montagne de Beaune (Côte-d'Or) un grand nombre de dolmens dans le haut Poitou, qui ont révélé des peuples pratiquant la chasse et la pêche ; ceux de l'Ardèche, de la Corrèze, du Cantal, du Gard, de l'Aveyron. Les hommes stationnaient alors dans des cavernes ou dans des espèces de campements établis dans les

vallées ou sur les bords de la mer. Les conditions climatiques étaient peu différentes de celles d'aujourd'hui, si l'on en juge par la faune qui offrait les plus grandes analogies avec celle des cités lacustres. L'âge de la pierre polie, correspondant aux temps mégalitiques, est représenté dans beaucoup de contrées en Italie, surtout aux environs de Rome, dans la Péninsule Ibérique, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Suède, en Russie, dans le Danemarck. En Belgique, M. Bourlot cite les cavernes de Dinant, les stations néolithiques du Mont-Panisel près de Mons, celles d'Ingelheim sur le Rhin, les tumuli du comté de Caithness en Ecosse. Partout on trouve des ustensiles en pierre, souvent finement taillés et polis, mais pas trace de métal. En Hongrie, on a recueilli de nombreux objets en silex, en obsidienne, en serpentine, en basalte, en porphyre, taillés sous forme de lances, de flèches, de haches, de marteaux, avec des débris de mammifères, de tortues et de coquillages, et des poteries grossièrement travaillées et imparfaitement cuites. Le type dolichocéphale semble être caractéristique des races humaines de l'âge de la pierre polie. Tout dit que l'agriculture était alors inconnue et l'usure des dents indique l'usage d'une nourriture grossière.

Age du Bronze. — Les principaux éléments métalliques du bronze antéhistoriques sont essentiellement le cuivre (87 à 95 0/0) et l'étain (4 à 10 0/0), avec des traces de zinc, d'argent, de plomb, de fer, d'antimoine et de cobalt. Dès qu'on voit paraître le bronze dans le nord de l'Europe, dit M. Bourlot, les pièces fabriquées se montrent avec des qualités d'exécution qui égalent les plus beaux produits de l'art moderne; ce qui indiquerait que le bronze y a été importé. L'introduction du bronze remonterait à une haute antiquité. Les premières haches en bronze semblent coulées d'après les modèles des haches en pierre, et les premières pointes de flèches ou de lances en bronze sont les reproduc-

tions assez exactes des mêmes objets en silex. Quand les bronzes antiques sont extraits d'un limon tourbeux, ils sont recouverts d'une croûte terreuse noirâtre, qu'on peut enlever facilement par un brossage à l'eau. Quand ils sont baignés par l'eau, ils portent un enduit calcaire fortement adhérent dont on ne peut les débarrasser que par l'emploi d'un acide. Souvent ils sont recouverts d'une croûte verte (patine) plus ou moins épaisse qu'on attaque avec l'acide sulfurique ou l'acide nitrique étendu. La surface se couvre alors d'une couche rougeâtre de protoxide de cuivre qu'on enlève avec l'ammoniaque. M. Bourlot parcourt d'abord les stations suisses de l'âge du bronze, dans les lacs de Neufchâtel, de Zurich, de Constance, etc. Au lieu d'être à quelques mètres des rives comme celles de la pierre, elles en sont distantes de 100, 200 et même 300 mètres. Les profondeurs d'eau sont de 5 et 6 mètres au lieu de 2 ou 4. On y a découvert des pendants d'oreille, des bracelets, des amulettes, des épingles à cheveux, des lances, des aiguilles, des couteaux, des serpes, des haches, des hameçons, des épées et des poignards assez rares, des faucilles à taillant dentelé, avec des vases à fonds arrondis qu'on maintenait debout au moyen de couronnes en terre et qui renfermaient encore des provisions telles que pommes, cerises, prunes sauvages, noisettes. Les plus beaux bracelets montrent que les dessins du moule étaient retouchés au burin. D'ailleurs on a retrouvé plusieurs spécimens de cet outil du joaillier. On a trouvé aussi, avec ces objets, des ossements humains calcinés, ce qui porte à croire que dans la Suisse d'alors, on incinérât les cadavres, comme on le faisait à la même époque dans la région française. Toutes les formes du crâne s'y rencontrent, depuis le dolichocéphale très allongé jusqu'à la tête à peu près ronde. Mais la grande majorité était mésocéphale, à face et à denture verticale, du type de Sion. L'amour des parures de luxe semble indiquer des mœurs plus pacifiques que guerroyantes. Les peuplades de cet âge

se livrent surtout à l'agriculture et à la garde des troupeaux. L'alimentation végétale, surtout par les céréales, avait pris une grande proportion, et ce sont les animaux domestiques qui dominent dans les restes des repas, tandis qu'à l'âge de pierre ils étaient en minorité, par rapport aux animaux sauvages. Les objets en pierre sont devenus relativement assez rares et rappellent ceux de l'âge précédent. Les haches en bronze étaient disposées pour un emmanchement dans le sens de la longueur. Il fallait donc que le manche fût coudé ou se composât de deux pièces réunies perpendiculairement. Ces objets étaient coulés, ce que démontre l'existence de bavures sur les angles, puis martelés sur les tranchants où l'on reconnaît l'empreinte des coups de marteau. L'art du potier avait fait alors un grand pas. Car on ne reconnaît plus dans les vases la forme toujours cylindrique de ceux de l'âge de pierre, mais des formes variées, souvent élégantes et gracieuses. La pâte des grands vases est assez grossière et mêlée de gravier siliceux. Celle des petits est plus fine et souvent vernissée avec du graphite. Parmi les objets de l'âge du bronze, on cite encore des fuseaux en terre cuite, des plats et des vases à fromage percés de trous, des meules en roches diverses, de la toile de lin assez bien tissée, des cordes en écorce et en plantes textiles. M. Bourlot dit que les stations lacustres du même âge ont été étudiées en Allemagne, en Italie, en Russie et en France, et que partout le type mésocéphalique paraît dominer avec une prééminence assez forte de la mâchoire supérieure, qui appartient aux Troglodytes et aux Australiens d'aujourd'hui. Il cite le lac de Steinberg en Bavière, d'autres explorés en Carinthie, dans la Carniole aux environs de Vienne, dans le Mecklenbourg, dans le Weimar, où on a trouvé avec des objets en pierre tels que des meules à aiguiser, des marteaux, des haches, etc., des ossements de cerf, de nombreuses coquilles, du froment, de l'orge, des pois à demi carbonisés et divers objets en bronze,

faucilles, ciseaux, épingles à cheveux, poignards à lame pyramidale. — En Danemarck et en Scandinavie, ce ne sont plus les kjoekkenmøddings mais les tourbières qui fournissent les documents de l'âge du bronze. Cet âge succédait à celui de la pierre en même temps que le pin faisait peu à peu place au chêne et que la faune s'enrichissait de l'auroch, du bœuf domestique, du mouton, de la chèvre, du cheval et d'autres animaux qui ne vivaient pas à l'époque antérieure. Le type d'alors était dolichocéphale, et les objets en bronze présentent un plus grand degré de fini et d'ornementation que ceux de Suisse. Parmi ces objets, figurent de grandes trompettes de guerre exhumées des stations scandinaves. L'Italie a fourni un assez grand nombre de stations de l'âge du bronze. Les Terramares sont des mamelons de terres argileuses riches en substances organiques azotées et phosphatées qu'on exploite comme engrais, surtout dans l'Italie septentrionale et sous lesquelles on trouve les débris d'anciennes bourgades. Elles paraissent n'être que des accumulations de débris rejetés par l'homme autour de ses habitations : cendres, charbons, poteries, restes d'animaux et de végétaux. Ces terramares se trouvent surtout dans la région située entre le Pô et l'Apennin. Elles recouvrent des restes de constructions établies sur pilotages dans des lieux marécageux. La découverte d'un terramare dans le Parmesan, au couvent de Castione, commune de Borgo san Domino, a montré sur 2 hectares d'étendue une couche riche en débris organiques, de 2^m 50 d'épaisseur, reposant sur une terre tourbeuse de 1^m dans laquelle étaient plantés des pieux. L'emplacement des habitations est indiqué par des restes de foyers, des grains carbonisés, des planches percées de trous rectangulaires ressemblant à des lucarnes, des restes de torchis ou des plaques de terre battue adhérentes à des bois brûlés. Il semble qu'un incendie ait détruit cette station. Les objets trouvés sont des instruments propres aux usages domestiques et des armes de chasse ou de guerre.

Quelques-uns sont en pierre, en os et en corne de bœuf, beaucoup sont en bronze, très peu sont en fer. Dans les tourbières de la Brianza (Lombardie), de Bosisio, de Comarcia près le lac de Pusiano, on a fait des découvertes analogues. Les mêmes faits se retrouvent aussi dans les terramares du Modenais, à Redu, Casinalbo, San Ambrosio, Pontenovo, Gorzano, Monteborello, Formigènes, Castiglione, etc., où parmi les objets recueillis, on signale des débris de poteries en pâte pétrie grossièrement et non cuite au four, des pointes de flèches en corne de cerf, des marteaux, des casse-tête en quartz, des meules en granit, des poignards et des lances en bronze, etc.

Dans un deuxième chapitre, M. Bourlot considère l'âge du bronze dans les stations sur la terre ferme. Les cavernes ne servaient plus alors que par exception d'habitations permanentes, et c'est dans les sépultures qu'il faut chercher l'industrie et les habitudes de l'époque. C'est alors qu'apparaît la coutume de brûler les morts et de les enfouir sous un monticule arrondi, le tumulus. M. Bourlot cite ceux de la Rebeyrie (Corrèze), de Plésidi, où avec les vases funéraires à pâte rougeâtre et des lames de poignard en bronze, se trouvaient quelques objets en or (amulettes, clous, etc). Cependant les monuments en grosses pierres n'avaient pas encore complètement disparu, et l'auteur cite comme exemple les nombreux dolmens de l'arrondissement de Sainte-Afrique (Aveyron), où l'on a trouvé des silex taillés, des rondelles calcaires, des canines percées de carnassiers, des animaux et autres objets de l'âge du bronze. Mais les tumuli dominent. Dans quelques cas, ce sont encore des grottes où l'on recueille des instruments en bronze. Quelquefois même, c'est en plein champ ou au fond de marécages qu'on trouve des pointes de flèches et de lances, des haches, des scies en pierre avec les mêmes objets en bronze, ainsi que des polissoirs, des pierres à aiguiser et d'autres propres au broyage des grains. Ce sont encore des

épées avec des poignées de bronze ou de bois, des serpes, des instruments d'agriculture, des engins de pêche, avec les moules où ces instruments ont été coulés. Ce sont encore des pendeloques pour colliers ou bracelets en bronze, en or, en bois, en coquilles, en os, en dents d'animaux ou d'homme. Ce sont des vases en bois de cerf ou en terre mal préparée et mal cuite, les mêmes objets en un mot que ceux des lacs de la Suisse. M. Bourlot cite parmi les découvertes faites en dehors des sépultures et habitations, celles de haches et d'épées faites par MM. de Mortillet et Baudon dans un terrain tourbeux des bords du Thérain (Oise), celles de haches en pierre et en bronze faites au Pas-de-Grigny (Seine-et-Oise). Il passe en revue les monuments du même âge, de l'Alsace (tumuli), de l'Afrique française (dolmens et grottes sépulcrales), de la Péninsule Ibérique (tumuli), des Iles britanniques (round barrow), de la Hongrie (tumuli), de l'Italie (terramares, vallées, collines, grottes), de l'île d'Elbe (grottes).

Age du fer. — M. Bourlot aborde l'âge du fer d'abord dans les stations lacustres de la Suisse qui sont encore quelquefois plus au large que celles de l'âge précédent et où domine le type dolichocéphale. La station de la Tène (lac de Neufchâtel), près de Marin, est une des plus importantes. On y a trouvé en fait d'armes, des pointes de javelots, des fers de lance, des épées appartenant au type gaulois qui n'ont ni gardes ni croisières et avec incrustations en argent qui remplacent celles en étain de l'âge précédent, et des fourreaux consistant en deux feuilles de fer battu mises en regard, de manière que l'une enveloppe partiellement l'autre. M. Desor a reconnu sur l'un d'eux le cheval cornu qui a été conservé comme un emblème jusqu'au temps des Gaulois. Des haches en bronze à oreillettes recourbées de chaque côté sont associées à des haches en fer à large tranchant, formant presque un demi-cercle et à des tissus métalliques considérés comme des cottes de maille. — Parmi les

ustensiles qui ont pu servir à la navigation et à l'agriculture, se trouvent des perches pour pousser les bateaux, des faucilles plus grandes que celles de l'âge du bronze et moins arquées, des faux, des piques recourbées ressemblant à un soc de charrue, des mors brisés, des cercles, des roues de charriot. Les céréales et les fruits indiquent que l'agriculture n'était pas étrangère à ces peuplades, et les amas de coprolithes d'animaux domestiques, entassés entre les pilotis, montrent qu'elles s'occupaient d'élever et de soigner les troupeaux. Les objets, servant aux usages domestiques, comprennent marmites, épingles, couteaux, anneaux, aiguilles en bronze coulé; couteaux, ressorts à boudin, boucles, anneaux, fibules, pincettes en fer; épingles à cheveux en métal; anneaux en verre verdâtre; dents de bos et de cerf pour la suspension. — Les poteries sont, les unes en pâte noire mi-cuite, différant peu de celles de l'âge de bronze, les autres rouges bien travaillées au tour et convenablement cuites, avec des espèces de médailles ou de monnaies en bronze, portant deux effigies : le cheval cornu et une tête humaine. La tuile rouge, la poterie de même couleur et les médailles sont des éléments nouveaux et caractéristiques de l'âge du fer. — Les débris humains appartiennent aux types dolichocéphaliques les moins favorisés des âges précédents. Quant aux animaux, ce sont aussi les mêmes qu'antérieurement. Seulement, la pratique de la domestication avait fait de grands progrès. — Ainsi, tandis que dans 24 stations de la pierre, les animaux domestiques ne sont que le quart des animaux sauvages, ils entrent, dans deux stations du bronze, dans la proportion de 12 à 7, et dans deux stations du fer, dans celle de 6 à 1. — L'âge du fer, continue M. Bourlot, est aussi représenté dans les terramares d'Italie, au-dessus des couches de l'âge du bronze. On y remarque des poteries travaillées au tour, cuites au four avec des ornements variés, des objets en pierre (polissoirs, haches, scies, pointes de flèches, moules

à bronze, etc.); en os et en corne de cerf (polissoirs, aiguilles, spatules, peignes, pointes de flèches, etc.); en métal (couteaux, armes en fer et divers instruments de bronze); enfin quelques cordes ligneuses. Dans le Parmesan, à Fontanellato, sous 0^m 50 de terramare, se trouvait un dépôt argilo-tourbeux de 0^m 80 qui a donné des débris de bœuf, de mouton, de cochon, etc., avec des restes d'aulne, de noisetier, de noyer, de peuplier, de chêne, de vigne, d'orme, de poirier, etc.; tout cela, mêlé à un enchevêtrement de branchages, de racines, de feuilles, de joncs avec de la terre pétrie; et de plus, des débris de vases tournés, des anneaux de bronze et des scories de fer. M. Bourlot cite encore la tourbière de Mercurago, près d'Arona, où l'on a recueilli, avec des ustensiles et des vases en pierre, en bois, en os, en corne et en terre cuite, des armes et des outils de fer et de bronze, une ancre en bois et un canot fait d'un tronc d'arbre creusé par le feu; — à l'île d'Elbe, où l'âge du bronze est très développé, on trouve aussi fréquemment, dans la partie supérieure des gisements, des fabrications de l'âge du fer.

M. Bourlot groupe, dans un chapitre spécial, tout ce qu'on sait des stations lacustres découvertes sur le territoire français. Il cite, notamment, les exploitations faites par M. Rabut, lauréat des sociétés savantes à la Sorbonne, dans le lac du Bourget en Savoie, lesquelles ont fait connaître trois principales cités lacustres qui sont celles de Grésine, de Châtillon et de Tresserve. Jusqu'ici, on n'a trouvé d'objets en fer que dans les deux dernières stations (épingles, gaffe à douille, bout de lance), avec beaucoup d'autres en bronze (hameçons, aiguilles, poinçons, épingles, bracelets, bagues, haches, couteaux, agrafes, épées, faucilles, etc.), des instruments en pierre polie, des pierres à aiguiser et à broyer, des colliers d'ambre, des fragments de tresses en jonc, des tissus de laine et de belles poteries. Il paraît évident que ces stations ont été habitées, surtout à l'âge du

bronze, et l'absence de monnaie tendrait à dénoter leur très haute antiquité. — Il résulterait des faits observés que le sol des cabanes était une terre battue très unie, qu'un foyer était disposé au centre et que le tout était recouvert de toitures en chaume. La plus grande richesse de l'ameublement consistait dans la poterie, et l'on reconnaît dans chaque cabane un assortiment complet de vaisselle : plats, assiettes, tasses, gobelets, vases à cuire les aliments. Il paraît qu'on savait même raccommoder cette vaisselle et réparer les cassures avec du mastic. Les femmes filaient, tressaient des paniers et des corbeilles, cousaient, fabriquaient des filets, broyaient des grains. Quant à la population masculine, elle s'occupait surtout de métallurgie. On a recueilli des moules en bronze ou en terre réfractaire pour des faucilles, des haches, des épingles et autres objets. Les lacustres de la Savoie savaient même donner au métal la trempe qui convient aux armes et aux outils de fatigue, varier les proportions pour obtenir au besoin la richesse d'éclat des objets de parure et de luxe. Leurs produits renfermaient, d'après les analyses de MM. Gueymard et Lory : 88 à 90 de cuivre et le reste en étain, avec un peu de zinc. M. Bourlot énumère successivement les divers objets signalés par M. Laurent Rabut, dans son mémoire couronné, savoir :

Les poteries et autres objets en terre vernissés : Vases plus ou moins ornementés par des points ronds, des lignes droites ou courbes ou des essais de représentation d'animaux, des lampes, des tubes, des pesons, des fuseaux, une tête naïvement moulée, où l'on croit voir la représentation intentionnelle d'une figure humaine ;

Les objets en bois et en os : Fragments de fuseaux, quelquefois emprisonnés dans les pesons, fonds de corbeilles ou de barillet, manches de petits outils, poinçons polis et aiguisés, etc ;

Vannerie et tissus : Fragments de paniers ou de corbeille en jonc, tissus de fils de laine croisés ;

Objets en substances minérales non métalliques : Colliers de mastic noir et brillant, d'ambre, de pierres polies, bijoux de suspension en serpentine, haches de même substance, meules à aiguiser, moulins ou pierres creusées propres au broyage des grains, marteaux en quartzite, ne pesant pas moins de 48 kilos;

Objets en bronze : Anneaux, bagues, aiguilles, poinçons, épingles, étuis, plaques ornées, colliers, bracelets, anneaux de jambes, poignards, couteaux, plaques demi-circulaires affilées comme des rasoirs, pointes de javelots, haches, etc. ;

Ossements exhumés : Dents, mâchoires, os brisés et taillés en pointe, quelques vertèbres de castor, d'ours brun, de sanglier, de cochon, de chien dogue, de cheval, de cerf, de chevreuil, de chèvre, de mouton, de bœuf, de renard ; dents et fragments de crânes humains ;

Débris végétaux et fruits : Noisettes, glands de chêne, faînes de hêtre, noyaux de prunelles, de cerises, de prunes, pommes carbonisées, mûres des haies, graines de fraises, fèves d'hiver, pois, millet, orge, froment.

Dans un 3^e chapitre, M. Bourlot s'occupe de l'âge du fer dans les stations de la terre ferme. Il cite les tombes de Saint-Jean-de-Belleville en Savoie, cavités rectangulaires à fonds pavés garnies de pierres sur champ et couvertes de blocs volumineux. Ces tombes juxta-posées et quelquefois superposées renfermaient avec les squelettes, des bijoux de bronze et d'ambre et principalement des bracelets et des fibules. On y a aussi trouvé des objets en fer mais rares, des poteries façonnées autour avec vellétés d'ornementation. M. Costa de Beauregard n'assigne pas à cette nécropole plus de 1500 ou 2000 ans avant notre ère. — A l'époque du fer, les grottes servaient quelquefois de sépulture. Celle de Saint-Pierre près de Toul, sur la rive gauche de la Moselle, a eu vraisemblablement cette destination. On y a trouvé des pointes de flèche et de lance en silex polis, des

anneaux en bronze et un couteau à lame et manche en fer, avec des ossements de 25 ou 30 individus d'âges et de sexes différents, mêlés à des fragments de poteries. Cette grotte est très basse et on n'y a pas rencontré de débris de cuisine. C'était donc un lieu de sépulture. Quelques grottes étaient cependant habitées à l'âge du fer et on en cite un certain nombre dans les Pyrénées Ariégeoises et dans nos départements du midi. Le trou Dujarre, dans la Charente, a donné des objets en fer (lances, poignards, bracelets, agrafes), quelques-uns en bronze, de vieilles poteries et une perle de collier en calcaire dévonien. On y a trouvé aussi un squelette humain. — La Savoie en fournit d'autres exemples. Trois grottes s'ouvrent à des niveaux différents dans le calcaire du Mont-La-Chabotte, près du hameau de Savigny, commune de la Biolle. Dans celle du milieu, la grande Balme, on a recueilli des fragments d'une poterie analogue à celle des stations lacustres de Grésine, avec des os en fragments et une tête de crosse en fer, dans un lit de terre noire de 0^m 10 à 0^m 20 mêlée de charbon, sous 0^m 40 d'épaisseur de matériaux. Cette grotte paraît donc contemporaine des cités lacustres de l'âge de fer découvertes dans les lacs du voisinage. — M. Bourlot termine enfin la revue des stations analogues extra-françaises. En Suisse, d'après M. Desor, l'âge du fer se rencontre dans trois classes de monuments : les cités lacustres, les sépultures souterraines, les tumuli, et il y aurait deux époques distinctes, l'une gauloise empiétant sur la période historique à laquelle se rapporteraient les sépultures souterraines caractérisées par une épée courte à un seul tranchant et des agrafes richement incrustées, et les tumuli qui se distinguent par quelques ustensiles en fer associés à des parures en bronze battu avec des dessins remarquables, l'autre plus ancienne et faisant suite immédiatement à l'âge du bronze à laquelle correspondraient les antiquités lacustres de la Tène qui ont pour caractère la présence de grandes

épées à deux tranchants, des fibules à ressorts et des monnaies réputées gauloises. — L'âge du fer aurait aussi été reconnu à l'île d'Elbe et en Italie, notamment à la grotte des Fées près de Livourne, qui paraît avoir servi de sépulture et qui a fourni, avec de nombreux ossements humains, des objets en fer (couteaux, racloirs, pointes de flèches), des poteries grossières et des objets en pierre et en os façonnés. — En Autriche, on a découvert des objets en pierre, en bronze et en fer, dont le cachet est le même que celui des monuments archéologiques extraits des palafittes et des terramares de l'âge de fer en Suisse et en Italie. — En Hongrie, les seules pièces qu'on puisse rapporter avec certitude à cet âge sont une épée en fer, avec manche de bronze et une épée toute en fer, extraits de Szendre (comté de Borfod), une fibule et un bracelet de fer de Tar (même comté). — Dans la Saxe prussienne enfin, on divise les tombeaux anciens de la région en trois catégories. Dans la première, on place les constructions sépulcrales en gros blocs bruts, où se rencontre seulement du silex travaillé sans métal ; dans la deuxième, les tumuli où l'on trouve du bronze sans fer ; dans la troisième, les urnes cinéraires où se rencontre le fer avec le bronze.

Voici, Messieurs, le résumé de l'ouvrage de M. Bourlot où se trouvent réunis, comme vous le voyez, tous les documents que des observateurs patients et attentifs ont pu recueillir sur le continent. Ne vous étonnez pas de la longueur de ce résumé, que commandaient l'importance et l'intérêt du sujet traité. Il est presque superflu de faire remarquer que les différents âges distingués par l'auteur ne s'appliquent qu'aux régions explorées dont il a été question ; car rien ne dit qu'en dehors de ces régions, dans certaines contrées de l'extrême Orient et même de l'Europe, les métaux n'étaient pas employés, lorsqu'on ne connaissait

encore que la pierre dans nos pays. Ces dénominations d'âges de pierre, de bronze, de fer, ne peuvent donc pas être prises d'une manière absolue, comme représentant des époques qui se sont succédé partout avec une régulière uniformité. Elles sont toutes locales et ne sont en quelque sorte destinées qu'à servir de jalons pour les rapprochements auxquels de nouvelles découvertes pourraient donner lieu. Il en est de l'archéologie comme des autres sciences. On classe les faits observés et on les commente jusqu'à ce que des études ultérieures permettent de les réunir en un seul faisceau et de les faire découler d'une même loi générale.

Je demande maintenant à la Société la permission de ré-
 pondre quelques mots à la communication orale qu'a faite
 M. Blerzy dans la dernière séance, à propos de la question
 si ardue et si complexe des origines. Il m'a semblé que
 dans la pensée de notre honorable collègue, les faits qui se
 passent de nos jours permettraient de calculer le temps qu'a
 exigé le refroidissement du globe. Il a abordé la question
 du creusement des grandes vallées, de l'antiquité de
 l'homme et est arrivé à des chiffres qui effrayent l'imagi-
 nation.

Messieurs, la théorie des causes actuelles qui peut être invoquée, quand on veut de loin se rendre compte des phénomènes anciens, est d'une application extrêmement

difficile et pour ainsi dire impossible, précisément parce que l'on ignore les conditions dans lesquelles se trouvait notre planète dans ces temps reculés, conditions sans lesquelles il est impossible d'asseoir un raisonnement de quelque valeur.

On nous dit, par exemple, qu'on a mesuré la quantité de matériaux charriés par un fleuve, et qu'on peut en déduire le temps qu'il a fallu pour creuser une vallée dont la longueur, la largeur et la profondeur sont connues. Je crois qu'ici on s'abuse étrangement. Car le volume d'eau en mouvement, à l'époque des alluvions anciennes, était loin d'être le même qu'aujourd'hui. Si une rivière qui n'a maintenant, je suppose, que 40 ou 50 mètres de largeur, s'étendait autrefois sur une plaine mesurant transversalement 4 ou 5 kilomètres, le volume d'eau était, de ce chef seulement, 100 fois plus grand. Et il augmentait considérablement au fur et à mesure que le lit du fleuve s'approfondissait. — Prenons le chiffre de 150 mètres par lequel on a cru devoir exprimer cet approfondissement. C'est à peu près, en effet, ce qu'on trouve à Troyes en retranchant la côte de la vallée (110 mètres environ), de celle de Montgueux (268 mètres.) Eh bien ! si nous comparons la profondeur actuelle de la Seine, à ce qu'elle était moyennement, lors du creusement de la vallée, nous reconnaitrons qu'elle était alors au moins 10 fois plus grande qu'aujourd'hui. Vous voyez donc que, toute exagération mise de côté, et en ne considérant que la largeur et la profondeur, nous arriverons à conclure que l'érosion qui a produit la vallée de la Seine doit être attribuée à un courant dont la masse était au moins 1,000 fois ce qu'il est en ce moment. On doit avoir égard aussi à la rapidité de ce courant, puisque la force vive est le produit de la masse par le carré de la vitesse. Et si cette vitesse était seulement double de celle d'aujourd'hui, ce n'est plus par 1,000, mais par 4,000 qu'il faudrait multiplier les effets d'érosion que

nous pouvons observer maintenant, pour arriver à ceux qui se sont produits dans les temps anciens. Que deviennent donc les millions d'années calculés d'après l'approfondissement d'une fraction de millimètre ($1/20$) par an, que nous donnait M. Blerzy, pour la vallée du Pô, je crois? Si l'on trouvait 4 millions d'années, ce n'est plus que 1,000 qu'il faut dire.

Non, messieurs, l'époque à laquelle nous vivons ne peut nous donner une idée exacte de celles qui l'ont précédée. Il vous est certainement arrivé de remarquer, dans le fond du lit des rivières ou des ruisseaux pendant l'étiage, de petits filets d'eau contournant des plateaux de sable ou de vase. Ces filets ne sont rien, si on les compare à la rivière coulant à pleins bords. Et ils sont l'image en petit des cours d'eau actuels, rapprochés de ceux beaucoup plus étendus et plus volumineux des temps anciens.

L'homme n'est donc pas si ancien qu'on veut bien le dire. M. Blerzy a parlé de l'homme tertiaire, comme si c'était là un fait admis dans la science. Mais rien n'est moins démontré. Il y a quelques mois, M. l'abbé Bourgeois, professeur au collège de Pontlevoy (Loir-et-Cher), a communiqué à la Société géologique de France des silex retirés du calcaire de Beauce et qu'il regardait comme taillés par la main de l'homme. J'assistais à la séance. J'ai vu ces échantillons et j'avoue qu'il m'aurait fallu bien de la bonne volonté pour admettre que ces silex avaient été taillés et même grossièrement ébauchés. Bref, je n'y ai rien cru et tous les membres présents, parmi lesquels se trouvaient M. Grüner, inspecteur général des mines, et M. Hébert, professeur de géologie à la Sorbonne, n'y ont pas cru davantage. A l'aspect de ces fragments, de formes si peu accusées, un sourire d'incrédulité se faisait remarquer sur tous les visages et tous partageaient la même opinion, à l'exception peut-être de quelques-uns qui ont une prédilection marquée pour les produits fossiles de l'industrie hu-

maine et qui sont un peu disposés à en voir partout. Mais d'ailleurs, Messieurs, si l'homme avait existé à l'époque tertiaire, comment ne retrouverait-on pas ses ossements aussi bien que ceux du mastodonte et du dinotherium, pour ne parler que des grands animaux dont on retrouve les débris dans les sables et les glaises de Sologne superposés au calcaire de Beauce, et dont on a fait une riche moisson à Beaugency et à Chevilly, lors de la construction du chemin de fer d'Orléans. Plus l'homme est ancien, mieux on doit retrouver sa dépouille. Je comprends très bien que les ossements humains soient très rares dans le diluvium, parce que très fragiles et décomposables de leur nature, ils ont pu subir, en raison de leur proximité de la surface, l'influence des agents atmosphériques, se réduire en poussière et être dissous peu à peu par les eaux d'infiltration. Mais je ne vois pas, je le répète, pourquoi si l'homme existait réellement à l'époque tertiaire, on ne retrouverait pas dans les couches de cette période quelques-uns de ses os, de ses dents surtout, comme on y retrouve des coquilles et des os d'animaux.

Quelques mauvais fragments, découverts à Savone en Piémont, a dit M. Hamy, dans l'enseignement libre à la Sorbonne, sont les seuls matériaux que nous possédions actuellement en Europe. Mais on conteste sérieusement leur contemporanéité avec la couche qui les recèle.

M. Blacke, professeur de minéralogie et de géologie au collège de Californie, a cité un crâne humain trouvé en creusant un puits à 153 pieds de profondeur dans des alluvions puissantes, avec des instruments de pierre et des ossements de mammoth et de mastodonte, sous des cendres volcaniques durcies et compactes alternant avec des couches de graviers. Mais rien ne prouve que ce terrain soit tertiaire. L'activité volcanique s'est en effet développée à une époque relativement récente, quand la croûte terrestre avait acquis une certaine épaisseur et que les vapeurs et les gaz ne pou-

vaient plus trouver d'issue par les fissures résultant du refroidissement du globe. L'époque volcanique a suivi l'éruption des trachytes et des basaltes, dont les coulées se sont étendues sur des couches tertiaires dans le centre et le midi de la France. Les volcans ne sont donc pas très anciens, et il n'est pas étonnant qu'on ait trouvé en Amérique des débris humains au milieu de leurs déjections, comme on en a signalé aussi aux environs du Puy, dans une situation analogue.

Quant aux instruments en silex qu'on dit taillés par l'homme, il faut se montrer à ce sujet d'une extrême réserve. On a constaté en effet que des silex peuvent, dans certaines circonstances, éclater d'eux-mêmes en lames tranchantes et présenter l'apparence de silex taillés. M. Fraas, dans un voyage en Egypte, a vu un matin, peu après le lever du soleil, un fragment de silex se détacher avec bruit d'une masse de même nature. J'ai été témoin cent fois, dit-il, du même phénomène dans le désert et aux bords du Nil et je me suis convaincu de mes yeux et de mes oreilles que l'action du soleil en était la seule cause. M. Fraas cite encore deux observations, l'une de Livingstone, qui a entendu éclater des pierres à l'ouest de Nyassa et l'autre du docteur Wetzstein qui a vu et entendu à l'est de Damas, des basaltes éclater sous l'influence de la fraîcheur du matin.

Vous voyez donc, Messieurs, combien on doit se montrer circonspect, quand il s'agit de se former une opinion sur l'antiquité de l'homme, d'après de simples pièces siliceuses, dont l'origine peut lui être tout à fait étrangère. Il me paraît qu'en de pareilles questions, si l'on veut conclure avec quelque certitude, il convient d'étudier à fond les gisements ainsi que les fossiles qu'on y découvre. Car il ne suffit pas de reconnaître un os humain ou une hache en silex, il faut encore classer le terrain où l'on a découvert ces débris. Or, je ne crois pas qu'en dehors du diluvium, on

ait signalé nulle part des restes fossiles annonçant l'existence de l'homme avant l'époque quaternaire ou celle des alluvions anciennes. Je regarde donc la première apparition de l'homme sur la terre comme remontant aux premiers dépôts de cette dernière époque, et cette opinion paraît d'accord avec les livres saints, puisque les inondations telles que celle dont parle la Genèse, et qui ont pu se produire sous l'influence de grandes commotions comme celle due au soulèvement des Alpes occidentales ou par la fonte des glaciers, correspondraient aux dépôts diluviens connus sous les noms de *Diluvium* et de *Lœuss*.

Un mot encore sur les soulèvements qu'a paru critiquer M. Blerzy. Cette théorie des soulèvements, de M. Elie de Beaumont, est une grande conception qu'il faut se garder d'attaquer à la légère. Il faut distinguer deux sortes de soulèvements : ceux qui se sont opérés d'une manière brusque et ceux qui se sont produits lentement, comme on le remarque encore aujourd'hui, par l'exhaussement progressif des côtes de Norwége. C'est ainsi que certaines parties des continents s'élèvent, tandis que d'autres peuvent s'affaisser. Mais il est un fait qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que les soulèvements qui ont eu lieu dans la suite des âges de la terre, ont laissé des traces à la surface du globe, soit dans l'alignement des fissures de l'écorce terrestre, soit dans la direction même des affleurements des divers terrains. C'est ainsi que le soulèvement des Alpes occidentales, dirigé N. 25° E., se reconnaît dans l'orientation des couches qui constituent la colline de Turin. Seulement, il convient d'ajouter que ces soulèvements, qui se sont manifestés aux diverses époques de l'histoire de la terre, paraissent s'être continués postérieurement avec des intensités décroissantes, puisqu'ils affectent encore les terrains déposés postérieurement. Ainsi, de Turin à Asti, les couches, tout en conservant la même direction, plongent vers le sud-est avec une pente qui diminue de plus en plus, de sorte que les argiles

pliocènes d'Asti ne semblent pas séparées d'une manière tranchée des couches miocènes de la Superga.

Que vous dirai-je de la transmutation des espèces et de la théorie darvinienne? Il est certain que les croisements amènent, après un certain temps, des différences marquées dans les produits. Mais que conclure de là, relativement à la Création? Voudrait-on en induire que toutes les formes de la nature se réduisent à quelques types primitifs principaux? Voudrait-on faire dériver tous les êtres, qui peuplent la terre, d'une simple cellule modifiée physiquement et chimiquement par les agents atmosphériques? Mais d'abord, il faut bien admettre que cette cellule existait primitivement. La difficulté reste donc toujours la même pour ceux qui prétendraient deviner les secrets de la création. Puis, je ne trouve pas que de telles déductions soient d'une bonne philosophie; car ils contrastent étrangement avec la grandeur de l'œuvre divine. C'est comme si l'on voulait compter le nombre des étoiles. C'est comme si l'on prétendait fixer des limites à l'immensité! Pourquoi toutes les coquilles terrestres sont-elles univalves? Pourquoi ces univalves, de même que ceux d'eau douce, ont-ils ce qu'on appelle une ouverture entière, c'est-à-dire formant une courbe continue ne présentant ni les angles ni les saillies des univalves marins? Pourquoi tous les bivalves marins sont-ils unimusculaires, contrairement à ceux d'eau douce qui sont attachés à leur coquille par un double muscle? Ce sont là autant de questions dont aucune théorie ne peut rendre compte. Quant à moi, je vois dans la nature une telle diversité, une si prodigieuse variété de formes, dans le règne végétal comme dans le règne animal, qu'il ne me semble pas possible d'avoir, en présence de tant de merveilles, d'autre sentiment que celui de l'admiration. L'esprit est confondu et l'analyse paraît presque impossible. Il me semble que la

création est une ; que dès l'origine, l'espace embrassait tous les germes qui devaient plus tard donner des produits, quand les conditions de température, de lumière, de pression, de composition du milieu ambiant, deviendraient favorables à leur développement. La Géologie nous fournit des preuves de la disparition, à certaines époques, d'êtres anciens remplacés par des êtres nouveaux. C'est ainsi que les spirifères et les productus sont localisés dans les couches de transition, que les ammonites ne commencent à se manifester qu'après le terrain houiller, que le terrain jurassique est le séjour d'une multitude d'ammonites, de bélemnites, de gryphées, de térébratules, d'encrines, que la formation crétacée voit naître les hippurites et les catillus, et que l'époque tertiaire voit s'anéantir les ammonites et les bélemnites et naître en abondance de nouveaux animaux, tels que les nummulites, les cardium, etc. De même, les terrains anciens ne renferment que des plantes acotylédones ou monocotylédones, tandis qu'à partir du terrain crétacé, les plantes dycotylédones commencent à se montrer. Nous savons aussi que de nos jours, la même plante ne peut occuper le même terrain d'une manière indéfinie, et qu'après un certain temps, telle essence fait place à telle autre, parce que les conditions du milieu se modifient et deviennent impropres à porter celle que le même sol a nourrie pendant longtemps. C'est une sorte d'assolement opéré par la nature elle-même.

Je ne crois donc ni à un transformisme absolu des êtres les uns dans les autres, ni à une suite de créations successives. Je crois à une création unique, immense comme le monde, immense comme son auteur.

Quant au calcul des temps ou des périodes géologiques, il me semble impossible de l'aborder, parce que nous manquons de base. Nous savons bien qu'à l'époque houillère, par exemple, la température était à peu près la même sur

toute la surface du globe, puisqu'on retrouve les empreintes des mêmes plantes, dans tous les terrains houillers, quelle que soit leur latitude. Nous présumons bien que l'atmosphère était chargée de vapeur d'eau et d'acide carbonique, et devait favoriser singulièrement la vie végétale. C'était alors peut-être un printemps continu, mais seulement pour les plantes, et mortel pour les animaux d'un certain ordre. Nous savons aussi que dans les premiers âges du globe, les roches siliceuses ont pu se former quand l'existence du carbonate de chaux eût été impossible. Nous voyons bien apparaître quelques calcaires dans le terrain de transition, nous les voyons dominer surtout à l'époque jurassique et nous croyons pouvoir en conclure que l'acide carbonique qui remplissait l'atmosphère s'est peu à peu précipité, condensé, minéralisé pour ainsi dire sous forme de roche, en se combinant avec la chaux et la magnésie, quand la chaleur terrestre, en diminuant successivement, permettait la mise en jeu des affinités de l'acide et des bases. Mais le calcul est ici tout à fait impuissant. Il est probable que la température du globe a baissé plus rapidement dans les premiers temps de sa formation que plus tard. Il est probable aussi que les conditions climatériques sont restées à peu près les mêmes pendant les longues périodes jurassique et crétacée. L'observation semble démontrer qu'elles se sont notablement modifiées à l'époque tertiaire, et qu'enfin elles ont subi un nouveau changement approprié aux nouvelles espèces qui allaient apparaître, et au milieu desquelles l'homme devait régner. Dans l'origine, c'était le règne des plantes, et l'acide carbonique jouait alors le principal rôle. Plus tard, l'atmosphère s'est purifiée; l'influence de l'acide carbonique a été remplacée par celle de l'oxygène, et dès que l'air est devenu respirable, l'homme est arrivé. Si l'on veut se lancer dans des calculs à perte de vue, rien n'est plus facile; mais ces calculs n'éclaireront rien et ne rendront aucun service à la science.

La Géologie par elle-même prête assez aux rêves de l'imagination, sans qu'on cherche à s'en créer comme à plaisir. Contentons-nous d'observer les faits. C'est dans cette voie qu'est la vérité. Observons toujours, observons sans relâche et montrons-nous sobres de théories. La science ne se fait pas en un jour.

Troyes, le 17 juin 1870.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A LA

GÉNÉALOGIE

DES

ANCIENS SEIGNEURS DE TRAINEL

PAR

M. L'ABBÉ CH. LALORE

Professeur de Théologie au Grand-Séminaire de Troyes.



INTRODUCTION

I. Dessin général. — II. Les anciens seigneurs de Trainel. — III. Le château de Trainel. — IV. Le château de Pont-sur-Seine. — V. Le château de Marigny. — VI. Division de notre travail.

I. Des travaux généalogiques ont été faits sur les principales maisons de la Champagne au moyen-âge ; mais jusqu'à présent les seigneuries de second ordre, au moins dans l'étendue actuelle du département de l'Aube, ne nous paraissent pas suffisamment connues. Nous avons donc cru rendre un service réel à l'histoire locale, en rassemblant et en publiant des documents pour servir à la généalogie historique des seigneurs de Trainel, Chassenay, Chappes, Vendevre, Ramerupt, Arcis, Plancy, ... au moyen-âge. Ce premier travail sera nécessairement fort incomplet, parce que nous n'avons pas pu puiser à toutes les sources, mais

d'autres pourront compléter nos recherches. Nous commencerons par la maison de Trainel, et nous donnerons la généalogie des seigneurs de Pont-sur-Seine et de Marigny-le-Châtel, principales branches de la famille de Trainel dans le département de l'Aube.

II. Albéric de Trois-Fontaines, vers 1246, rapporte qu'Adrémare, fondateur de l'abbaye de Montieramey, mort en 850, était un des sept fils jumeaux de la dame de Trainel (1) : d'où il ressort qu'au commencement du XIII^e siècle on regardait la maison de Trainel comme fort ancienne.

Les anciens seigneurs de Trainel, d'après nos documents, occupent la scène de l'histoire pendant plus de trois cents ans, jusqu'à ce que les seigneuries de Trainel et de Marigny se réunissent dans la maison des Ursins au XV^e siècle. Nous trouvons les principales branches de la famille de Trainel à Trainel, à Pont-sur-Seine, à Marigny-le-Châtel, à Villeneuve-aux-Riches-Hommes, dans le département de l'Aube, à Voisines et à Foissy-sur-Vanne, dans le département de l'Yonne. Les seigneurs de Trainel contractent des alliances avec les maisons de Bar-sur-Seine, Brienne, Polognac, Melun, Châteauvillain, Vergy, Mello... Deux évêques de Troyes, un évêque de Verdun et un évêque de Metz appartenrent à la maison de Trainel. Elle a donné un grand panetier à la couronne de France; un bouteillier et un maréchal au comté de Champagne; un maréchal au comté de Nevers.

III. Il suffit de connaître superficiellement la géographie féodale du comté de Champagne pour savoir qu'à partir du XI^e siècle jusqu'à la fin du XIII^e, Trainel était une des châtelainies importantes du comté. Plus tard, nous lisons dans l'*Extrait et estat sommaire du bailliage de*

(1) Ad ann. 863.

Troyes (1), dressé en 1543 : « Item, la chastellenie de »
 » Treignel, en laquelle il y a prévost et bailli, et une église
 » paroiciale en la ville dudict Treignel, appelée Nostre-
 » Dame du Chastel de Treignel, et une autre église paroi-
 » ciale hors la ville et enclos dudict Treignel, appelée
 » Saint-Gervais et Saint-Protais, dict les Tables. De la-
 » quelle prévosté dépend le village de Fay, auquel il y a
 » paroice ; le village de Bouy, auquel il y a aussi une pa-
 » roice ; le village de Fourches-sur-Fontaines, qui est de
 » la paroice dudict Fontaines, assis au bailliage de Sens ;
 » le hameau Coymart, qui est de la dicte paroice de Fon-
 » taines ; le hameau Vaulreignier, qui est de ladicte pa-
 » roice Saint-Gervais, et les métairies de Beauvais, le
 » Courteillo, Saily, Rosay, l'Aunoy, et le hameau à la
 » Godivière, et les forsbourgs dudict Treignel. Toutes
 » lesquelles métairies et hameaulx sont de ladicte paroice
 » Saint-Gervais ; et partie des dicts forsbourgs, du côté
 » d'en haut, est de la dicte paroice Nostre-Dame, et l'autre
 » partie des dicts forsbourgs, de ladicte paroice Saint-
 » Gervais. »

Trainel était chef-lieu du doyenné du même nom dans l'ancien diocèse de Sens. Du xv^e au xviii^e siècle, ce doyenné renfermait trente-quatre cures ; la ville de Trainel comprenait deux paroisses et plusieurs établissements ecclésiastiques et religieux dont nous avons parlé ailleurs (2).

On voit encore à Trainel quelques restes du château des anciens seigneurs : des terrassements qui, maintenus par des murs, formaient, avec un bras artificiel de l'Orvin, l'enceinte de ce château : plan à peu près triangulaire, longueur, 200 mètres ; largeur à la base du triangle, 80 mè-

(1) Pierre Pithou. *Les Coustumes du bailliage de Troyes en Champagne*, 1628, p. 630.

(2) *Les Anciens Pouillés des paroisses incorporées au diocèse de Troyes en 1801*, p. 40 et 73.

tres. Ce château avait trois tours principales dont l'emplacement est désigné par des éminences de terre dites *la Butte du Dos d'Ane*, le *Puy du Guet* et le *Donjon*. On voit encore un pan de mur du rempart qui subsiste à 1 mètre 80 centimètres d'épaisseur. Tous ces travaux défendaient le château au nord-est et à l'ouest; au sud, un bras dérivé de l'Orvin le séparait du bourg. Le bourg lui-même était protégé par des fossés.

IV. Pont était le chef-lieu du *Pagus Morivensis* qui correspondait à l'ancien doyenné de Pont-sur-Seine. Ce *Pagus* formait encore au milieu du ix^e siècle un comté, comme on le voit par le diplôme de Charles-le-Chauve en 859 (1); mais en 862 il ne porte plus le nom de comté (2), et en 878 il faisait partie du comté de Champagne (3), dont il n'est plus sorti.

La seigneurie de Pont passa aux comtes de Champagne, vers le milieu du xii^e siècle. La Champagne étant divisée sous nos comtes en châtelanies ou prévôtés qui avaient pour chef-lieu le centre le plus peuplé de la circonscription, Pont-sur-Seine fut érigé en châtelanie. Dans le rôle du comte Henri, rédigé vers 1170, nous trouvons ce chapitre : « Ce sont li fié de la chastelerie de Ponz-suz-Saigne », quarante-deux vassaux du comte de Champagne appartiennent à la circonscription de cette châtelanie (4).

V. Le château de Marigny fut très important au xii^e et au xiii^e siècle, jusqu'à la mort de Garnier V de Trainel en 1267. On voit encore les restes des fossés du château et un travail en terre dit *Tour Saint-Blin*.

Le château de Marigny formait châtelanie et était du

(1) D. Bouquet, t. VIII, 558-D.

(2) Ibid. 580-E.

(3) *Gallia Christ. nova*, t. II, Instr. p. 8-D.

(4) Auguste Longnon. *Le Livre des Vassaux*, p. 174.

bailliage de Troyes, mais le village et l'église étaient du bailliage de Sens. Le 17 mai 1576, la ville de Marigny fut assiégée et prise par les reîtres; tous les hommes furent emmenés, à l'exception de deux. A cette époque, Marigny était entouré de murailles (1). On voit encore maintenant quelques restes des fossés et des fortifications de la ville; l'Ardusson coule dans une partie des fossés.

Au xvii^e et au xviii^e siècle, la seigneurie de Marigny comprenait les villages de Saint-Flavit, Prunay, Echemines, Fauls, Saint-Loup, Ossey-les-Trois-Maisons, une partie de Saint-Martin-la-Fosse, Basson qui était un fief particulier. Marigny était chef-lieu du doyenné du même nom dans l'ancien diocèse de Troyes. Il comprenait trente-et-une paroisses, d'après le pouillé de 1407, et trente-trois, d'après le pouillé de 1761, en y ajoutant six succursales.

VI. Le but de notre travail était de dresser le catalogue généalogique des anciens seigneurs de la maison de Trainel. Notre tâche est demeurée imparfaite, faute de documents. On trouvera, indiquées dans les preuves, les sources auxquelles nous avons puisé et les pièces authentiques dont nous avons fait des extraits pour établir ce catalogue. Ses pièces sont :

1° Trois cent vingt-cinq chartes ou documents concernant les anciens seigneurs de Trainel et qui peuvent servir à leur généalogie. Nous citons beaucoup de chartes originales; les autres sont tirées des divers cartulaires; la plupart sont inédites.

2° Les « *Inscriptions des Sépulchres de Messires de « Trainel, inhumés au chapitre de l'abbaye Notre-Dame de Vauluisant.* »

Ce relevé, fait par dom Maillet, prieur de Vauluisant, et

(1) *Mémoires de Claude Hatton*, publiés par Félix Bourquelot, p. 844.

adressée au P. Jacques Vignier, avec une lettre en date du 8 septembre 1647, se trouve à la Bibliothèque impériale, *Fonds Français*, 5997, fol. 122 r°.

3° Extrait de l'*Obituaire de l'abbaye de Vauluisant* (Yonne), tiré du même manuscrit de la Bibliothèque impériale, fol. 115 r°.

4° Extrait de l'*Obituaire de l'abbaye du Paraclet* (Aube), d'après une copie qui se trouve à la Bibliothèque de Troyes. Cette copie fut faite au XVIII^e siècle par dom Cajot, dernier confesseur des religieuses du Paraclet.

Plusieurs mentions de ces deux obituaires intéressent seulement les familles alliées à la maison de Trainel ; d'autres se rapportent à des familles dont nous parlerons plus tard.

PREMIÈRE PARTIE

CATALOGUE GÉNÉALOGIQUE

DE LA MAISON DES ANCIENS SEIGNEURS DE TRAINEL

§ I. — Seigneurs de Trainel.

André Duchesne, dans l'histoire de la *Maison de Ver-gy* (1), a donné les armes de la maison de Trainel :
 « *Vairé, contre-vairé d'argent et d'azur.* »

I. Déodat de Trainel.

Déodat est témoin d'un privilège accordé au chapitre de Saint-Quiriace de Provins, 1062-1089 (n° 1, cfr. 2° partie, Chartes). Dès l'an 1079, on voit apparaître, nous ne savons à quel titre, un autre seigneur de Trainel, Ponce, qui réunit les seigneuries de Pont-sur-Seine et de Trainel.

II. Ponce I^{er}, dit l'ancien, seigneur de Trainel et de Pont.

Au mois de juin 1079, Ponce donne à l'abbaye de Cormery l'église de Saint-Gervais-des-Tables, à Trainel, pour y établir un prieuré (n° 2). A cette époque, Ponce avait pour femme Caravicina ; leurs enfants sont :

1. ANSEAU I^{er} ou ANSELME, qui suit.
2. GARNIER I^{er} (voir les seigneurs de Pont, n° II.)

(1) P. 101.

3. PHILIPPE MILON. Il est dit : 1^o Fils de Ponce I^{er} et de Caravicina (n^o 2); 2^o frère de Garnier I^{er} (n^o 40); 3^o oncle de Ponce II (n^o 6). Il fut évêque de Troyes de 1083 à 1121.
4. COMTESSE. En 1146, elle est nommée sœur d'Anseau I^{er} et fut témoin de l'accord entre Norpand, abbé de Vauluisant, et Héloïse, abbesse du Paraclet (n^o 20).
5. Nous trouvons, en 1151, GAUCHER, moine de Clairvaux, qui est nommé l'oncle d'Anseau II et de Garnier II, enfants d'Anseau I^{er} (n^o 32).
6. Nous croyons qu'il faut chercher parmi les enfants de Ponce l'Ancien le père ou la mère de GARNIER DE TRAINEL, évêque de Troyes, de 1193 à 1205, et de son frère, GUI GATEBLÉ (n^o 120, 144), dont la femme s'appelait COMTESSE. L'évêque Garnier avait pour neveu HENRI DE TRAINEL, archidiacre (n^o 171), et il appelle *consanguinei* : GAUTHIER DE MARIGNY, archidiacre, et GUI MILES DE POGIACO, seigneur de Saint-Léger-sous-Margerie, qui avait pour femme AGNÈS (n^o 158).

III. Anseau I^{er}, seigneur de Trainel.

Anseau I^{er} (Ansellus et Anselmus), dit l'*Ancien*, fils de Ponce I^{er}, lui succède dans la seigneurie de Trainel. Il figure dans nos chartes, dès l'an 1079 (n^o 2); en 1127, il contribue à la fondation de l'abbaye de Vauluisant (n^o 13); en 1131, il donne à l'abbaye d'Andecies (Marne), la grosse dîme d'Echemiues (Aube) (n^o 16); en 1145, de concert avec sa femme Héliissende et leurs enfants, *Anseau et Garnier*, il signe un accord avec l'abbaye de Saint-Loup de Troyes, relatif aux femmes libres de la rivière de l'Ardusson (n^o 17); en 1146 au plus tard, il fonde, avec Hugues, archevêque de Sens, le prieuré de Sainte-Madeleine, dépendant de l'abbaye du Paraclet (n^o 19); la même année, il donne au Paraclet droit d'usage dans tous ses bois, et en particulier dans ceux de Courgi-volt, de Pouy et de Marcilly-le-Hayer (n^o 27). Les autres actes d'Anseau I^{er} se trouvent sous les n^{os} 14, 15, 20, 21,

22 ; il disparaît après 1146. Hélissende, sa femme, vivait encore en 1151 (n° 31) ; en 1155, elle était prieure de Foissy, près de Troyes (n° 41), de l'ordre de Fontevrault (1). Anseau I^{er} est marqué dans l'obituaire de Vauluisant au 30 juillet et au 31 décembre, avec sa femme Hélissende.

Enfants d'Anseau I^{er} et de Hélissende :

1. ANSEAU II qui suit.
2. GARNIER II (voir les seigneurs de Marigny, n° 4).
3. GARIN. Il eut pour enfants Philippe de Trainel, abbé de Saint-Loup de Troyes, et Théceline, dame d'Ermel ; il se fit convers à Prully (n° 31, 142).
4. MILON. Il fut abbé de Saint-Marien d'Auxerre, de 1155 au 17 mars 1202.
5. ELISABETH. Elle fut mariée à Hugues, seigneur de Plancy, et vivait encore en 1189 (n° 132). Ils eurent pour enfants GILON, seigneur de Plancy, marié à OLDÉARDE dès l'an 1189, et CAPRARA qui, à la même époque, était religieuse au Paraclet.

IV. Anseau II, seigneur de Trainel.

Anseau II, dit le Jeune, fils d'Anseau I^{er} et de Hélissende, apparaît dès l'an 1145 (n° 17). Le 31 mars 1146, jour de Pâques, Anseau se croise à Vézelay avec le jeune Henri, fils de Thibaut, comte de Champagne ; ils ne partirent qu'après la Pentecôte 1147 (n° 22), et rentrèrent vers le commencement de 1149 (2). En 1151, Anseau, en présence de Louis VII, à Sens (n° 31), donne à l'abbaye de Pontigny, de concert avec son frère, Garnier II, seigneur de Marigny, ses droits dans le bois de Saint-Etienne, ainsi que les granges de Bœurs et de Chailley (Yonne). Dès l'an 1152, Anseau II avait la charge de bouteillier du comte de Champagne ; à partir de cette époque, il vit à la

(1) *Chronic. S. Martiani Autlasiad.* Ap. D. Bouquet, XVIII, 268.

(2) D'Arbois de Jubainville. *Histoire des Comtes de Champagne*, t. III, p. 19.

cour de Henri-le-Libéral et figure comme témoin dans cent dix-neuf chartes de ce prince (1). Vers l'an 1153, eut lieu, par l'entremise du comte Henri, le mariage d'Anseau avec la fille de Geoffroi III, seigneur de Donzi. Ce mariage, qui fut rompu avant d'être consommé, amena de grandes contestations que nous avons exposées, d'après la déposition de Gui Gâteblé (n° 36). Quel nom portait la fille de Geoffroi? On l'ignore. L'*Art de vérifier les dates* l'appelle par erreur Hermesende; mais Hermesende ou Hermance est le nom de la femme qu'Anseau épousa dans la suite, et qui lui survécut, car elle vivait encore en 1196 (n° 145), en 1200 (n° 156), et au mois de juillet 1205 (n° 169). On ne peut donc pas admettre, avec certains historiens, qu'Anseau aurait eu, après Hermesende, une seconde femme nommée Isabelle, fille de Gui, comte de Bar-sur-Seine, et mariée plus tard à Thibault I^{er}, comte de Bar-le-Duc (2). C'est Hermesende, que l'ancien comte de Bar-sur-Seine, Manassès, évêque de Langres, appelle sa sœur, veuve d'Anseau (n° 128). En 1164, au plus tard, Anseau établit un chapitre de chanoines, dans la chapelle de son château de Trainel : cette petite collégiale est dédiée à la Très-Sainte-Trinité (n° 62). En 1166, Anseau sert de caution au comte de Nevers, dans ses démêlés avec l'abbaye de Vézelay (n° 68); en 1177, le roi Louis VII notifie qu'Anseau de Trainel tient du roi la moitié de la forteresse de Villeneuve-sur-Vanne (Villeneuve-l'Archevêque), et tient de

(1) D'Arbois de Jubainville. *Histoire des Comtes de Champagne*, page 125.

(2) Albéric ap. D. Bouquet, t. XIII, p. 712, *note*; — t. XVIII, p. 783-A. D'après l'*Art de vérifier les dates* (comtes de Bar-le-Duc), Isabelle, seconde femme de Thibault I^{er}, comte de Bar-le-Duc, aurait été fille de Gui, comte de Bar-sur-Seine; mais ailleurs l'*Art de vérifier les dates* (comtes de Bar-sur-Seine) dit qu'Ysabelle était fille de Thibaut, fils lui-même de Gui, comte de Bar-sur-Seine. Des historiens pensent que Hermesende et Isabelle seraient la même personne. Notre Hermesende ne paraît pas s'être remariée.

Henri, comte de Champagne, l'autre moitié (n° 101); en 1183, Anseau, par moitié avec Gui, archevêque de Sens, acquiert tout ce que les religieux de Vauluisant possédaient à Villeneuve-sur-Vanne (n° 118). Anseau le bouteillier meurt de 1185 à 1192. Il figure dans vingt-deux de nos chartes (du n° 22 au n° 122.)

Enfants d'Anseau II :

1. ANSEAU, qui continua la lignée.
2. MARIE, dame de Charmoy (nos 149 et 152).

V. Anseau III, seigneur de Trainel.

En 1196, Anseau fait une donation à la léproserie des Deux-Eaux, près de Troyes (n° 146); en 1197, de concert avec sa femme Ida, il donne au Paraclet son bois du *Coudroi*, sur le territoire de Marcilly-le-Hayer, pour le repos de l'âme d'Anseau II, son père (n° 149); la même année, il accorde plusieurs franchises à la *Ville-Noeue-sus-Venne* (n° 150); vers la même époque (n° 147), il s'intitule seigneur de Sacey (Aube). Au mois d'avril 1198, à Melun, Anseau, avec son cousin Garnier III, de Marigny, sont caution de la foi jurée au roi par le comte Thibaut III (n° 151); au mois de mai 1201, à Sens, Anseau est encore, avec Garnier, caution de Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, envers Philippe-Auguste (n° 163); en 1204, Anseau et Ida, sa femme, donnent à l'abbaye du Paraclet la dîme de Villeneuve-aux-Riches-Hommes et de Saint-Maurice (n° 165); au mois de juillet de la même année, Anseau reconnaît que sa maison de Villeneuve-aux-Riches-Hommes est du fief de la comtesse Blanche (n° 168). Au mois de novembre 1208, Anseau vendait à Blanche tout ce qu'il avait dans le péage de Pont-sur-Seine; c'est le dernier acte où il figure. En 1212, Ida était veuve et administrait les biens de ses enfants en bas-âge (n° 183); au mois de décembre, à Provins, elle cautionnait Blanche envers Phi-

lippe-Auguste (n° 185). Les chartes d'Anseau III sont sous les n° 146 à 154, 163, 168, 176. Son fils Anseau lui succéda dès qu'il eut atteint sa majorité.

Enfants d'Anseau III et d'Ida :

1. ANSEAU, qui continua la lignée.
2. ERARD DE TRAINEL, sire de Foissy-sur-Vanne. Dans son inscription tumulaire à Vauluisant, il est dit fils d'Anseau III et petit-fils d'Anseau II. Il eut pour femme AGNÈS DE CAUDA, puis YOLANDE DE MONTAIGU, il était mort avant 1258 (n° 252).

Le fils d'Erard est JEAN DE TRAINEL, seigneur de Foissy, qui fut inhumé à Vauluisant.

VI. Anseau IV, dit le Gros, seigneur de Trainel et de Villeneuve-aux-Riches-Hommes.

Au mois de mars 1222, Anseau IV donne des lettres de cautionnement à Philippe-Auguste, pour Thibaut IV, comte de Champagne (n° 197). Il mourut à la croisade, en 1239 (n° 231) ; il avait épousé *Sibille*, qui vivait encore au mois de mai 1248.

Anseau et Sibille eurent pour fils *Henri de Trainel, seigneur de Villeneuve* (n° 241, 260). Henri avait des frères que nous ne connaissons pas (n° 243).

HENRI I^{er} de Trainel, fils d'Anseau IV et de Sibille, au mois de mai 1248, vendit au comte Thibaut IV le fief de Pâlis (Aube) ; les frères de Henri devaient approuver cette vente (n° 243) ; au mois de décembre 1263, Henri approuva l'aumône faite à l'abbaye du Paracllet par Anseau, son père, et Sibille, sa mère, pour leur anniversaire (n° 260) ; il épousa Jeanne de Melun, fille du vicomte Adam III, et était mort avant 1281 (n° 274). Il fut enterré à Vauluisant. Son fils Henri II lui succéda.

HENRI II, seigneur de Trainel et de Villeneuve-aux-Riches-Hommes. — Henri II de Trainel succéda à son père, Henri I^{er}, mort avant 1281. Le 25 mai 1306, un ar-

rêt du Parlement de Paris le condamna à recevoir l'hommage de Gille Grange (n° 284); vers 1309 (n° 285), il vendit au chapitre de la cathédrale de Troyes la terre de Fontaine-Fourche (Seine-et-Marne) et de Courceaux (Yonne). Nous croyons qu'il était mort en 1314. Henri, son fils, lui succéda.

HENRI III, seigneur de Trainel et de Villeneuve-aux-Riches-Hommes. — En 1314, Henri de Trainel, sire de Villeneuve, fait partie de l'association des nobles de Champagne et de Vermandois, pour résister aux impositions que le roi Philippe voulait lever sur eux (n° 288). Au mois de mars 1315, Louis-le-Hutin, à la requête de Henri III de Trainel, amortit des biens vendus au chapitre de la cathédrale de Troyes par son père Henri II, et situés à Fontaine-Fourche (n° 289).

VII. Dreux I^{er}, seigneur de Trainel.

A partir de 1229, un des membres de la branche cadette de Marigny, Dreux I^{er}, second fils de Garnier III, prend invariablement le titre de seigneur de Trainel (n° 219); son frère aîné, Garnier IV, s'intitule seigneur de Marigny, et le troisième fils de Garnier III, Anseau, s'intitule seigneur de Voisines et de Gérane. Dès l'an 1235, au mois de mai, Dreux et sa femme *Béatrix* abandonnent à l'abbaye de Scellières la grange appelée le Clos, à Bouy-sur-Orvin (n° 224); jusqu'au mois de mars 1268, époque à laquelle Dreux I^{er} disparaît, il fit de nombreuses largesses aux abbayes du Paraclet et de Scellières, et scella un grand nombre d'actes (n° 225, 226, 228-230, 233, 234, 245-250, 254, 256, 259, 262, 268). Dreux I^{er} était mort en 1272, il eut pour successeur son fils Dreux II.

Le sceau de Dreux I^{er} est décrit au n° 238.

VIII. Dreux II, seigneur de Trainel.

Dreux II de Trainel, fils et successeur de Dreux I^{er}, vend, le 9 juillet 1272 au comte de Champagne Henri III, une rente de 100 livres de Provenisiens forts. Dreux est appelé

damoiseau (n° 269). En 1287, il prétendait à l'eschoite de Jean d'Esternay (n° 277). Dreux avait épousé *Jeanne de Saint-Urbain*, morte en 1287; lui-même mourut en 1314, au mois d'avril. Tous deux furent enterrés à Vauluisant.

IX. Dreux III, seigneur de Trafnel.

En 1314, Dreux III, sire de Trafnel, fait partie de l'association des nobles de Champagne et de Vermandois, pour résister aux impositions que le roi Philippe voulait lever sur eux (n° 288). Il mourut le 31 juillet 1318 et fut enterré à Vauluisant.

X. Jean, seigneur de Trafnel.

Au mois de novembre 1330, Jean est désigné seigneur de Trafnel, chevalier, conseiller et chambellan du roi; il reçoit une gratification du roi, en reconnaissance des services qu'il avait rendus dans les guerres (n° 290). Il épousa Marie de Brabançon (n° 307, 308). En 1337, le samedi après la Fête-Dieu, Jean accompagne le duc de Brabant à Valenciennes, pour assister aux funérailles du comte de Hainaut (n° 293). Au mois d'octobre 1346, il se trouve à Compiègne à la *Bataille du roi* (n° 297). En 1350, à l'Octave de la Saint-Jean, il fait partie des seigneurs qui tiennent l'échiquier de Normandie (n° 298). Il reçoit, au mois de mai 1351, une rente à vie de 400 livres sur le trésor royal (n° 299). Avant le 16 juillet 1355, Jean de Trafnel avait reçu l'office de grand pannetier de France (n° 300). Les autres actes de Jean de Trafnel sont sous les n° 291, 294, 301. Il mourut avant 1360, étant en contestation avec *Oudard de Trafnel*, son parent, au sujet de la terre de Trafnel (n° 302). Marie de Brabançon vivait encore en 1367 (n° 308). Jean et Marie laissèrent deux filles : *Marguerite de Trafnel* et *Eustache de Trafnel* (n° 304). Le sceau de Jean de Trafnel est décrit n° 296.

XI. Marguerite de Trainel. — Eustache de Trainel.

Depuis longtemps, nous assistons à l'aliénation des fiefs de la seigneurie de Trainel ; ce démembrement va continuer sous les filles de Jean de Trainel. Nous ne savons pas quelle fut l'issue de leur procès avec Oudard de Trainel, et si cet Oudard transmet une partie de la seigneurie de Trainel.

1. *Marguerite*, fille aînée de Jean de Trainel, épousa Robert de Châteauvillain, seigneur de Baye et de Vaucler, qui prit le titre de Trainel. Robert était mort en 1364 et, au mois d'octobre de cette année, Marguerite, *dame de Trainel et de Vaucler*, vendait au roi la ville et prévôté de Vauchassis, et tous ses droits à Laines-aux-Bois, à Prugny et à Villarcot (n° 305). En 1364, le 16 mai, Marguerite et son fils, Jean de Châteauvillain, abandonnent à Guillaume de Melun, archevêque de Sens, par contrat d'échange, la maison et forteresse de La Motte-Tilly-sur-Seine (n° 307). Dans cet acte, Jean de Châteauvillain prend le titre de seigneur de Baye, de Trainel et Vaucler. Il mourut peu de temps après, sans enfants. Marguerite, sa mère, lui survécut. Lorsque Jeanne de France, fille du roi Philippe de Valois, partit pour l'Aragon, Marguerite fut choisie pour l'accompagner (n° 310). Le dernier acte où nous voyons figurer Marguerite de Trainel est du 3 avril 1380 (n° 315). Le sceau de Marguerite de Trainel est décrit n° 310. Outre Jean de Châteauvillain, Marguerite de Trainel avait eu, de Robert de Châteauvillain, deux filles : *Marie* qui épousa Gaucher de Conflans (n° 312) ; et *Béatrix* qui eut pour mari Colard du Bouchon et ensuite Jean de Châtillon.

2. *Eustache*, fille cadette de Jean de Trainel, épousa Henri, seigneur de Chastel-les-Nangis, Esternay et Migennes (n° 311). Elle vivait encore en 1401 et accorda cette

année des franchises à ses hommes de Migennes (n° 317). En 1364, une partie du domaine de Trainel appartenait aux maisons alliées de *Mornay* et de *l'Isle* (n° 306, 316, 319.)

Vers le commencement du xv^e siècle disparaissent les seigneurs de Trainel. Dès l'an 1412, *Jean Jouvenel des Ursins*, avocat du roi, était principal seigneur de Trainel (n° 318, 320). D'après son épitaphe qui se lisait dans la chapelle des Cordeliers de Troyes, il est nommé baron de Trainel; il mourut à Poitiers, le 1^{er} avril 1431, jour de Pâques (1).

Le dernier des Ursins, seigneur de Trainel, est François Jouvenel II du nom, marquis de Trainel, baron de Neuilly, seigneur de la Chapelle, qui mourut à Paris, le 9 octobre 1650, âgé de 81 ans, après avoir substitué son nom, ses armes et ses biens à François de Harville, son petit-neveu.

§ II. — Seigneurs de Pont-sur-Seine.

TRAINEL. — PONT.

I. Ponce I^{er}, dit l'Ancien, seigneur de Pont et de Trainel.

(Voir le catalogue des seigneurs de Trainel, n° II.)

Ponce eut pour successeur, dans la seigneurie de Pont, le second de ses fils, Garnier.

II. Garnier I^{er}, dit l'Ancien, seigneur de Pont et de Trainel.

Garnier I^{er}, fils de Ponce I^{er} et de Caravicina (n° 2), fit en 1095 un acte de piraterie qui attira sur sa tête l'excommunication du Pape. Urbain II, par ses lettres du 15 sep-

(1) Arnaud. *Voyage Archéologique*, p. 110, note.

tembre, avait invité Lambert, évêque d'Arras, à se rendre au concile de Clermont, qui devait s'ouvrir le dimanche 18 novembre (n° 2). Lambert, parti d'Arras le dimanche 28 octobre, passa par Provins, dont il sortit le 6 novembre; le même jour, il fut fait prisonnier avec sa suite et ses bagages, par Garnier. Philippe de Pont, évêque de Troyes, frère de Garnier, ayant été immédiatement averti de cet attentat, adressa à son frère de sévères remontrances, et le 9, dès l'aube du jour, Garnier demandait pardon à son prisonnier, et le faisait escorter par ses gens, jusqu'à Auxerre. L'évêque d'Arras arriva au concile le jour même de l'ouverture. Cependant le Pape, qui avait eu connaissance de sa captivité par un émissaire, avait sans retard adressé des lettres à Garnier, lui enjoignant de relâcher son prisonnier, sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*. Le Pape écrivait en même temps à Richer, archevêque de Sens, pour le charger de fulminer la sentence (n° 4 et 5). En 1096 au plus tard, Garnier donna à l'abbaye de Cormery l'église de Sainte-Marie de Trainel (n° 7). Vers 1108, il donna l'église de Planty à l'abbaye de Moëlme (n° 10). En 1110, il fonda le prieuré de Saint-Hilaire, dans la paroisse du même nom (n° 11).

Il paraît que les enfants de Garnier I^{er} sont :

PONCE, qui suit.

GARNIER, qui fut évêque de Troyes, de 1193 à 1205 (n° 136); il était chanoine en 1183 (n° 120). Garnier et Gui sont appelés frères (nos 120, 144).

GUI GATEBLÉ.

III. Ponce II, dit le Jeune, seigneur de Pont et de Trainel.

Ponce est nommé, tantôt seigneur de Pont, tantôt seigneur de Trainel et neveu de Philippe Milon, évêque de Troyes. Ponce parut à la cour de Hugues, comte de Champagne, dès l'an 1100; en 1104, il accompagna le comte à

la croisade (n^{os} 8 et 9). En 1106, il fixa sur lui l'attention publique par un mariage scandaleux avec Mathilde, fille de Hugues le Blanc ; ce mariage fut déclaré nul par les juges délégués par le légat Brunon qui prêchait la croisade en France, en 1106 (n^o 6). Probablement que Ponce de Trainel vivait encore en 1146.

Nous avons dit que vers le milieu du XII^e siècle, avant 1170, la châtellenie de Pont-sur-Seine était réunie au comté de Champagne.

§ III. — Seigneurs de Marigny.

I. — TRAINEL. — MARIGNY.

I. Garnier II de Trainel, dit le Jeune, seigneur de Marigny.

Garnier II était le second fils d'Anseau I^{er} de Trainel et d'Hélissende, et frère d'Anseau II le bouteillier. La vie de Garnier II, seigneur de Marigny, nous est connue à partir de 1145 par nos chartes n^{os} 17, 19, 21, 22, 27, 28, 31, 32, 34, 35, 41, 42, 45, 51, 56, 70, 78, 85, 87, 89, 91, 93, 94, 95, 96, 98, 100, 105, 107, 109, 110, 112, 114, 116, 121, 123, 125, 126, 127, 129, 132, 134, 135, 137.

Garnier II de Trainel est témoin trente-cinq fois dans les chartes du comte Henri-le-Libéral de 1152 à 1179. Après la mort du comte, on retrouve Garnier de Trainel en 1181 et 1182 auprès de la comtesse Marie (1).

Garnier II de Trainel se croise à Vézelay le 31 mars, jour de Pâques 1146 (n^o 22) ; il dut revenir avec le comte de Champagne, vers le commencement de l'année 1149. En 1175, il était sénéchal du comte de Nevers (n^o 94) ; en 1179, il est guéri miraculeusement à la fontaine de Saint-

(1) Cfr. *Histoire des Comtes de Champagne*, t. III, p. 142.

Vinebaud (n° 109) ; en 1188, il fonde le prieuré de Marigny, où il place des chanoines de Saint-Loup de Troyes (n° 129).

Garnier II, qui vivait encore en 1194, meurt cette année même ; Garnier III, pour le repos de l'âme de son père, fait remise à l'évêque de Troyes d'un droit de régale (n° 137, 143). Il fut enseveli à l'abbaye de Vauluisant (cfr. *Inscriptions* n° VII). Il est marqué à l'obituaire, le III des nones de septembre, ainsi qu'au 31 décembre.

Enfants de Garnier II de Trainel, seigneur de Marigny :

1. GARNIER III de Trainel, seigneur de Marigny, qui continua la lignée.
2. HÉLISSENDE, mariée à Clarembaut de Chappes (Aube), apparaît dans plusieurs actes de 1189 à 1217, au mois de juin (n°s 124, 133, 188).
3. GILE ou JULIE, mariée à Hugues de Vergy, figure dans nos chartes, à partir de 1179 jusqu'à 1224 (n°s 109, 121, 133). Elle était veuve en 1212, au mois de juin, et dame d'Autrey, par douaire (n°s 181, 182, 188, 203).
4. AGNÈS DE MARIGNY, dame de Resson (Aube). Elle se fit converse au Paracllet, au plus tard en 1194. Elle eut pour enfants : 1° THIBAUT DE MARIGNY, mort jeune, et dont la femme s'appelait Lethuise ; 2° ANSEAU DE MARIGNY (n° 140).
5. Une sœur d'Agnès de Marigny fut mariée à Hardouin de Méry : ils eurent pour enfants 1° GAUTHIER. C'est probablement Gauthier de Marigny qui devint archidiacre de Troyes, et que l'évêque Garnier de Trainel appelle *consanguineus noster* (n°s 140, 141) ; 2° MANASSÈS ; 3° une fille nommée EUPHÉMIE, qui fut religieuse du Paracllet (n°s 138, 140).

II. Garnier III de Trainel, seigneur de Marigny.

Il est fils de Garnier II et apparaît dans nos chartes de l'an 1179 à 1217 (n°s 109, 135, 143, 151, 161, 163, 164,

167, 172, 173, 177, 180, 183, 184, 186, 187, 189, 190). Garnier III, en avril 1198, à Melun, fut caution de la foi jurée par le comte de Champagne, Thibaut III, lorsqu'il fit hommage-lige à Philippe-Auguste (n° 151). Au mois de mai 1201, Garnier III servit encore de caution à Blanche de Navarre, veuve de Thibaut III, lorsqu'elle promit à Philippe-Auguste de ne pas se remarier sans son consentement (n° 163). Garnier est du nombre des barons et des vavasseurs qui, en 1212, avec la comtesse Blanche, font le célèbre règlement 1° sur le partage des fiefs entre les filles, à défaut d'héritiers mâles, 2° sur le duel judiciaire (n° 179). Au mois de novembre 1213, à Chartres, Garnier est garant de la promesse de Thibaut, comte de Blois, au sujet des conventions arrêtées entre le roi Philippe-Auguste et la comtesse Blanche (n° 184).

En 1206, il était marié à *Agnès de Mello* (n° 172, 187).

Garnier III meurt après le 17 octobre 1217 ; ses exécuteurs testamentaires sont les chevaliers Pierre de Bouy-sur-Orvin et Henry de Mauny, seigneur de Thorigny, avec Gauthier, abbé de Vauluisant (n° 191, 192, 193).

Enfants de Garnier III et d'Agnès de Mello :

1. GARNIER IV, dont nous allons parler.
2. DREUX DE TRAINEL (nous en avons parlé plus haut) : Trainel (VI).
3. ANSEAU DE VOISINES. — Anseau V de Trainel, seigneur de Voisines, commence à figurer dans nos chartes, à partir de janvier 1229 (n° 219) ; en 1230, il épousa Mathilde de Melun, fille du vicomte Guillaume II (n° 222) ; au mois de novembre 1236, il vend à l'abbaye de Scellières le pré Fresnoy, sur le finage de Courceroy (n° 227) ; au mois de mars 1246, à Vincennes, en présence de Louis IX, il s'oblige comme garant pour les enfants de Marguerite de Flandre et de Guillaume de Dampierre (n° 238) ; au mois d'août 1248, il est maréchal de Champagne et seigneur de Lézinnes ; ses on-

cles maternels, Dreux et Guillaume de Mello, lui donnent le village de Soligny-les-Etangs (Aube). Dès l'an 1259, Anseau avait épousé, en secondes noces, Agnès, fille de Guillaume II de Mont-Saint-Jean (n° 253). Dès l'an 1263, Anseau était connétable de Champagne; le comte Thibaut, au mois d'octobre, partant pour la Navarre, lui laissa le gouvernement de la Champagne (n° 258); au mois d'avril 1254, Anseau était remplacé dans les fonctions de connétable (4).

ANSEAU VI DE TRAINEL. — Nous trouvons la veuve d'Anseau V, Agnès et son fils Anseau VI de Trainel, dans deux actes du mois d'avril 1268 (n° 269). Anseau VI de Trainel, seigneur de Voisins et de Soligny-les-Etangs, est en procès avec le roi, en 1290 (n° 279); il est caution de Jean de Chappes, la même année. En 1295, le dimanche après l'Épiphanie, il figure parmi les barons de la crosse, chargés de porter les archevêques de Sens, le jour de la prise de possession (n° 281). En 1337, au plus tard, Anseau qui vivait encore, vend à l'archevêque de Sens plusieurs biens qu'il possédait à Saint-Maurice (n° 292).

4. Guy, doyen de Laon, mort en 1245, évêque nommé de Verdun (nos 223, 225, 230, 235, 236, 238, 239). Le sceau de Gui de Trainel fait partie de la collection de M. l'abbé Coffinet, chanoine de la cathédrale de Troyes. (Petit sceau en argent, de forme ovale, représentant deux oiseaux béquetant une plante, avec cette légende : *Sigillum Guidonis de Triangolo canonici Laudunensis*).
5. ADÉLAÏDE DE TRAINEL, mariée à Ponce V de Polignac en 1226, le 26 octobre (n° 200). Marquée, au 16 août, dans l'obituaire du Paraclét.
6. ELISABETH, morte en 1225 (n° 207). Marquée, au 8 juin, dans l'obituaire du Paraclét.

III. Garnier IV de Trainel, seigneur de Marigny.

Garnier est encore qualifié de damoiseau le 4 octobre 1220 (n° 195). Il est nommé seigneur de Trainel en

(4) *Histoire des Comtes de Champagne*, t. IV, p. 460.

avril 1221 (n° 196); en 1225, il fonde une prébende à Saint-Nicolas de Martroy, à Provins; dans cet acte, il prend le titre de seigneur de Ramerupt, du chef de sa femme Hélistende, veuve de Thomas, comte du Perche, et fille de Hugues, comte de Réthel, et de Félicité de Broyes-Beaufort, dame en partie de Ramerupt (n° 205). Au mois d'août 1226, Garnier et Hélistende vendent aux Templiers tout ce qu'ils possèdent en granges, maisons, justice, à Belleville, près de Marigny (n° 208). Le 25 décembre de la même année, Garnier assigne à sa femme Hélistende 160 livrées de terre à Esternay (n° 209). Au mois de juillet 1227, Erard de Brienne, seigneur de Ramerupt, cède à Garnier et à Hélistende Saint-Mards et Maraye-en-Othe, en échange de la moitié de Ramerupt; et Garnier fait hommage au comte de Champagne (n° 211, 212). Le 31 janvier 1228, Garnier, gêné dans ses finances, engageait pour trois ans, entre les mains d'Eudes Chabot de Sienne, ses revenus de Saint-Mards et de Maraye-en-Othe (n° 214). Au mois d'août de la même année, il vend à la comtesse Blanche et à ses associés douze cents arpents de bois (n° 216). Au mois de janvier 1230, le comte Thibaut IV donne à Garnier en fief et hommage-lige ses hommes de corps et ses rentes de blé à Esternay (n° 220). Garnier figure parmi les seigneurs qui, au mois de mars 1246, à Vincennes, en présence du roi, s'obligent comme garants pour les enfants de Marguerite de Flandre et de Guillaume de Dampierre (n° 238). Les autres actes de Garnier IV se trouvent aux n° 210, 213, 217, 219, 225, 228, 230, 232, 237, 242.

Garnier IV était mort dès le mois de juillet 1256 (n° 251); il eut pour fils et successeur *Garnier V*.

IV. Garnier V de Trainel, seigneur de Marigny.

Au mois de juillet 1256, Garnier approuve le testament

de son père, en faveur de l'abbaye de Scellières (n° 251). Au mois d'août 1261, il fonde, au prieuré de Foissy, près Troyes, l'anniversaire de sa mère Héli ssende (n° 255). Il vivait encore au mois de juillet 1266 (n° 263); mais le 10 novembre 1267, sa veuve Erambor d'Epoisses (1), dame de Marigny, s'engage à payer les dettes de son mari (n° 264), et en 1268, exécute diverses clauses de son testament (n° 255, 256).

Garnier V de Trainel laissa d'Erambor d'Epoisses trois filles : *Agnès, Marie et Marguerite*.

V. Agnès, Marie et Marguerite, dames de Marigny.

Marguerite de Trainel, dame en partie de Marigny, était morte sans enfants, dès l'an 1277 (n° 271).

Marie, dame de la Grève, faisait hommage, en 1277, à Jean de Nanteuil, évêque de Troyes (n° 275); elle était en difficulté avec lui en 1280, ce procès fut terminé en 1281, octave de Saint-Martin, par le Parlement de Paris (n° 275, 276). Marie étant morte sans enfants, son héritage retournait à sa sœur Agnès (n° 285). Elle est marquée au 28 avril, dans l'obituaire du Paraclet.

Agnès était mariée avant l'année 1277 à Poincet, de la maison de Thil en Auxois, et portait dans cette maison un tiers de la seigneurie de Marigny (n° 271).

II. — THIL. — MARIGNY.

(A partir de cette époque, les seigneurs de Marigny cessent d'habiter le château de Marigny).

(1) Epoisses, département de la Côte-d'Or, canton de Semur. Le château fort d'Epoisses fut reconstruit au XIV^e siècle. C'est à cette époque que remontent les parties les plus anciennes du château actuel, appartenant encore, comme au temps de madame de Sévigné, à la famille de Guitaut.

VI. Poincet, seigneur de Thil et de Marigny.

En 1277, Poincet fait hommage à l'évêque de Troyes d'une partie de la seigneurie de Marigny, qu'il possédait du chef de sa femme Agnès, après la mort de Marguerite de Marigny (n° 271). A la mort de Marguerite et de Marie, Poincet se trouva, du chef de sa femme, seul seigneur de Marigny. Poincet et Agnès vivaient encore en 1279 (n° 273); ils eurent pour fils *Guillaume*.

VII. Guillaume, seigneur de Thil et de Marigny.

Guillaume épousa *Isabeau*, fille de Jean, comte de Grandpré (n° 285). Au mois de janvier 1303, il est qualifié *sire de Thil et de Marigny, écuyer* (n° 283). En 1312, du consentement d'Isabeau, sa femme, il vend à Louis-le-Hutin, fils aîné du roi de France, comte de Champagne, une partie des biens provenant de sa mère Agnès et de ses tantes, Marguerite et Marie (n° 285). Ces aliénations continuent en 1313 (n° 286). L'an 1314, le seigneur de Marigny faisait partie de l'association des seigneurs formée pour résister à la cupidité de Philippe-le-Bel (n° 287).

Guillaume eut pour fils et successeur *Jean* (n° 294).

VIII. Jean I^r, seigneur de Thil et de Marigny.

Jean épousa en premières noces *Agnès de Frolois*. En 1342, il était conseiller du roi; et connétable de Bourgogne, au mois de janvier 1346. Il avait alors perdu sa première femme et avait pris, en secondes noces, *Jeanne, dame de Châteauvillain*, fille de Jean III de Châteauvillain (n° 294). Jean porta dans la maison de Châteauvillain la seigneurie de Marigny. Il était mort avant 1355, ayant eu, de Jeanne de Châteauvillain un fils nommé *Jean*: c'est Jean II de Thil, plus connu sous le nom de Jean IV de Châteauvillain.

III. — CHATEAUVILLAIN. — MARIGNY.

IX. Jean IV, seigneur de Châteauvillain, Thil, Marigny, Grancey.

Jean IV fut seigneur de Thil et de Marigny, par son père, Jean 1^{er} de Thil, et seigneur de Grancey, par sa femme Jeanne de Grancey (1) ; après la mort de sa mère, Jeanne de Châteauvillain, il prit le titre et les armes de Châteauvillain. Jeanne de Châteauvillain conserva en douaire, jusqu'à sa mort, entre autres terres, celles de Châteauvillain et de Marigny, comme on le voit, par l'hommage qu'elle fit, le 2 mai 1362, à Henri de Poitiers, évêque de Troyes (n° 302). Jeanne s'étant remariée, en quatrième noces, à Enguerrand d'Eudin, ce dernier faisait hommage, vers 1370, à l'évêque de Troyes, de la terre de Marigny avec Jean IV : Enguerrand comme mari de Jeanne et Jean comme héritier de Marigny (n° 308). En 1374, au mois de janvier, Enguerrand d'Eudin, à cause de sa femme, s'intitule seigneur de Châteauvillain et de Marigny (n° 313). Jeanne de Châteauvillain était morte en 1397 ; Jean IV de Châteauvillain vivait encore en 1411 (2). Il eut trois enfants : *Guillaume, Bernard et Marie*.

X. Bernard, seigneur de Châteauvillain, Grancey, Thil, Marigny.

Bernard était le second des fils de Jean IV de Châteauvillain ; il reçut d'abord en partage les terres de Thil et de Marigny, puis en 1439, après la mort de son frère aîné, Guillaume de Châteauvillain, il lui succéda comme seigneur de Châteauvillain et de Grancey (3). Bernard épousa *Jeanne de Vé*. En 1314, Bernard et Jeanne, par contrat d'échange, transportaient, du consentement de leur fils

(1) Duchesne. *Histoire de la maison de Châteauvillain*, p. 69.

(2) *Ibid.*, p. 70.

(3) *Ibid.*, p. 77.

Jean V, moitié de la forteresse de Marigny et 80 livres tournois de rente annuelle à Guillaume de Marcilly, écuyer, et Isabelle de Guerchy, sa femme (n° 320).

XI. Jean V, seigneur de Châteauvillain, Grancey, Thil, Marigny.

Jean V succéda à Bernard comme seigneur de Marigny. Dès l'an 1431, il était marié à *Jeanne de Villiers-Sexel*; le 13 mai 1441, il consentait à l'échange d'une partie de la seigneurie de Marigny, et dans cet acte il est dit seigneur de Marigny (n° 320). Dès l'an 1443, Jean V avait épousé en secondes noces *Louise Rollin*, fille de Nicolas Rollin, chevalier, chancelier de Bourgogne. En 1444, il fait hommage de la terre de Marigny à Jean Léguisé, évêque de Troyes (n° 321). Le 18 mars 1446, il demande au chapitre de la cathédrale de Troyes réduction d'une rente que le chapitre percevait sur la terre de Marigny (n° 322).

Dans le cours de cette année, ou au commencement de l'année suivante, la seigneurie de Marigny passa de la maison de Châteauvillain à la famille des Ursins : le mercredi 18 novembre 1447, le chapitre de la cathédrale de Troyes décide qu'il faut écrire au chancelier du roi, *Guillaume Jouvenel des Ursins, nouveau seigneur de Marigny*, au sujet de la rente que le chapitre percevait sur la terre de Marigny, car un différend au sujet de cette rente existait entre le chapitre et *Jean V de Thil, dernier seigneur de Marigny*.

Nous terminons ici notre catalogue des anciens seigneurs de Marigny.

La seigneurie de Marigny, après avoir demeuré environ 300 ans successivement, à peu près à parties égales, dans les trois maisons de Trainel, Thil et Châteauvillain, était réunie de nouveau en 1447 à la seigneurie de Trainel, dans la maison des Ursins.

SECONDE PARTIE

PREUVES

§ I. — Chartes et autres pièces.

1062-1089.

1. — DÉODAT DE TRAINEL figure parmi les seigneurs, témoins du privilège accordé au chapitre de Saint-Quiriace de Provins, par Richer, archevêque de Sens, sur la demande de Thibaut I^{er}, comte de Champagne.

(*Docum. histor. inéd. tirés de la Bibliot. royale*, t. I, p. 490.)

1079, juin.

2. — PONCE, *dominus Pontis castri* (Pont-sur-Seine), donne à l'abbaye de Cormery l'église de *Stabulis*, dans l'ancien diocèse de Sens (c'est l'église des Tables de Trainel, Aube, dédiée à Saint-Gervais), pour y établir un prieuré. A cet effet, Ponce remit volontiers l'église de Trainel entre les mains de Richer, archevêque de Sens, du consentement de son épouse, CARAVICINA, et de leurs enfants, ANSEU, GARNIER et le troisième PHILIPPE, qui s'appelle aussi MILON (et qui sera plus tard évêque de Troyes).

(*Gallia Christ.*, t. XII, Instr. col. 14.)

1083-1121.

3. — PHILIPPE ou MILON de Pont-sur-Seine, évêque de Troyes.

(*Gallia Christ.*, t. XII, col. 496.)

1095, 17 novembre au plus tard.

4. — Lettres du pape Urbain II à GARNIER, fils de Ponce, seigneur de Pont-sur-Seine et de Trainel. Le pape lui ordonne, sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*, de mettre en liberté Lambert, évêque d'Arras, qu'il avait saisi avec ses bagages et sa suite.

(*Migne. Patrol. Lat.*, t. CLI, col. 429.)

5. — Lettres du pape Urbain II à Richer, archevêque de Sens, pour le charger de notifier à *Garnier de Pont-sur-Seine* l'ordre apostolique renfermé dans les lettres précédentes adressées à Garnier lui-même.

(Ibid. *Patrol. Lat.*, col. 430, cfr. sup. n° 4.)

1106.

6. — PONCE LE JEUNE, neveu de l'évêque de Troyes, ayant épousé par force Mathilde, fille de Hugues le Blanc, Mathilde qui avait été donnée par ses parents à Galéran, chambrier du roi, en appela à l'évêque Brunon, légat du pape en France. Cette affaire ayant été entendue plusieurs fois, le mariage de Ponce fut déclaré nul, et Mathilde libre de se marier avec qui elle voudrait.

(Ivon. *ep. CLXVI* Humbaldo, *ep. Antissiod.*)

1096, au plus tard.

7. — Du temps de l'archevêque Richer de Sens, GARNIER, fils de Ponce l'Ancien, donne à l'abbaye de Cormery l'église de Sainte-Marie de Trainel, dont le curé sera à la présentation du prieur de Saint-Gervais de Trainel, dépendant de l'abbaye de Cormery. La mention de cette donation se trouve dans une charte, sous le sceau Daimbert, archevêque de Sens, 1102.

(*Cartul. Cormery*, p. 106.)

1100, au plus tard.

8. — PONCE, de *Pont-sur-Seine*, figure parmi les seigneurs témoins de la donation des coutumes de Rouilly-Saint-Loup, faite à l'abbaye de Laint-Loup de Troyes, par le comte Hugues.

(Archiv. Aube, *Origin. Saint-Loup.*)

1104.

9. — Molême. PONCE, *seigneur de Trainel*, fait partie des barons qui accompagnent Hugues, comte de Champagne, à l'abbaye de Molême. Le comte partait pour la croisade.

(D. Achery. *Spicileg.*, in-4°, t. IV, p. 241-243.)

Vers 1108.

10. — Troyes, le jour de l'Épiphanie. *Philippe de Pont*, évêque de Troyes, donne à l'abbaye de Molême l'église de Planty, après l'avoir retirée des mains de *Garnier, seigneur de Pont*, son frère, qui la tenait en fief (*nefas!* dit Philippe).

(1^{er} *Cartul. Molême*, fol. 39 v°.)

1110.

11. — GARNIER, *seigneur de Pont et de Trainel*, et PHILIPPE, évêque de Troyes, fondent le prieuré de Saint-Hilaire (Aube). L'évêque de Troyes appelle Garnier *consanguineus meus illustris vir Garnerius, Pontium et Trianguli dominus*.

(1^{er} Cartul. Molême, fol. 89 ro).

Vers 1114.

12. — ANSEAU, *seigneur de Trainel*, amène les trois neveux d'Anseau de Bernières, archidiacre de Troyes, puis religieux de Molême, à consentir à la donation faite à l'abbaye de Molême par leur oncle, et ayant pour objet tout ce qu'il possédait à Gumery (Guitmeriaco); sous le sceau de Daimbert, archevêque de Sens.

(1^{er} Cartul. Molême, fol. 48 vo.)

1127.

13. — ANSEAU DE TRAINEL et GARNIER, son frère, avec *Eudes de Villemaur et Milon de Nogent-sur-Seine*, étant réunis à Montiez, contribuent à la fondation de l'abbaye de Vaultuisant.

(*Gallia Christ.*, t. XII, Instr. Sens, n° XXVII.)

1129 (v. st.), 1^{er} avril.

14. — Vaultuisant, le jour de la bénédiction du monastère. Colombe, femme de Hugues d'Eglény, donne par les mains de Henri, archevêque de Sens, aux religieux de l'abbaye de Vaultuisant, toute la dîme qui lui appartient sur les terres que les dits religieux cultivent de leurs propres mains, ou font cultiver, sur le territoire de Courgenay (Yonne). Garnier, fils de dame Colombe, avait accordé cette dîme *quelque temps auparavant*, en présence d'Anseau de Trainel, à Villemaur.

(Cartul. Vaultuisant, fol. 49 ro.)

1129 (v. st.), 1^{er} avril.

15. — ANSEAU DE TRAINEL est témoin de la donation faite par Foulques de Lailly et Marie, sa femme, entre les mains de Henri, archevêque de Sens, à l'abbaye de Vaultuisant, le jour de la bénédiction du monastère. Foulques et sa femme abandonnent aux religieux de Vaultuisant la dîme de toutes les terres qu'ils pourront cultiver ou faire cultiver sur la paroisse de Lailly (Yonne).

(Archiv. Yonne. *Origin. Vaultuisant*).

1131.

16. — ANSEAU, *seigneur de Trainel*, contribue à la seconde fondation de l'abbaye d'Andécies (Marne). Il donne à l'abbaye : 1^o la grosse dime de *Chomines* (Echemines, Aube); 2^o tout droit d'acquérir librement sur ses terres; 3^o il approuve comme suzerain la donation de la grange de Soissy, faite à l'abbaye par Guy, chevalier de Saint-Mesmin.

(*Gallia Christ.*, t. X, Instr. col. 166, E.)

1145.

17. — ANSEAU DE TRAINEL abandonne toute prétention sur les femmes libres de la rivière de l'Ardusson qui, à l'avenir, se marieront avec les hommes de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes. *Hélissende*, femme d'Anseau, et leurs enfants *Anseau* et *Garnier*, consentent à cet accord.

(*Cartul. Saint-Loup*, fol. 23^{ro} et 41^{ro}.)

Avant le 16 décembre 1145.

18. — HENRI de Pont-sur-Seine donne au prieuré de Foissy, près de Troyes, un muid de froment et un muid de mouture, dans son moulin de Pont.

(*Bulle du pape Eugène III*, Archiv. Aube. Origin. Foissy.)

1146, au plus tard.

19. — Fondation du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Trainel, dépendant de l'abbaye du Paraclet. Hugues, archevêque de Sens, présent à Trainel le jour de l'entrée des religieuses, leur remet la clef de l'église de Sainte-Madeleine et les confie aux soins de la charité d'Anseau, *seigneur de Trainel*; il confirme aussi, comme suzerain, plusieurs biens donnés à ces religieuses par le même Anseau, en présence d'Anseau, de sa femme et de ses enfants, de Manassés de Garlande, archidiacre de Sens. (Manassés était évêque d'Orléans à la fin de 1146).

(Archiv. Aube, Origin. Paraclet.)

1146.

20. — Au prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Trainel. Accord entre Norpand, abbé de Vauluisant, et Héloïse, abbesse du Paraclet, au sujet des biens des deux abbayes, sis à Bagnoux (Marne), Pont, Trantauff, Lanerot, Marcilly-le-Hayer, Planty,

Saint-Martin-de-Bossenay, Gelannes (Aube). Témoins : *Anseau*, seigneur de Trainel, *Garnier*, son fils, dame *Hélissende*, femme d'*Anseau*, et dame *Comtesse*, sœur d'*Anselme*.

(*Cartul. Paraclet*, fol. 128 v°.)

1146.

21. — PHILIPPE, fils de Thierry dit Boit-la-Seine (*Bibens Sequanam*), donne à l'abbaye de Vauluisant tout ce qu'il possède sur le ruisseau de Lalain, entre Lailly et Courgenay. Cette donation est approuvée par *Anseau de Trainel*, comme suzerain, par sa femme *Hélissende* et leurs enfants *Anseau*, *Garnier* et *Garin*.

(*Cartul. Vauluisant*, fol. 45 r°.)

1146, 31 mars, jour de Pâques.

22. — Vézelay. Les principaux de la noblesse et du clergé ayant été rassemblés par le roi à Vézelay, pour la fête de Pâques, où Saint-Bernard devait prêcher la croisade, *Anseau II* et *Garnier II* de Trainel s'y trouvèrent et se croisèrent avec le jeune Henri, fils du comte Thibaut. Mais les préparatifs de guerre durèrent plus d'un an, et Louis VII ne sortit de Paris qu'après la Pentecôte, 8 juin 1147.

(Bouquet, t. XII, col. 126, AC, et 88, CD.)

1146.

23. — Saint-Florentin. *Ponce de Trainel*, qui avait précédemment donné aux moines de Prully sa terre de Cerilly, renouvelle cette donation.

(*Cartul. Vauluisant*, fol. 79 r°.)

1146.

24. — Etienne de Sormery et Guiard, son frère, étant à l'entrée de la forêt d'Ervy, le jour où Milon d'Ervy et ses chevaliers se croisèrent pour suivre le roi de France, ratifièrent la donation que leur père avait faite à Vauluisant, de tout ce qu'il possédait à Cerilly; *Anseau de Trainel* fut témoin de cette donation.

(Archiv., Yonne, Orig. *Vauluisant*.)

1146.

25. — Foissy-sur-Vanne. Hugues de Vareilles donne à l'abbaye de Vauluisant tout ce qu'il possédait depuis Lailly jusqu'à

Courgenay, excepté la forêt de Lancy. Il confirme ensuite cette donation, en présence d'*Anseau de Trainel*, à Foissy-sur-Vanne.
(*Cartul. Vauluisant* fol. 45 r.)

1146.

26. — Pierre, fils de Houdier de Sens, en partant pour la Terre-Sainte, donne à l'abbaye de Vauluisant tout ce qu'il possède sur le territoire de Courgenay. *Anseau de Trainel* approuve cette donation, en qualité de suzerain.
(*Cartul. Vauluisant*, fol. 46 v.)

1146.

27. — Foulques de Lailly et Arthur, son gendre, donnent à l'abbaye de Vauluisant plein droit d'usage dans leur terre et leur bois de Lailly. Témoins : *Anseau de Trainel* et *Garnier*, son frère, *Anseau Gâteblé* (Vastans-Segetem), *Garnier de Foissy*...
(*Cartul. Vauluisant*, fol. 42 v.)

1146.

28. — ANSEAU DE TRAINEL et GARNIER, son frère, sont témoins de la donation faite à l'abbaye de Vauluisant par Milon de Nogent, de tout ce que les religieux pourraient acquérir dans son fief de Courgenay. Milon ratifia cette donation avant de partir pour la croisade, et *Anseau de Trainel* fut de nouveau témoin, sous le sceau de Hugues, archevêque de Sens, et de Henri, évêque de Troyes.
(Archiv. Yonne, *Origin. Vauluisant*.)

1147 1^{er} novembre.

29. — Bulle du pape Eugène III, adressée à Héloïse, abbesse du Paraclet, constatant qu'*Anseau de Trainel* donne à l'abbaye du Paraclet droit d'usage dans les bois de Courgivolt, de Pouy, de Marcilly-le-Hayer et dans tous ses autres bois.
(Archiv. Aube, *Origin. Paraclet*.)

1151, au plus tard.

30. — Accord entre le seigneur de Trainel et le chapitre de la cathédrale de Troyes, par lequel le seigneur de Trainel abandonne au chapitre, moyennant cent trente livres, ses prétentions sur Orvilliers, Saint-Georges, Vallant et jusqu'à la Seine. Cet accord est confirmé par une bulle du pape Eugène III, du 31 décembre 1151.
(Archiv. Aube, *Origin. Chapitre de la Cathédral*.)

1151.

31. — A Sens, en présence du roi Louis-le-Jeune. Charte de l'archevêque Hugues, par laquelle « ANSELMUS DE TRIANNEL et « *fratres ejus*, GARNERIUS et GARINUS, » donnent à l'abbaye de Pontigny leurs droits dans le bois de Saint-Etienne, ainsi que sur les granges de Bœurs et de Chailly. « *Laudavit donum, ELISSENDIS « mater supradictorum fratrum.* »

(Archiv. Yonne, *Origin. Pontigny.* — *Gallia Christ.*, t. XII, col. 109, E.)

1151.

32. — Thibaut III, comte de Champagne, fait connaître que Hugues des Hanches donne à la léproserie des Deux-Eaux de Troyes tout ce qu'il possède à Pannetières, sur le finage de Pâlis, du fief des seigneurs de Trainel, *Anseau* et *Garnier*. Parmi les témoins : *Gaucher*, moine de Clairvaux, *oncle des seigneurs de Trainel*.

(Archiv Aube, *Origin. Deux-Eaux.*)

1151 (v. st.), du 10 janvier au 29 mars 1152.

33. — ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri-le-Libéral reconnaît qu'il ne peut mettre hors de sa main : 1^o la garde de Chablis, 2^o le droit de gîte une fois l'an, 3^o le serment de fidélité des hommes de cette ville ; quoique Henri ait disposé en faveur d'Anséric de Montréal des revenus de la garde de Chablis.

(Teulet. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 68, n^o 118. — Chantereau. *Preuv.* p. 3-4.)

1152.

34. — Eglise cathédrale de Meaux. ANSEAU et GARNIER DE TRIAGNEL (avec Eudes de Pougy et Anseau d'Onjon) figurent parmi les témoins dans la charte par laquelle Henri 1^{er}, comte de Champagne, abandonne au Chapitre de Meaux son droit de vinage sur leurs vignes.

(*Hist. des Comtes de Champagne*, t. III, p. 441.)

1152-1181.

35. — Dans le 1^{er} registre des *Feoda Campanie*, rédigé sous le

règne de Henri-le-Libéral, on lit : « le seigneur de Trainel et son frère, tous deux hommes-liges du comte de Champagne. »

(*Histoire des Comtes de Champ.*, t. II, append., p. IX.)

Vers 1153.

36. — Donzi. ANSEAU DE TRAINEL, par la faveur de Henri-le-Libéral, est fiancé à la fille de Geoffroi III, seigneur de Donzi. Geoffroi donna en mariage à sa fille le château de Neuilly-Saint-Front, et la moitié du bourg et de la seigneurie d'Oulchy, mais non le château qui appartenait au comte de Champagne. Anseau, en reconnaissance de cette libéralité, aurait payé à Geoffroi cinq cents livres et Henri-le-Libéral ratifia cette convention. La consommation de ce mariage ayant été renvoyée à une époque ultérieure, Geoffroi accorda la main de sa fille à Etienne, comte de Sancerre, frère de Henri-le-Libéral. Anseau de Trainel, ayant mis dans ses intérêts Hervé fils aîné de Geoffroi, Henri-le-Libéral et Louis VII lui-même, vint attaquer Geoffroi de Donzi qui abandonna à Anseau ce qu'il lui avait promis à Neuilly et à Oulchy, comme dommages et intérêts des cinq cents livres données par Anseau, et de l'insulte qu'on lui avait faite en lui enlevant sa fiancée. Environ quinze ans plus tard, Anseau céda ces biens à Henri-le-Libéral, en échange de la moitié du péage de Pont-sur-Seine et des portes de Provins (cfr. n° 489.)

(Bouquet, t. XII, fol. 128, B-C. — Voir surtout la déposition de Gui Gâteblé, *ibid.*, *note*. — Gui Gâteblé fut témoin oculaire d'une partie de ces faits qu'il raconte en 1217 ; il était donc fort âgé.)

1153.

37. — ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle Henri I^{er}, comte de Champagne, reconnaît que la procuration qui lui appartient à Saint-Martin-du-Tertre doit être payée par les hommes du lieu, et non par l'abbaye de Saint-Martin de Tours.

(*Histoire des Comtes de Champ.*, t. III, p. 443.)

38. — Lachy (Marne, canton de Sézanne). ANSEAU DE TRAINEL est témoin de la charte par laquelle le comte Henri-le-Libéral amortit les maisons et moulins de Saint-Ayoul et accorde aux religieux la justice de la ville et châtellenie de Provins, pendant les sept premiers jours de la foire de Saint-Ayoul.

(Bourquelot. *Hist. de Provins*, t. II, p. 380.)

39. — Vitry, dans le palais du comte. ANSEAU DE TRAINEL, bouteillier, est témoin de la charte par laquelle Henri, comte de Champagne, constate la transaction entre l'abbaye de Toussaints-en-l'Isle de Châlons-sur-Marne et Pierre de Frignicourt, au sujet des moulins de ce lieu.

(Archiv. Marne, *Cartul. Toussaints*, p. 27-28.)

1154.

40. — Provins. ANSEAU DE TRAINEL, bouteillier, est témoin de la charte par laquelle le comte Henri confirme à Pierre, abbé de Montier-la-Celle, près Troyes, toutes les donations faites à cette abbaye par ses ancêtres.

(*Docum. histor. extraits de la Biblot. Royale*, t. II, p. 35.)

1155.

41. — Troyes. ANSEAU DE TRAINEL et GARNIER, son frère, sont témoins dans la charte par laquelle le comte Henri I^{er}, à la prière de Héli ssende, prieure de Foissy, exempte de sa justice Guillaume Langlois, pour tout le temps que ce dernier résidera dans la maison des religieuses de Foissy, à Bar-sur-Aube.

(Archiv. Aube, *Origin. Foissy*.)

42. — Pont-sur-Seine. ANSEAU DE TRAINEL est témoin avec Ancher, prieur du Saint Sépulchre, dans la charte par laquelle le comte Henri abandonne au prieuré de Saint Sépulchre, à Samblières, aujourd'hui Villacerf (Aube), son droit de sauvement et d'avone rie sur les hommes de Chapelle-Vallon (les Petites-Chapelles, Aube).

Le roi Charles VI confirma cette charte au mois d'avril 1395.

(*Ordonnances des rois de France*, t. VIII, p. 1.)

1155-1202.

43. — MILON DE TRAINEL, fils d'Anseau I^{er} de Trainel et d'Elis sende, fut élu abbé de Saint-Marion d'Auxerre, à l'âge de 32 ans, en 1155, et mourut le 17 mars 1202, fort honoré des souverains pontifes, des évêques, des rois et des princes.

(*Gallia Christ.*, t. XII, col. 473.)

1157.

44. — Troyes. ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri I^{er} donne à l'abbaye de Clairvaux une forge à Vassy.

(Bibl. Troyes, *Cartul. Clairvaux*, p. 389.)

1158.

45. — Troyes. ANSEAU DE TRAINEL et GARNIER, son frère, sont témoins dans la charte par laquelle le comte Henri I^{er} donne plusieurs serfs à l'abbaye de Montiéramey.

(Archiv. Aube, *Origin. Montiéramey.*)

46. — Château-Thierry. ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte, par laquelle le comte Henri déclare qu'il rend à Archambaud de Sully 120 liv. provins de rente données en fief au même Archambaud, par le comte Thibaut II, son père.

(Chantereau, t. II, p. 4.)

1159.

47. — Un fief de HENRI DE TRAINEL figure parmi les biens de l'abbaye de Saint-Remy de Sens, dans la charte de confirmation, sous le sceau de Hugues de Toucy, archevêque de Sens.

(*Gallia Christ.*, t. XII, Instr., col. 360, B.)

1159, 1^{er} octobre.

48. — Provins. ANSEAU DE TRAINEL (*buticularius*) figure parmi les témoins de la charte du comte Henri, en faveur de l'abbaye de Saint-Jacques.

(*Gallia Christ.*, t. XII, Instr., col. 44, B.)

1159.

49. — Provins. ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri I^{er} donne aux Templiers une rente de 24 livres de Provins sur les foires de Troyes, en remplacement de 10 marcs d'argent, dont sept leur avaient été donnés par son père, et trois par lui.

(*Hist. des Comtes de Champagne*, t. III, p. 450.)

1161.

50. — A Provins. ANSEAU DE TRAINEL, bouteillier du comte de Champagne, figure parmi les témoins de la donation du comte Henri en faveur des chanoines de Saint-Quiriace.

(*Gallia Christ.*, t. XII, Instr. col. 48, B.)

51. — GARNIER DE TRAINEL et Guillaume, fils du comte de Nevers, paraissent comme témoins dans la transaction entre l'abbaye

de Saint-Julien d'Auxerre et le comte de Joigny, au sujet de la terre de Migennes.

(Quantin. *Cartul. gén. de l'Yonne*, t. II, p. 131.)

52. — ANSEAU DE TRAINEL, boutillier, est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri 1^{er} renonce au service féodal qui lui est dû par l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires, pour la moitié de l'eau de la Seine entre le moulin de Sainte-Maure et le gué de Saint-Benoit.

(Archiv. Aube, *Origin. Saint-Martin-ès-Aires*.)

53. — PROVINS. DIET DE TRAINEL donne à l'abbaye de Vaultuisant tout ce qu'il possède à Bernières; Henri de Champagne, en qualité de suzerain, approuve cette donation.

(*Cartul. Vaultuisant*, fol. 99 v^o.)

54. — Charte notice de Henri, évêque de Troyes, en faveur de l'abbaye de Larrivour. Entre autres donations, il rappelle celle de Frédéric qui donne à Larrivour une terre pour la grange de Don-l'Evêque (entre Somme-Fontaine et Marcilly), et tout ce que les religieux pourront acquérir dans son fief jusqu'à le *Hait et Marcheli* (Marcilly-le-Hayer). HELIZENDIS, *domina de Trianel*, est témoin. HERMENGARDIS DE TRIANEL, appelée ailleurs femme de Simon Boissel, donne à Larrivour tout ce qu'elle possède *apud Pestem* (al. Pestaigni); Anselme Gasteblé, comme suzerain, confirme cette donation. On trouve aussi parmi les témoins de ces donations OTRANNUS GASTEBLÉ DE PLASEI (Plassis-Gâteblé).

(Archiv. Aube, *Origin. Larrivour*.)

1161-1168.

55. — HERMESENDE DE VILLEMAUR, femme de HENRI DE TRAINEL, donne à Pierre, abbé de Vaultuisant, et à l'abbaye tout ce qu'elle possédait à Courgenay. HENRI et ARNOUL, ses enfants et sa fille ELISABETH (al. Isabelle), ratifient cette donation. Sous le sceau de Hugues, archevêque de Sens.

(Archiv. Yonne, *Origin. Vaultuisant*.)

1162.

55 bis. — ANSEAU DE TRAINEL et GARNIER, son frère, sont témoins de l'accord entre les lépreux des Deux-Eaux et les héritiers de Henri d'AVANZ, au sujet de la vallée des *Losenges*. Le comte Henri scelle cet accord.

(Archiv. Aube, *Origin. Deux-Eaux*.)

56. — HERMIENARZ DE TRIAGNEL et HENRI, son fils, donnent à l'abbaye de Pontigny le plein droit d'usage dans la forêt de Saint-Loup. ISABELLE, fille d'Ermeniade et ARNOEL, son fils, clerc, et Diet, mari d'Isabelle, consentent à cette donation qui est faite par la main d'ANSEAU DE TRAINEL et de GARNIER, son frère, tous deux se portant fort pour l'abbaye de Pontigny.

(Archiv. Yonne, *Origin. Pontigny.*)

1162 (v. st.), le 25 février.

57. — ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri 1^{er} donne à l'abbaye de Saint-Loup de Troyes : 1^o la redevance, dite *fresingas*, qui lui était due à Rouilly-Saint-Loup; 2^o les hommes qu'il avait à Lusigny.

(Archiv. Aube, *Origin. Saint-Loup.*)

1163.

58. — ANSEAU, *seigneur de Trainel*, témoin dans la charte par laquelle Henri, comte de Champagne, donne le bois de Waut au prieuré de Molême, appelé l'*Abbaye-sous-Plancy*.

(2^e *Cartul. Molême*, fol. 92 *vo.*)

56. — ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri notifie 1^o à Huldearde, abbesse de Notre-Dame de Bricot (Marne), que Dreux, abbé, et les religieux de Montier-la-Celle abandonnent tous les droits sur les biens de l'abbaye de Bricot; 2^o qu'en récompense, il donne à l'abbaye de Montier-la-Celle 20 s. de rente sur le *precursus nundinarum equorum*, à la foire de Saint-Jean de Troyes.

(Archiv. Aube, *Copie. Montier-la-Celle et Inventaire*, fol. 44, n^o 25.)

60. — Lagny et Meaux. ANSEAU DE TRAINEL est témoin avec Thibaut, comte de Blois et Guillaume, frères du comte de Champagne, de la charte par laquelle le comte Henri-le-Libéral donne à Hugues, abbé de Saint-Pierre de Lagny, le marais de *Leschis*.

(Bibliot. impér., *Cartul. Lagny*, fol. 25 *ro.*)

1163, 22 novembre.

61. — Bulle d'Alexandre III, en faveur de l'abbaye de Vauluisant. On voit qu'ANSEAU DE TRAINEL est un des fondateurs de l'abbaye et des deux granges de Beauvoir et de Touchebœuf. La

grange de Cerilly est fondée par MANASSÈS DE VILLEMAUR, EUDES, son fils, et PONCE DE TRAINEL.

(Quantin. *Cartul. gén. de l'Yonne*, t. I, p. 156-159.)

1164, au plus tard.

63. — ANSEAU DE TRAINEL établit un chapitre de chanoines dans la chapelle de son château de Trainel. Cette petite collégiale est dédiée à la *Très-Sainte-Trinité*.

(*Cartul. Cormery*, p. 124.)

1164.

63. — Provins. Sous le sceau de Henri, comte de Troyes, charte d'accord entre ANSEAU, *seigneur de Trainel*, et le prieur de Saint-Gervais de Trainel, au sujet des chanoines qu'Anseau venait d'établir dans son château.

(*Cartul. Cormery*, p. 124.)

64. — Provins. ANSEAU DE TRAINEL, bouteillier, est témoin de la charte par laquelle Henri-le-Libéral pose les limites de la foire de mai, à Provins, et règle les droits qu'il prélèvera sur les marchands.

(Bourquelot. *Hist. de Provins*, t. II, p. 386.)

1165.

65. — Provins. ANSEAU DE TRAINEL, bouteillier, est témoin et garant dans la charte par laquelle le comte Henri-le-Libéral s'engage envers Etienne, évêque de Meaux, à ne plus imiter et à ne plus laisser imiter, à l'avenir, sur ses terres, la monnaie de Meaux.

(Martène. *Amplissima Collect.*, t. I, col. 873.)

66. — Troyes. ANSEAU DE TRAINEL est témoin de la charte par laquelle le comte Henri constate les donations faites aux Templiers de la Villeneuve-lez-Châlons par Jean et Hugues de Possesse.

(Edouard de Barthélemy. *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. I, p. 402.)

67. — Troyes. ANSEAU DE TRAINEL est témoin de la charte par laquelle le comte Henri confirme les donations faites par Jean de Possesse à l'abbaye de Montier-en-Argonne et à celles de Cheminon, la Chalade, Haute-Fontaine et Trois-Fontaines.

(Edouard de Barthélemy. *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. II, p. 426-427.)

1166.

68. — ANSEAU et GARNIER DE TRAINEL servent de caution au comte de Nevers, dans ses démêlés avec l'abbaye de Vézelay.

(Bouquet, t. XII, col. 336-342.)

69. — Troyes. ANSEAU DE TRAINEL est témoin de la charte par laquelle le comte Henri constate que dans sa cour, en présence de ses barons, Geoffroi, fils de Dreux Strabon de Villemaur, a abandonné les prétentions qu'il élevait sur les biens précédemment acquis par l'abbaye de Vaultuisant.

(Quantin. *Cartul. gén. de l'Yonne*, t. II, p. 186.)

70. — Troyes. GARNIER DE TRAINEL, qualifié baron, est témoin de la charte du comte Henri, constatant un jugement rendu par sa cour sur la demande de Gui et d'Anseau de Garlande qui voulaient être mis en possession des biens de Hugues de Possesse.

(*Revue histor. de Droit franç. et étrang.*, t. VII, p. 59-70.)

1167.

71. — ANSEAU DE TRAINEL est témoin de la charte par laquelle le comte Henri donne à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif deux maisons à Provins et ce qu'il possédait à Naud. Le comte fit cette donation parce que, s'étant rendu par dévotion à l'église de Saint-Pierre-le-Vif, pour invoquer les saints martyrs Savinien, Potentien et Altin, il avait reçu des reliques de Saint-Potentien et de Saint-Altin, qu'il déposa à Troyes, dans l'église collégiale de Saint-Etienne.

(Archiv. Yonne, *Origin. Saint-Pierre-le-Vif.*)

72. — Henri, évêque de Troyes, fait connaître qu'Itier de Courceaux a donné droit d'usage dans ses bois de Thorigny à l'abbaye de Vaultuisant. ANDRÉ, *comte de Brienne*, et gendre d'Anselme de Venisy, et GUI GASTEBLÉ ratifient cette donation comme suzerains.

(Archiv. Yonne, *Origin. Vaultuisant.*)

73. — ANDREAS, *comes Breniensis* (appelé dans la même charte André de Venisy), gendre d'Anselme de Venisy, et GUI GASTEBLÉ, en qualité de seigneurs feudataires, approuvent le droit d'usage dans les bois de Thorigny, accordé par Itier de Courceaux à l'abbaye de Vaultuisant.

(Archiv. Yonne, *Origin. Vaultuisant.*)

1168.

74. — ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle Hugues du Puiset, comte de Bar-sur-Seine, du consentement de Pétronille, son épouse, donne à l'abbaye de Mores tout ce qu'il possède sur les finages de Villenesse et de Mores. Sous le sceau de Gauthier, évêque de Langres, et en présence de Henri, comte de Champagne.

(Bibliot. impér., F. Franç., 5995, fol. 67 v°.)

1169.

75. — Troyes. ANSEAU de TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri I^{er} constate qu'Artaud, son chambrier, a acquis : 1^o de l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires un four sis à Troyes, près de la Porte-du-Comte; 2^o et d'Ebrard, fauconnier, les oboles des boulangers de ce four.

(Archiv. Aube, *Origin. Hôtel-Dieu.*)

76. — Provins. ANSEAU DE TRAINEL, témoin dans une charte de Henri, comte de Troyes, en faveur du chapitre de Saint-Nicolas de Pougy.

(Archiv. Aube, *Copie. Chapitre Saint-Nicolas.*)

77. — Château-Thierry. ANSEAU DE TRAINEL figure comme témoin dans la charte par laquelle le comte Henri I^{er}, à la demande de l'abbé de Saint-Médard de Soissons, établit un marché à Sergy tous les samedis.

(*Hist. des Comtes de Champagne*, t. III, p. 455.)

1170, septembre.

78. — GARNIER DE TRAINEL, seigneur de Marigny, fait connaître que GILON DE MARIGNY, du consentement d'Adeline, son épouse, ratifie la donation faite par ses prédécesseurs à la léproserie des Deux-Eaux. Il s'agit d'une terre dans la vallée de Pars-les-Romilly, à charge par les lépreux de payer 18 deniers de cens annuel.

(*Cartul. Deux-Eaux*, fol. 4 v°.)

1171.

79. — Troyes. ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri I^{er} donne à l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires la dime des deux moulins *Ursariorum* et de Chaillouel, à Troyes, et le droit d'y moudre sans redevance un demi-muid par

semaine ; de plus, la pêche depuis le bief du moulin de Jaillard jusqu'à *Oriot*.

(Archiv. Aube, *Origin. Saint-Martin-ès-Aires*.)

80. — Nogent l'Artaud. ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri I^{er} fait connaître un jugement de sa cour déclarant que les serfs de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, à Damery, doivent $\frac{1}{4}$ sous de taille deux fois l'an.

(*Hist. des Comtes de Champagne*, t. III, p. 459.)

1172.

81. — Sézanne. ANSEAU DE TRAINEL *pincerna* (échanson) est témoin de la charte par laquelle le comte Henri affranchit les hommes d'Avize (arrondissement d'Épernay, Marne) de la justice et des exactions de ses prévôts, ainsi que de l'host et de la chevauchée, sauf certaines réserves.

(*Docum. histor. extraits de la Bibliot. Royale*, t. II, p. 39.)

1173.

82. — Troyes. ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri I^{er} accorde divers privilèges aux habitants de Maraye-en-Othe.

(*Hist. des Comtes de Champagne*, t. III, p. 462.)

1174.

83. — Provins. ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri I^{er} autorise les religieux de l'hôpital Saint-Bernard de Troyes, à moudre sans redevance deux setiers de blé par semaine aux moulins de l'Hôtel-Dieu-le-Comte.

(Archiv. Aube, *Origin. Saint-Bernard*.)

84. — Provins. ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri I^{er} donne à sa sœur Marie, autrefois duchesse de Bourgogne, 10 livres de rente annuelle sur la table de change qui se trouve placée la première devant la maison de Thibaut *de Foro*, vers l'église Saint-Jean, à Troyes.

(*Hist. des Comtes de Champ.*, t. III, p. 464.)

85. — Provins. — GARNIER DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri I^{er} donne à l'abbaye de Montierender la moitié du tonlieu des chevaux et des autres animaux qui se vendent aux foires de Bar-sur-Aube.

(Archiv. Haute-Marne, *Origin. Montierender*.)

86. — Troyes. GARNIER DE TRAINEL est témoin de l'accord entre Erard, comte de Brienne, et le chapitre de Chablis, au sujet de la terre de Préhy. Sous le sceau de Mathieu, évêque de Troyes.

(Archiv. Yonne, *Origin. Chapitre de Chablis.*)

87. — GARNIER DE TRAINEL est témoin dans le jugement rendu par Mathieu, évêque de Troyes, au sujet de la terre de Préhy. Les chanoines de Chablis, d'un côté, et Erard, comte de Brienne, de l'autre, posséderont cette terre en commun, excepté certains droits désignés.

(Quantin. *Cartul. gén. de l'Yonne*, t. II, p. 252.)

88. — GARNIER DE TRAINEL est choisi comme arbitre avec Girard, abbé de Montier-la-Celle, Guîtère, abbé de Saint-Loup de Troyes, et Jean de Possesse, dans les demêlés entre Hardouin, abbé de Larrivour, et Gauthier, abbé de Montiéramey, au sujet de la grange de Beaumont.

(Archiv. Aube, *Origin. Larrivour.*)

89. — GARNIER DE TRAINEL rapporte au comte Henri la sentence arbitrale dont il est question dans la charte précédente.

(Archiv. Aube, *Origin. Larrivour.*)

90. — GARNERIUS DE FOSSEIO (Foissy-sur-Vanne) et sa femme HERMENGARDE donnent à l'abbaye de Vauluisant moitié de leurs prés « *inter Villam novam* (Villeneuve-l'Archevêque) et *Malum passum* (Maurepas) » au nord de la Vanne, pour le repos de l'âme de GEOFFROI, leur fils. Leurs autres enfants, GARNIER, clerc, HUGUES, chevalier, et ISABELLE, leur fille, ratifient cette donation.

(Bibl. Imp. F. Franç. 5997, fol. 120 r^o.)

1175.

91. — ANSEAU DE TRAINEL et GARNIER DE MARIGNY sont témoins de la charte par laquelle le comte Henri affranchit Girard de Langres, Humbert Sagnerel et leurs héritiers de toutes tailles et exactions de l'host et de la chevauchée.

(Grosley. *Mém. histor. et critiq. pour l'histoire de Troyes*, t. II, p. 157.)

92. — ANSEAU DE TRAINEL est témoin de la charte par laquelle le comte Henri, après avoir fondé la Villeneuve-au-Châtelot (*Villanova inter calceiam Pontium et Pigny*), règle les libertés et le droit de commerce qu'il accorde aux habitants. Le roi Charles V

confirma cette charte à Paris le 16 mars 1877. Villeneuve est appelé *la Villeneuve-les-Pons-sur-Seine*.

(*Ordonnances des rois de France*, t. VI, p. 318.)

93. — GARNIER, *par la patience de Dieu, seigneur de Trainel*, fait connaître l'accord juré entre Guitère, abbé de Saint-Loup de Troyes, et Benoit de Pont-sur-Seine, au sujet du fief de Rigny-la-Nonneuse.

(Archiv. Aube, *Origin. Saint-Loup.*)

94. — GARNIER DE TRAINEL, *senescallus comitis Nivernensis*, est témoin dans la charte par laquelle Guillaume, archevêque de Sens, fait connaître 1^o que Gui, comte de Nevers, a donné à l'abbaye de Pontigny, pour le repos de son âme, *son clos de Saint-Martin*, à Auxerre ; 2^o que cette donation fut ratifiée par Mathilde, femme de Gui, et par Renaud, frère du comte.

(Archiv. Yonne, *Origin. Vauluisant.*)

1176.

95. — ANSEAU DE TRAINEL et GARNIER, son frère, sont témoins dans la charte par laquelle le comte Henri autorise son frère Guillaume, archevêque de Sens, à établir une foire à Briennon.

(Quantin. *Cartul. gén. de l'Yonne*, t. II, p. 283.)

96. — Troyes. ANSEAU DE TRAINEL et GARNIER, son frère, sont témoins dans la charte par laquelle le comte Henri constate que Hardouin, abbé, et l'abbaye de Larrivour, ont vendu à Pierre, abbé, et à l'abbaye de Vauluisant deux maisons à Sens. Prix : 650 marcs d'argent fin au poids de Troyes.

(Archiv. Yonne, *Origin. Vauluisant.*)

97. — Troyes. ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri 1^{er}, à la prière de Guitère, abbé de Saint-Loup, accorde divers privilèges à Humbert de Villehardouin et à Pierre de Verdun.

(*Cartul. Saint-Loup*, fol. 42 v^o.)

98. — Provins. ANSEAU DE TRAINEL, bouteillier, et GARNIER, *son frère*, sont témoins de la Charte par laquelle le comte Henri-Libéral confirme les privilèges accordés au chapitre de Saint-Quiriace et ajoute de nouvelles concessions.

(Bourquelot. *Hist. de Provins*. t. II, p. 392.)

99. — Le fief de HENRI DE TRAINEL figure parmi les biens de

l'abbaye de Saint-Remy de Sens, dans la charte de confirmation, sous le sceau de Guillaume de Champagne, archevêque de Sens.
(*Gallia Christ.*, t. XII, Instr. col. 53, A.)

1177.

100. — ANSEAU DE TRAINEL et GARNIER, son frère, sont témoins dans la charte du comte Henri, confirmant la fondation de l'abbaye de Charmoy (Marne).

(*Gallia Christ.*, t. I, Instr., col. 175, A.)

101. — Louis VII notifie que ANSEAU DE TRAINEL tient du roi la moitié de la forteresse de Villeneuve-sur-Vanne et tient de Henri, comte de Champagne, l'autre moitié.

(Teulet. *Layette du Trésor des Chartes*, t. I, p. 114, n° 277.

— Quantin. *Cartul. gén. de l'Yonne*, t. II, p. 292.)

102. — ANSEAU DE TRAINEL notifie la donation faite à l'abbaye de Vaultuisant par Daimbert-le-Chien et Gérard, son frère, de tout ce qu'ils réclamaient sur la terre de Lyvanne.

(Archiv. Yonne, *Origin. Vaultuisant*.)

103. — Provins. ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri I^{er} notifie les privilèges qui appartiennent aux habitants de la terre de Notre-Dame d'Oulchy.

(*Hist. des Comtes de Champ.*, t. III, p. 467.)

104. — Sézanne. ANSEAU DE TRAINEL est témoin de la charte par laquelle Henri, comte de Champagne, fait connaître et confirme les donations faites par André de la Ferté-Gaucher à l'abbaye de Molême.

(Toussaints du Plessis. *Hist. de l'église de Meaux*, t. II, p. 63.)

105. — Troyes. ANSEAU DE TRAINEL et GARNIER, son frère, sont témoins dans la charte par laquelle le comte Henri I^{er} et l'abbé de Montiéramey fondent une ville neuve à Chaource et Metz-Robert.

(*Cartul. Montiéramey*, fol. 70 r°.)

1179, au plus tard.

106. — GILLE ou JULIE DE TRAINEL, fille de Garnier II, était mariée à Hugues de Vergy, comme on le voit par la charte n° 109. Hugues de Vergy et Gilles de Trainel eurent pour enfants : 1° Garnier de Vergy, qui mourut assez jeune, sans avoir été marié ; 2° Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, qui continua la

postérité des aînés; 3° Gui de Vergy, évêque d'Autun, de 1224, octobre ou novembre, à 1245; 4° Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne, mariée au duc Eudes en 1199, au plus tard.

(Duchesne. *Maison de Vergy*, p. 109.)

1179.

107. — Troyes. ANSEAU DE TRAINEL et GARNIER, son frère, sont témoins dans la charte par laquelle le comte Henri 1° fait savoir qu'il est associé par l'abbé et le couvent de Saint-Sauveur-de-Vertus à la propriété de leur moulin à drap de Bierges; 2° il leur confirme plusieurs donations.

(Ed. de Barthelemy. *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. I, p. 356.)

108. — ANSEAU DE TRAINEL est témoin de la charte par laquelle le comte Henri confirme les donations qu'il a faites à l'abbaye de la Charmoye en la fondant.

(Ed. de Barthélemy. *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. I, p. 362.)

108 bis. — ANSEAU DE TRAINEL et GARNIER, son frère, sont témoins dans la charte par laquelle le comte Henri donne à la léproserie des Deux-Eaux la dime des bains de Troyes et autres biens.

(*Mém. de la Société d'Agric. de l'Aube*, 2° série, t. I, p. 526.)

109. — GARNIER DE TRAINEL, malade de la fièvre quarte, se fit conduire sur un chariot à la fontaine de Saint-Vinebaud, où il fut guéri par les mérites du saint, après s'être baigné pendant trois jours. En reconnaissance de ce bienfait, 1° il remet aux religieux du prieuré de Saint-Vinebaud, dépendant de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes, un muid d'avoine qu'ils lui payaient annuellement en droit de sauvement. Son fils GARNIER approuve cette donation. 2° GARNIER et son gendre, HUGUES DE VERGY, approuvent l'aumône faite par Guitère de Montangon qui, du consentement de sa femme Marcienne et de son fils Baudouin, abandonne aux religieux de Saint-Loup de Troyes tout ce qu'il possède à Auzon. 3° Les étrangers que les religieux de Saint-Loup recevront sur leurs terres de Cordouan et de Bossenay paieront à Garnier le droit de sauvement, tant qu'ils habiteront ces contrées.

(*Cartul. Saint-Loup*, fol. 50 v°.)

110. — Troyes. Charte de commune octroyée à la ville de

Meaux par Henri, comte de Champagne. ANSEAU DE TRAINEL et GARNIER, son frère, sont témoins.

(Teulet. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 179, n° 299.
— Brussel, t. I, p. 186.)

111. — PROVINS. ANSEAU DE TRAINEL est témoin dans la charte par laquelle le comte Henri I^{er} donne à l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay l'hôpital du lieu.

(*Hist. des Comtes de Champ.*, t. III, p. 471.)

Vers 1180.

112. — ANSEAU DE TRAINEL et GARNIER, son frère, sont témoins dans la charte par laquelle le comte Henri donne à l'abbaye d'Hermières en Brie la quatrième partie du bois *Le roi*.

(Teulet. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 128, n° 303.)

1180, 18 septembre, au plus tard.

113. — LOUIS VII confirme les possessions de l'église de Troyes. Parmi les *casamenta* de cette église tenus par les seigneurs de Trainel, on trouve le *castrum* de Venisy (Yonne, canton de Briennon).

(*Gallia Christ.*, t. XII, *Instr.* col. 284, C.)

1181.

114. — PROVINS. — GARNIER DE TRAINEL est témoin de la charte par laquelle la comtesse Marie constate une transaction.

(*Origin.*, collection de M. Michelin. — *Hist. des Comtes de Champ.*, t. III, p. 142.)

1181-1186.

115. — Dans le deuxième registre des *feoda Campanie*, le château de Marigny figure dans la liste des *castella jurabilia et red-dibilia*.

(*Hist. des Comtes de Champ.*, fol. 65 v°, t. II, append., p. XIII.)

1182.

116. — GARNIER DE TRAINEL est témoin de la donation faite devant la comtesse Marie à l'abbaye de Saint-Loup, par Jacques Roncevel et Pierre, son frère, de tout ce qu'ils possédaient à Rouilly et à Baire.

(*Cartul. Saint-Loup*, fol. 43 v°.)

117. — ANSEAU DE TRAINEL, prononçant dans sa cour de jus-

tice sur une contestation élevée entre les religieux de l'abbaye de Vaultuisant et les héritiers de Pouy, au sujet de la terre de Félix Cape et de Renaud, chevalier... après avoir reçu la déposition de dix témoins assermentés, adjugea la terre aux religieux.

(*Cartul. Vaultuisant*, fol. 44 v°.)

1183.

118. — ANSEAU DE TRAINEL fait connaître qu'Ulric, abbé de Vaultuisant, lui a concédé, ainsi qu'à Gui, archevêque de Sens, tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Villeneuve-sur-Vanne, excepté une maison et des prés. En récompense, Anseau s'engage à payer annuellement à l'abbaye de Vaultuisant une rente de 4 setiers de grain, et l'archevêque, ou celui qui tiendra Villeneuve en paiera autant.

(Archiv. Yonne, *Origin. Vaultuisant*.)

119. — ANSEAU DE TRAINEL fait connaître qu'il a condamné les religieux de l'abbaye de Vaultuisant à payer, à Hermeneldis et à son fils Etienne de Villeneuve, 50 livres de provinois sur les cent qu'ils réclamaient.

(*Cartul. Vaultuisant*, fol. 44 v°.)

120. — GUI GASTEBLÉ donne à l'abbaye de Vaultuisant tout ce qu'il possède à Thorigny. Témoins : GARNIER, chanoine, son frère, plus tard évêque de Troyes, et ANDRÉ de Brienne.

1183-1185.

121. — Hugues de Vergy ayant refusé de relever de Hugues III, duc de Bourgogne, fut assiégé par lui, dans son château de Vergy. Hugues obtint le secours du roi Philippe-Auguste ; d'ailleurs, dit la chronique de Saint-Marien d'Auxerre :

« Hugues de Vergy était gendre de GARNIER DE TRAINEL, personnage très-noble, qui mena à son secours tous les grands du comté de Champagne qui firent de très-grands dommages au duc. »

Chronic. S. Mariani, ad an. MCLIII. — Bouquet, t. XVII, p. 15, B, et not. a et b.)

1184.

122. — ANSEAU DE TRAINEL et GARNIER, son frère, confirment à l'abbaye de Vaultuisant tout ce qu'elle possède à titre de donation ou d'achat dans leur patrimoine ou leurs fiefs.

(Archiv. Yonne, *Origin. Vaultuisant*.)

123. — Marigny. GARNIER, *seigneur de Trainel*, fait connaître que Drogon de Saint-Martin, près Marigny, a engagé pour 30 livres tout le fief qu'il tenait de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes.
(Archiv. Aube, *Origin. Saint-Loup.*)

124. — Accord entre André de Venizi et l'abbaye de Pontigny, au sujet de la forêt de Saint-Etienne. Sous le sceau de Manassès, évêque de Troyes.
(Archiv. Yonne, *Origin. Pontigny.*)

125. — GARNIER DE TRAINEL, comme suzerain, atteste que sa cousine Alix, femme d'André de Venizi, a ratifié le don de la forêt de Saint-Etienne, fait à l'abbaye de Pontigny, par son mari.
(Archiv. Yonne, *Origin. Pontigny.*)

126. — Meaux. GARNIER est témoin de la charte par laquelle Marie, comtesse de Champagne, constate que l'abbaye de Saint-Faron a donné à Robert de Milly tout ce qu'elle possédait *apud Buissiacum*.

(Toussaint du Plessis. *Hist. de l'église de Meaux*, t. II, p. 71.)

1185.

127. — GARNIER DE TRAINEL, *nobilis vir*, est témoin d'un accord entre Manassès de Villegruis (*de villa Grasii*), chevalier, et l'abbaye du Paraclet.

(*Cartul. Paraclet*, fol. 176 r°.)

1185-1192.

128. — Manassès de Bar-sur-Seine, évêque de Langres, fils de Gui, comte de Bar-sur-Seine, et de Pétronille de Chassenay, fait connaître que sa sœur, *dame de Trainel, veuve d'Anseau, seigneur de Trainel*, ratifie une aumône faite par son mari à l'abbaye de Vaultuisant. (Or, la veuve d'Anseau le bouteillier est Hermensende ou Hermance, que nous retrouvons encore en 1205, n° 156.)
« Ego Manasses, dei gratia Lingonensis episcopus, omnibus notum facio sororem meam, dominam Trianguli in presentia mea recognovisse et guerpivisse quamdam eleemosynam quam vir ejus bone memorie ANSELLUS, dominus Trianguli, fecerat ecclesie Vallis Lucentis. »

(Archiv. Haute-Marne, *Cartul. Eccles. Lingon.*, fol. 17 r°.
— Bibliot. Impér., F. Franç., 5995, fol. 81 r°.)

1188.

129. — GARNIER DE TRAINEL, appuyé par le comte Henri II et

la comtesse, sa mère, obtient du pape Clément III l'établissement d'un prieuré de chanoines de Saint-Loup dans l'église de Marigny. La bulle du pape est du 15 juin 1188. L'évêque de Troyes, Manassès II de Pougy, qui voulut s'opposer à cet établissement, fut interdit par les délégués apostoliques, et le prieuré fut confirmé par une nouvelle bulle de Clément III, en date du 27 octobre 1189.

(Archiv. Aube, *Origin. Saint-Loup* et *Cartul. Saint-Loup*, fol. 13 v^o et 76 r^o.)

Avant 1189.

130. — HUGUES, *seigneur de Plancy*, du consentement de GIBON, son fils, donne à l'abbaye de Clairvaux 60 sous annuels sur le péage et le marché de Plancy, pour son anniversaire. Parmi les témoins : MANASSÈS DE POUGY, évêque de Troyes, HAÏCE DE PLANCY, frère de Hugues, Gauthier de Chappes, ISABELLE, femme de Hugues, et Mélissende de Méry.

(*Cartul. Clairvaux*, t. II, p. 74.)

1189.

131. — GARNIER DE TRAINEL fait connaître que sa sœur ELISABETH a donné à la maison de la Pannetière, sur le finage de Pâlis (la Pannetière dépendait de la léproserie des Deux-Eaux de Troyes), l'usage du bois mort dans ses bois de Pâlis. Cette donation est ratifiée par GILON DE MARIGNI, fils d'Elisabeth et neveu de GARNIER DE TRAINEL, par Gauthier, vicomte de Villemaur, et par GARNIER DE RIGNI, gendre de Gilon.

(*Cartul. Deux-Eaux*, fol. 4 r^o.)

132. — GARNIER DE TRAINEL avec Haïce de Plancy sont témoins de la charte par laquelle GILON, seigneur de Plancy, fait connaître que Hugues, son père, et ELISABETH DE TRAINEL, sa mère, ont donné à CAPRARA, sœur de Gilon, entrée à l'abbaye du Paraclet, la terre de Pâlis à posséder après la mort d'Elisabeth. Gilon, du consentement de sa femme Oldearde, approuve cette donation.

(*Cartul. Paraclet*, fol. 117 v^o.)

1189.

133. — Hugues de Vergy, partant avec le roi Philippe pour la croisade, donne à l'abbaye de Saint-Loup de Troyes Marie femme de Beaudouin de Montangon, sa femme de corps ainsi que de Clérambaut de Chappes, marié à HÉLISSSENDE DE TRAINEL, fille de

GARNIER DE TRAINEL et sœur de GILLE. Gille, femme de Hugues de Vergy, et Garnier, son fils, approuvent cette donation.

(Duchesne. *Maison de Vergy*, Preuv., p. 148.)

1191.

134. — Haïce de Plancy, évêque de Troyes, accédant aux prières de la comtesse Marie et de GARNIER DE TRAINEL, seigneur de Marigny, confirme l'établissement du prieuré de Marigny.

(Archiv. Aube, *Origin. Saint-Loup*.)

1192.

135. — Ego GARNERUS, *dominus Triagnelli*... ayant obtenu *multo labore* l'établissement du prieuré de Marigny, donne aux chanoines de Saint-Loup, avec le consentement de GARNIER, son fils, 1^o cent sous de revenu sur le tonlieu de Marigny, 2^o toute sa part de minage sur les grains, 3^o tout le tonlieu du pain qu'on appelle *stallagium*, 4^o les vignes qu'il a achetées des hommes d'Ossey, 5^o la maison du juif Gorgias, 6^o le droit de franche mouture dans ses moulins pour tout le prieuré, 7^o toute sa part dans la dime d'Esternay (Marne.)

(*Cartul. Saint-Loup*, fol. 50 r^o.)

1193-1205.

136. — GARNIER DE TRAINEL, évêque de Troyes, monta sur le siège épiscopal en 1193. Nous donnerons ses actes avec ceux des évêques de Troyes. Il mourut à Constantinople le 14 avril 1205, s'étant croisé pour la seconde fois.

(*Gallia Christ.*, t. XII, col. 503.)

1194.

137. — GARNIER DE TRAINEL donne, sous le sceau de Garnier, évêque de Troyes, un homme et sa femme à l'abbaye de Vauluisant.

(*Cartul. Vauluisant*, fol. 3 r^o.)

138. — Harduinus de *Mairiaco* donne, pour le repos de l'âme de sa femme, inhumée au Paraclét, et pour la profession de sa fille Euphémie, tout ce qu'il tient en fief sur la Seine, de Milon de Nogent-sur-Seine. Témoins : Gaucher de *Mairiaco* et Herbert le Gros.

(*Gallia Christ.*, t. XII, Instr., col. 279, D.)

139. — Dans la charte-notice de Garnier de Trainel, évêque de

Troyes, en faveur de l'abbaye du Paraclét, ANSEAU 1^{er} DE TRAINEL et Milon de Nogent figurent parmi les principaux fondateurs de l'abbaye.

Dans la même charte, GARIN DE TRIEGNEL donne toutes les menues dimes de Saint-Flavit et pour sa *filie* le tiers de la grosse dime.

(*Gallia Christ.*, t. XII, Instr., col. 278 et 281, C.)

140. — Dans une autre charte-notice, Garnier de Trainel, évêque de Troyes, rappelle plusieurs donations faites à l'abbaye du Paraclét :

AGNÈS DE MARIGNY donne, en se faisant converse au Paraclét, deux parties de la menue dime de Marigny, 100 chandelles, 6 sous et 2½ *placente*, pris chaque année sur les offrandes de l'Eglise ;

MANASSÈS, neveu d'Agnès, donne la troisième partie de la menue dime de Marigny ;

THIBAUT DE MARIGNY, fils d'Agnès, donne en mourant la troisième partie des dimes de Marigny, du consentement de son épouse LETHUISE ;

ANSEAU, frère de Thibaut, vend la troisième partie des dimes 300 sous.

Gauthier, fils de Hardouin, *cognatus* d'Anseau, vend également du consentement de MANASSÈS, son frère, la troisième partie des dimes 300 sous.

(*Cartul. Paraclét*, fol. 224 r°.)

144. — GARNIER, évêque de Troyes, dans la charte par laquelle il donne l'église de Saint-Aubin (Aube) à l'abbaye du Paraclét, appelle GAUTHIER de Marigny, archidiacre, *consanguineus noster*.

(*Cartul. Paraclét*, fol. 131 v°.)

1194-1227.

142. — PHILIPPE DE TRAINEL, d'abord religieux, puis abbé de Saint-Loup de Troyes, était frère de THÉCELINE, *dame d'Ermel*. Ils avaient pour père GARIN DE TRAINEL qui se fit convers à Prully.

(*Gallia Christ.*, t. XII, col. 588.)

1195.

143. — GARNIER, évêque de Troyes, à la prière de GARNIER DE TRAINEL, fait remise au prieuré de Marigny de 6 livres et 18 setiers de blé, pension annuelle qui lui était due. En retour, Garnier de Trainel, du consentement de sa femme AGNÈS, et pour le repos

de l'âme de son père, GARNIER DE TRAINEL, fait remise à l'évêque d'un droit de régale, consistant, à la mort de chaque évêque, dans le rachat de tous les hommes de corps de l'évêché qui habitaient les terres du dit seigneur.

(Archiv. Aube, *Origin. Saint-Loup.*)

144. — Charte sous le sceau de GARNIER, évêque de Troyes : GARNIER DE VILLENEUVE donne à l'abbaye de Vaultuisant tout ce qu'il possède à Sarcy (Seine-et-Marne) GUI GASTEBLÉ, que l'évêque de Troyes appelle *dilectus frater noster*, approuve cette donation comme suzerain.

(*Cartul. Vaultuisant*, fol. 21 r°.)

1196.

145. — Les religieux de Vaultuisant et les religieuses du Paracllet étant en contestation et n'ayant pu s'accorder devant les juges délégués par le Pape, remirent leur cause entre les mains d'HERMANCE, *dame de Trainel*, promettant avec une caution de 60 l. de s'en rapporter à son jugement. Hermance, après l'avis d'experts, ordonna aux religieux de Vaultuisant de renoncer à tout ce qu'ils réclamaient aux religieuses du Paracllet, et à celles-ci d'abandonner aux religieux ce qu'elles possédaient en terres et bois, depuis le chemin de Bagneaux par la croix de la Vanne vers Pouy.

(Archiv. Yonne, *Origin. Vaultuisant.*)

146. — ANSEAU, *seigneur de Trainel*, fait connaître et ratifie la donation de 3 mines de froment, 3 de seigle, et 3 setiers de trémois de son fief de *Tricherei*, faite à la léproserie des Deux-Eaux, à perpétuité, par Hodouin de *Escheqis* (Les Sièges, Yonne, canton de Villeneuve-l'Archevêque), pour sa sœur qui était lépreuse.

(*Cartul. Deux-Eaux*, fol. 13 r°.)

1196-1205.

147. — Garnier, évêque de Troyes, choisi comme arbitre par l'abbaye de Larrivour, d'une part, et ANSEAU III DE TRAINEL et les hommes de Sacey, d'autre part, déclare : que le chemin dit de Sacey doit être entretenu par les habitants, que les religieux ont pleine et entière liberté d'en jouir, que tous les chemins qui vont de celui de Sacey à la grange du Chardonneret appartiennent aux religieux. ANSEAU DE TRAINEL, IDA, sa femme, et les hommes de Sacey ratifient cet arbitrage.

(Archiv. Aube, *Origin. Larrivour.*)

148. — ANSELLUS DE TRIANGULO, *dominus de Saccio*, fait connaître et ratifie l'arbitrage contenu dans la charte précédente.
(Archiv. Aube, *Origin. Larrivour.*)

1197.

149. — ANSEAU DE TRAINEL, pour le repos de l'âme de son père ANSEAU, donne à l'abbaye du Paraclet son bois du *Coudroi*, sur le territoire de Marcilly-le-Hayer ; sa femme IDA et sa sœur MARIE (*quamvis foris familiata erat a nobis*, dit Anseau) approuvent cette donation et reçoivent des gratifications.
(Archiv. Aube, *Origin. Paraclet.*)

150. — « Michiel, archevesque de Senz et ANSIAU DE TRAINEL » octroient plusieurs privilèges et libertés à la « Ville » noeve-sus-Venne » (Villeneuve-l'Archevêque).
(Quantin. *Cartul. gén. de l'Yonne*, t. II, p. 241.)

1198, avril.

151. — Melun. Thibaut III fait hommage-lige à Philippe-Auguste. GARNIER et ANSEAU DE TRAINEL, avec Jean de Montmirail, entr'autres, sont cautions de la foi jurée au roi par le comte Thibaut.

(Teulet. *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 196, n° 473.)

1198, décembre.

152. — Michel, archevêque de Sens, fait connaître que Guillaume, abbé de Vauluisant, a donné à bail par devant lui à MARIE, *dame de Charmoy*, sœur d'ANSEAU DE TRAINEL, la grange d'Armentières pour sa vie durant, moyennant 6 muids de grain par quart froment, seigle, orge, avoine, et en outre le dixième du produit des terres et des troupeaux. L'abbé lui donna 30 bœufs et 12 ânesses, le tout estimé 100 livres. Marie choisit sa sépulture à l'abbaye de Vauluisant. En présence, et avec le consentement d'Anseau de Trainel qui promet sous le serment de tenir sous sa main toutes ces choses.

(Archiv. Yonne, *Origin. Vauluisant.*)

1198.

153. — Accord entre GEOFFROI DE FOISSY, chevalier, et l'abbaye de Vauluisant, au sujet du bois de Luisant. Sous le sceau d'ANSEAU, *seigneur de Trainel*.

Bibl. Imp., F. Franç., 5997.)

154. — ANSEAU, *seigneur de Trainel*, fait connaître l'accord passé entre Geoffroi de Foissy, chevalier, et l'abbaye de Vauluisant, au sujet de certains revenus à Lailly et du produit des mines de fer de la forêt de Luisant. Geoffroi donne aussi aux religieux droit d'usage dans ses bois de Luisant et de Foissy. Anseau de Trainel ratifie, comme suzerain, de tout ce que Geoffroi possède à Foissy.

(*Cartul. Vauluisant*, fol 20^{ro}.)

1199, vers le commencement de décembre.

155. — GARNIER DE TRAINEL, évêque de Troyes, se croise avec la noblesse champenoise au tournoi d'Ecly, organisé par Baudouin, comte de Flandre et de Haicaut.

(Bouquet, t. XVIII, col. 433, 800.)

1200.

156. — HERMESENDE, *dame de Trainel*, donne à l'abbaye du Paraclet ce qu'elle possède au bois de Corroi.

(Archiv. Aube, *Origin. Paraclet.*)

1200 (v. st.), février.

157. — Garnier, évêque de Troyes, constate que GUI DE SAINT-LÉGER, chevalier, qu'il appelle *consanguineus noster*, a donné à l'abbaye de Boulancourt Suzanne de Crépy, ses héritiers et tout ce qu'elle possède.

(*Cartul. Saint-Etienne*, fol. 88^{vo}.)

1201, juin.

158. — Charte de Garnier, évêque de Troyes : l'abbaye de Boulancourt cède à la collégiale de Saint-Etienne de Troyes Suzanne de Crespy ; et dans la charte rapportant cette session, Garnier, évêque de Troyes, appelle Gui *consanguineus noster, miles de Pogiaco* (Pougy), *dominus de Sancto Leodegario* (Saint-Léger-sous-Margerie). Gui transporte Suzanne à la collégiale de Saint-Etienne, du consentement d'AGNÈS, sa femme, de ses enfants RENAUD et GILON, et de ses neveux Guillaume et Thibaut frères.

Renaud et sa femme Marguerite succèdent à Gui comme seigneurs de Saint-Léger.

(*Cartul. Saint-Etienne*, fol. 89^{ro}, 137^{vo}.)

1201.

159. — On lit dans le 3^e registre des *Feoda Campanie* : • Le

- » seigneur de Trainel, pour tout ce qu'il possède à Trainel en fief
 » et en domaine, est homme-lige du comte de Champagne. »
 (*Hist. des Comtes de Champ.*, t. II, append., p. xxii, n° XXXII.)

160. — Le seigneur de Montigny (*juxta Jassiacum*) est homme-lige d'Anseau de Trainel, mais le fief est du comte de Champagne.
 (*Ibid.*, p. xxiii, n° XLVII.)

161. — On lit dans le 3^e registre des *Feoda Campanie* : « Le
 » seigneur de Marigny est homme-lige du comte de Champagne et
 » son château est jurable. »
 (*Ibid.*, p. xxii, n° XXXI.)

162. — Erard de Venisi tient le château de Venisi du comte de Champagne, *salva fidelitate domini Trianguli*.
 (*Ibid.*, n° XLI.)

1201, mai.

163. — Sens. Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, veuve de Thibaut III, promet à Philippe-Auguste de ne pas se marier sans son consentement. Parmi les cautions qu'elle donne, on trouve ANSEAU, *seigneur de Trainel*, et GARNIER, *seigneur de Marigny*.

(*Martène. Amplissima Collect.*, t. I, col. 1029.)

1202.

164. — GARNIER (Garinus), *seigneur de Trainel*, se porte médiateur entre Garin, fournier, et l'abbaye du Paraclet, au sujet de la grange de *Maurepas*. Charte sous le sceau de Garnier, évêque de Troyes.

(*Cartul. Paraclet*, fol. 128 r°.)

1204.

165. — Le seigneur de Trainel, ANSEAU, et IDA, son épouse, donnent à l'abbaye du Paraclet la dime de Villeneuve-aux-Riches-Hommes et de Saint-Maurice.

(*Cartul. Paraclet*, fol. 127 r°.)

166. — MILON DE TRAINEL meurt en 1204 abbé de Saint-Marien d'Auxerre ; son père était Anseau de Trainel, *vir magnificus, et inter Campanie proceres prepotens*. Sa mère, HELISSENDE, mourut fort âgée, religieuse de Fontevrault.

(*Bouquet*, t. XVIII, p. 268, C.)

1205.

167. — Accord entre G. DE TRAINEL et l'abbé de Molême, relativement à certains droits du prieuré de Saint-Hilaire, et particulièrement à l'usage dans le bois de *Nueve*, droits qui étaient périmés *a tempore mareschalli*.

(2^o Cartul. Molême, fol. 89 v^o.)

1205, juillet.

168. — ANSEAU DE TRAINEL reconnaît que sa maison de la Villeneuve-aux-Riches-Hommes est du fief de la comtesse Blanche.

(Teulet. *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 566, n^o 777 bis.)

169. — TROYES. HERMESENDE, *dame de Trainel*, ratifie la reconnaissance précédente.

(Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 567, n^o 777 ter.)

1205.

170. — Avant le départ de GARNIER, évêque de Troyes, pour la croisade, le doyen de Pont-sur-Seine lui écrit pour lui rendre compte d'une enquête dont il était chargé au sujet d'un différend entre G. *cognatus* de l'évêque de Troyes et le curé de *Trésente* ?

(2^o Cartul. Molême, fol. 89 v^o.)

171. — HENRI DE TRAINEL, archidiacre de Troyes et chanoine d'Auxerre, neveu de Garnier de Trainel, évêque de Troyes, donna 40 s. pour l'anniversaire de son oncle à la cathédrale de Troyes.

(*Gallia Christ.*, t. XII, col. 504.)

1206.

172. — GARNIER DE TRAINEL, du consentement d'AGNÈS DE MELLO, sa femme, abandonne à l'abbaye de Scellières, à titre d'échange, tout ce qu'il possède à Fayel et à Menay pour 18 setiers de blé à *Cresiensacum* (Crisancy.)

(Cartul. Scellières, fol. 23 r^o.)

1206 (v. st.), janvier.

173. — GARNIER DE TRAINEL, *seigneur de Marigny*, donne le four de *Eschemines* (Echemines) à son serviteur Gui de Marigny.

(Cartul. Scellières, fol. 61 r^o.)

1207.

174. — Philippe-Auguste confirme les possessions de l'église de

Troyes et renouvelle la charte de Louis VII. Parmi les *casamenta* de l'église de Troyes tenus par le seigneur de Trainel, on trouve le château de Venisy.

(*Gallia Christ.*, t. XII, Instr., col 284, C.)

1207, novembre.

173. — Fontainebleau. Philippe-Auguste s'engage envers Blanche, GUY GASTEBLÉ et Henri de Mauny, à ne point faire de nouveau village et à ne pas accepter de pariage dans le territoire compris dans les limites suivantes : de Dixmont à Malai-le-Roi; de la Fontaine près de Soligny; de là à Voisines; de là à Thorigny en suivant le cours de l'Oreuse.

(*Catal. des Actes de Philippe-Auguste*, n° 1055.)

1208, novembre.

176. — ANSEAU DE TRAINEL déclare qu'il a vendu à la comtesse Blanche tout ce qu'il avait dans le péage de Pont-sur-Seine.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, n° 697.)

1209.

177. — GARNIER DE TRAINEL vend à la comtesse Blanche tout ce qu'il avait dans le péage de Pont-sur-Seine.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, n° 732.)

1209, juillet.

178. — GARNIER DE TRAINEL s'accorde avec l'abbaye de Saint-Loup de Troyes, au sujet de la justice et de certains usages de la rivière de l'Ardusson. Lorsque deux hommes de l'abbaye de Saint-Loup conviendront de se battre en duel, ils paieront cinq sous à Garnier de Trainel et seize deniers aux juges. S'ils entrent en champ-clos, on observera l'ancienne coutume.

(Archiv. Aube, *Origin. Saint-Loup.*)

1212.

179. — GARNIER DE TRAINEL est du nombre des barons et des vassaux qui, avec la comtesse Blanche, font un règlement 1° sur le partage des fiefs entre les filles, à défaut d'héritiers mâles, 2° sur le duel judiciaire.

(Pithou. *Cout. de Troyes*, 1628, p. 68.)

180. — GARNIER DE TRAINEL figure parmi les seigneurs qui

promulguent d'un commun accord avec la comtesse Blanche le règlement précédent.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, n° 815.)

1212, juin.

181. — GILE DE TRAINEL, veuve de Hugues de Vergy (depuis 12 ans environ : Hugues vivait encore en 1200, *Preuves* de la maison de Vergy, p. 153), et son second fils Hugues, reconnaissent qu'ils ont reçu des religieux de Longuay (Haute-Marne) 900 l. de provinois à titre de prêt sur le fief de la Ferté-sur-Aube que la maison de Vergy tenait de la comtesse de Champagne. Gille se dit *quondam domina Vergiaci* ; son douaire était sur la seigneurie d'Autrey.

(*Duchesne. Maison de Vergy, Preuv.*, p. 395.)

1212.

182. — Hugues de Vergy, seigneur de Beauvoir, du consentement de sa mère, GILE DE TRAINEL, *dame d'Autrey*, et de Guillaume de Vergy, son frère, fait remise aux religieux de l'abbaye de Mores de tous ses droits sur la d me des terres et vignes qu'ils cultivaient dans la contrée de Valbonnet.

(*Bibliot. Impér.*, F. Franç, 5995, fol. 115 v°.)

1212, décembre.

183. — IDA, veuve d'ANSEAU et administrant les biens de ses enfants, en contestation avec l'abbaye de Vauluisant, au sujet du bois de Vauluisant ; les religieux réclament aussi un cheval emmené par Anseau ou 100 sous en place.

(*Cartul. Vauluisant*, fol. 40 v°.)

1213, novembre.

184. — Chartres. Lettres de Thibaut, comte de Blois et de Clermont, au sujet des conventions arrêtées entre le roi Philippe et Blanche, comtesse de Champagne. Thibaut se porte caution pour Blanche ; le seigneur de Marigny et le seigneur de Trainel sont garants de la promesse de Thibaut.

(*Teulet. Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 395, n° 1054.)

1213, décembre.

185. — Provins. IDÈ, dame de Trainel, cautionne Blanche envers Philippe-Auguste.

(*Teulet, Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 396, n° 1059.)

1215.

186. — GARNIER DE TRAINEL figure comme témoin dans une sentence arbitrale rendue en faveur de l'abbaye de Vauluisant, par Olivier, abbé de Quincy, et Guillaume, abbé de Fontaine-Jean, contre Geoffroi l'Eventé, du Plessis. Cette sentence est notifiée par la comtesse Blanche de Navarre.

(Biblioth. de Troyes, ms. 22, *Copie du Cartul. de M. de Thou*, p. 147.)

187. — Sous le sceau de Dreux de Mello, AGNÈS, fille de Dreux et femme de GARNIER, *seigneur de Trainel*, donne, avec le consentement de son mari, à l'abbaye du Paraquet, 40 s. de rente sur son héritage à Voisines, pour la pitance des religieux, le jour de son anniversaire. Dreux de Mello, comme suzerain, approuve cette donation.

(Archiv. Aube, *Origin. Paraquet*.)

1217, juin.

188. — GILE, *dame de Vergy*, veuve de Hugues, et HÉLISSENDE, *dame de Chappes*, toutes deux sœurs, filles de Garnier, seigneur de Trainel et de Marigny, font un accord avec les religieux de Saint-Loup de Troyes, au sujet d'hommes de corps.

(*Cartul. Saint-Loup*, fol. 82 *re.*)

1217, 9 juillet.

189. — Déposition de Gui GASTÉBLÉ touchant les droits du comte de Champagne et du comte de Nevers sur Oulchy et Neuilly-Saint-Front. Dans sa déposition, Gui Gastéblé dit qu'Anseau de Trainel et Hermesende, sa femme, ont tenu pendant plus de 15 ans Oulchy et Neuilly-Saint-Front; qu'ensuite, Anseau échangea ces biens avec le comte de Champagne qui lui donna la moitié du péage de Pons et des portes de Provins. Anseau donna alors à son frère Garnier 30 livrées de terre sur le péage de Pons, pour sa part dans les deniers qu'Anseau avait pris sur le patrimoine commun pour donner à Geoffroi de Donzi.

Cette déposition fut reçue par Eudes III, duc de Bourgogne, et par Gaucher de Châtillon, comte de Saint-Pol (cfr. n° 36).

(Bouquet, t. XII, col. 128, *note.*)

1217, octobre.

190. — GARNIER DE TRAINEL scelle un accord fait entre Her-

mann, abbé, et les religieux de Larivour, d'une part, et Roland, abbé, et les religieux de Montiéramey, d'autre part. Larivour accorde à Montiéramey le droit de panage et de pâturage dans les bois de Dosches.

(Archiv. Aube, *Origin. Larivour.*)

1218.

191. — Gauthier, abbé de Vaultuisant, déclare que GARNIER DE TRAINEL l'ayant constitué avec Pierre de Boi (Bouy-sur-Orvin) et Henri de Mauny ses exécuteurs testamentaires, il donne à l'abbaye de Saint-Loup, pour l'anniversaire de Garnier, 20 s. à prendre tous les ans sur les coutumes de Marigny.

(*Cartul. Saint-Loup*, fol. 75 v°.)

192. — Gauthier, abbé de Vaultuisant, Pierre de Boi et Henri de Mauny, exécuteurs testamentaires de GARNIER DE TRAINEL, donnent à l'abbaye de Scellières, pour son anniversaire, 40 s. à prendre tous les ans à Gelannes.

(*Cartul. Scellières*, fol. 63 v°.)

1218, novembre.

193. — Pierre de Boi et Henri de Thorigny, chevaliers, exécuteurs testamentaires de feu GARNIER DE TRAINEL, assignent à l'abbaye de Vaultuisant 100 s. de revenu annuel sur le marché et la mairie de Marigny.

(*Cartul. Vaultuisant*, p. 28.)

1219, janvier.

194. — AALIZ, *dame de Venisy*, dans son testament, fait plusieurs donations, entre autres à la chapelle de Venisy et à sa chapelle de Ramerupt (Aube).

(Archiv. Aube, *Origin. Prieuré de Ramerupt.*)

1220, 4 octobre.

195. — Nogent-sur-Seine. La comtesse Blanche de Navarre déclare que GARNIER DE TRAINEL, damoiseau, s'engage à payer en deux termes au juif Cresselin les dettes de GARNIER, son père, fixées à cent dix livres; il donne des cautions.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, n° 1294.)

1221, avril.

196. — GARNIER, *seigneur de Trainel*, ayant reçu 20 livres de

l'abbaye de Saint-Loup de Troyes, promet à l'abbé de vendre ou de faire vendre dans l'espace de cinq ans le bois de Pompée.

(*Cartul. Saint-Loup*, fol. 82 v°.)

1221 (v. st.), mars.

197. — ANSEAU DE TRAINEL garantit à Philippe-Auguste la fidélité de Thibaut IV, comte de Champagne.

(Teulet. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 542, n° 1520.)

1222.

198. — HENRI GASTEBLÉ, chevalier, approuve la donation des censives de *Sulluniacum* (Soligny-les-Etangs), faite par Pierre de Fontenay-Bossery (*de Fontenaio in Bauseriaco*), écuyer.

(Biblioth. Imp., F. Franç., 5997, fol. 116 v°.)

1222, décembre.

199. — A Séant-en-Othe (Bérulles). Erard de Brienne et Philippine, son épouse, sur l'attestation d'Odette, dame de Pougy, confirment les donations faites à l'abbaye de Vauluisant par feu ALIX, *dame de Veneizi*, mère d'André.

(Biblioth. Imp., F. Franç., 5977, fol. 118 v°.)

1223, 26 octobre.

200. — Saint-Haond (Haute-Loire). Contrat de mariage sous le sceau d'Etienne IV de Chalançon, évêque du Puy, entre Adélaïde DE TRAINEL, fille de feu Garnier de Trainel, et Ponce V, vicomte de Polignac. Adélaïde reçut en dot de Ponce les deux châteaux *de Culce et Solsuit*, et deux cents marcs d'argent sur une autre terre. Ponce fournit des cautions.

(Baluze. *Hist. général. de la maison d'Auvergne*, Preuv., p. 251.)

1223 (v. st.), janvier.

201. — Jean de Brienne, roi de Jérusalem, scelle un accord entre Aubert, abbé de Vauluisant, d'une part, et d'autre part, Erard de Brienne, qu'il appelle *consanguineum nostrum*, et Philippine, fille de feu le comte Henri et épouse d'Erard, au sujet de la forêt *Rabiosa*. De plus Erard et Philippine donnent à l'abbaye de Vauluisant le droit de pâture dans le bois de Saint-Etienne.

(Biblioth. Imp., F. Franç., 5997, fol. 118 v°.)

202. — Erard de Brienne vend la forêt *Rabiosa* à Gauthier, archevêque de Sens.

(Biblioth. Imp., F. Franç., 5997, fol. 119 r°.)

1224.

203. — GILE DE TRAINEL, veuve de Hugues de Vergy, vivait encore. Elle appose son sceau à une donation faite à l'abbaye de Theuley, près d'Autrey (Haute-Saône). Elle prend le titre de *dame d'Autrey* (Haute-Saône, arrondissement de Gray), et de mère de la duchesse de Bourgogne. (Duchesne, *Maison de Vergy*, Preuv., p. 395.)

Le jour du décès de Gile est marqué le 30 du mois de janvier au calendrier de l'église de Saint-Etienne de Dijon, et en celui de l'église de Saint-Denis de Vergy, à laquelle elle donna un riche vase pour la garde du précieux corps de Notre-Seigneur et un bras de Saint-André.

(Duchesne. *Maison de Vergy*, Preuv., p. 154.)

1224, décembre.

204. — Sézanne. Le comte Thibaut IV fait un règlement avec ses barons sur le partage des fiefs entre les enfants mâles et sur le droit d'aïnesse. GARNIER DE TRAINEL figure parmi les barons.

(Brussel, p. 879-881.)

1225, juin.

205. — GARNIER DE TRAINEL, seigneur de Ramerupt, du chef de sa femme Héliissende, s'engage à donner 60 l. de Provins pour la fondation d'une prébende à Saint-Nicolas du Martroy, à Provins ; et augmente les revenus de la prévôté de ce chapitre.

(Ythier. *Hist. ecclés. de Provins*, t. II, p. 469.)

1225, octobre.

206. — GARNIER, seigneur de Marigny, confirme le legs fait par son père Garnier, seigneur de Marigny, à l'abbaye de Scellières. Il donna pour son anniversaire 40 s. à prendre tous les ans à Gellannes.

(*Cartul. Scellières*, fol. 63 v°.)

1225.

207. — GARNIER DE MARIGNY donne à l'abbaye du Paraclet

50 s. Provins à prendre tous les ans sur le marché de Marigny, pour le repos de l'âme de sa sœur ELISABETH.

(Archiv. Aube, *Vidimus* de 1276. *Paraclet.*)

1226, août.

208. — GARNIER DE TRAINEL, *seigneur de Marigny*, et son épouse HÉLISSENDE, *comtesse du Perche*, vendent aux Templiers, pour 600 l. provinois, tout ce qu'ils possèdent en granges, maisons, terre, justice, à Belleville, proche Marigny.

(*Cartul. Temple*, fol. 241 r°.)

1226, 25 décembre.

209. — Erard de Brienne doit obtenir que GARNIER DE TRAINEL, *seigneur de Marigny-le-Châtel*, assigne à HÉLISSENDE, sa femme (veuve de Thomas, comte du Perche), fille de Hugues, comte de Réthel, et de Félicité de Broyes dite de Beaufort, dame en partie de Ramerupt, 160 livrées de terre à Esternay. Autrement Erard de Brienne rendra à Odoard, maréchal de Champagne, lettres de l'échange fait entre lui et Garnier. Le comte Thibaut IV est caution et il doit être tenu indemne de tout dommage.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champagne*, n° 1735.)

1226 (v. st.), janvier.

210. — Erard de Brienne et Philippine, sa femme, vendent à Thibaut, comte de Champagne, ce qu'ils possèdent à Herbice, Richebourg, et dans les bois de Saint-Mards et de Saint-Bouin. Prix 2,500 l. Provins. Erard et Philippine exceptent la partie du bois de Saint-Bouin qu'ils ont cédée par contrat d'échange à GARNIER DE TRAINEL, *seigneur de Marigny*, et à HÉLISSENDE, sa femme, comtesse du Perche. Le bois est sis proche de leur maison de Saint-Bouin.

(*Teulet. Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 118, n° 1917.)

1227, juillet.

211. — Erard de Brienne, seigneur de Ramerupt, cède : 1° à HÉLISSENDE, jadis comtesse du Perche ; 2° à GARNIER DE TRAINEL, mari de HéliSSende, Saint-Mards et Maraye-en-Othe, en échange de la moitié de Ramerupt, qui appartenait à HéliSSende, du côté de sa mère Félicité de Beaufort et de sa grand'mère maternelle Agnès, femme de Simon de Broyes. Erard, pour obtenir le consentement du comte Thibaut, met dans la mouvance du comte la moitié de

Séant-en-Othe (Bérulles), au lieu de Saint-Mards et de Maraye.
(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, n° 1766.)

1227.

212. — GARNIER DE MARIGNY fit hommage au comte Thibaut de Saint-Mards et de Maraye-en-Othe dans la châtellenie de Villemaur ; si Garnier a deux héritiers, l'un sera homme-lige de Saint-Mards et de Maraye, et l'autre de Marigny.

(*Feoda Campanie*, VI^e registre, fol. 100. — *Hist. des Comtes de Champ.*, t. II, append., p. xxxiii.)

1227, juillet.

213. — Conditions de la paix signée entre Erard de Brienne et Blanche, comtesse de Champagne, et son fils Thibaut. Erard de Brienne se fera l'auxiliaire de la comtesse, du comte et de leurs héritiers corporels, contre ceux qui les attaqueront, excepté le comte de Brienne et GARNIER DE MARIGNY, parents d'Erard.

(*Teulet. Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 125, n° 1934.)

1227 (v. st.), 31 janvier.

214. — GARNIER DE TRAINEL, *seigneur de Marigny*, est autorisé par le comte Thibaut IV à mettre pour trois ans entre les mains d'Eudes Chabot, de Sienne, ses revenus de Maraye-en-Othe et de Saint-Mards ; il reconnaît au comte le droit d'exiger que cet engagement ne dure pas plus longtemps.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, n° 1095.)

1227.

215. — SIMON DE TRAINEL et Jacques Pantaléon de Troyes (plus tard Urbain IV), chanoines de Laon, sous l'épiscopat d'Anselme de Mauny, natif de Bercenay, au diocèse de Troyes, donnent à l'église de Laon un reliquaire d'argent pour mettre plusieurs reliques insignes.

En 1228, le même Simon de Trainel donne un autre reliquaire avec le chanoine Littard.

(*Gallia Christ.*, t. X, col. 537, C, et 539, D.)

1228, mai.

216. — GARNIER DE TRAINEL, *seigneur de Marigny*, ayant vendu à la comtesse Blanche, à Henri des Bordes et à leurs associés

douze cents arpents de bois, donne Thibaut IV pour caution et lui promet de le tenir indemne de tout dommage.

(Chantereau, t. II, p. 186.)

1228, août.

217. — Henri, chevalier de Chenegy, seigneur de Saint-Mesmin, et Marie, sa femme, ayant emprunté à l'abbaye de Montier-la-Celle 700 l. de provinois forts, engagent à l'abbaye tous leurs biens de Saint-Mesmin, Fontaine-les-Grès et Chenegy. GARNIER, seigneur de Marigny, répond pour 100 l. solidairement avec les seigneurs André de Ramerupt, Philippe de Planey, Jean de Méry-sur-Seine, André de Saint-Phal et Eudes, son frère. Charte, sous le sceau de Robert, évêque de Troyes.

(Archiv. Aube, *Origin. Montier-la-Celle.*)

1228 (v. st.), janvier.

218. — Le comte Thibaut IV constate que GARNIER DE TRAINEL, seigneur de Marigny, a donné à l'abbaye de Vauluisant Herbert de Rigny, Marie, sa femme et leurs enfants, sauf deux fils mariés. Thibaut approuve cette donation.

(*Cartul. Vauluisant*, fol. 37 v°.)

219. — DROCO, dominus Trianguli, et ANSELLUS, dominus Vicinarum, ratifient ladite donation faite à l'abbaye de Vauluisant par leur frère GARNERIUS, dominus Marigniaci, et nobilis ELISSENDIS uxor ejus.

(Biblioth. Imp., F. Franç., 5997, fol. 119 r°.)

1229 (v. st.), janvier.

220. — Le comte Thibaut IV donne à GARNIER DE TRAINEL, seigneur de Marigny, en fief et hommage-lige ses hommes de corps et ses rentes de blé à Esternay.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, n° 1983.)

1230.

221. — ANSEAU DE TRAINEL constate que le prieur de Clairlieu a fait l'acquisition d'une rente de quatre setiers et demi d'avoine dans les coutumes d'Aix.

(Archiv. Aube, G. 511, fol. 8 v°.)

222. — MATHILDE DE MELUN, fille de Guillaume II, vicomte de Melun, mariée par contrat en 1230, à ANSEAU DE TRAINEL, sei-

gneur de Voisines et de Gerane (al. Verane, plus tard réuni à la terre de la Grève, cfr. n° 285 en 1312).

(*Généal. de la maison de Melun*, à la fin du Moreri, t. X, p. 33, édit. 1759. — P. Anselme. *Hist. Généal.*, t. V, p. 223, F.)

1234.

223. — GUI DE TRAINEL, d'abord archidiacre de Laon, élu doyen en 1234, au mois de mai, fit sa démission l'année suivante après le mois de mai et reprit ses fonctions d'archidiacre.

(*Gallia Christ.*, t. X, col. 562, B.)

1235, mai.

224. — DROCO, *dominus Trianguli*, et BÉATRIX, sa femme, abandonnent les prétentions qu'ils élevaient sur la grange de Bouy-sur-Orvin, appelée *Le Clos*, appartenant à l'abbaye de Scellières. Dreux prétendait qu'elle était de son fief, et les religieux soutenaient qu'elle était de franc-allen.

(*Cartul. Scellières*, fol. 31 v°.)

225. — GARNERIUS DE TRIANGULO, *dominus Marigniaci*, ANSELUS DE TRIANGULO, *dominus de Vicinis*, et GUIDO DE TRIANGULO, *decanus Laudunensis, fratres*, approuvent la donation faite par leur frère DREUX, *seigneur de Trainel*, sur la grange appelée *Le Clos*.

(*Cartul. Scellières*, fol. 32 r°.)

1235, juin.

226. — DROCO, *dominus Trianguli*, du consentement de sa femme BÉATRIX, accorde à l'abbaye de Scellières le droit d'acquérir dans ses censives vingt arpents de pré.

(Archiv. Aube, *Origin. Scellières*.)

1236, novembre.

227. — ANSEAU DE TRAINEL, *seigneur de Voisines*, vend à l'abbaye de Scellières, moyennant 180 l. de provinois forts, sa part d'un pré appelé *Fresnoi*, sur le finage de Courceroi. La part de Dreux, seigneur de Trainel, est de trente-trois arpents et demi et se trouve sur le finage de la Motte-Tilly.

(Archiv. Aube, *Origin. Scellières*.)

1237, juin.

228. — DREUX, *seigneur de Trainel*, et son frère GARNIER, sei-

gneur de Marigny, approuvent une donation faite à l'abbaye du Paraclet par Renaud, chevalier de Marpigni.

(Archiv. Aube, *Origin. Paraclet.*)

1238, juillet.

229. — DREUX, *seigneur de Trainel*, approuve l'accord passé entre Renaud de Marpigny, chevalier, et sa femme Helvide, d'un côté, et de l'autre l'abbaye de Scellières. Renaud abandonne ses prétentions sur la grange du Clos donnée à l'abbaye par Pierre, seigneur de Bouy, à la condition que l'abbaye de Scellières paiera la dime au prieuré de Bouy et à l'abbaye du Paraclet.

(Archiv. Aube, *Origin. Scellières.*)

1239, juin.

230. — Les trois frères GARNIER DE TRAINEL, *seigneur de Marigny*, ANSEAU DE TRAINEL, *seigneur de Voisines*, et GUI DE TRAINEL, archidiacre de Laon, et plus tard évêque de Verdun, et BÉATRIX, épouse de DREUX, seigneur de Trainel, frère des précédents, ratifient la donation du bois du Corroy à l'abbaye du Paraclet.

(Archiv. Aube, *Origin. Paraclet.*)

1239.

231. — D'après la chronique d'Albéric, ANSEAU DE TRAINEL meurt à la croisade avec Robert de Courtenay et beaucoup d'autres seigneurs.

(Bouquet, t. XXI, p. 625, H.)

232. — GARNIER, *seigneur de Marigny*, accorde le droit d'usage dans ses pâtures aux hommes de Saint-Etienne de Troyes, qui habitent *Le Mesnil, Longueperthe et Pommereux*.

(*Cartul. Saint-Etienne*, fol. 38 r°.)

1243, au plus tard.

233. — On voit, dans les *Feoda Campanie*, que Mathieu de Montmirail « a fet lige de Montmirail, des appartenances... » au comte de Champagne. « Sunt plège dou rachat, DROEZ DE TRIENNEL, ANSAUS DE VOISINES... »

(VI^e registre, 2^e part., fol. 121 v°. — *Hist. des Comtes de Champayne*, t. II, append., p. xxxv.)

1243.

234. — Provins, le jour de la mi-aoust. Mathieu de Montmirail

reconnaît qu'il doit au comte Thibant « 300 l. tournois pour le rachat de la moitié de la terre de la Ferté Ançoul, de la vicomté de Miaus, de Traimes et de Belo, qui écheu nous sont de nostre chière suer, madame Félice de Montmirail, et pour les payer à sa volonté, j'eleu et establi plège et obside mon chier cousin ANSIAU DE TRAINEL... et pour ce li dit monseigneur le comte me reçut en son hommage des choses dessus dites, et ôta sa main de mon fié. »

(*Feoda Campanie*, VI^e registre, 2^e part., fol. 121 v^o. — *Hist. des Comtes de Champagne*, t. II, append., p. xxxv.)

1244 (v. st.), janvier.

235. — MEAUX. Pierre, évêque de Meaux, proteste, au nom de son église, contre l'hommage précédent, parce que dans cet hommage Mathieu de Montmirail n'excepta pas ce qui était du fief de l'église de Meaux. Mathieu, en présence du comte de Blois, de GUI DE TRAINEL, et d'Eustache de Conflans, reconnaît que plusieurs biens désignés sont du fief de l'église de Meaux.

(*Ibid.*, p. xxvi.)

1244, avril.

236. — GUI DE TRAINEL, archidiacre de Laon, donne à l'abbaye de Scellières, pour son anniversaire, tous ses droits sur le four de *Eschemines* (Echemines, Aube). Il promet de faire ratifier cette donation par son frère GARNIER, seigneur de Marigny.

(Archiv. Aube, *Origin. Scellières.*)

1244, avril.

237. — GARNIER DE TRAINEL, *seigneur de Marigny*, approuve la donation du four faite par son frère GUI DE TRAINEL, archidiacre de Laon, pour son anniversaire.

(Archiv. Aube, *Ortgin. Scellières.*)

1245 (v. st.), mars.

238. — A Vincennes. Un compromis ayant eu lieu entre les enfants que Marguerite, comtesse de Flandre, a eus avec Guillaume de Dampierre, d'un côté, et de l'autre, ceux qu'elle a eus de Bochart d'Avesne (Nord), GARNIER DE TRAINEL, DREUX DE TRAINEL et ANSEAU DE TRAINEL figurent parmi les seigneurs qui font connaître qu'en présence du roi Louis IX ils se sont obligés comme garants pour les enfants de Marguerite et de Guillaume.

(Teulet. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 605, n^o 3470. — Duchesne. *Hist. Général. de la Maison de Béthune*. Preuves, p. 115.)

Sceau de Dreux de Trainel. Sceau équestre non décrit : le cavalier courant de droite à gauche, l'épée haute, couvert de son écu qui est armoirié d'un lion, reproduit sur le caparaçon du cheval, au cou et à la croupe. Légende : sceau de Dreux, seigneur de Trainel. Les armoiries sont les mêmes au contre-sceau, avec cette légende : ... Droconis de Triangulo.

(Teulet. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 605, n° 3470.)

1245.

239. — GUI DE TRAINEL, archidiacre de Laon, nommé évêque de Verdun, se rendit dans cette ville pour prendre possession de son siège. En arrivant, il fut saisi d'une grande fièvre et mourut.

(Bouquet, t. XVIII, p. 681, C.)

1246 (v. st.), février.

240. — Nicolas de Brie, évêque de Troyes, saisit la part du pré Fraisnoi (Courceroy) vendue à l'abbaye de Scellières, par ANSEAU DE TRAINEL, *seigneur de Voisines*, parce que ce pré était dans la mouvance de l'évêque. Enfin, cédant aux prières des religieux et de GARNIER DE TRAINEL, Nicolas confirme la vente, à charge par l'abbaye de lui payer tous les ans à Gumery deux deniers de cens par arpent.

(Archiv. Aube, *Origin. Scellières*.)

1248, mai.

241. — HENRI DE VILLENEUVE (aux Riches-Hommes) vend au comte Thibaut, moyennant 140 l. dont quittance, le fief de Pâlis, autrefois tenu de SIBILLE, mère dudit Henri, par la dame de Mailly. ERARD DE TRAINEL, chevalier, oncle de Henri de Villeneuve, approuve cette vente. SIBILLE, DAME DE TRAINEL, veuve d'ANSEAU LE GROS, chevalier, mère de Henri de Villeneuve, donne aussi son approbation.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champagne*, nos 2833, 2834, 2835.)

1248, juin.

242. — GARNIER DE TRAINEL, *seigneur de Marigny*, déclare que Guillaume de Lannerey, chevalier, dit *li Hongres*, a vendu au comte Thibaut IV le tiers de 106 arpents de bois près de Surançon, joignant le bois de Thibaut, moyennant 44 livres, dont quittance. Garnier, comme suzerain, approuve.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, n° 2838).

1248, juillet.

243. — Jean Britaud, seigneur de Nangis, est caution que les frères de HENRI DE VILLENEUVE (aux Riches-Hommes) approuvent la vente mentionnée plus haut sous le n^o 241.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, n^o 2844.)

1248, 30 août.

244. — Aigues-Mortes. Dreux de Mello, seigneur de Loches et Mayenne, ayant donné le village de Soligny-les-Etangs à ANSEAU DE TRAINEL, *seigneur de Lézennes*, maréchal de Champagne, prie le comte Thibaut d'en recevoir l'hommage.

A la même époque, Guillaume de Mello, seigneur de Saint-Bris, frère de Dreux de Mello, approuve la cession de Soligny-les-Etangs faite à Anseau de Trainel, son neveu.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, nos 247, 248.)

1250, octobre.

245. — Trainel. DREUX, *seigneur de Trainel*, fait connaître que Guillaume de Trainel, ancien prévôt, a vendu à Milon, prêtre de Trainel, deux pièces de terre sises au finage de ce village.

(*Cartul. Paraclét*, fol. 116 r.)

1251, 15 octobre.

246. — DREUX, *seigneur de Trainel*, et Hugues de Plancy, seigneur de Brachegenaille (Brag-logne), interprètent le compromis qui les a nommés arbitres, entre Nicolas, évêque de Troyes, et Adam, prieur de Dyé.

(Archiv. Aube, G-511, fol. 500.)

1251, 14 novembre.

247. — DREUX, *seigneur de Trainel*, et Hugues de Plancy, seigneur de Bragelogne, par sentence arbitrale, décident entre le prieur de Dyé et Nicolas, évêque de Troyes, que la garde et l'avouerie de La Vosve appartiennent à l'évêque et que les gens dudit évêque qui ont été mettre le feu chez le prieur paieront 450 l. de Provins de dommages-intérêts. Le frère de Dreux, Anseau de Trainel, maréchal de Champagne, tiers arbitre, règlera les autres matières en litige.

(Archiv. Aube, *Copie Evêché*; et Reg. G-511, fol. 2 v.)

1251, dimanche après Noël.

248. — ANSEAU DE TRAINEL, maréchal de Champagne, tiers ar-

bitre entre l'évêque de Troyes, son seigneur, et le prieur de Dyé, en vertu du compromis rapporté dans les deux chartes précédentes, prononce que les terres qui doivent coutume ou terrage au prieur de Dyé, et possédées par des hommes de corps de l'évêque, appartiendront à l'évêque quand lesdits hommes de corps mourront sans héritiers, mais que l'évêque sera obligé de mettre ces terres hors de sa main dans l'an et jour de la réquisition faite par le prieur.

(Archiv. Aube, *Copte Evêché*; et G-511, fol. 7 r°.)

1251 (v. st.), mars.

249. — Trainel. DREUX, *seigneur de Trainel*, déclare à Gilon de Villonauze, bailli de Provins, les fiefs tenus par Renaud de Marigni.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, n° 2994.)

1251, mai.

250. — Jean, châtelain de Noyon et de Thourotte, est, avec DREUX, *seigneur de Trainel*, et Jean de Vallery, caution d'ANSEAU DE TRAINEL, maréchal de Champagne, et d'Erard de Vallery, qui doivent au comte Thibaut 500 livres tournois.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, n° 3015.)

1256, juillet.

251. — GARNIER DE TRAINEL, *seigneur de Marigny*, fait connaître que son père GARNIER DE TRAINEL, *seigneur de Marigny*, a donné par testament à l'abbaye de Scellières 100 soldées de terre de revenu annuel en espèces comptées. Il approuve ce legs. La somme sera prise sur les premiers deniers de la jurée des hommes de Marigny.

(Archiv. Aube, *Origin. Scellières*.)

Avant 1258.

252. — ERARD DE TRAINEL, chevalier, était mort avant le mois de novembre 1258. Il avait scellé des conventions arrêtées entre Thibaut, comte de Bar-le-Duc, d'une part, et Regnauld, père dudit comte, d'autre part, au sujet du château de Pierre-Pont (Moselle.)

(Chantereau, t. II, p. 265.)

1260, 15 septembre.

253. — Etienne II, de Mont-Saint-Jean, deuxième fils de Guillaume II, ayant succédé à son frère aîné Guillaume III, aux

seigneuries de Mont-Saint-Jean et de Sanmaise, était aussi, du côté de sa mère, seigneur de la Ferté-Aleps, en Beauce. Au mois de septembre 1259, il vendit cette dernière seigneurie au roi Saint-Louis, moyennant 300 l. de rente sur le trésor du Temple à Paris. ANSEAU DE TRAINEL, beau-frère du vendeur, intenta un procès au roi pour le retrait de cette rente. Le 15 septembre 1260, le conseil décida unanimement que les 300 livres de rente assignées par le roi constituaient héritage, et d'autant que le roi avait livré héritage pour héritage, sans aucune somme de deniers comptants, que partant le contrat dont Anseau demandait l'annulation était un échange d'héritages, qu'en conséquence il ne pouvait être admis en qualité de mari de la sœur d'Etienne, à obtenir à titre de retrait lignager la cession du château de la Ferté-Aleps. Silence perpétuel sur ce point est imposé à Anseau de Trainel.

(Duchesne. *Maison de Vergy*. Preuv., p. 171-172. — Boutaric. *Arrêts du Parlem. de Paris*, t. I, p. 41, n° 475.)

1261, mai.

254. — DROCO, *dominus Trianguli*, approuve, comme suzerain, la donation des censives dans ses fiefs de Tilly et de Courceroi, faite par Pierre Testard, curé de *Castello Trianguli*, pour son anniversaire en faveur de l'abbaye du Paraclet. Félise Testard, chevalier de Trainel, frère de Pierre, ratifie la donation.

(Archiv. Aube, *Origin. Paraclet.*)

1261, août.

255. — GARNIER, *seigneur de Trainel*, reconnaît et confirme la donation de 40 s. à prendre tous les ans à Marez (Marais) et à Saint-Mards (Aube), donation faite au Prieuré de Foissy par sa mère, noble *Dame la comtesse du Perche*. Garnier ajoute 40 s. à prendre sur Marigny, pour l'anniversaire de sa mère.

(Archiv. Aube, *Origin. Foissy.*)

1261, décembre.

256. — DREUX, *seigneur de Trainel*, fait connaître que Adam, seigneur de Bouy-sur-Orvin, donne à l'abbaye de Scellières trois arpents de terre sis devant la grange du *Clos*, à Bouy.

(Archiv. Aube, *Origin. Scellières.*)

1261 (v. st.), le dimanche avant l'Annonciation.

257. — Troyes. Le comte Thibaut V déclare que, dans la saisie

qu'il a fait faire des meubles et immeubles de Jean, doyen de Saint-Quiriace de Provins, il n'a point eu l'intention de porter préjudice aux religieux de Saint-Loup de Troyes et à GARNIER DE TRAINEL, seigneur de Marigny, quant à leurs justices sur le village et le territoire de Rigny-la-Nonneuse.

(Archiv. Aube, *Origin. Saint-Loup.*)

1263, 2 novembre.

258. — Saint-Arnould en Yveline. Le comte Thibaut V adresse à ANSEAU DE TRAINEL, connétable de Champagne, des lettres de sauvegarde pour le chapitre de Saint-Quiriace de Provins.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.* n° 3324.)

1263, novembre.

259. — Droco, *dominus Trianguli*, approuve la vente d'une pièce de terre par Eudes, dit le Bosseri, de Fontenay, écuyer, en faveur de l'abbaye du Paraclét. Cette pièce de terre, sise près de *Bellum videre* (la grange de Beauvoir, cfr. n° 61), est du fief de Dreux de Trainel (cfr. n° 268).

(Archiv. Aube, *Origin. Paraclét.*)

1263, novembre.

260. — Villeneuve. HENRI, seigneur de Trainel, approuve l'aumône de 26 s. tournois par an que ANSEAU, son père, et SIBILLE, sa mère, ont donné à l'abbaye du Paraclét pour leur anniversaire.

(Archiv. Aube, *Origin. Paraclét.*)

1264-1269.

261. — GUILLAUME DE TRAINEL, évêque de Metz.

(*Gallia Christ.*, t. XIII, col. 763.)

1265, avril (Pâques le 5 avril).

262. — DREUX, seigneur de Trainel, fait connaître que Gérard, seigneur du Plessis, et sa femme Jeanne, vendent à l'abbaye de Scellières leur pré de la Motte-Tilly, consistant en 9 arpents et 1 quartier, appelé *Haia Moncelli Goerii*. Prix : 74 l. 10 s. tournois payés.

(Archiv. Aube, *Origin. Scellières.*)

1266, juillet, mardi avant saint Pierre-ès-Liens.

263. — GARNIER DE TRAINEL, seigneur de Marigny, donne, en

favor de l'abbaye du Paraquet, des lettres d'amortissement pour une maison sise à Marigny.

(*Cartul. Paraquet*, fol. 136 v°.)

1267, 10 novembre.

264. — ERAMBOR D'EPOISSES, *dame de Marigny*, s'engage à payer les legs et les dettes de GARNIER DE TRAINEL, *seigneur de Marigny*, dont elle est veuve, et dont les meubles lui ont été attribués. Elle prie le comte Thibaut V de faire sceller des lettres-patentes qui confirment cet engagement.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, n° 3452.)

1268.

265. — ERAMBOR D'EPOISSES, *dame de Marigny*, fait savoir au comte Thibaut V, qu'en exécution du testament de Garnier de Trainel, son mari, qui avait légué 15 l. de rente à l'abbaye de Vauluisant, elle a donné à cette église différents biens : un terrage à Saint-Martin de Bossenay, un gagnage et un four à Ossey-les-Trois-Maisons...

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, n° 3481.)

1268, 20 avril.

266. — ERAMBOR D'EPOISSES, *dame de Marigny*, fait savoir au comte Thibaut V qu'en exécution du testament de Garnier de Trainel, son mari, elle lui doit payer 200 l. tournois.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, n° 3482.)

1268, avril.

267. — AGNÈS, veuve de noble homme ANSEAU DE TRAINEL et ANSEAU, son fils, échangent avec Saint-Étienne de Troyes plusieurs hommes de corps.

(*Cartul. Saint-Étienne*, fol. 126 v°.)

1268 (v. st.), mars.

268. — DREUX, *seigneur de Trainel*, fait connaître de nouveau et ratifie la vente faite à l'abbaye du Paraquet, au mois de novembre 1263, par Eudes dit le Bossery, écuyer de Fontenay (cfr. n° 259).

(Archiv. Aube, *Origin. Paraquet*.)

1272, 9 juillet.

269. — DREUX DE TRAINEL, *damoiseau*, vend au comte Henri III

100 l. de provenisiens forts de rente, que le comte lui avait données sur la foire de Bar-sur-Aube. Prix : 1000 l. tournois que Dreux reconnaît avoir reçues.

(*Catal. des Actes des Comtes de Champ.*, n° 3710.)

1276.

270. — D'après un compte de cette année, Gilles de Compiègne, bailli de Sens, reçoit du *seigneur de Trainel*, sur le rachat de sa terre de *Voisines*, pour la dernière moitié, 80 l. 16 s.

(Bouquet, t. XXII, p. 755, A.)

1277.

271. — « Madame MARIE DE MARIGNY fist hommage à Jehan de Nanteuil, évêque de Troyes, de l'eschoite qui luy vint par la mort de messire GARNIER, *seigneur de Marigny*, son père, et de la troisième partie de la succession de MARGUERITE DE MARIGNY, sa sœur.

POINCET DE TIL, *escuyer*, fist hommage de la tierce partie de la succession de ladite Marguerite de Marigny, sœur d'AGNÈS, sa femme. »

(*Extrait d'un rôle d'hommages faits à l'évêque de Troyes.* — Ap. Duchesne. *Maison de Château-Villain*. Preuv., p. 42.)

1278 (v. st.), le jour de la Circoncision.

272. — Demoiselle Marie, dame d'Esternay et sœur de Jean, seigneur d'Esternay, par testament donne 100 sous à AGNÈS DE TRAINEL, religieuse du Paracllet.

(*Cartul. Paracllet*, fol. 159 ro.)

1279, août.

273. — Erard de Brienne, sire de Venisy, ayant vendu 600 arpents de bois à l'abbé de Pontigny, promet la ratification de POINCET DE TIL et d'AGNÈS DE TRAINEL, sa femme, s'ils avaient des droits sur ce bois.

(Duchesne. *Maison de Château-Villain*. Preuv., p. 42.)

Avant 1281.

274. — JEANNE DE MELUN, fille d'Adam II, vicomte de Melun, mariée à HENRI I^{er}, sire de Trainel, mort avant 1281.

(*Général. de la Maison de Melun*, à la fin du Moreri, t. X, p. 34, édit. 1759. — P. Anselme. *Hist. général.*, t. V, p. 224.)

1280.

275. — Record d'un accord entre les gens du comte de Champagne et la demoiselle de Marigny, d'une part, et l'évêque de Troyes de l'autre, portant que l'évêque ferait à ladite demoiselle récréance des revenus de la terre de Marigny jusqu'à ce que le procès fût jugé.

(Olim. t. I, p. 169, n° XLIII. — Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, t. I, p. 221, n° 2313).

1281, octave de Saint-Martin.

276. — Arrêt du Parlement de Paris. L'évêque de Troyes, Jean de Nanteuil, dit qu'il est, comme ses prédécesseurs, en possession et saisine de retenir et d'avoir les hommages et obédiences qui appartiennent au seigneur du fief du village de Marigny-le-Châtel (Aube) et de ses appartenances; le comte de Champagne (Edmond d'Angleterre) dit au contraire qu'il est en possession et saisine des droits sus-énoncés. Le Parlement, après une enquête, adjuge à l'évêque de Troyes la possession et saisine des droits en question, à l'exception de la saisine d'avoir et de retenir l'hommage et les obédiences de la forteresse du château et aussi de la vallée de Marigny, saisine qui est adjugée au comte de Troyes.

(Boutaric. *Actes du Parlement de Paris*, t. I, p. 370, n° 465.)

1283, 1^{er} novembre.

277. — Mandement au bailli de Sens de mettre sous la main du roi, jusqu'à décision de justice, l'échoite de Jean d'Esternay que se disputaient DREUX DE TRAINEL et la demoiselle de Pyroe (al. Pynroe).

(Olim., t. II, p. 233, XXI. — Boutaric., *Actes du Parlement de Paris*, t. I, p. 238, n° 2505.)

1289.

278. — Jeanne Gastéblé était abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains.

(*Gallia Christ.*, t. XII, col. 567, B.)

1290, 21 mai.

279. — Arrêt du Parlement de Paris portant que la confession du procureur de l'abbé de Vauluisant, dans un procès entre le roi et ANSEAU DE TRAINEL, *écuyer*, au sujet de la justice des mesures dans certaines localités, ne pourra porter préjudice à son abbaye,

sauf par rapport aux mesures de la loge du bois appelé le Buisson-de-l'Abbé (Dumus abbatis).

(Olim., t. II, p. 302, IX. — Boutaric., *Actes du Parlement de Paris*, t. I, p. 263, n° 2691.)

1290.

280. — ANSEAU DE TRAINEL figure parmi les cautions de Jean de Chappes, écuyer, pour l'exécution d'un arrêt de la cour : « Ce sont cil qui se sunt établis pege, dete, et rendre de Jehan de Chapes, escuier, de rendre ledit Jehan de Chapes et de le remettre en la prison le roi dodenz la quinzaine de la Magdaleine, se ainsi n'est que il ait accompli ce qui est contenu en un jugié fait en la court le roi à Paris : c'est à savoir... ANSIAUS DE TRaignel. »

(Olim., t. II, p. 308, XXVI. — Boutaric., *Actes du Parlement de Paris*, t. I, p. 265, n° 2708.)

1291.

280 bis. — GUI DE TRaigneau, chevalier, constate que les religieux de Saint-Pierre-le-Vif de Sens ont le droit de prendre un denier sur le poids de cent livres de toute marchandise à Troyes. Charte scellée. L'écu est fascé de 3 pièces et chargé d'une bande.

(Archiv. Yonne. *Origin. Saint-Pierre-le-Vif*.)

1294 (v. st.), le dimanche après l'Épiphanie.

281. — ANSEAU DE TRAINEL, et Pierre, seigneur de Saint-Phal, figurent à la prise de possession solonnelle d'Étienne Bécard, archevêque de Sens, parmi les seigneurs qui sont tenus de porter les archevêques de Sens.

(*Gallia Christ.*, t. XII, Instr., col. 79.)

1302, novembre.

282. — ANSEAU DE TRAINEL, seigneur de Soleigny, chevalier, donne, le dimanche de sainte Catherine, quittance de 204 l. 17 s. 4 d. tournois, sur ses gages et ceux de ses gens, pour le dernier ost de Flandre, et pour le restor d'un cheval.

(P. Anselme. *Hist. généal.*, t. VIII, p. 613, A.)

1302 (v. st.), janvier.

283. — GUILLAUME, sire de Til et de Marigny, écuyer, s'accorde avec les religieux de Pontigny, au sujet de ce qu'ils avaient acquis sans son consentement dans ses fiefs de Venisy. Il promet de donner des lettres scellées du sceau dont il usera quand il sera chevalier.

(Duchesne. *Maison de Château-Villain*. Preuv., p. 42.)

1306, 25 mai, mercredi après la Pentecôte.

284. — Arrêt confirmant une sentence du prévôt de Paris condamnant HENRI DE TRAINEL, chevalier, à recevoir l'hommage de Gille, dit *Grange*, écuyer, pour la terre que la dame de Langis tenait dudit Henri, et qu'elle avait échangée avec ledit Gille.

(Boutaric. *Actes du Parlem. de Paris*, t. II, p. 33, n° 3329.)

1310.

285. — Compte des recettes et des dépenses « *terre de Fontanis* (Fontaine-Fourche) et de *Courrecelli* (Courceaux), de novo empte a domino Henrico de Triangulo » par le chapitre de la cathédrale de Troyes.

(Archiv. Aube, *Reg.-G.*, 2323, fol. 3 ro.)

1312.

286. — GUILLAUME, sire de *Til et de Marigny-le-Châtel*, vend l'héritage de sa tante maternelle, Marie de Marigny, à savoir : la terre de la Grève et les appartenances, à savoir : Crisancy, Faveroles, Gérane et Origny, à Louis, fils aîné du roi de France, comte de Champagne. On voit par ces lettres que Guillaume était marié à ISABEAU, fille du comte de Grandpré.

(Duchesne. *Maison de Château-Villain*. Preuv., p. 42.)

1313, mercredi avant la saint Thomas.

287. — GUILLAUME, sire de *Marigny*, vend à Jacques de *Baaçon*, archidiacre de Troyes, l'étang de la Merdelle, près de Marigny. Prix : 400 livres.

(Archiv. Aube, G-1256, fol. 58 ro.)

1314.

288. — DREUX, sire de *Trainel*, HENRI DE TRAINEL, sire de *Ville-neuve*, GUILLAUME, sire de *Til en Auxois et de Marigny-le-Châtel*, font partie de l'association des nobles de Champagne et de Vermandois, pour résister aux impositions que le roi Philippe voulait lever sur eux.

(Duchesne. *Maison de Château-Villain*. Preuv., p. 48.)

1315, mars.

289. — Bourges. Louis le Hutin, à la requête d'HENRI DE TRAINEL, amortit des biens vendus au chapitre de Troyes par le père dudit Henri et situés à Fontaine-Fourche. (Cfr. n° 285.)

(Archiv. Aube, G-1252, fol. 20 ro.)

1330, novembre.

290. — JEAN, sire de Trainel, chevalier, conseiller et chambellan du roi, et pannetier de France, reçoit, en novembre 1330, une gratification du roi en reconnaissance des services qu'il avait rendus dans les guerres.

(P. Anselme. *Hist. général.*, t. VIII, p. 612, A.)

1335.

291. — Accord entre JEAN, seigneur de Trainel, et Isabelle de Sancerre, abbesse de Saint-Julien d'Auxerre, au sujet du droit dit la chandelle de saint Julien, sur les hommes du village de Migennes (Yonne). Le droit est partagé entre les deux parties.

(*Gallia Christ.*, t. XII, col. 421, B.)

On pense que Jeanne II de Trainel, abbesse de Saint-Julien, était fille de Jean.

(*Ibid.*)

1337, au plus tard.

292. — ANSEAU DE TRAINEL vendit à Guillaume de Brosse, archevêque de Sens, plusieurs biens qu'il possédait au village de Saint-Maurice.

(*Gallia Christ.*, t. XII, col. 73, C.)

1337, samedi après la Fête-Dieu.

293. — JEAN, seigneur de Trainel, va avec le duc de Brabant à Valenciennes, pour assister aux funérailles du comte de Hainaut.

(P. Anselme. *Hist. général.*, t. VIII, p. 612, A.)

1341, novembre, mardi après la Toussaint.

294. — Château épiscopal de Saint-Lyé. Jean d'Aubigny, évêque de Troyes, donne par testament au chapitre de la cathédrale tout ce que noble homme JEAN DE TRAINEL, chevalier, lui doit à raison du quint-denier de la terre de Basson et de la terre de Marcilly-le-Hayer, terres de sa mouvance qui ont été achetées par ledit Jean de Trainel.

(Camusat. *Prompt.*, fol. 202 r°.)

1345 (v. st.), 29 janvier.

295. — « Lettres de JEAN, sire de Thil et de Marigny, connestable de Bourgogne, et d'Édouard, sire de Beaujeu, et de Marie de Thil,

dame de Beaujeu, par lesquelles ils s'accordent ensemble tant sur les conquests faits durant le mariage dudit sire de Thil et de feu Madame AGNÈS DE FROLOIS, sa première femme, et de Monseigneur GUILLAUME, jadis seigneur de Thil, père dudit seigneur de Thil, esquels conquests ledit Édouard prétendait la moitié à cause de Marie de Thil, sa femme, comme héritière seule de ladite de Frolois. Item sur ce que le même seigneur de Beaujeu disait que ledit seigneur de Thil était tenu à lui parfourrir l'assiete de 500 livrées de terre ou chastel de la Roche et ses partances par les convenances du mariage si dit. Item sur 300 l. pour cause de 30 livrées de terre escheuës à ladite Agnès ou finage de Guerchi par l'eschoite de feu l'archidiacre de Soloigne. Pour toutes lesquelles choses le seigneur de Thil baille au seigneur de Beaujeu et à Marie de Thil, sa femme, et fille de luy et de ladite Agnès, sa première femme, tout ce qu'il a à Montaigne et à Briane acquis de Madame Jeanne de Courcelles, jadis femme de Monsieur Gibaut de Saint-Vérain. Item le chastel de la Roche avec les appartenances. Fait au chastel de Thil, le Dimanche avant la Purification, xxix^e jour de janvier, l'an MCCCXLV. »

(Duchesne. *Maison de Château-Villain*. Preuv., p. 43.)

1345, 24 décembre.

296. — Châtillon-sur-Indre. JEAN, *seigneur de Trainel*, chevalier, conseiller du roi, donne une quittance de 50 écus d'or au trésorier du duc de Normandie, et la scelle du sceau *vairé ou chargé de quatre fasces vairées*; cimier, *une tête qui semble de chien, et à côté de l'écu J et T*.

(P. Anselme. *Hist. général.*, t. VIII, p. 612, B.)

1346, octobre.

297. — Compiègne. JEAN, *seigneur de Trainel*, chevalier, se trouve à Compiègne, au mois d'octobre 1346, en la bataille du roi, suivant la semonce qui en avait été faite.

(*Ibid.*)

1350.

298. — Le seigneur de Trainel fait partie des seigneurs qui tiennent l'Echiquier de Normandie dans la journée des octaves de la fête de Saint-Jean 1350, où fut dressé un règlement entre les ouvriers de drap plein et de drap rayé en Normandie. Ce règlement fut confirmé à Paris par le roi Jean, au mois de mars 1350 (v. st.).

(*Ordonn. des rois de France*, t. II, p. 397.)

1351, mai.

299. — JEAN, *seigneur de Trainel*, chevalier, reçoit du roi, en récompense de ses services, une rente à vie de quatre cents livres sur le trésor royal.

(P. Anselme. *Hist. général.*, t. VIII, p. 612, B.)

Avant le 16 juillet 1355.

300. — JEAN, *seigneur de Trainel*, reçoit l'office de Grand Pannetier de France.

(P. Anselme. *Hist. général.*, t. VIII, p. 612, B.)

1355, lundi après l'Ascension.

301. — Esternay. JEAN, *seigneur de Trainel*, chevalier, pannetier de France, donne au grenetier de Meaux et de Provins quittance de quinze livres tournois, qui lui étaient dues par chacun an sur les moulins du roi à la quinzaine de Pâques.

(P. Anselme. *Hist. général.*, t. VIII, p. 612, B.)

Avant 1360.

302. — JEAN, *seigneur de Trainel*, chevalier, pannetier de France, est en différend avec *Oudart de Trainel*, son parent, au sujet de la terre de Trainel. Ce différend ne fut pas terminé du vivant de Jean de Trainel, qui mourut avant l'année 1360.

(P. Anselme. *Hist. général.*, t. VIII, p. 612, C.)

1362, 2 mai.

303. — « A tous ceuls qui verront et orront ces présentes lettres, nous JEHANNE, *dame de Saint-George et de Chastelvillain*, faisons savoir que nous donnons plain pouvoir, autorité et puissance à nostre bien amé Chevalier et Lieutenant Monsieur Sance de Noigent, autant comme nous en nostre personne pourriens avoir si nous y estiens à faire de entier foy et homaige en la main de Révérend Père en Dieu nostre tres cher seigneur et cousin Monseigneur l'Evesque de Troyes, et de faire foye à ycelui en nom de nous, pour nous, de tout ce que nous tenons du dit Monseigneur l'Evesque en toute la diocèse de Troyes, et spécialement en ville et appartenances de Marigny en Champagne, excepté le chastel. Et promettons en bonne foy et sur l'obligation de tous nos biens meubles et non meubles, présens et futurs, de tenir ferme et stable tout ce que le dis Monsieur Sance, nostre lieutenant, en fera sans jamais

aler au contraire. En tesmoing de laquelle chose nous avons mis nostre scel en ces présentes lettres, qui furent faites et données à Gesvres, le second jour du mois de May, l'an MCCCLXII. »

(Duchesne. *Maison de Château-Villain*. Preuv., p. 43.)

1364, juillet.

304. — MARGUERITE DE TRAINEL et sa sœur EUSTACHE DE TRAINEL obtiennent remise de toutes les sommes que leur père a vait reçues pendant les guerres, tant pour les gages des gendarmes qu'il avait menés au service du roi qu'autrement, et dont il n'avait pas rendu compte.

(P. Anselme. *Hist. général.*, t. VIII, p. 612.)

1364, octobre.

305. — « Lettres par lesquelles MARGUERITE, *dame de Trainel et de Vaucler*, vend au roi la ville et prévosté de Vauchantis (Vau-chassis, Aube), près du château de Montagu (Montaigu) de lez Troyes, et les droits qui lui appartenaient à Laignes (Laines)-au-Bois, à Pruigny (Prugny), à Villarcet (Villecerf, commune de Mes-son). »

(Duchesne. *Maison de Château-Villain*. Preuv., p. 63.)

1644.

306. — JEAN DE MORNAY, *seigneur de Voulton* (Seine-et-Marne), *Trainel, la Motte-Tilly* (Aube), *Plessis-Poilchien* (commune de Gimbrois, Seine-et-Marne), chevalier et chambellan du roi, servait sous le duc de Bourgogne à la bataille de Cocherel, en 1364. Il ne vivait plus le 20 juin 1390. Il épousa Marie d'Amillis.

(P. Anselme. *Hist. général.*, t. V, p. 280, C.)

1366, 16 mai.

307. — « Lettres d'échange entre Guillaume de Melun, archevêque de Sens, d'une part, et MARGUERITE DE TRAINEL, *dame de Trainel et de Vaucler*, et JEAN DE CHATEAU-VILLAIN, son fils, chevalier, *seigneur de Baye, de Trainel et de Vaucler*, d'autre part, par lesquelles lettres l'archevêque leur baille la maison et forteresse de Fontaines, près de Saligny-les-Sens, et ils lui baillent la maison et forteresse de la Motte de Tilly-sur-Seine (Aube), chargée néanmoins du douaire de *Marie de Brabançon, dame de Trainel*, mère de Marguerite de Trainel. »

(Duchesne. *Maison de Château-Villain*, Preuv., p. 63.)

1367.

308. — « Lettres par lesquelles MARIE DE BRABANÇON, *dame de Trainel*, et *Marguerite de Trainel*, sa fille, dame de Vaucler et du dit Trainel, font accord avec Simon de Nogent, chevalier, seigneur d'Aviray. (Avirey-Lingey, Aube.) »

(Duchesne. *Maison de Château-Villain*. Preuv., p. 49.)

Vers 1370.

309. — « MONSIEUR ENGUERRAND D'EUDIN, *chevalier*, à cause de Madame JEANNE DE CHATEAU-VILLAIN, sa femme, douairière, et Monsieur Jean de Til, comme héritier, font foi et hommage à l'évêque de Troyes, à cause de la terre de Marigny et de ses appartenances ».

(Duchesne. *Maison de Château-Villain*. Preuv., p. 46.)

1371, 4 juillet.

310. — Lorsque Jeanne de France, fille du roi Philippe de Valois, partit pour aller en Aragon, MARGUERITE DE TRAINEL fut choisie pour l'accompagner et reçut à cet effet des fonds pour un entretien plus honorable. Le 4 juillet 1371, elle donna une quittance de 200 francs d'or; son sceau est *parti au 1 d'un lion, au 2 de Trainel*.

(P. Anselme. *Hist. général.*, t. VIII, p. 612, D.)

1371, août.

311. — EUSTACHE DE TRAINEL, épouse de HENRI, *seigneur de Chastel-les-Nangis, Esternay et Migennes*, obtint remission de l'évasion d'un prisonnier sorti de ses prisons.

Eustache avait apporté en dot Esternay et Migennes. (Cfr. nos 220, 277, 291, 301, 317.)

(P. Anselme. *Hist. général.*, t. VIII, p. 613, A.)

1372.

312. — MARGUERITE DE TRAINEL, *dame de Vaucler*, veuve de ROBERT DE CHATEAU-VILLAIN, figure dans un acte du Parlement de Paris avec sa fille *Marie de Château-Villain*, épouse de *Gaucher de Conflans*.

(Duchesne. *Maison de Château-Villain*. Preuv., p. 49.)

1373, 30 septembre.

313. — « Ce sont les noms de ceulx qui furent menés par le capitain ou gens de la garnison de Marigny a rompre lestang des Mar-

delles, le vendredi avant la saint Michel (30 septembre), l'an M CCCLXXIII : Jehanin Colot de saint Martin, dit le meirat d'Ocey, Johan de Fox, demorant à St Flavit, Oudin Groignot, Felisot Le Clerc, Le Fournier d'Origny. »

(Archiv. Aube, G-1273, fol. 95 r°.)

1373 (v. st.), vendredi après la conversion de S. Pol.

314. — ENGUERRAND D'EU DIN, *chevalier, seigneur de Chastelvillain et de Marigny*, donne plein pouvoir à un commissaire pour faire une enquête au sujet du *descort mehu* entre le chapitre de Troyes et le capitaine et les bourgeois de Marigny qui avaient fait rompre l'étang des Mardelles.

(Archiv. Aube, G-1273, fol. 96 r°.)

1380, 3 avril.

315. — Mandement de paiement délivré à MARGUERITE DE TRAINEL, pour tout ce qui était dû à sa mère, à cause des bons services qu'elle avait rendus à la mère du roi.

(P. Anselme. *Hist. général.*, t. VIII, p. 612, D.)

1387.

316. — GUILLAUME DE MORNAY vivait écuyer en 1311; il rendit deux aveux au roi Charles VI en 1387 et 1389 des terres de Trainel et du Plessis Poilchien, qui lui avaient été données par Jean de Mornay, son cousin germain. (Cfr. n° 306.)

(La Chesnaye des Boys. *Dict. de la noblesse*, art. Mornay.)

1401.

317. — Dame EUSTACHE DE TRAINEL accorde des franchises à ses hommes de Migennes. (Cfr. n° 311.)

(P. Anselme. *Hist. général.*, t. VIII, p. 613, A.)

1412, août.

318. — JEAN JOUVENEL, avocat du roi, est désigné, à cette date, pour la première fois sous le titre de *seigneur de Traignel* par son fils Juvenal des Ursins, archevêque de Reims, dans son *Histoire de Charles VI*. A partir de cette époque, il le nomme toujours *seigneur de Traignel*.

(Edit. de Denys Godefroy, 1653, p. 247.)

1415.

319. — PERRONELLE DE TRAINEL, *dame de Marivaux* (sœur de

GUI DE TRAINEL, *seigneur de Marivaux*, est l'épouse de PHILIPPE DE L'ISLE, *seigneur de Saint-Cyr, de Courcelles et de Boisemont*, et la mère d'Ancelet de l'Isle, qui vivait en 1415.

(P. Anselme. *Hist. général.*, t. VIII, p. 791, C.)

1418, 21 septembre.

320. — NIORT. Maître JEAN JOUVENEL, *chevalier, seigneur de Trainel*, maître des requêtes du roi, est un des conseillers établis par le Dauphin à tenir et à exercer la cour, et juridiction souveraine du royaume dans la ville de Poitiers.

(*Ordonn. des rois de France*, t. X, p. 477.)

1429, juin.

320-bis. — Les gens de guerre de Bernard de Château-Villain font onze prisonniers sur la route de Paris : Nicole de la Loge, abbé de Montier-la-Celle, Guillaume Galleret, curé de Saint-Jean de Troyes et chanoine de Saint-Pierre, frère Adam de Saint-Jean, commandeur de Troyes..., et Jean de Mesgrigny, notaire royal. Ils sont conduits à Château-Villain. Le bailli, Jean de Dinteville, et la ville de Troyes, traitèrent du rachat des prisonniers, qui fut fixé à 2,000 saluts d'or.

(Troyes, Archiv. municip., nouv. Fonds A 1^{er}.)

1441, le 13 mai.

321. — « BERNARD, *seigneur de Château-Villain, de Gravees, de Pierrepont*, et noble dame JEHANNE DE VE, sa femme, et Jean de Château-Villain, leur fils, *seigneur de Marigny*, abandonnent à titre d'échange la moitié de la forteresse de Marigny, en Champagne, avec 80 l. tournois de rente annuelle sur la terre dudit Marigny, à Guillaume de Marcilly, écuyer, et demoiselle Isabelle de Guerchy, sa femme, qui de leur côté abandonnent à Bernard, à Jehanne et à Jean la moitié de tout le chastel et appartenances de Trémilly, avec la mouvance de toute la terre et de tout ce qu'ils possèdent dans les villages et finages de Trémilly (Haute-Marne), Nully (Haute-Marne), Til et Ville-sur-Terre (Aube). »

(Duchesne. *Maison de Château-Villain*. Preuv., p. 79.)

1444.

322. — JEAN, *écuyer, seigneur temporel de Marigny*, fils de noble homme BERNARD DE CHATEAU-VILLAIN, fait hommage à l'évêque de Troyes, Jean Léguisé.

(Duchesne. *Maison de Château-Villain*. Preuv., p. 61.)

1445, vendredi 18 mars (v. st.).

323. — « Le seigneur de Marigny, fils de Mgr de Château-Villain, » demande au chapitre de la cathédrale de Troyes réduction de la rente de quatre livres dix sous tournois, qu'il doit sur la terre de Marigny, et des arrérages.

(Archiv. Aube, G-1275, fol. 231 v^o.)

1447, mercredi 18 novembre.

324. — Le chapitre de la cathédrale décide qu'il faut écrire au chancelier du roi (Guillaume Jouvenel des Ursins), « *nouveau seigneur de Marigny*, » au sujet de la rente de quatre livres dix sous tournois sur la terre de Marigny; un différend existait relativement à cette rente « entre le seigneur de Til, dernier seigneur de Marigny, » et le chapitre de Troyes.

(Archiv. Aube, G-1275, fol. 260 r^o.)

1465, le 9 novembre.

325. — *Guillaume Jouvenel des Ursins*, seigneur de Trainel, qui avait été disgracié sur de faux rapports, est réintégré dans ses fonctions de chevalier par le roi Louis XI. D'après l'acte d'enregistrement des lettres du roi, à la chambre des comptes, le 8 février 1465 (v. st.), on voit que les *gages du seigneur de Treignel* étaient de *iv mil livres parisis par an à prendre sur l'esmolument du scéel de la chancellerie*.

(*Docum. hist. extraits de la Bibliot. Royale*, t. II, p. 403-405.)

Pendant que notre travail était sous presse, nous avons retrouvé beaucoup de chartes des seigneurs de Trainel; mais elles ne modifient pas l'essai de généalogie que nous avons entrepris. Cependant nous citerons celle-ci :

1199.

Elisabeth « *Filia Zacharie, soror Bovonis de Sancto Sepulchro, uxor Hugonis de Rumilliaco* » donne au prieuré de Saint-Sépulcre et « *Beato Aderaldo* » son alleu de *Valliaco* (Vailly, Aube), et d'autres biens. (Cfr. nos 131-132.)

(Archiv. Aube, *Origin. Prieuré de Saint-Sépulcre*.)

Cette donation avait été précédée, en 1163, d'un accord entre

Hugues et Elisabeth d'une part, et Saveric, prieur de Saint-Sépulcre, d'autre part : ANSELLUS DE TRIANNELLO figure parmi les témoins. (Camusat, *Promptuarium*, fol. 352 v^o.)

§ II. — Inscriptions des sépulchres de Messires de Treignel,

Inhumez au Chapitre de l'abbaye Notre-Dame de Vauluisant.

- I. Cy gist Jehan filz Monseigneur Erard de Treignel, sire de Foissy.
- II. Hic jacet nobilis vir Erardus de Triangulo, dominus Foissiaci ; hic etiam reconduuntur ossa patris sui Anelli et ossa Anelli avi sui, dominorum de Triangulo.
- III. Cy gist noble home Messire Dreux de Treignel, chevalier, jadis filz de Monseigneur Dreux de Treignel, qui trezpassa en l'an de grace MCCCXVIII, la veille Saint Pierre angoul-aoust. Priez Nostre Seigneur qu'il ait mercy de son âme.
- IV. Cy gist Messire Ansiau de Treignel, sire de Voisines, et conestable de Champagne.
- V. Cy gist Messire Dreux, noble chevalier, sire de Treignel.
- VI. Cy gist Madame Jehanne de Saint-Urbain, jadis femme de Monseigneur Dreux de Treignel, chevalier, qui trezpassa l'an de grâce MCCLXXXVII, au moys d'Aoust, la veille de Saint Jehan Décolasse.
(Et au même tombeau) :
Cy gist noble home Messire Dreux de Treignel, qui trezpassa l'an de grâce MCCCXI, au moys d'Aprvil. Priez pour l'âme d'iceux.
- VII. Cy gist Messire Garnier de Treignel, le jeune, sire de Marigny. Priez pour luy.
- VIII. Cy gist Messire Henry de Villeneuve. Priez pour luy que Dieu lui fasse mercy.
- IX. Uxores Erardi de Triangulo : Agnes de Cauda, et Yolandis de Monte acuto. Requiescant in pace. Amen.

§ III. — Extrait de l'Obituaire de Vaultisant.

III Idus Aprilis, obiit dominus Thomas, abbas Vallis Lucentis.

III Nonas Maji, obiit dominus Petrus, abbas Vallis Lucentis.

III Idus Junii anno Domini MCCCLXXII, obiit dominus Guillelmus de Plasseyo, miles, quondam ballivus Trecensis, qui cum domina Beatrice de Triangulo, uxore sua, dederunt in eleemosynam domum cum omnibus suis terris in villa de Fossiacio super Vennam.

V Kalendas Julii, anniversarium Simonis, comitis Montisfortis, et uxoris ejus, et filiorum eorum.

VI Idus Julii, obiit dominus Artaldus, primus abbas Pruliacensis.

III Idus Julii, anniversarium comitisse Blesensis, Margarete.

Idus Julii, anniversarium Erardi de Triangulo et fratris ejus. (Obiit Erardus de Triangulo, dominus Foissiaci, V Idus Februarii.)

III Kalendas Augusti, obiit Ansellus de Triangulo senior, fundator hujus ecclesie.

II Nonas Augusti, obiit Johannes Tristanus, comes Nivernensis.

III Idus Augusti, Sancte Corone Domini translatio.

II Idus Augusti, anniversarium Theobaldi, quondam regis Navarre.

XVI Kalendas Septembris (*alias XIII*), obiit dominus Norpaldus, primus abbas Vallis Lucentis.

IX Kalendas Septembris, obiit dominus Guillermus, abbas Vallis Lucentis.

III Nonis Septembris, obiit dominus Garnerius de Triangulo.

VIII Idus Septembris, obiit pie memorie dominus Ansellus, episcopus Laudunensis, jacet ante majus altare.

III Idus Septembris, obiit Garnerius IV, dominus Mariniaci.

XIV Kalendas Octobris, obiit dominus Felix, abbas Vallis Lucentis.

XIII Kalendas Novembris, obiit dominus Ansellus.

.VII Idus Novembris, obiit pie memorie Ludovicus, rex Francorum, hujus ecclesie fundator.

IV Idus Novembris, obiit Isnardus, vicecomes de Joviniaco, qui dedit terram suam de Hermentariis.

XVI Kalendas Decembris, obitus domini Henrici de Chennegiac, militis.

IV Kalendas Decembris, anniversarium regine Blanche et Roberti, filii ejus, comitis Atrebatensis.

II Kalendas Decembris, obiit Ansellus, miles Vicinarum et constabularius Campanie.

Nonis Decembris, anniversarium Johanne, quondam comitisse, Guillermi et Ferrandi, quondam comitum Flandrie. Fiat solenniter.

Ultimo Decembris, commemoratio pie memorie domini Eugenii pape; item domini Norpaldi, primi abbatis Vallis Lucentis; et domini Artaldi, primi abbatis Pruliacensis; et pie recordationis domini Guillelmi, abbatis Vallis Lucentis, et domini Thome, quinti abbatis; nec non et omnium episcoporum et abbatum Ordinis nostri; et pii regis Francorum Ludovici, et comitis Theobaudi, hujus ecclesie fundatorum; et comitis Theobaudi junioris et Marie comitisse Trecensis; et Henrici, regis Anglorum, et filiorum ejus Henrici et Richardi; et domini Anselmi de Triangulo et domine Helisendis, uxoris ejus; et Anselmi junioris, et Garnerii, fratris ipsius; et omnium fratrum Ordinis nostri.

Si bene sentires quo tendis et unde venires,
Nunquam rideres, sed in omni tempore feres.

(Bibl. Imp., F. Franç., Ms. 5997, fol. 115 r°.)

§ IV. — Extrait de l'Obituaire du Paraclet.

JANUARIUS.

1. Maria, filia domini Anselmi Vicinarum.
2. Ansellus, dominus Trianguli, qui dedit nobis locum de Triangulo. — Johanna de Villanova, domina de Triangulo. — Jacoba, domina de Triangulo; Henricus armiger, filius ejus.
4. Emelina, vicecomitissa Joviniaci, qui dedit nobis decem solidos ad Molendinos. — Johannes miles dominus de Garcheio.
9. Petronilla, domina de Balliaco.

10. Theobaldus, Trecensis comes.
11. Ansellus, Triagni dominus. — Ansellus miles ; Mathildis uxor ejus.
12. Milo, dominus de Nogento. — Milo junior ejusdam castri dominus.
13. Agnes, domina Mariniaci (elle gist au milieu du chapitre sous la grande tombe).
14. Simon, dux Lotaringorum.
15. Johanna, domina de Garcheio, familiaris nostra.
18. Elisabeth, domina de Plesseio, familiaris nostra.
22. Margarita, domina de Tillio, monacha ad succurrendum (elle gist au grand cloistre vers les roziers de lez le gros postel et si ni a pas de tumber).
23. Petrus, miles de Tornela. — Henricus, armiger de Boulagiis.
24. Mahauta, domina de Villa Boneny ; Margareta, filia ejus.
28. Erardus, dominus de Foussiaco ; Johanna, uxor ejus.
29. Gertrudis, vicecomitissa Melodunensis.
31. Johannes, armiger, dominus de Foussiaco ; Erardus, frater ejus. — Elisabeth, domina de Mourinant. — Agnes de Baris, domina de Villamenardi.

FEBRUARIUS.

1. Johanna, domina de Septem Pillis.
4. Dominus Joannes de Agrivilla, miles ; domina Elisabeth, uxor ejus, et Johannes de Agrivilla, armiger, eorumdem filius. (Obiit regina Johanna de Ebroicis que dedit nobis LXX libras ad emendum redditus LXX solidorum, pro quibus tenemur anno quolibet facere solemniter suum anniversarium et domini Caroli regis quondam sui mariti ; et fiet pitancia de dictis LXX solidis ista die anno quolibet).
5. Helissendis, domina Calvimontis.
7. Garnerius, dominus Trianguli.
21. Margareta, domina de Flaci.

MARTIUS.

6. Guillelmus miles, dominus de Doa ; Emelina, uxor ejus ; Guillelmus et Guido, filii eorum. — Johannes, miles, dominus de Villanova.

7. Johanna, domina Sancti Mauricii.
13. Margareta de Barris, domina de Bovilla.
14. Elisabeth, monacha, domina de Planceio. (Elle gist en chapitre sous la première tumbé).
15. Johanna, domina de Cantulupi.
17. Henricus, Trecensis comes palatinus.
18. Maria de Sergines, familiaris nostra.
21. Margareta, domina de Saron.
25. Maria, Trecensis comitissa.
29. Johannes de Varennis, armiger.
30. Garnerius, dominus Marigniacy; Agnes, domina Resonis, filia ejusdem.

APRILIS.

4. Simon miles de Perrigniac; Petronilla, uxor ejus.
10. Eustachia, domina Calvimontis.
16. Robertus de Nantolio; Johanna et Elisa, uxores ejus.
20. Johannes armiger de Charneio; Ansellus, frater ejus. — Agnes, domina de Canidato.
22. Yolandis, domina de Vallibus.
24. Guillelmus de Barris, miles; Heloisa, uxor ejus; dominus Petrus de Barris, miles, Guillelmus de Barris, armiger, eorumdem filii; Johanna et Helissendis, eorumdem filie.
26. Johanna, domina de Nantolio.
28. Maria de Mariniaco, domina de Grava.
29. Johanna de Barris, domina de Vienna (elle gist au cimetiére).

MAJUS.

1. Guillelmus, armiger, dominus de Sancto-Albino (il gist en droit la verrière de Saint-Jehan.
3. Garnerius de Triangulo, Trecensis episcopus.
8. Candida regina Navarre, que dedit nobis XL libras ad redditus emendum pro anniversario suo faciendo. — Guillelmus de Triangulo, canonicus Senonensis.
9. Ansellus, armiger, dominus de Triangulo.
14. Henricus, miles de Flacey, — Renaudus miles de Nantolio; Reginardus, filius ejus; Johanna abbatissa, filia ejus.
19. Elizabeth, regina Navarre.

- 20. Johannes miles de Garcheio.
- 25. Henricus, Trecensis comes palatinus.
- 31. Robertus, Trecensis episcopus. — Agnes, domina de Bouy.

JUNIUS.

- 3. Hugo miles de Bovilla.
- 6. Johannes miles Pomponiensis (il gist au chœur aux prêtres à la dernière tombe devers la porte).
- 8. Elisabeth, filia domini Garnerii de Triangulo,
- 13. Elisabeth, ductrix Athenarum.
- 21. Margarita *des Vignes*, domina de Marcilliac, familiaris nostra.
- 23. Andreas, dominus de Marrevez. — Garnerius miles; Heloisa, uxor ejus.
- 25. Petrus miles, dominus de *Boy*.
- 27. Ermengardis, domina de *Vilboneus*.
- 28. Henricus miles, dominus de *Flacey*.
- 29. Elienor de Corcelles, domina de Castellione.
- 30. Lancelot de Salazart miles, dominus de Marcilliac.

JULIUS.

- 4. Ales, domina de *Boissy*. — Heluisendis, domina Marigniaci.
- 7. Herveus, Trecensis episcopus.
- 16. Johannes miles, dominus de Triangulo.
- 23. Johannes miles, dominus de Grangia; Margareta, uxor ejus; Robertus et Adam, filii eorum.
- 27. Johannes, Trecensis episcopus.
- 31. Ansellus, Trianguli dominus.

AUGUSTUS.

- 8. Girardus miles, dominus de Nogento (il gist au chœur à la deuxième tombe, auprès de Saint-Jehan.
- 16. Adelaidis de Triangulo, vicecomitissa Poliniacensis.
- 22. Johannes miles, filius Girardi domini de Nogentio (il gist au chœur aux prêtres, la seconde tombe devant le Saint-Espirit).
- 25. Henricus, episcopus Trecensis.

29. Johanna, domina de Triangnio.
 31. Johannes dictus Lionus miles de *Nantouillet*.

SEPTEMBER.

9. Garnerius, dominus Trianguli; Adelaidis, uxor ejus (elle gist en chapitre entre les deux poteaux de la large tombe, — Elisabeth, familiaris nostra, domina de Serginiis.
 10. Garnerius, dominus Marigniaci, *Lavoinière, La Griève* (la Grève); Helissendis, domina *des Vignes*, soror ejus.
 11. Henricus miles, dominus de Villanova.
 12. Maria, domina de Flogniaco.
 14. Aelisia, domina de *Foinon* (elle gist au petit cloître derrière la cuisine).
 19. Dominus Guido de Triangulo, Verdunensis episcopus electus.
 21. Margarita, domina d' *Antigny*; Johanna, filia ejus, domina de Foissiaco. — Gilo armiger de Planceyo. — Petrus armiger de *Villebeon*; Johannetta, uxor ejus.
 25. Petrus miles de Barris; Odo miles, pater ejus; Guillelmus miles, nepos eorum.

OCTOBER.

1. Ansellus, dominus de Triangulo; Sybilla, uxor ejus. — Johannes miles de Romiliaco.
 3. Erardus de Garcheio, abbas Sancti-Martini.
 6. Hugo, dominus de Montefolio; Gila, uxor ejus.
 10. Reginaldus, dominus de Nantoleio. — Elizabeth, Deo sacrata, domina de Nogento (elle gist au chœur aux prêtres, la première devers le Saint-Esprit).
 20. Guillelmus, dominus de *Sogon*, et Margarita uxor ejus (il gist au cloître au pavé devers la cuisine).
 22. Helia, Villemauri domina, monacha ad succurendum, que dedit nobis XI lib. in pedagio Marcilliaci (elle gist au cloître devant l'archet); Milo miles, vir ejus.
 23. Johannes armiger dictus de *Sogon*.
 26. Garnerius miles de *Villers Bonel*.
 29. Guido miles, dominus de Soleigniaco.
 30. Petrus miles de Barris; Johannes miles, dominus *Calvimontis*, frater ejus.

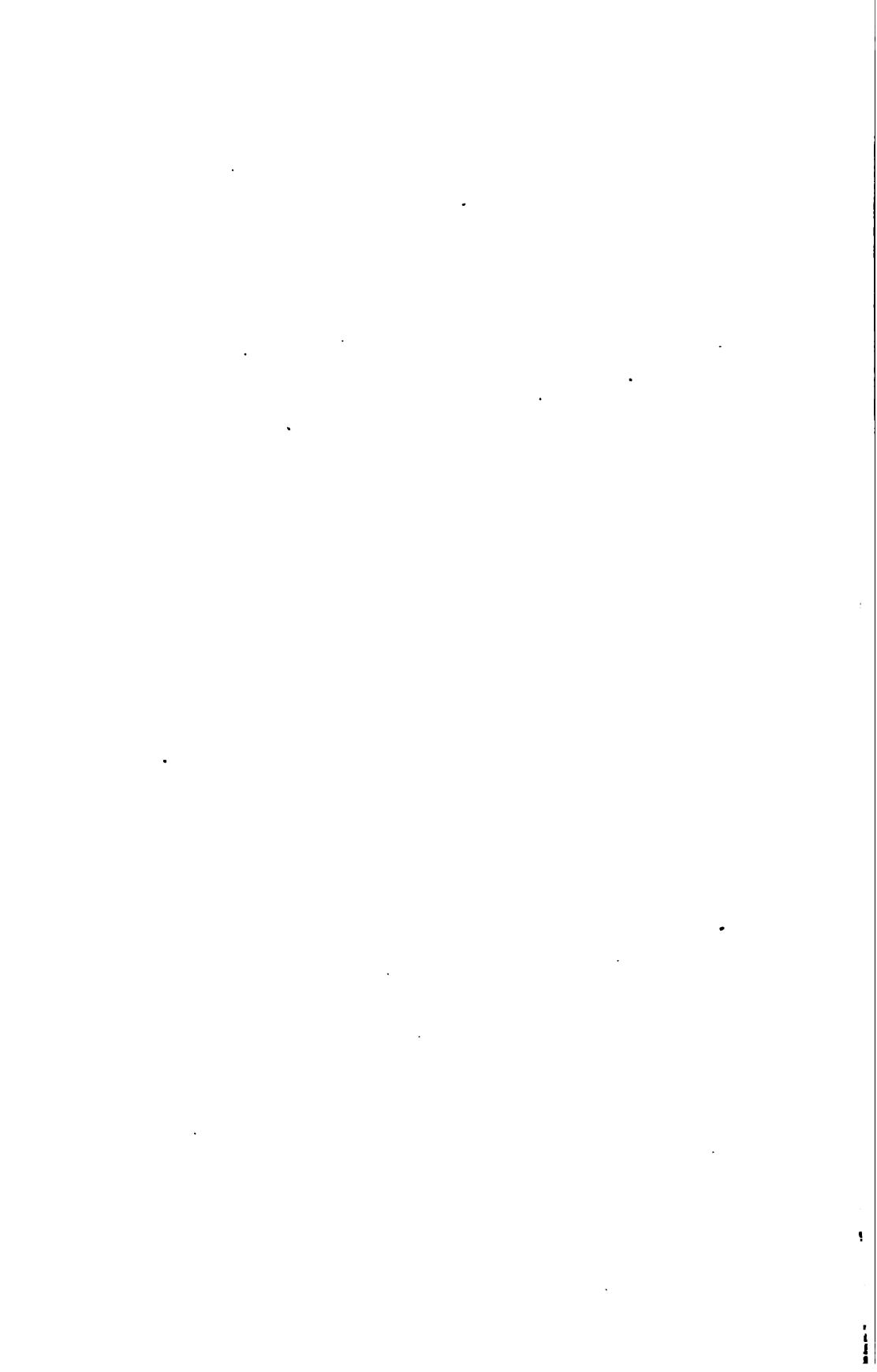
NOVEMBER.

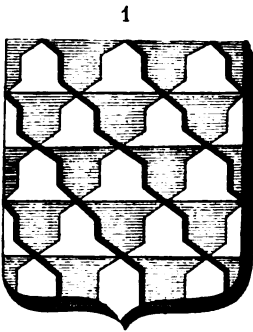
3. Guido Gasteble miles ; Comitissa, uxor ejus.
4. Galterus miles, dominus de Foissiaco.
7. Jacobus miles, dominus de Barris ; Johannes et Odo, fratres ejus.
9. Renaudus miles de *Boy*.
12. Aelisia de Barris, domina Calvimontis.
14. Ansellus miles Gasteble.
10. Felicitas, domina de Pirone que dedit nobis XL libras pro reddito emendo pro anniversario suo faciendo.
29. Ansellus de Triangulo, dominus Vicinarum ; Agnes, uxor ejus ; Ansellus et Droco, filii eorum.

DECEMBER.

3. Elisabeth, domina de Cantualo.
4. Droco miles, dominus de Triangulo ; Beatrix, uxor ejus.
6. Garinus miles de Marcelliaco ; Heluindis uxor ejus ; qui dederunt nobis XIV sextarios bladi in molendino de Marcelliaco ad receptionem (pitanciarum) conventus.
7. Theobaldus, rex Navarre.
20. Ansellus, Trecensis archidiaconus.
22. Guido miles de Marcelliaco.

On voit que l'Obituaire du Paraquet, en particulier, offre de nombreux éléments pour compléter plus tard la généalogie des seigneurs de Trainel.





L'Abbé Lalore del.

Troyes, Lith. Dufour Bouquet

SIGILLOGRAPHIE DE LA MAISON DE TRAINEL. PL. I

N°1. Armes de la maison de Trainel

N°2. Sceau de Anseau de Trainel, 1163 (Archiv. Yonne, Veuluisant)

N°3. Sceau de la dame de Trainel, 1215 (Archiv. nat. ton. F 649)



10

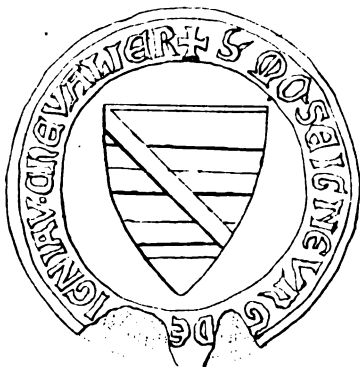
4



6



5



L'Abbe Lalore del

Troyes, Lith. Dufour-Bouquet

SICILLOGRAPHIE DE LA MAISON DE TRAINEL . P L . II

N°4. Sceau de Anseau, Sire de Voisines, 1233 (Archiv. Yonne, 152)

N°5. Sceau de Gui de Trainel, 1231 (Archiv. nation. n° 4241 et bis)

N°6. Sceau de Agnès, Dame de Pouy, 1236 (Archiv. nation. 2, 132)





10



12



13



11



Abbé Salicrède

Troyes, Lith. Dufour-Bouquet

SICILLOGRAPHIE DE LA MAISON DE TRAINEL. PL. IV

N° 10. Sceau de Henri, Sire de Trainel. 1258. (Archiv. Yonne. 51)

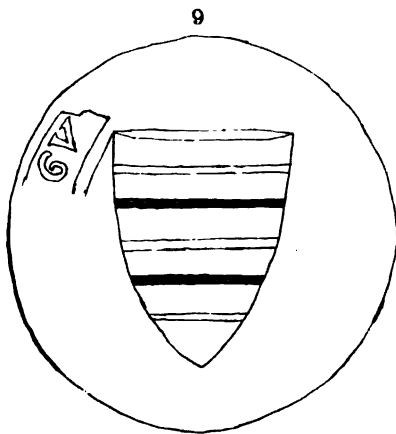
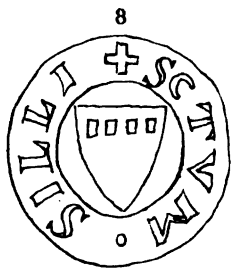
N° 11. Contre-Sceau du N° 10.

N° 12. Sceau de Gui de Trainel avant 1234. (Cabinet de M. Coffinet)

N° 13. Sceau de Hébissende de Trainel. 1276. (Archiv. nation. 1361)







L'Abbé Lalore, del

Troyes, Lith. Dufour Bouquet

SIGILLOGRAPHIE DE LA MAISON DE TRAINEL. PL. III

N°7. Sceau de Hérard de Trainel, 1256. (Archiv Yonne 106)

N°8. Contre-Sceau du N°7

N°9. Sceau de Anseau de Trainel, 1299 (Archiv Yonne, 846)



4

PIERRE MIGNARD

SA FAMILLE

ET

QUELQUES-UNS DE SES TABLEAUX ⁽¹⁾

PAR

M. LE BRUN-DALBANNE

Membre résidant.

V

Il y avait déjà quelques années que Mignard était devenu le peintre d'Anne d'Autriche, lorsqu'elle le chargea de peindre la coupole du Val-de-Grâce, cette noble église au front de laquelle on lit en lettres d'or : *Jesu nascenti Virginique matri*, élevée en accomplissement d'un vœu que la naissance de Louis XIV était venue combler, après vingt-deux années de vaine espérance. Mignard, qui avait appris en Italie les rapides et magnifiques procédés de la fresque, sans avoir pu, par l'effet de la jalousie des artistes italiens, laisser à Rome un seul ouvrage digne de son talent, fut

(1) Cet ouvrage fait suite au mémoire du même auteur, intitulé : *La Jeunesse de Pierre Mignard*, qui a été publié dans le tome XXXI, page 107. (Note de la Commission de publication.)

émerveillé d'une si belle occasion de se produire. Il touchait enfin au but de sa longue ambition. Il allait donc se faire connaître et la postérité devrait redire son nom. Il se montra facile sur les conditions et consentit à se charger du plus grand travail à fresque qu'il y ait en Europe, moyennant 35,000 livres (1). Mignard se mit immédiatement à l'œuvre, et quelques mois après avoir reçu les ordres de la reine, c'est-à-dire vers le milieu de l'année 1663, il avait commencé sa peinture après avoir fait non-seulement un modèle en petit et sur toile de la coupole du Val-de-Grâce, mais encore toutes les études préparatoires sur nature ; c'est lui-même qui l'écrivait : « Il y a tous les dessins sur nature étudiés pour l'ouvrage du Val-de-Grâce (2). » Mais afin de hâter le travail et de répondre à l'impatience de la reine mère, après avoir esquissé lui-même la coupole, il s'était fait aider par son ami Dufresnoy, ce qui est établi de la façon la plus péremptoire par ce billet en réponse à une avance de Charles Lebrun pour les faire entrer tous deux à l'Académie.

« Monsieur, nous nous sommes informés de votre Académie exactement ; on nous dit que nous ne pourrions pas en être, sans y tenir et exercer quelques charges, ce que nous ne pouvons pas faire, n'ayant ni le temps ni la commodité de nous en acquitter, pour être éloignés et occupés comme nous le serons au Val-de-Grâce. Nous étions venus vous remercier de l'honneur que vous avez fait à vos très-humbles serviteurs. Ce 12 février 1663.

« MIGNARD » et « DU FRESNOY. »

Dufresnoy, qui était non-seulement un lettré des plus distingués, mais encore un peintre remarquable, puisque, sui-

(1) Ms. de la bibliothèque de Rouen, n° 5780, fonds Leber.

(2) (*Archives de l'art français*, t. V, p. 48.)

vant Testelin, Charles Lebrun « voulait réunir à l'Académie et même placer à sa tête quelques maîtres d'un grand mérite et d'une haute réputation, qui jusqu'alors s'en étaient tenus éloignés, tels que MM. Mignard et Dufresnoy, peintres excellents (1), » était-il seul à travailler avec Mignard à la coupole du Val-de-Grâce? Nous ne le croyons pas, attendu que nous voyons Mignard, dans l'acte de dernière volonté dont nous allons bientôt parler, se souvenir de Jacques Sorlay, de Parant, d'Antoyne, qu'il qualifie de *peintres*, et de son jeune apprenti Laborde, et leur laisser différents legs.

La coupole du Val-de-Grâce cependant avançait, et, vers la fin de l'année 1663, Mignard avait exécuté à peu près le quart du travail (2), lorsqu'il tomba malade, et si gravement que, sentant la vie défailir en lui, il crut que sa dernière heure était venue. Cette maladie nous conduit à parler d'un testament de Pierre Mignard, portant la date du 29 octobre 1663, qui est rempli de détails du plus haut intérêt sur ce grand homme et sa famille. Nous allons l'analyser, en essayant de préciser et de compléter les indications parfois assez sommaires qu'il renferme.

Il prend dans cet acte la qualité de « noble homme Pierre Mignard, peintre ordinaire du roy, demeurant à Paris, rue Neuve-Montmartre, paroisse Saint-Eustache. »

Il déclare « comme catholique apostolique romain, avant toutes choses qui concernent ses affaires temporelles, recommander son ame à Dieu le créateur, le suppliant par les mérites du précieux sang de notre sauveur et rédempteur Jésus-Christ, lui vouloir remettre et pardonner ses fautes et péchés, invoquant le benoit Saint-Esprit, la vierge Marie, mère de Dieu, et tous les saints à ce qu'ils veuillent

(1) *Histoire de l'Académie royale de peinture*, publiée par M. Anatole de Montaiglon, t. II, p. 101.

(2) « J'ai touché du Val-de-Grâce 9,000 livres. Tout ce que j'ai fait peut bien valoir plus. » (Note de la main de Mignard pour son testament, dans les *Archives de l'art français*, t. V, p. 50.)

intercéder pour luy à l'heure de la mort, affin que son ame, estant séparée de son corps, soit mise et colloquée ès paradis avec les biensheureux. »

Il veut que « son corps privé de vye soit inhumé à l'église Saint-Eustache, sa paroisse. »

Est-il nécessaire que nous fassions remarquer ce qu'a de saisissant ce préambule du testament de Pierre Mignard ? On sent en le lisant qu'on est en plein xvii^e siècle, et que, quels qu'aient été les entraînements de la vie, les accents de la foi se réveillent dans les occasions solennelles. Mignard y prend la qualité de *noble homme*, encore bien qu'il n'ait été anobli que plus de vingt années après, c'est-à-dire au mois de juin 1687. En 1663, Mignard demeurait sur la paroisse de Saint-Eustache, dans une maison lui appartenant, ainsi que nous allons le voir.

Il commence par léguer à Thomasse Mignard, sa sœur, veuve du sieur du Laurier, une somme de 200 livres tournois une fois payée.

Nous nous sommes demandé si cette sœur de Mignard était née à Troyes, puisque, malgré toutes nos recherches et celles qui ont été faites (1) dans les registres de la ville de Troyes, son acte de naissance n'a pu être retrouvé.

Il lègue à Catherine Mignard, sa nièce, fille de feu Jean Mignard, son frère aîné, la somme de 100 livres tournois pour lui faire apprendre un métier.

La dénomination de *frère aîné*, donnée ici à Jean Mignard, veut probablement dire frère plus âgé que Pierre Mignard ; car, ainsi que nous l'avons établi ci-dessus, Nicolas Mignard d'Avignon était né le 7 février 1606, tandis que Jean était né seulement deux années avant Pierre, c'est-à-dire le 24 janvier 1610.

(1) Voir notamment un excellent travail de M. Auguste Huchard, intitulé : *Notes sur Pierre Mignard et sa famille*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. IX, p. 282.

Il donne ensuite à Jacques Sorley, peintre, demeurant en sa maison, la somme de 600 livres tournois une fois payée, avec six dessins des Carrache, à son choix, plus la moitié de toutes ses estampes, mais à la charge de ne rien prétendre ni demander, après son décès, à sa veuve pour le travail qu'il a fait pour lui jusqu'à présent.

Ainsi, voilà qui est certain, Mignard habitait une maison lui appartenant, rue Neuve-Montmartre, et il se faisait aider dans ses travaux, non-seulement par Dufresnoy, mais encore par Jacques Sorley, et nous trouvons dans une note écrite de sa main pour préparer son testament : « J'ai promis cent escus par an à M. Sorley. Il a esté trois mois malade de ses yeux et trois mois à peindre son tableau de *Saint François de Sales à genoux*. Sur le tableau du *May*, au temps qu'il y met, je crois que, luy payant deux années, il doit demeurer satisfait. » On voit en effet, par cette note, que Sorley travaillait, à la fin d'octobre 1663, à son tableau du *May* de Notre-Dame, qui ne fut présenté qu'en 1664 par les orfèvres Bouillet et Turpin. Il représente Jésus-Christ apparaissant à saint Pierre qui fuit la persécution de Rome et qui demande à son maître : *Domine, quo vadis?* D'Argenville (1) attribue ce Mai à Pierre Mignard, qui n'avait fait que retoucher la toile de son élève. On peut le voir maintenant à l'église Saint-Louis de Versailles (2).

Il donne à un M. Parant, maître peintre, un dessin des Carrache. C'était encore sans doute un de ses aides.

Il déclare qu'il doit au sieur Charles-Alphonse Dufresnoy, maître peintre, la somme de 900 livres tournois *qu'il lui a baillés pour lui garder* : il veut que cette somme lui soit rendue et il reconnaît qu'il a été satisfait des loyers des lieux occupés par son ami dans sa maison, ne voulant pas

(1) D'Argenville, *Voyage pittoresque de Paris*, 1765, p. 4.

(2) De la Chavignerie, *les Mays de Notre-Dame*. (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XVII, p. 463.)

qu'il lui soit rien demandé à ce sujet jusqu'à la fin de l'année 1663. De plus, il lui donne ses trois livres des Carrache pour en avoir la jouissance sa vie durant, mais à la condition qu'ils seraient rendus, après la mort de Dufresnoy, à sa veuve et à ses enfants, et il stipule la remise d'une somme de 900 livres, dans le cas où ils ne seraient pas restitués.

Il semble, d'après cette clause de son testament, que Pierre Mignard voulait faire à son ami Dufresnoy une libéralité à l'abri de toute critique ; et il suppose, tant son amitié pour lui avait de délicatesse, qu'il est devenu son débiteur. N'est-ce pas d'ailleurs de ces deux amis que Félibien avait pu dire : « Les biens de l'esprit comme ceux de la fortune leur étaient communs ? » Mignard, qui à cette époque était déjà riche, devait loger gratuitement Dufresnoy dans sa maison, et il ne voulait pas qu'après lui il fût inquiété pour des loyers qu'il n'avait sans doute jamais payés (1). Quant aux trois livres des Carrache dont il lui laisse la jouissance pendant sa vie, ils se composaient d'une série de dessins d'après les tableaux de ces maîtres célèbres, que Mignard avait fait faire sous ses yeux pendant son séjour à Bologne auprès de l'Albane. Il les consultait quelquefois pour y trouver des inspirations, et il pensait qu'ils pourraient n'être pas inutiles à Dufresnoy. Enfin, il lègue à Laborde, son apprenti, 300 livres, et l'autre moitié de ses estampes à partager avec Sorley.

Puis, la part de ses amis et élèves ainsi faite, il pense à ses enfants et il nous révèle les détails les plus intimes de sa vie, que sans ce testament nous n'aurions jamais connus.

Pierre Mignard était d'une figure agréable et tout son esprit n'était pas dans son pinceau. Il paraît qu'il avait infiniment de charme dans la conversation ; c'est ce qu'ex-

(1) Son bon cœur s'est manifesté dans la personne de Dufresnoy, qu'il a assisté jusqu'à la mort. (D'Argenville, *Vie des peintres*, t. IV, p. 80.)

plique comment il était devenu l'ami de la plupart des hommes célèbres du siècle de Louis XIV. Aussi, lorsque Vouet avait voulu en faire son gendre, alors qu'il était encore bien jeune, c'est que chez lui il n'avait pas été seul à le distinguer, en sorte que le mécompte du père n'avait pas été moins vif que le chagrin de la fille, devant la réponse inattendue de Mignard. La comtesse de Feuquières nous en fait connaître le motif par la plume de l'abbé Monville : « Il montrait à peindre à une jeune personne, que l'amour, qui est lui-même un grand peintre, lui avait fait voir sous des traits que la fille de Vouet n'avait pas à ses yeux. Le désir de se rendre plus digne de ce qu'il aimait fut la raison qu'il donna pour précipiter son départ; peut-être y fut-il trompé et croyait-il à ce qu'il voulait persuader. » Ce qui nous autorise à le penser, c'est qu'arrivé à Rome au commencement de 1636, il demeura quelque temps fidèle à ce premier amour. Mais, comme l'a dit la Fontaine :

Sur les ailes du temps la tristesse s'envole,

et l'on peut ajouter : l'amour souvent aussi. Mignard avait été accueilli à Rome chez un architecte nommé Giovanni Carlo, Aularia ou plutôt Avolara (1). Il y vit sa fille Angilla ou Anna (2) « qui joignait aux qualités du cœur beaucoup de jeunesse ou de beauté (3). » Anna avait à peine dix-sept ans, Mignard en fut épris et ne tarda pas à lui faire partager la vivacité de ses sentiments. Quels empêchements s'opposèrent à leur mariage ? Vinrent-ils des parents d'Anna ou de la famille de Mignard ? Ou, au contraire, quelque objection venue des chancelleries fit-elle longtemps obstacle à

(1) Dans l'acte de mariage de Pierre Mignard que nous rapportons plus loin, Giovanni Avolara est dénommé Mathieu Aollari.

(2) On lui donne alternativement l'un ou l'autre de ces prénoms dans les actes que nous aurons occasion de relater, ce qui nous fait supposer qu'elle avait reçu ces deux prénoms.

(3) Monville, *Vie de Pierre Mignard*, p. 36.

leur union? Nous sommes porté à le croire, sans en avoir la preuve; et Catherine Mignard, qui ne cherchait pas à s'y appesantir, mais qui devait pourtant le savoir, aurait bien dû nous en faire dire un mot par son secrétaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que, pour Pierre Mignard qui avait du cœur et de l'élévation dans l'esprit, ce dut être un long supplice que le retard apporté à son mariage, et la cause peut-être de cette humeur un peu chagrine que ses contemporains lui ont reprochée, et aussi de la vive affection qu'il ne cessa de témoigner à sa fille. Il lui semblait qu'il avait des torts à réparer envers elle. Voici maintenant la clause textuelle du testament :

« Ledit testateur a déclaré que de son mariage avec damoiselle Angilla Aularia, sa femme, sont issus d'eux leurs enfants sçavoir : Charles Mignard, âgé de dix-sept ans ou environ, et Catherine-Marguerite Mignard, âgée de six ans ou environ, qui sont nez en la ville de Rome, lesquels ont esté légitimés de droit par la celebraon (*sic*) subséquente de leur mariage. Et après son présent testament exécuté veult et entend que le résidu de tous ses biens meubles et immeubles quelconques qui se trouveront au jour du decceds dudit testateur appartiennent auxdits Charles et Catherine-Marguerite Mignard, ses enfants, et au posthume dont la damoiselle sa femme est à présent enceinte, esgallement chacun pour un tiers, les faisant ses légataires universels de tous ses biens, lorsqu'ils auront atteint l'age de majorité, en pleine propriété. »

Charles Mignard, que son père dit âgé de dix-sept ans au moment du testament de 1663, était né à Rome en 1646, et il avait quatorze ans lorsque Mignard avait épousé, à Paris, Angilla Avolara, ainsi qu'il résulte de l'acte de mariage qui suit : « Registres de Saint-Eustache. Le 12 août » 1660, Pierre Mignard, peintre, épousa demoiselle Ange » Aollari, fille de feu Mathieu Aollari et de Barbe Raymond, » en présence de Alfonse Dufresnoy et de Jérôme Sourley,

» peintres, et de Pierre Mignard, neveu du marié. Les sus-
 » dits ont recogneu Catherine Marguerite, âgée de trois ans
 » et quatre mois, et Charles Mignard, pour leurs enfants
 » légitimes. Signé : Pierre Mignard, Rency, A. Dufresnoy,
 » Sourley, Mignard. » Anna Avolara, qui ne savait pas en-
 core signer, ne signa point (1).

Charles Mignard, qui était de beaucoup l'aîné des quatre enfants que laissa Pierre Mignard, en mourant, devint plus tard gentilhomme de Monsieur, frère de Louis XIV, et mourut sans enfants avant 1730.

Quant à l'enfant posthume dont Angilla Aularia ou Avolara était enceinte le 29 octobre 1663, il vint au monde le dernier jour de cette même année, c'est-à-dire le 31 décembre 1663, et fut baptisé à Saint-Eustache, le 1^{er} janvier 1664, sous les noms de François-Pierre, et l'on trouve aux registres de la paroisse Saint-Eustache son acte de naissance ainsi conçu :

« Dudit jour (mardi 1^{er} janvier 1664) fut baptisé François-Pierre, fils de Pierre Mignard, peintre, et d'Anne Olaria, sa femme, demeurant rue Montmartre; le parrain, François Auger, bourgeois; la marraine, Marguerite Dubois, fille de Jean Dubois, huissier au Châtelet de Paris. »

Ce François-Pierre Mignard se fit religieux de l'ordre des Mathurins et mourut sans avoir jamais fait parler de lui.

Il avait été précédé, le 28 mars 1661, par Marie-Françoise, qui avait été tenue sur les fonds de baptême par Hyérosme Sorlay et par sa sœur la petite Marguerite-Catherine. Mais il paraît que Marie-Françoise n'avait pas vécu et que Marie-Anne lui avait succédé le 2 juillet 1662 pour la rejoindre presque aussitôt dans la tombe, puisqu'elle n'existait plus en octobre 1663, le testament de Pierre Mignard n'en faisant aucune mention.

(1) Nous la verrons plus tard signer d'une plume novice à l'acte de mariage de sa fille avec le comte de Feuquières.

Il est présumable que, vers le commencement de l'année 1665, Mignard quitta la rue Neuve-Montmartre pour le faubourg Saint-Jacques, car c'est sur la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas que naquit, le 20 septembre 1665, Pierre-Rodolphe, qui eut pour marraine Thomase Mignard, veuve de Cosme Desloriers de la paroisse Saint-Laurent. Dans l'acte de baptême, Mignard est qualifié de peintre-ordinaire de la reyne-mère et sa femme dénommée *Anna-Olaria Romana*.

Pierre-Rodolphe, dont nous ne connaissons pas la vie, était le seul des enfants de Mignard qui fût encore existant, lorsque Lépicié lut, le 8 août 1743, à l'Académie royale de peinture et de sculpture, la vie de Pierre Mignard (1). Il mourut aussi sans enfants.

Revenons maintenant à Catherine Mignard, qui tint une très-grande place dans la vie de son père, car elle ne le quitta jamais, et comme le dit Monville : « Toujours in-séparable de son père, elle l'avait suivi à la cour, honoree des bontés du roi, dont elle a reçu dans tous les temps des distinctions flatteuses, aussi bien que de la famille royale (2), » et lui servit très-souvent de modèle pour ses peintures de Versailles et de Saint-Cloud (3).

On sait, par les portraits qu'en a fait son père à différentes époques, qu'elle était très-belle et que, née au mois de mai 1657, elle avait épousé, le 1^{er} mai 1696, le comte de Feuquières à l'église de Saint-Roch, aux termes d'un acte de mariage qui le dénomme : « M^{re} Jules de Pas, comte de Feuquières, lieutenant-général de la province de Touloy

(1) *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, t. II, p. 97.

(2) Monville, *Vie de P. Mignard*, p. 189.

(3) *Ibid.*, p. 136. — La fille de Mignard était d'une grande beauté. Mignard, dans ses grandes compositions, a toujours peint les grâces d'après sa fille. — Millin, *Antiquités nationales*, t. I, n^o IV.

» (Toul) et colonel d'infanterie, âgé de 35 ans, fils d'Isaac
 » de Pas, marquis de Feuquières, et de demoiselle Anne-
 » Louise de Grammont. » L'acte dit que Catherine Mignard
 était âgée de 30 ans; mais il se trompe, elle avait 39 ans,
 c'était sans doute pour lui complaire et la faire plus jeune
 que son mari qu'on la rajeunissait. Elle signa d'une écriture
 fort assurée, le contentement y aidant sans doute : « Catherine
 Mignard, » et sa mère d'une plume assez tremblante :
 « Anna Auolara. »

Catherine Mignard avait, semble-t-il, attendu bien tard
 pour se marier. Aussi son mariage avait-il été le prétexte
 d'une foule de commentaires malicieux, dans lesquels l'acci-
 dent de sa naissance n'avait pourtant pas la moindre part.
 Saint-Simon en parle à deux reprises, d'abord en 1695, à
 l'occasion de la mort de Mignard, « si illustre, dit-il, par
 son pinceau. Il avait une fille parfaitement belle. C'était sur
 elle qu'il travaillait le plus volontiers, et elle est répétée en
 plusieurs de ces magnifiques tableaux historiques qui ornent
 la grande galerie de Versailles et ses deux salons; » puis en
 1696, à la suite d'un chapitre entièrement consacré à des
 mariages de la cour.

Il commence par ne pas se gêner dans le titre : *Mariage
 de Feuquières avec la Mignard*, qu'il rapporte ainsi : « Un
 mariage d'amour fort étrange suivit celui de Lassay, d'un
 frère de Feuquières qui n'avait jamais fait grand'chose, avec
 la fille du célèbre Mignard, le premier peintre de son temps,
 qui était mort; elle était encore si belle que Bloin, premier
 valet de chambre du roi, l'entretenait depuis longtemps au
 vu et su de tout le monde, et fut cause que le roi en signa
 le contrat de mariage. » Qu'y a-t-il de vrai dans ces mé-
 chants propos sur Catherine Mignard? Probablement peu
 de chose, si l'on considère que Bloin, qui était vaniteux, se
 vantait peut-être et laissait croire ce que la malignité des
 oisifs de la cour publiait de ses succès auprès des femmes;
 car, comme le dit Saint-Simon, « c'était un homme de

beaucoup d'esprit, qui était galant et particulier, qui choisissait sa compagnie dans le meilleur de la cour, qui régnait chez lui dans l'exquise chère, parmi un petit nombre de commensaux grands seigneurs, ou de gens qui suppléaient d'ailleurs aux titres ; qui était froid, indifférent, inabordable, glorieux, suffisant et volontiers impertinent. » D'ailleurs, si Catherine Mignard avait été la maîtresse de Bloin au vu et su de toute la cour, est-ce que le roi, qui en 1696 était devenu fort dévot, aurait consenti à signer (au besoin M^{me} de Maintenon l'en eût empêché) le contrat de mariage d'une personne contre laquelle eût existé un pareil décri ?

Malheureusement, lorsqu'un mariage est disproportionné, il agite toutes les têtes et met en mouvement toutes les langues, qui ne craignent plus alors de répéter bien haut ce qui ne faisait que se chuchoter dans le huis clos des malignes confidences. Il n'était donc pas besoin de cette nouvelle preuve pour savoir que, dans les soudaines élévations, la roche Tarpéienne est près du Capitole. On lit en effet, sur un exemplaire (1) du Nobiliaire de Picardie d'Haudicquer de Blancourt, une note manuscrite à propos de cette phrase : *Jules de Pas est à présent colonel du régiment de Feuquières.*

« C'est ce Jules de Pas, comte de Feuquières, qui, devenu amoureux de Catherine Mignard, fille du célèbre Mignard, peintre excellent, dit *le Romain*, l'épousa. C'était une des plus belles et des plus aimables personnes de son temps et qui a eu les diverses aventures auxquelles l'extrême beauté est sujette, ayant été en dernier lieu entretenue par M. Bloin, premier valet de chambre du roi et gouverneur de Versailles, dont il a eu une fille qu'il a fait bien élever, qu'il appelle sa nièce et qui était à marier en 1712. Le comte de

(1) Il fait partie de la collection de M. Dumoulin, éditeur à Paris.

Feuquières n'a pas laissé que de vivre avec elle, et ils étaient l'un et l'autre, dans les derniers temps, logés dans l'appartement de M. Bloin, au château de Versailles. »

Cette note, d'une date postérieure à l'année 1712, aggrave encore les choses, afin de faire paraître plus étrange le mariage d'un Feuquières avec Catherine Mignard. Il est probable que sa famille, non plus que la noblesse de Picardie à laquelle il appartenait, n'y avaient applaudi. Seulement nous demanderons où est la preuve de la naissance d'une fille clandestine de Catherine Mignard ? Il n'en a jamais été question autre part que dans la note anonyme que nous venons de transcrire. Et puisque cette jeune fille que Bloin faisait élever avec soin était regardée comme sa nièce, quel document établit le contraire ? Il fallait pourtant le produire, attendu que nous allons voir que la comtesse de Feuquières est morte sans postérité et que sa succession tout entière a été partagée entre d'obscurs collatéraux.

Dangeau, qui est très-exact dans son *Journal*, puisque, au dire de Saint-Simon lui-même, « il a eu la patience et persévérance d'écrire un pareil ouvrage tous les jours pendant plus de cinquante ans (1), » ne fait aucune allusion à ces calomnies. Il se contente de parler du mariage de Feuquières avec Catherine Mignard, dont il fixe la date au 16 mars 1696, en disant : « Le comte de Feuquières, colonel d'infanterie et frère du marquis de Feuquières, lieutenant général, a fait signer au roi son contrat de mariage avec M^{lle} Mignard, fille du fameux Mignard, peintre du roi. » Et il ajoute, comme pour donner une explication des méchants propos : « Ce mariage n'est pas approuvé de tout le monde. »

Tout ce scandale ne repose donc que sur le passage des Mémoires de Saint-Simon, dont je me méfie, parce que leur auteur portait trop haut pour ne pas désapprouver le ma-

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVIII, p. 61.

riage d'un comte de Feuquières avec la fille d'un simple artiste, la France se réduisant pour lui à la noblesse et la noblesse aux ducs et pairs. Au surplus, à l'époque du mariage de Catherine Mignard, Saint-Simon était loin de Versailles, puisqu'il se trouvait dans le camp de Guinsheim, sur le vieux Rhin, en l'armée commandée par le maréchal de Lorges (1), son beau-père, à la tête d'un régiment de cavalerie de son nom, dont il était, moyennant finances, devenu mestre du camp (ou colonel) à dix-neuf ans, ce que lui aurait permis de dire, comme ce personnage de la comédie d'*Ésope à la cour* (2) :

Je ne suis point soldat, et nul ne m'a vu l'être,
Je suis bon colonel et qui sers bien l'État.

Il n'avait donc recueilli cette anecdote scandaleuse qu'assez tard, et l'avait notée parce qu'il n'aimait pas Bloin, qui n'avait jamais eu pour lui les complaisances de Bontemps, premier valet de chambre du roi, qui lui avait souvent donné accès dans les cabinets intérieurs de Louis XIV, où il se mettait au courant de tous les détails intimes. Il n'avait donc pas été fâché de montrer Bloin dominant et abusant le roi jusqu'à lui faire signer au contrat de mariage de sa maîtresse en titre. Comment Saint-Simon pouvait-il être assuré de certains faits, puisque ce ne fut qu'entre les années 1743 et 1752 qu'il écrivit ses Mémoires, sur des notes assemblées de toutes mains et notamment d'après des confidentes telles que la duchesse de Villeroy, « pour qui les glaces ne coûtaient rien à rompre (3) ; » la marquise de Rochefort, « qui fut toujours la meilleure amie des maîtresses du roi et qui avait toute la bassesse nécessaire pour être de tout et en quelque sorte que ce fût (4) ; » M^{me} de

(1) Saint-Simon, t. I, p. 3.

(2) Boursault, *Ésope à la cour*, comédie.

(3) Saint-Simon, t. IX, p. 180.

(4) Saint-Simon, t. I, p. 27 et suiv.

Blancas, fille de la maréchale de Rochefort, « qui surpassa sa mère en tout genre, qui était d'une fausseté parfaite, à qui les histoires coulaient de source, avec un air de vérité, de simplicité qui était prêt à persuader ceux mêmes qui savaient à n'en pouvoir douter, qu'il n'y avait pas un mot de vrai (1). »

On comprend qu'avec des informations prises à des sources aussi suspectes, longtemps après les événements, Saint-Simon ait commis de fréquentes erreurs et qu'il se soit souvent trompé, non-seulement sur les personnes les moins qualifiées, mais sur les personnages marquants et les plus grandes choses du siècle de Louis XIV. Les preuves abonderaient si nous avions le temps de nous y appesantir. Ainsi, pour n'en citer que quelques exemples, Saint-Simon accuse Mazarin d'avoir provoqué les troubles de la Fronde et abaissé la noblesse, lorsqu'il est constant que la Fronde ne fut qu'un mouvement spontané des parlements et de l'aristocratie comprimés par Richelieu, et s'efforçant de reconquérir les privilèges qu'on leur avait enlevés ; et que, quant à la noblesse, ce fut surtout le cardinal de Richelieu qui l'attaqua et la vainquit pour mettre fin à l'opposition qu'elle s'était permise contre l'autorité monarchique depuis les troubles du xvi^e siècle, « rien, suivant Richelieu, ne conservant tant les lois en leur vigueur que la punition des personnes dont la qualité est aussi grande que le crime (2). » Saint-Simon a-t-il mieux apprécié les causes de la disgrâce du surintendant Fouquet en les attribuant à *un peu trop de galanterie*, lorsqu'il est démontré qu'après la mort du cardinal Mazarin, il avait aspiré à dominer Anne d'Autriche et Louis XIV, et même, en faisant de Belle-Isle une forteresse, à braver, s'il en était besoin, l'autorité royale ? Est-il plus impartial lorsqu'il abaisse le caractère de Louis XIV, et

(1) Saint-Simon, t. I, p. 356.

(2) *Mémoires de Richelieu*, t. XVIII.

qu'il essaye de diminuer les grands événements de son règne, dont il ne juge favorablement ni la politique extérieure, qui fut si habilement et si glorieusement dirigée par de Lyonne, ni la politique intérieure, omettant injustement les réformes opérées dans les finances, le développement de la marine et des colonies, ainsi que la prospérité du commerce et de l'industrie ?

Aussi tout ce bruit finit-il par tomber, et lorsque Catherine Mignard mourut, le 12 février 1742, le *Mercur de France* lui consacra ces quelques lignes : « La comtesse de Feuquières est morte à Paris, dans son hôtel, Grande-Rue du faubourg Saint-Honoré, âgée de quatre-vingt-dix ans et quelques mois et sans enfants. »

Ce qui se trouve encore confirmé par ce passage déjà cité de Grosley : « J'ai vu s'éteindre la branche des Mignard qui étaient demeurés à Troyes, dans un maître à danser, dont la fille avait épousé un Villain, de la même profession, et dont les enfants ont fait valoir leurs droits à l'opulente succession ouverte par le décès de la marquise de Feuquières (1). »

Or, le témoignage de Grosley a ici une grande importance, car il avait vingt-quatre ans lorsque la comtesse de Feuquières mourut ; et, en sa qualité d'avocat, il avait pu être consulté par les Mignard de Troyes, ou tout au moins savoir leurs prétentions à cette riche succession, dont l'existence d'une fille de Catherine Mignard les eût forcément exclus. La comtesse de Feuquières, si fière de ses titres, n'eût pas manqué de prendre ses mesures afin d'assurer à sa fille une fortune qui après elle devait échoir aux enfants d'un maître à danser.

Il est à remarquer que, dans son testament, Pierre Mignard ne fait aucune allusion à sa femme, pour laquelle il avait cependant une extrême tendresse. C'est qu'en effet la

(1) Grosley, *Œuvres inédites*, t. II, p. 159.

la coutume de Paris, que le notaire royal Duprez, qui avait rédigé le testament, connaissait bien, interdisait à Mignard de faire aucun avantage à Anna Avolara. Voici comment elle s'en explique en l'article 282 : « Homme et femme conjoints par mariage, constant iceluy, ne se peuvent avantager l'un l'autre par donations entre-vifs, par testament ou ordonnance de dernière volonté, ne autrement directement ne indirectement. » Seulement, en sa qualité de Français, relevant soit de la coutume de Champagne par suite de sa naissance, soit de celle de Paris par l'effet de son domicile, il avait dû faire précéder son mariage d'un contrat stipulant un douaire au profit de son épouse.

En effet, nous lisons dans les feuilles détachées qui se trouvent jointes au testament de Mignard, et qui sont une sorte de brouillon émanant, soit du notaire qui a rédigé le testament, soit de Mignard ou d'une personne écrivant sous sa dictée : « Contract du 2 avril 1660. » Ce qui signifie qu'à cette date Pierre Mignard et Anna Avolara avaient fait dresser par un notaire un acte renfermant les clauses et conditions civiles de leur mariage. Or, il est plus que probable, et le silence du testament en est la preuve, que ce contrat de mariage stipulait un douaire au profit d'Anna Avolara en cas de survie. Et, en admettant même que son peu de fortune en 1660, ou son ignorance d'artiste, eussent fait négliger à Mignard cette mesure de prévoyance, sa veuve aurait toujours eu droit au douaire coutumier inscrit dans tous les statuts locaux, depuis que les populations Gallo-romaines avaient été refoulées dans le Midi ou assimilées par l'invasion franque.

Au surplus, Anna Avolara n'eut pas besoin de son douaire, car Mignard, qui était mourant à la fin de 1663, se reprit si bien à la vie, qu'il vécut encore près de trente-deux ans, puisqu'il ne mourut que le 30 mai 1695. Et comme, par suite de ses grands travaux et de ses nombreux portraits, il était devenu fort riche, l'ambition d'Anna Avolara dut se

trouver plus que satisfaite par le partage de la fortune commune. Disons, pour n'y plus revenir, qu'elle survécut trois années à son mari et qu'elle mourut à Paris, rue de Richelieu, le 12 avril 1698, âgée de 70 ans environ. On la descendit dans le caveau qui est à l'entrée du chœur de Saint-Roch, en présence de ses deux fils, Charles et Rodolphe, et de son gendre, le comte de Feuquières (1).

Mais retournons à Mignard. Il mourut, avons-nous dit, le 30 mai 1695, et non le 13 mai, ainsi qu'on la répété partout, d'après la date erronée écrite par Monville. Il habitait alors rue de Richelieu un joli hôtel lui appartenant vraisemblablement, puisque nous venons de voir que sa veuve y était morte.

On fit à Mignard, le 31 mai 1695, de magnifiques obsèques dans l'église de Saint-Roch, sa paroisse. Ses deux fils et sa fille y assistèrent. Cependant il fut inhumé aux Jacobins-Saint-Honoré, où sa fille, la comtesse de Feuquières, lui fit élever seulement, en 1735, un mausolée de granit gris. Elle avait de son père un beau buste, exécuté, en 1671, par Desjardins, alors que Mignard n'était âgé que de cinquante-neuf ans; elle voulut en décorer son tombeau; puis elle se fit sculpter, par Jean-Baptiste Lemoine, agenouillée, dans l'attitude de la douleur, au pied du mausolée (2). Il

(1) Registres de Saint-Roch, année 1698.

(2) Le tombeau de Mignard se voit en marbre dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré. La comtesse de Feuquières, sa fille, morte dans un âge très-avancé, y paraît à genoux au-dessous du buste de son père, qui est de la main de Desjardins; le reste du tombeau sort du scavant ciseau de M. Lemoine, le fils. D'Argenville, *Vie des plus fameux peintres*, t. IV, p. 80.

Ce tombeau de Mignard est dans l'église des Jacobins. M^{me} de Feuquières est représentée de grandeur naturelle à genoux, priant Dieu pour son père. Derrière le buste de Mignard s'élève une pyramide de marbre gris, adossée au mur avec un peu de saillie. Le Temps, figuré en bronze et la faux à la main, s'envole et emporte le voile qui couvrait la statue de Mignard pour l'offrir aux regards de la postérité; auprès du buste sont les génies de la peinture désolés;

paraît qu'elle n'avait pas moins de quatre-vingt-deux ans lorsque Lemoine esquissa son buste pour faire sa statue, et qu'elle conservait encore à cet âge les traits de la beauté.

Quelles causes interrompirent le monument de Mignard? Fut-ce la difficulté de l'emplacement, la taille du cénotaphe de granit ou l'admission dans une église de la statue de Catherine Mignard de son vivant même? Qui saurait le dire aujourd'hui? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'était pas entièrement achevé lorsque la comtesse de Feuquières mourut, le 3 février 1742, et qu'elle n'eut pas la fortune d'y lire gravée la noble inscription que voici :

ÆTERNÆ MEMORIÆ
 PETRI MIGNARD, equitis
 et regii pictoris primarii,
 quem in omni genere picturæ
 discipulum, æmulum quandoque victorem
 natura semper amavit,
 CATHARINA MIGNARD,
 Julii DE PAS, comitis DE FEUQUIÈRES, uxor,
 ipsamet quondum naturæ pulcherrimum opus,
 nunc cinis et umbra,
 hoc pietatis amorisque monumentum,
 quod carissimo patri voverat,

ils pleurent en voyant la palette et les pinceaux de ce grand homme qui ne seront plus maniés par ses mains habiles : l'ample voile dont le Temps n'a soulevé qu'un côté, flotte à longs plis derrière le monument ; sur le socle de la pyramide on aperçoit les armes de Mignard ; une guirlande de cyprès est suspendue à l'écusson.

Ce magnifique mausolée a été inventé et exécuté par Lemoine. Le buste de Mignard seulement a été fait par Desjardins du vivant même de ce grand peintre. La statue de M^{me} de Feuquières est admirée à cause de la légèreté de l'étoffe et de la multiplicité des plis des vêtements. Le Temps qui s'envole est aussi très-bien jeté et d'un bel effet.

La base de marbre de brèche sur laquelle pose cette pyramide est placée de biais ; on y lit l'inscription.

Millin, *Antiquités nationales*, t. I, n^o IV. — Le couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, pl. 4, p. 42.

et jam proxime dicandum curaverat,
 moriens perfici jussit.
 Obiit pater 30 maii 1695, ætatis 85;
 filia vero 3 februarii 1742, ætatis 90 (1).

Mignard, qui avait attendu longtemps un tombeau digne de lui, ne devait pas y reposer tranquille, car en 1790 le couvent des Jacobins ayant été supprimé, son mausolée dut être précipitamment transporté à l'église de Saint-Roch. On pouvait espérer que dans cet asile il serait désormais à l'abri de toute vicissitude, et c'est pourtant là qu'il devait subir la plus étrange et la plus inqualifiable des profanations. Au commencement de ce siècle, on voulut établir un calvaire à Saint-Roch, et il se trouva quelqu'un, parmi les conseillers de cette opulente église, qui n'hésita pas, dans un but de mesquine économie, à arracher au tombeau de Pierre Mignard la statue de sa fille, la comtesse de Feuquières, pour la transformer en Madeleine pleurant aux pieds de Jésus crucifié. On peut la voir encore aujourd'hui servant de pendant à une lourde statue de la sainte Vierge, et prosternée dans toute son élégance contre une croix massive supportant un Christ dépourvu de caractère. Nous avons, ce nous semble, le droit d'espérer qu'un jour la France, plus soucieuse de la mémoire de ses grands hommes et aussi plus respectueuse envers les tombes illustres, saura rétablir celle de Mignard en lui rendant son plus naturel ornement, c'est-à-dire la statue de Catherine Mignard, dont la douleur semblait personnifier les regrets universels qui accueillirent la mort de son père. L'art, en faisant de telles pertes, peut oublier ses blessures, mais elles n'en demeurent pas moins éternelles, et l'on peut dire que Pierre Mignard a emporté avec lui le secret de cette abondance, de cet esprit, de ce charme de pinceau qui, sans jamais sacrifier la vérité, nous a conservé tant de physionomies célèbres ou gracieuses.

(1) Il y a ici une double erreur. Mignard n'était âgé que de quatre-vingt-trois ans lorsqu'il mourut, et sa fille de quatre-vingt-cinq ans.

Cependant quittons ce tombeau et revenons à Pierre Mignard, qui, ainsi que nous l'avons dit, ne tarda pas à se rétablir. Dès qu'il se vit sur pied, il se remit courageusement à sa fresque du Val-de-Grâce, qui était complètement achevée au commencement de l'année 1664, huit mois ou un an seulement après avoir été commencée (1). Nous n'avons pas à apprécier ici cette grande page, qui eut un immense retentissement ; et quoique Lépicié, dans son discours biographique à l'Académie, ait reproché à Mignard d'y avoir répandu la lumière également partout, nous dirons avec un éminent critique d'art : « La coupole de Mignard est colorée comme elle devait l'être, et si l'artiste, au moment de découvrir ce grand travail, se permit, à l'instar des Italiens, de retoucher sa fresque avec des pastels, pour lui donner, au moyen des rehauts, un brillant momentané de nature à séduire la foule, il n'en est pas moins vrai que sa peinture, aujourd'hui que le temps a réduit en poudre les accents du crayon, est plus conforme aux exigences de l'architecture, dont il faut épouser les intentions et respecter les lignes, plus conforme aux convenances de la fresque, aux lois du grand goût. Je remarque aussi, et je l'admire, que Mignard a su distinguer, en l'accusant avec plus de force et en lui prêtant plus de réalité, le groupe d'Anne d'Autriche, encore vivante alors, et des figures qui l'entourent, pendant qu'il éloignait par la dégradation des tons les groupes des martyrs, les pères de l'Eglise et les héros de l'Ancien Testament, à mesure que ces héros s'éloignent en effet de nous et s'enfoncent pour ainsi dire dans la perspective de l'histoire (2). » Mignard voulut alors prendre quelque repos, et en se rendant à Avignon pour retrouver sa femme et ses enfants, qui l'attendaient chez son frère, il s'arrêta à Troyes, qu'il n'avait pas revu depuis de longues années.

(1) Monville, *Vie de Pierre Mignard*, p. 76.

(2) Charles Blanc, *Histoire des peintres : Mignard*, p. 13.

VI

La présence de Mignard à Troyes causa une vive émotion : on fut heureux d'y recevoir cet artiste, parti bien jeune avec l'espérance et revenant avec la célébrité. On fêta donc sa présence dans sa ville natale. Il parcourut avec intérêt la vieille église dans laquelle il avait été baptisé ; mais il la trouva dans les amertumes et les divisions qu'engendrent les procès. Après la reconstruction du chœur de Saint-Jean, le maître-autel, d'une assez belle structure, avait été richement décoré de sculptures, de colonnes de cuivre et d'ornements de bronze, au moyen des libéralités provenant de la famille Hennequin. Les marguilliers en charge avaient trouvé bon de supprimer, en 1662, ces riches ornements et de les vendre, pour les remplacer par un tabernacle de bois doré et un nouvel autel. Un procès était survenu entre les anciens et les nouveaux marguilliers, les uns voulant que l'on conservât le vieil autel tel qu'il existait, les autres suivant les premiers, « donnant dans des nouveautés aussi déplaisantes à Dieu qu'à eux-mêmes, » lorsque heureusement, après beaucoup de requêtes et de plaid, de dits et de contredits, intervint un arrêt du parlement de Paris, en date du 17 décembre 1663, qui donnait gain de cause aux idées nouvelles et « pouvoir de procéder à la construction et bâtiment dudit maître-autel, » conformément au dessin demandé à un architecte de Paris. Décidément le procès avait eu du bon, et comme les jeunes marguilliers n'avaient pas voulu avoir tort, ils s'étaient adressés pour les plans du nouvel autel à Noblet, architecte des ouvrages publics de Paris, directeur et garde des fontaines royales de cette ville. Les comptes de l'église Saint-Jean attestent ces faits, et comme ils ont une inéluctable précision, nous pensons qu'il y a un certain intérêt à les relater ici :

« Le 13 février 1664, payé à M. Noblet, architecte, suivant sa quittance, 220 livres (1).

« Le 17 juin 1664 a esté payé à M. Noblet, architecte, vingt-cinq louis d'or d'espèces, faysant deux cent soixante et quinze livres, pour le satisfaire des plans, desseins et devis qu'il a faits pour le maistre-autel de cette église, suivant l'arrest de la cour du parlement du 17 décembre 1663, ainsi qu'il est porté sur la quittance dudit sieur Noblet et daté du jour que dessus; 275 livres (2). »

Ce ne fut cependant pas Noblet qui fit exécuter ses plans. Ce travail était trop peu important pour un si grand architecte. D'ailleurs ses fonctions de directeur des fontaines royales de Paris n'étaient pas une sinécure, depuis surtout qu'en 1634 l'usage s'était établi de gratifier de quatre lignes d'eau chaque prévôt des marchands et chaque échevin qui sortaient de charge. Ces générosités, sans cesse renouvelées, avaient fini par tarir successivement toutes les fontaines publiques, et l'on avait beau en élever fastueusement de nouvelles, le public s'émerveillait toujours de les voir construire et si bien décorer, puisque, après les retentissantes cérémonies de l'inauguration, ce n'était jamais que l'eau qui leur manquait. Noblet, après avoir construit la fontaine de la rue de Grenelle-Saint-Germain, qu'il fit orner de statues par le Champenois Bouchardon, s'occupa, pour remédier au mal, d'une nouvelle distribution des eaux de Paris, et nous nous bornerons à constater les applaudissements des Parisiens, quand ils eurent enfin, grâce aux énergiques mesures qu'il prit, la joie de contempler les naïades de leurs fontaines mouillées autrement que de leurs pleurs.

Les marguilliers de Saint-Jean furent donc obligés de faire venir un dessinateur de Paris, nommé Charles Prust,

(1) Archives de l'Aube, *Manuel de dépenses*, église Saint-Jean-au-Marché de Troyes, 1663-1664, fol. 100 r^o.

(2) *Ibid.* fol. 101 r^o.

afin qu'il commençât la mise en œuvre des plans de Noblet pour la construction du nouveau maître-autel, ce qui se trouve encore constaté dans les comptes de l'église Saint-Jean :

« Payé à Charles Prust pour avoir désigné (dessiné) la place du maître-autel sur le plan du sieur Noblet, le 4 décembre 1664, 6 livres (1). »

Ses dimensions étant fixées, on traite alors avec le sculpteur Chabouillet et le maître maçon Madain, pour l'ensemble des travaux ; et c'est un architecte de Reims, en l'expérience duquel on avait confiance, qui est appelé pour arrêter les conventions et fixer les séries de prix du nouvel autel :

« Payé à l'architecte de Rheims pour estre venu en cette ville 50 livres (2). »

Tandis que Noblet étudiait et dressait les plans de son autel, les marguilliers de Saint-Jean, qui désiraient voir le patron de leur église figurer sur le maître-autel, profitèrent du passage de Pierre Mignard à Troyes pour l'entretenir de leur désir et lui demander un tableau représentant saint Jean. Son consentement répondit-il tout de suite à leurs vœux ou se fit-il quelque peu attendre ? Qu'est-il besoin de se prononcer, puisque nous savons par Du Halle que, « dans le temps que les ouvrages de ce nouvel autel commencèrent à s'exécuter dans le chœur, les paroissiens, connaissant le sublime talent qu'avait pour la peinture Pierre Mignard, premier peintre du roi, qui était établi à Paris, lui mandèrent, l'an 1665, le désir qu'ils avaient d'avoir au moins un morceau de son ouvrage en ladite église, qui était sa paroisse, afin de se souvenir de lui. Ce savant homme leur envoya le tableau qu'on y voit aujourd'hui, qui est digne d'admiration et un de ses

(1) Archives de l'Aube, *Manuel de dépenses*, église Saint-Jean-au-Marché de Troyes, 1664-1666, fol. 100 *re*.

(2) *Ibid.* fol. 100 *ve*.

plus grands morceaux... Il représente le baptême de Jésus-Christ (1). »

Dès que Mignard fut de retour à Paris, il se mit à l'œuvre, et, bien que le tableau de Saint-Jean de Troyes porte, en capitales romaines légèrement ombrées, *Pierre Mignard pinxit Parisiis, anno 1666*, il ne fut réellement achevé que vers le milieu de l'année 1667. Il n'avait guère été commencé que dans les derniers mois de l'année 1666, attendu que nous trouvons dans les archives de l'Aube cette note significative :

« Le 10 août 1666, payé à M. Bouquin, à Paris, cinq aunes de costly (toile de coutil) qu'il a fourni à M. Mignard, peintre, pour faire les deux tableaux, 45 livres (2). »

Et si, en présence de cette énonciation des comptes de l'église Saint-Jean, qui paraît ne pas cadrer exactement avec la date qui suit la signature de Mignard sur le tableau du Baptême du Christ, le plus léger doute était possible, il devrait disparaître devant la pièce suivante :

« J'ai reçu des sieurs Jean Goujon, Michel Taffignon, Jacques Tassin et Louis Camusat, marguilliers de l'œuvre et fabrique de l'église de Saint-Jean de Troyes, la somme de cinq cens livres, à bon compte des deux tableaux que je fais pour ladicte église, laquelle somme de cinq cens livres que je tiendrai compte sur le prix fait desdits deux tableaux.

» Fait à Paris, le 11 mars 1667.

» P. MIGNARD (3). »

Voici donc qui est incontestable, c'est que le 11 mars 1667 le tableau du Baptême du Christ n'était pas achevé.

(1) Archives de la ville de Troyes, ms. de Du Halle.

(2) Archives de l'Aube, *Compte spécial du maître-autel*, église Saint-Jean-au-Marché de Troyes.

(3) Archives de l'Aube, *loc. cit.*

Mais pourquoi insister sur ce point quand nous avons en main le document qui suit?

« Nous soubsignez Jean Goujon et Louis Camusat, marchands à Troyes et marguilliers de la fabrique de Saint-Jean dudit Troyes, confessons que monsieur Mignard, très excellent peintre, demeurant à Paris, nous a mis en main ce jourd'hui le grand tableau du Baptesme de saint Jean qu'il a été prié de faire pour ladicte église ; et promettons audit sieur Mignard lui payer la somme de mil livres, restans à payer de la somme à lui promise, incontinent après qu'il nous aura encore fourny le petit tableau qui se doit mettre dans ladicte église au-dessus du grand tableau du Baptesme ; lequel petit tableau il fera suivant l'un des deux dessins qu'il nous a aussy baillez ce jourd'huy, lequel lui sera renvoyé dudit Troyes.

» Faict à Paris ce quatorze juillet M^{VI}° soixante sept.

» Jean GOUJON, Louys CAMUSAT (1). »

Il ressort, comme on voit, de cette pièce deux faits importants : le premier, c'est que le Baptême de saint Jean ne fut terminé qu'au milieu du mois de juillet 1667 ; et le second, c'est que Mignard ne l'envoya pas à Troyes, mais que la fabrique de l'église Saint-Jean députa deux de ses membres pour l'aller recevoir à Paris, ce qui prouve le haut prix qu'on attachait, à Troyes, au tableau de Pierre Mignard, et de quels soins attentifs et jaloux on voulait entourer son transport jusqu'à l'église dont il devait bientôt être le plus bel ornement.

Pierre Mignard était très-laborieux ; mais si l'on considère l'innombrable quantité de portraits et de peintures exécutés par lui, on reconnaîtra qu'il devait avoir le travail des plus faciles. Nous venons de voir, en effet, que le 14 juillet 1667 Mignard avait communiqué deux dessins

(1) Archives de l'Aube, *loc. cit.*

pour le tableau qui devait surmonter le Baptême de saint Jean ; on examina, on délibéra, on choisit, et vers la fin de juillet on lui renvoya le dessin adopté. Eh bien, moins de six semaines après, c'est-à-dire le 12 septembre de la même année, le tableau était terminé ; ce qui est attesté par le reçu suivant, qui est au dos de la pièce que nous venons de relater et tout entier de la main de Mignard.

» J'ay reçu la somme de 1,000 livres en une lettre de change sur monsieur Papillon, qui est pour le reste du payement desdits deux tableaux.

» A Paris, le douzième du mois de septembre 1667. »

» MIGNARD (1). »

Ainsi le 12 septembre 1667, l'église Saint-Jean-au-Marché était en possession des deux tableaux de Pierre Mignard, dont le prix total avait été de 1,500 livres.

Que, si maintenant nous voulions résumer l'ensemble des dépenses occasionnées par le maître-autel, nous trouverions qu'elles se sont élevées à la somme totale de 10,401 livres 12 sous 9 deniers, répartis de la manière suivante :

1° 13 février 1664, payé à Noblet, architecte	220 ^l 00 ^s 0 ^d
2° 17 juin 1664, payé au même . . .	275 00 0
3° 4 décembre 1664, à Charles Prust . . .	6 00 0
4° En 1665, à l'architecte de Reims . . .	50 00 0
5° Du 18 mars 1665 au 24 septembre de la même année, payé aux sieurs Madain et Chabouillet, entrepreneurs du maître-autel	4,500 00 0
6° Le 30 septembre 1665, aux mêmes. . .	1,000 00 0
7° Le 4 mars 1666, aux mêmes. . .	300 00 0
8° En avril 1666, aux mêmes	200 00 0
9° Le 18 mai 1666, aux mêmes. . .	200 00 0

(1) Archives de l'Aube, *loc. cit.*

10° Le 17 août 1666, aux mêmes. . .	330 00 0
11° Les 8 novembre, 21 novembre e 29 décembre 1666, aux mêmes.	707 15 9
12° Enfin le solde du maître-autel avait été payé à Madain et Chabouillet, le 6 dé- cembre 1667	300 00 0
13° Les fondations faites à part avaient coûté	451 19 0
14° On avait acheté douze pierres de marbre, moyennant	303 00 0
15° Les deux tableaux de Mignard lui avaient été payés	1,500 00 0
16° La toile sur laquelle ils avaient été peints avait coûté	45 00 0
17° Enfin on avait déboursé pour frais d'envoi des châssis des tableaux	2 06 0
Et pour le transport et l'emballage de ces tableaux	10 12 0

Ce qui donne pour la dépense totale du maître-autel la somme de. 10,401¹ 12⁹

A laquelle il faut encore ajouter celle de 4,000 livres qui fut payée à Girardon en 1691, pour le tabernacle, qui, primitivement destiné à la chapelle de Versailles, fut ajusté par lui au maître-autel de Saint-Jean.

Mais ce fut encore là une grosse affaire, car rien n'allait de soi-même à Saint-Jean, et les procureurs doublaient presque toujours les architectes ou les artistes, lorsqu'on projetait un embellissement ; c'était bien pis quand on voulait l'exécuter : la paroisse se divisait en deux camps et la guerre éclatait.

Il paraît que le maître-autel était longtemps demeuré sans tabernacle. L'architecte des fontaines royales de Paris, qui était peu familiarisé avec de pareils détails, l'avait-il oublié ? Ou bien avait-il pensé qu'il serait inutile, parce qu'il y avait

à Saint-Jean un autel du saint ciboire ? Nous ne voudrions pas nous prononcer, et pourtant il nous semble utile de faire connaître l'opinion d'un contemporain qui relate et explique tous ces faits : « Il faut savoir, dit Breyer dans ses mémoires inédits, que M. Edme Lombard, prêtre de l'Oratoire et curé de Saint-Jean-au-Marché de Troyes, ayant sollicité fortement pendant trois ou quatre ans, à ce qu'il dit, les marguilliers d'icelle église à faire faire un tabernacle au grand autel pour mettre le saint sacrement, suivant le désir de M^{sr} l'évêque de Troyes, afin de ne le plus porter et reporter quand il serait besoin de l'exposer, sans avoir rien pu gagner sur eux, soit qu'ils n'eussent point d'argent comme ils lui disaient, ou pour quelque autre raison particulière qu'ils ne lui disaient pas, obtint enfin en 1690 de ceux qui étaient en charge ce qu'il souhaitait, qui, ayant envie de faire parler d'eux, convinrent avec lui d'en faire faire un. Mais comme ils lui proposèrent d'y mettre 1,000, ou 1,500 livres, il leur représenta plusieurs fois, à ce qu'il dit, qu'il fallait qu'ils y missent au moins 1,000 écus. Et enfin, après plusieurs allées et venues que fit ledit père Lombard auprès desdits marguilliers pour en obtenir ce qu'il leur demandait, ils en tombèrent d'accord, et à cette fin ayant fait venir M. Maillet, prêtre et chanoine de Saint-Pierre, qui faisait le mathématicien et l'architecte, on traça un dessin pour faire faire ledit tabernacle, lequel suivant le plan qui en fut dressé, fut porté à Paris par un desdits marguilliers, qui convinrent avec des ouvriers pour l'édification d'icelui. Mais parce qu'ils avaient dessein de le faire couvrir d'argent et qu'il fut publié en ce temps-là une déclaration du roi qui ordonnait que, excepté les vases sacrés, on ne se réservât que certain nombre de chandeliers et autres choses à l'usage des églises qui fussent d'argent, et que le reste fût porté à la monnaie, tant pour en faire de la monnaie que pour payer les amortissements que les églises auraient à payer, il fallut changer de dessein et 300 livres que les marguilliers

avaient avancées aux ouvriers qui travaillaient suivant le dessin qu'on avait pris furent perdues, parce qu'il fallut obéir à l'ordonnance. Après quoi fut parlé à M. Girardon, sculpteur du roi, natif de Troyes, pour faire ledit tabernacle, lequel promit bien de donner gratuitement la matière, mais qu'on payerait les ouvriers; et comme il en faisait un pour Versailles, lequel ne fut point reçu, il le destina pour Saint-Jean et l'accommoda au dessin que les marguilliers lui en avaient laissé, lequel dessin avait été pris plusieurs fois afin de bien réussir à ce qu'on désirait, et pendant le temps qu'on l'achevait, les pères de l'Oratoire, qui en étaient infatués, disaient qu'on aurait un beau tabernacle qui coûterait 4,000 liv., qui était comme celui de Fontainebleau qui en coûtait 10,000. Cependant il s'acheva et fut envoyé à Troyes, pièces par pièces, dans des caisses qui étaient mises au carrosse et qui furent gardées au trésor de Saint-Jean jusqu'à ce que le père Cappé, qu'on croyait être curé de Saint-Jean, eût la place du père Lombard. Le père Cappé étant donc venu et ayant pris possession, deux ouvriers envoyés par M. Girardon travaillèrent à le mettre sur le grand autel, pendant lequel temps l'office se fit à l'autel de la Vierge, et pour ce sujet abaissèrent ledit autel d'un degré, afin que ledit tabernacle ne couvrît le tableau. A quoi ils travaillèrent tout le mois d'août aussi bien qu'à mettre le cadre du tableau comme il est, et le dorer, étant avant, tout uni et blanc, ce qui ayant été achevé, ledit tabernacle fut béni et le saint sacrement mis dedans (1). »

Maintenant que nous avons rapporté tous les détails concernant l'autel et les tableaux de Saint-Jean, disons que c'est bien à tort que l'on a prétendu que ces tableaux n'étaient que des copies et que les originaux étaient ailleurs qu'à Troyes. Outre que la signature et la date de ces tableaux donnent le plus complet démenti à une pareille allégation,

(1) *Mémoires de Nicolas Breyer*, manuscrit de la bibliothèque de Troyes.

ne suffirait-il pas des quittances et des pièces que nous avons transcrites pour détruire une opinion qui ne repose sur aucune base? Et puisque l'abbé Monville, qui, d'après les papiers de Catherine Mignard, a été si attentif à relater les moindres œuvres de Pierre Mignard, n'en parle pas, ou plutôt parle seulement du *Baptême de Notre-Seigneur* dont il fit présent à la paroisse Saint-Jean, qu'on nous signale le lieu ou l'église où se trouvent les originaux de nos tableaux.

Mais qu'est-il besoin d'insister en présence de la pièce que nous avons relatée plus haut et qui constate que Mignard avait envoyé deux dessins au choix, avant d'exécuter le second tableau de Saint-Jean, et comment supposer qu'il n'ait pas pris la même précaution avant de peindre le Baptême du Christ, auquel les marguilliers de Saint-Jean attachaient une plus grande importance?

Il faut reconnaître, cependant, que Mignard avait peint un autre Baptême de Jésus-Christ, et l'abbé Monville en parle en ces termes :

« Mignard peignit encore depuis à fresque la chapelle des fonts à Saint-Eustache. (J'interromps ici l'ordre des temps pour ne pas séparer deux ouvrages que Molière a unis dans ses vers.) Le tableau qui est à main droite représente *le Baptême de Notre-Seigneur par saint Jean*. De l'autre côté est une *Circoncision*, et dans le plafond on voit le Père éternel environné et soutenu par les anges. »

Si donc nous recherchons à quelle époque cette fresque du Baptême fut exécutée, nous en trouvons la date dans celle du poème que Molière fit en l'honneur de son ami, sous le titre de *la Gloire du Val-de-Grâce*. La chapelle des fonts baptismaux et celle des mariages venaient d'être terminées à Saint-Eustache, lorsque Colbert, ministre du commerce et des arts, dont l'hôtel était rue Vivienne (à la hauteur de la rue Colbert), et qui par suite était paroissien de Saint-Eustache, chargea Mignard de décorer la première de ces

chapelles, et Charles de la Fosse de peindre la seconde. Les fresques de Mignard étaient à peine finies lorsque Molière, en 1669, composa son poème de *la Gloire du dôme du Val-de-Grâce*, qu'il sut habilement terminer par un éloge de Colbert et des travaux qu'il venait de confier à Mignard.

Colbert, dont le bon goût suit celui de son maître,
A senti même charme et nous le fait paraître.
Ce vigoureux génie, au travail si constant,

.....
A d'une noble idée enfanté le dessein
Qu'il confie aux talents de cette docte main,
Et dont il veut par elle attacher la richesse
Aux sacrés murs du temple où son cœur s'intéresse.
La voilà cette main qui se met en chaleur;
Elle prend les pinceaux, trace, étend la couleur,
Empâte, adoucit, touche et ne fait nulle pause;
Voilà qu'elle a fini : l'ouvrage aux yeux s'expose,
Et nous y découvrons, aux yeux des grands experts,
Trois miracles de l'art en trois tableaux divers.

Or n'oublions pas que le Baptême de saint Jean avait été demandé à Mignard dès le commencement de l'année 1665, et que, s'il n'avait été complètement achevé que vers le milieu de 1667, il porte la date de 1666, ce qui le fait précéder d'environ trois années la fresque de Saint-Eustache. On ne put admirer longtemps cette fresque, car la chapelle des fonts baptismaux ne tarda pas à tomber devant le nouveau portail construit par Mansart. Il n'y fut pas heureux, et si cet ouvrage, peu fait pour l'illustrer, ne fut imaginé que pour complaire au curé des halles et lui fournir le moyen d'user de son privilège de donner la bénédiction papale du haut d'une tribune, il faut convenir que l'ancien portail, qui fut impitoyablement sacrifié, était une riche construction, infiniment mieux appropriée au style composite de l'église.

Mais arrivons à la description des tableaux de l'église Saint-Jean; aussi bien il nous semble qu'il est temps de les faire connaître.

VII

Jésus est dans le Jourdain ; les mains croisées sur sa poitrine, il se courbe sous l'eau du baptême. Jean, « la voix qui crie dans le désert, » a deviné celui qui est venu sur la terre afin de baptiser le monde dans l'Esprit-Saint et dans le feu. Il s'incline avec respect devant Jésus tout en le baptisant. Sur le rivage, deux anges, dont le premier est agenouillé, supportent les vêtements du Christ. L'horizon est vaste, une sombre nuée l'enveloppe, mais du sommet s'échappent des rayons lumineux, les cieux sont entr'ouverts, et une colombe, escortée d'un chœur d'anges, descend d'un vol rapide pour se reposer sur le Messie.

Le tableau de l'église Saint-Jean est une œuvre de maître. Les plus rares qualités s'y trouvent réunies, et son étude va nous montrer que l'exécution en est aussi remarquable que la pensée. Mignard, quelque facilité qu'il eût d'ailleurs, ne se flattait pas d'être un improvisateur ; il méditait longtemps un sujet avant de l'entreprendre, car il savait mieux que personne que, pour tirer des vagues profondeurs de l'imagination des figures animées et les faire concourir à l'expression d'un sentiment, il faut non-seulement se recueillir, mais se livrer à de nombreuses combinaisons. La peinture, en effet, est un art difficile, où il faut que les hommes de génie eux-mêmes travaillent comme s'ils n'avaient pas de génie. Michel-Ange le savait bien, lorsqu'il disait que « la peinture est une Muse jalouse, qui ne veut que des amants qui se livrent à elle sans partage. » L'improvisation n'est donc guère possible, et nous ne savons pas d'artistes qui aient eu la puissance de contenter du même jet l'imagination et la réflexion, et de *parler ainsi la langue des dieux*, suivant l'heureuse expression d'Eugène Delacroix. Nous allons

donc voir comment, dans le tableau de Saint-Jean, l'ordonnance, le dessin et le coloris, se prêtant un mutuel appui, se balancent et s'équilibrent dans de si justes proportions qu'on peut bien dire que Pierre Mignard s'y est élevé à la hauteur des grands maîtres.

Et d'abord l'ordonnance, cette première expression de la pensée, combien ici elle est habile ! Mignard avait à composer un tableau en l'honneur de saint Jean, il fallait donc, sous peine de faillir à son programme, qu'il lui donnât la première place. Mais quel événement choisir pour célébrer le Précurseur ? Sera-ce sa vie retirée au désert ? sa prédication sur les bords du Jourdain ? le triomphe qu'on lui prépare lorsque les Juifs le prennent pour le Messie, ou bien son martyre ? Non : Mignard le représentera accomplissant l'acte le plus glorieux de sa vie, qui est le baptême de Jésus. Mais que d'écueils dans le choix d'un pareil sujet ! Mignard ne va-t-il pas être forcé de donner au Christ la première place, de reculer Jean au second plan et de l'effacer pour ainsi dire dans le rayonnement du fils de Dieu ? Ce sera alors un tableau en l'honneur de Jésus, et non plus en l'honneur de saint Jean. Et cependant nous allons voir avec quelle profonde habileté Mignard a surmonté toutes ces difficultés et su faire sortir de son pinceau un véritable chef-d'œuvre.

Il adopte d'abord la ligne verticale comme dominante de son tableau, parce qu'elle ajoute à l'expression du sentiment religieux, qui est une aspiration ascendante, les lignes droites répondant davantage à des sentiments austères et imprimant toujours à une composition un aspect plus grave et plus solennel. Il aurait pu, il est vrai, augmenter la solennité de son tableau en adoptant l'ordonnance pyramidale et la symétrie des lignes, comme l'ont souvent pratiqué les peintres des écoles primitives de l'Italie et Raphaël lui-même. Mais en suivant ce mode, il fallait ou que le Christ dominât le Précurseur, ou que Jean-Baptiste fût exalté aux dépens du fils de Dieu. Aussi Mignard y a-t-il très habile-

ment substitué une symétrie rompue par le balancement des lignes et le mouvement des personnages. Il les a donc disposés dans cette forme convexe qui était chère au Corrège et dont plus tard Rubens a fait son ordonnance de prédilection, ce qui lui a permis d'assigner au centre du tableau la première place à Jésus, tout en le laissant dominer par saint Jean, que le respect entraîne à se retirer en arrière. Jésus se montre respectueux, car il veut donner une leçon d'humilité aux hommes, ces rois découronnés par la faute originelle. Cependant, quelque abaissé qu'il soit dans la forme humaine, il n'en est pas moins le fils de Dieu; aussi les anges accourent et s'empressent à le servir. Celui qui est le plus près de lui, et qui soutient ce manteau dont le seul toucher va bientôt guérir les paralytiques et rendre la vue aux aveugles, est agenouillé; les cieux sont entr'ouverts, ils livrent passage au Saint-Esprit et au chœur des anges qui veulent être les témoins de ce spectacle inouï du créateur se courbant devant sa créature et commençant à boire ce calice d'humiliations qu'il épuisera jusqu'à la folie de la croix.

Quant au dessin du *Baptême de Jésus*, peut-on rien voir de plus noble et de mieux approprié au sujet? Tout y est calme, élevé et demeure comme suspendu et absorbé dans une seule action à laquelle les cieux et la terre sont attentifs. C'est là une merveilleuse unité. Quelle noblesse dans le geste si pénétré de Jésus, dans l'inclinaison de cette tête divine sur laquelle glisse l'eau du baptême, en attendant que les épines d'une couronne dérisoire viennent la déchirer! Quelle majesté dans ce corps qui suit avec tant de naturel le mouvement de la tête! Quelle simplicité et quelle grandeur dans la pose de saint Jean, dont l'émotion contenue se traduit dans la plus respectueuse des attitudes! On sent que saint Jean baptise et que c'est lui qui voudrait être baptisé; qu'il élève la main au-dessus de Jésus et qu'il voudrait se prosterner à ses pieds, et que ce regard attendri et

étonné dont il le contemple est la marque même de son respect envers celui auquel sa vie a été consacrée et qu'il voit pour la première fois. Quelle grâce enfin dans tous ces anges qui adorent silencieusement celui que le ciel pleure et que les hommes vont bientôt immoler ! Le sentiment peut-il aller plus loin, et Mignard ne s'est-il pas élevé jusqu'aux sommets de l'art lorsqu'il a donné à sa pensée une forme aussi accomplie ?

Et le coloris, est-ce qu'il n'est pas de tous points digne de l'ordonnance et du dessin ? Que de vérité et de morbidesse dans les carnations ! Ne voit-on pas le sang courir sous l'épiderme ? Quelle fermeté et quelle ampleur dans ces tonalités sérieuses et contrastées qui éclatent, brillent et se fondent dans le plus harmonieux des ensembles ! Ne paraît-il pas que la lumière émane du corps de Jésus et que le rayonnement de sa personne suffise à éclairer d'un reflet divin les autres personnages ? La couleur est fondue et brillante comme dans l'émail, elle communique aux ombres une légèreté, une transparence, une profondeur, que le Corrège et Rembrandt, ces rois du clair-obscur, n'auraient pas désavouées. Saint Jean est peint avec une vigueur étonnante. La pourpre de son manteau relève en s'y associant les tons bistrés de sa peau. Le bleu velouté du manteau du Christ, sur lequel il se détache en lumière, n'est-il pas un admirable trait d'union entre l'éclat du premier plan et la sombre obscurité d'un paysage que la lumière expirante du jour laisse à peine entrevoir ? Quel vif accent au contraire et quelle gaieté dans la robe tissée d'or et de soie de l'ange qui soutient le manteau ! il est tout imprégné des rayons de la lumière. Enfin les tons s'assoupissent et s'éteignent de nouveau en la personne du second ange, que les ombres du soir enveloppent à demi. Mais en haut quel contraste et quel réveil ! Les cieus se sont abaissés ; ils laissent apercevoir les splendeurs d'un soleil éternel. Les séraphins se jouent dans ses rayons. Le nouvel Adam a renoué la chaîne mysté-

rieuse qui unissait jadis le ciel à la terre. La mort sera vaincue. L'homme redeviendra immortel, et cette brillante lumière est le signe de la nouvelle alliance que Dieu va contracter avec l'homme régénéré par l'eau du baptême.

Voilà comment le talent, nous devrions peut-être dire le génie, sait évoquer des impalpables domaines de la pensée, pour les amener à la lumière, des merveilles de sentiment, et dans une seule action nous montrer les plus grands événements qui aient agité le monde. Le cadre alors s'élargit et recule jusqu'aux confins de la création, en même temps qu'il s'élançe par delà les temps, pour nous révéler l'avenir dans la fulguration d'un symbole.

Nous ne craignons donc pas de le dire, le tableau de Saint-Jean de Troyes est un des chefs-d'œuvre de la peinture moderne, et il doit placer le nom de Mignard à côté de ceux dont les arts se sont le plus honorés.

Irons-nous maintenant rechercher si Mignard s'est quelque peu souvenu, en composant son tableau du *Baptême de Jésus*, de Martin Fréminet, dont nous avons déjà parlé? A quoi bon? Si l'ordonnance s'en approche, quelle ressemblance y a-t-il entre la sombre figure du Christ croisant comme un Atlas ses bras sur sa poitrine, et la noble contenance du Jésus de Mignard? Est-ce que la pose pénible et contractée du saint Jean de Fréminet donne la moindre idée de la grandeur et du naturel du saint Jean de Mignard? Quant aux anges de notre tableau, ils ne rappellent assurément pas, dans leurs grâces charmantes, ces personnages nus qui remettent leurs vêtements ou attendent le baptême, dans des postures qui les font ressembler bien plus à de vulgaires baigneurs qu'aux enfants d'Israël appelés sur les rives du Jourdain par l'entraînante parole du Précurseur.

Nous avons dit, en outre, que le tableau de Saint-Jean-au-Marché de Troyes devait être antérieur à la fresque de de Saint-Eustache, et nous en trouvons la preuve dans plusieurs variantes que nous allons signaler. Ainsi Mignard,

dans son tableau de Saint-Jean, n'avait pas pris garde que la ligne de ses personnages allait s'abaissant toujours depuis saint Jean jusqu'à l'ange qui soutient le manteau de Jésus. Il avait bien tenté de remédier à ce défaut en mettant debout le second ange. Mais comme saint Jean est placé sur une éminence et qu'au contraire cet ange est sur un terrain déprimé, la ligne n'avait pas pu être suffisamment relevée : de là un manque de symétrie. En composant sa fresque de Saint-Eustache, Mignard s'en était souvenu, et il avait très heureusement rétabli l'équilibre de sa composition en plaçant à la hauteur de saint Jean un ange qui arrive les ailes déployées pour essorer les épaules de Jésus avec un suaire qu'il soutient d'une façon exquise. Puis, dans le tableau de Saint-Jean-au-Marché, la tête du Christ s'enlève en lumière sur un groupe d'arbres qui ferme soudain le paysage au milieu même du tableau. Ce n'est que plus loin et au-delà de l'ange debout, que l'horizon se laisse entrevoir dans une dernière lueur. A Saint-Eustache, Mignard avait encore corrigé ce défaut : il avait reculé ses arbres à gauche, ce qui lui avait permis de donner plus de grandeur à son paysage et de montrer au loin les rivages sinueux du Jourdain. Enfin, à Saint-Jean comme à Saint-Eustache, l'ange agenouillé est le portrait fidèle de Catherine Mignard ; or, en 1666, lors du tableau de Saint-Jean, Catherine Mignard entrait dans sa dixième année, et son âge y est bien indiqué ; tandis qu'elle était plus âgée dans la fresque de Saint-Eustache. Ce sont donc là des preuves de l'antériorité du tableau de Saint-Jean, et, quelque incontestables qu'elles soient, nous n'aurions pas pu les fournir si Gérard Scotin et Claude Duflos ne nous avaient mis à même de comparer les deux ouvrages par leurs gravures qui représentent la fresque de Saint-Eustache. Disons en passant que c'est Nicolas Bazin qui a gravé le tableau de Saint-Jean.

Quant au Père éternel, qui surmonte *le Baptême de Jésus*, nous ne désirons pas nous y appesantir. S'il faut l'avouer, en le

regardant après le grand tableau de Saint-Jean, il nous semble que nous tombons du ciel en terre et que nous ne trouvons pour ainsi dire plus les qualités du pinceau de Mignard. Est-ce parce que ce tableau, qui devait être placé assez haut, est peint à l'effet, n'ayant ainsi ni les qualités d'un tableau à l'huile ni celles d'une fresque ? Est-ce parce qu'il manque d'originalité, qu'il rappelle beaucoup trop sincèrement la physionomie que Raphaël a donnée à Dieu le Père dans les loges du Vatican, et qu'il est notamment la reproduction fidèle de la figure de Dieu dans la fresque de l'Échelle mystérieuse de Jacob ? Ou bien, au contraire, est-ce parce qu'une restauration maladroite, dont nous ne connaissons pas l'auteur, lui a fait perdre ses précieuses qualités en l'effleurant jusqu'à lui enlever ses derniers accents et ses plus fins glacis ? Nous ne saurions le dire. Nous avons hâte d'arriver à une nouvelle manifestation du talent de Mignard, dans laquelle il est demeuré une des gloires de la peinture française : nous voulons parler de ses portraits de femmes.

VIII

On sait quelle fut la réputation de Pierre Mignard pour les portraits, et l'on peut dire que le grand siècle tout entier a posé devant lui. Son atelier était le rendez-vous des grands personnages ; on venait le voir peindre et s'entretenir aussi quelque peu des nouvelles de la cour et de la ville. Dieu sait si les conversations allaient leur train, les absents étant sur le tapis et le loisir d'en parler ne manquant à personne. Cependant, lorsque le roi, dont il fit le portrait jusqu'à dix fois (1), la reine ou quelque princesse du sang royal, se faisaient peindre, son atelier demeurait

(1) Monville, *Vie de Mignard*, p. 174. — Sévigné, *Lettres*, t. X, p. 208.

fermé ; mais il n'était pas tellement inaccessible qu'on ne pût savoir ce qui s'y passait, témoin cette lettre de M^{me} de Sévigné où elle parle si finement du portrait de l'abbesse de Fontevault : « J'ai été tantôt chez Mignard pour voir le portrait de Louvigny ; il est parlant. Mais je n'ai pas vu Mignard : il peignait M^{me} de Fontevault, que j'ai regardée par le trou de la porte ; je ne l'ai pas trouvée jolie ; l'abbé Têtu était auprès d'elle, dans un charmant badinage ; les Villars étaient à ce trou avec moi : nous étions plaisantes (1). »

Les femmes surtout raffolaient des portraits de Mignard, non pas qu'il les fit toutes belles, ce qui ne leur aurait pas précisément déplu ; mais il savait avec un art infini saisir la pose heureuse, la perspective favorable à leurs physionomies, en sorte que, tout en les faisant ressemblantes, il les montrait toujours par leurs plus beaux côtés. C'est ainsi qu'il avait fait le portrait de Victoire de Bavière, dont la figure ingrate n'avait rien qui pût charmer. Mignard n'avait pas oublié que l'ambassadeur de France, à l'arrivée de cette princesse à Versailles, avait dit au roi : « Sire, sauvez le premier coup d'œil, et vous serez content. » Mignard voulut donc, lui aussi, sauver le premier coup d'œil ; et comme les traits de la princesse palatine avaient quelque chose de masculin et d'arrêté, il la peignit les yeux baissés, de manière à donner de la douceur et de la modestie à sa physionomie. Puis il mettait tant d'esprit à encadrer ses personnages dans les accessoires qui leur convenaient le mieux, qu'il complétait ainsi leur ressemblance et indiquait les caractères. C'était une façon de biographie fugitive qui en valait bien une autre et qui surtout en disait plus long parfois qu'elle n'en avait l'air. Ainsi il avait représenté la belle duchesse de Brissac désarmant l'Amour : était-ce pour faire croire qu'elle ne voulait plus être sa complice ? la duchesse

(1) Sévigné, *Lettres*, t. IV, p. 119, édition Hachette.

de Ludres en Madeleine, les cheveux épars, afin de dérober sans doute des beautés dont ses contemporains prétendaient qu'elle était pourtant moins jalouse que son portrait ; plusieurs autres avec des essaims de petits Amours, les lutinant sans succès, tant il était certain qu'elles allaient devenir inexorables ; la comtesse d'Olonne en *Diane chasseresse*, dans un costume tellement mythologique qu'Endymion lui-même en eût été effarouché. On ne comprendrait guère un pareil portrait si l'on ne savait qu'elle avait le corps bien fait, et que Mignard avait dû lui donner une physionomie sérieuse, parce qu'au dire de Bussy « le rire qui embellit tout le monde faisait en elle l'effet contraire. » Mignard avait aussi représenté sa fille en *Renommée*, montrant son portrait aux âges futurs, ce qui n'était pas tout à fait s'oublier ; et M^{me} de Maintenon en *sainte Françoise* (1), parce qu'avec les années elle était devenue plus que sérieuse et qu'elle se mourait d'ennui dans une si haute fortune, « qu'il fallait donc, suivant son étourdi de frère, qu'elle eût parole d'épouser Dieu le Père pour désirer d'en sortir. »

Cependant Mignard avait souvent beaucoup de peine à se faire comprendre de ses nobles modèles, et il s'en plaignait quelquefois. « La plupart des femmes, disait-il, ne savent ce que c'est que de se faire peindre telles qu'elles sont ; elles ont une idée de la beauté à laquelle elles veulent ressembler : c'est leur idée qu'elles veulent qu'on copie et non

(1) « Au reste, Madame, j'ai vu la plus belle chose qu'on puisse
 » imaginer : c'est un portrait de M^{me} de Maintenon, fait par Mignard ;
 » elle est habillée en sainte Françoise Romaine ; Mignard l'a embellie,
 » mais c'est sans fadeur, sans incarnat, sans blanc, sans l'air de la
 » jeunesse ; et sans toutes ces perfections, il nous fait voir un visage
 » et une physionomie au-dessus de tout ce que l'on peut dire : des
 » yeux animés, une grâce parfaite, point d'atours et avec tout cela
 » aucun portrait ne tient devant celui-là. » Sévigné, *Lettres*, t. X,
 p. 208. Ce portrait est au musée du Louvre où il est inscrit sous
 le n^o 359.

pas leur visage. » Il paraît que les plus jeunes et les plus belles, toutes seules, ne réclamaient pas.

Il n'était donc pas facile d'obtenir un portrait de sa main ; et lui qui avait peint trois papes, plusieurs rois, les plus grands seigneurs et les plus qualifiées dames de son temps, ne se laissait pas facilement aborder sur ce sujet. Comme il était arrivé à la fortune, il regardait que tout le temps qu'il consacrait aux portraits était perdu pour sa gloire. Lors donc qu'on rencontre un portrait de Mignard et que la personne représentée est inconnue, on peut déjà présumer qu'elle occupait une haute position et qu'elle devait appartenir au meilleur monde de la cour. Le second indice de l'importance de la personne peinte se trouve dans les dimensions et l'entourage du portrait. Comment supposer, en effet, que Mignard se fût assujéti à faire des portraits qui ont tous les développements de grands tableaux, s'ils n'eussent représenté des personnages marquants ? Ainsi, dans son portrait, Turenne est à cheval au milieu de son camp, inspectant les travaux qu'il a commandés contre l'ennemi. Quand ce portrait fut terminé, après la mort du héros que Louis XIV fit transporter à Saint-Denis, afin d'apprendre aux siècles à venir

Qu'il n'y a point de différence
Entre porter le sceptre et le bien soutenir,

tout le monde le voulut voir ; M^{me} de Sévigné y courut comme les autres, car Mignard avait fait d'un portrait un véritable tableau d'histoire.

Enfin le dernier indice de l'importance d'un portrait de Mignard, c'est l'opinion qui règne sur la personne représentée. La tradition à cet égard, quand elle se trompe, ne se trompe jamais qu'à demi. Or dans la noble galerie à laquelle appartenait le *portrait* du musée de Troyes, il passait pour être celui d'une des plus gracieuses filles d'honneur de Madame.

De cette attribution nous ne voulons dès l'abord retenir que ce point-ci, c'est que notre portrait représente une des reines de la cour de Louis XIV.

IX

Examinons maintenant quelle peut être cette personne. Mais au moment d'étudier sa physionomie et de comparer sa ressemblance, nous remarquons qu'elle était blonde : il nous semble que voilà qui nous autorise à exclure de notre recherche toutes les femmes de la cour qui étaient brunes. Car, malgré qu'au siècle de Louis XIV, il y ait eu plus qu'en aucun autre temps des blondes et des blondes adorables, il y avait aussi des brunes qui s'obstinaient, malgré la mode, à rester brunes. Elles auraient été vraiment héroïques, si leurs succès n'eussent contribué à soutenir leur courage et si leur beauté n'avait mérité à leur vaillance des alliés aussi fidèles que dévoués.

Il est donc certain que notre portrait ne représente pas la nièce de Mazarin, Marie Mancini, cette brune Italienne à qui l'amour avait prêté tant de charmes qu'elle fut bien près de monter, malgré le cardinal, sur le premier trône du monde. Marie Mancini était loin d'être belle, mais « elle avait de l'esprit comme un ange et des yeux si tendres et si languissants (1) » qu'on pouvait difficilement leur résister. Louis XIV le savait bien quand elle lui fit cet adieu : « Vous m'aimez, Sire, vous êtes roi, et je pars!... »

Il ne représente pas non plus la duchesse de Montbazou, dont la beauté était si éclatante, qu'au dire de Tallemant, « elle desfaisoit toutes les autres au bal. » Il paraît qu'elle avait le teint fort blanc et les cheveux fort noirs (2).

Ce n'est pas davantage le portrait de Charlotte Saumaize,

(1) *Histoire amoureuse des Gaules*, t. II, p. 4, édit. Jannet.

(2) Tallemant des Réaux. t. IV p. 8, édit. Techener.

comtesse de Flécelles-Brégy, qui s'est peinte en tête de ses œuvres poétiques avec des cheveux noirs et lustrés comme l'aile du corbeau ; non plus que de cette belle Soyqu, fille d'honneur de la duchesse d'Orléans, qui, sans posséder, de l'avis de M^{me} de Motteville, « toutes les grandes beautés qui, selon les règles, composent la beauté, » avait cependant, d'une volée de ses beaux yeux noirs, rendu le duc d'Orléans fou d'amour. Sa beauté était orientale, et, brune comme la Sulamite, elle s'en glorifiait. Ce n'était pas comme la duchesse de Châtillon,

Dont, sans amoureux aiguillon,
Le plus sévère et le plus sage
N'eût su lorgner le visage (1),

qui, regrettant d'être aussi brune que Proserpine, effaçait la couleur originelle de ses cheveux sous des tresses blondes, rehaussées d'un œil de poudre.

Mais les brunes étant écartées, qu'on n'aille pas croire que notre tâche soit de beaucoup allégée. Ne nous reste-t-il pas toutes les blondes depuis la nuance la plus indécise et la plus vaporeuse jusqu'au blond doré s'accroissant assez pour trahir et passer avec armes et bagages à l'ennemi ? Nous trouvons tout d'abord au premier rang la reine Marie-Thérèse (l'épouse de Louis XIV) et Elisabeth de France, qui étaient blondes et en étaient fières. Puis les belles frondeuses, dont les cheveux étaient parfois aussi ardents que les yeux et la tête, ce qui ne contribuait pas peu à mettre le feu aux poudres. Telle était la grande Mademoiselle. Quant à son premier aide-de-camp, la comtesse de Fiesques, son caractère intrépide se montrait dans les éclairs de ses yeux noirs, qui formaient un ravissant contraste avec sa chevelure du blond le plus doux. La duchesse de Longueville était d'un blond argenté, avec des yeux d'azur ; on l'aurait crue sœur de la pétulante Marie de Rohan, duchesse de

(1) Loret, *la Muse historique*.

Chevreuse. M^{me} de Hautefort avait les cheveux cendrés, de même que cette charmante Henriette d'Angleterre, *l'idole du monde*, qui alla si vite au tombeau qu'il suffit d'une seule nuit pour entendre se répondre en lugubres échos ces cris déchirants : « Madame se meurt ! Madame est morte ! »

Elle était blonde aussi cette *jolie païenne* de Sévigné, qui passa sa vie à aimer, à regretter, à idolâtrer sa fille, dont « les attraits servaient aux Grâces de modèles ; » que son cousin Bussy appelait *la plus jolie fille de France*, et Saint-Pavin, *le seul ouvrage que la nature ait achevé*. C'était une grosse flatterie à l'adresse de la marquise, et bien avait pris à la comtesse d'être aussi blonde que sa mère.

M^{me} de Lafayette était également blonde et elle savait allier la douceur du caractère à une franchise chevaleresque, qui lui avait valu l'épithète de *vraie* et l'inaltérable amitié du duc de la Rochefoucauld, le soupçonneux auteur des *Maximes*.

Enfin, Ninon, Lavallière, Montespan, Fontanges, réunissaient toutes les teintes du blond le plus exquis et le plus goûté.

Ce n'est donc pas une petite affaire que de se démêler au milieu de cet essaim de blondes. Heureusement que Henry et Charles Beaubrun, Mignard, Charles Le Brun, Hyacinthe Rigaud et les deux Ferdinand ont pris soin de nous conserver leurs traits, en sorte que nous n'avons pas grand mérite à dire que notre portrait ne saurait représenter ni la reine Marie-Thérèse, ni Elisabeth de France, ni même Henriette d'Angleterre, qui n'auraient d'ailleurs jamais consenti à être peintes sans les insignes de leur dignité souveraine. Comment leur peintre ordinaire eût-il osé les faire descendre de leur rang et leur tenir à sa manière le rude langage de Bossuet : « La mort égale tout ; elle vous domine de tous côtés avec empire. » N'y avait-il pas là de quoi glacer les plus frais sourires et rendre laides à faire peur celles qui mettaient tant de bonne grâce à vouloir le contraire ?

Notre portrait ne représente assurément ni M^{lle} de Montpensier, ni M^{me} de Fiesques, ni les duchesses de Longueville et de Chevreuse, ni M^{me} de Hautefort, qui, gardant les grâces sans la mythologie, ne connaissaient d'autres Amours que ceux qui sentaient la poudre et portaient des mousquets en guise de carquois.

Il n'est pas non plus celui de M^{me} de Sévigné, de Grignan ou de Lafayette, qui ne se contentaient pas d'être belles, mais qui voulaient retrouver dans leurs portraits le pétilllement et la flamme de leur esprit.

C'est donc seulement aux Ninon, aux Lavallière, aux Montespan, aux Fontanges et peut-être aussi aux Maintenon, que nous pouvons nous adresser.

X

Nous nous y trouvons d'autant plus encouragé que, dans la galerie du roi Louis-Philippe, à laquelle a longtemps appartenu le portrait du musée de Troyes, il passait pour représenter *les trois Grâces et M^{lle} de Lavallière* (1). Une pareille attribution nous autorise donc à mettre immédiatement hors de notre concours cette spirituelle Ninon, qui, née en 1616, était quelque peu âgée à l'époque du retour de Mignard à Paris. Puis est-ce qu'en 1670, qui est l'époque de notre portrait, ainsi que nous l'allons voir, il n'y avait pas déjà longtemps que M^{lle} de Lenclos avait prononcé son « adieu paniers, vendanges sont faites, » et corrigé le rituel de sa folle jeunesse, qui consistait simplement, ainsi qu'elle l'écrivait à son vieil ami Saint-Évremond, « à rendre tous les matins grâces à Dieu de son esprit et à le remercier tous les soirs de l'avoir préservée des sottises de son cœur? »

(1) Catalogue des tableaux du château de Belfort, ancienne résidence des princes de la famille d'Orléans, p. 3, no 2.

En sorte qu'il ne nous est, pour ainsi dire, pas nécessaire d'ajouter que notre portrait ne lui ressemble pas et qu'il ne rappelle en rien la finesse moqueuse de son sourire.

Examinons donc si c'est M^{lle} de Lavallière que ce portrait représente, et avant tout commençons par le décrire.

Trois femmes jeunes et belles, vêtues à l'antique et debout, supportent le portrait d'une autre femme. Il est en forme de médaillon, entouré d'une baguette d'or et surmonté d'une guirlande de fleurs. Deux Amours qui voltigent aident à soutenir le portrait; l'un le regarde, tandis que l'autre le montre.

A l'aristocratique régularité des traits, à l'assurance du regard, on comprend que la femme qui est représentée devait être une de ces reines de par la grâce et le sourire, qui sont nées pour la domination, que l'amour jette à leurs pieds un simple mortel ou l'un de ces demi-dieux destinés à l'empire des peuples. Tout d'ailleurs l'indique : c'est une beauté triomphante qui rivalise avec l'éclat des fleurs, et, si les Amours la présente au monde, ce sont les Grâces qui la soutiennent, les Grâces devant lesquelles la beauté même s'incline, puisqu'on a dit d'elles, qu'elles sont « plus belles encore que la beauté (1). »

Or, je le demande, un pareil portrait pouvait-il être celui de M^{lle} de Lavallière, *de cette petite violette* qui, aimant plus le roi que la royauté, aurait voulu cacher son bonheur à toute la terre de peur que quelqu'un ne vint le lui ravir (2). Le profond amour qu'elle ressentait pour Louis XIV se tempérait d'ailleurs d'une tendresse si exquise, d'une grâce si ingénue, et il savait se voiler de tant de pudeur et de mys-

(1) La Fontaine.

(2) « M^{lle} de Fontanges est toujours languissante, mais si touchée de la grandeur, qu'il faut l'imaginer précisément le contraire de cette petite *violette* qui se cachait sous l'herbe, et qui était honteuse d'être maîtresse, d'être mère, d'être duchesse; jamais il n'y en aura sur ce moule-là. » — Sévigné, *Lettres*, t. VII, p. 52 et 53.

tère, que la cour l'ignora deux ans et que la reine elle-même fut longtemps à y croire. C'est que M^{lle} de Lavallière était une âme et une beauté touchantes en qui tout était harmonie, agréments, amabilité. Son teint unissait la blancheur à l'incarnat, son regard avait une exquise douceur, le son de sa voix enchantait comme une mélodie, toute sa personne enfin respirait je ne sais quoi de si pénétrant tout à la fois et de si doux, qu'elle tint à ses pieds pendant plusieurs années le souverain le plus fier qu'il y eût au monde (1). Comme

(1) L'abbé de Choisy qui avait passé son enfance avec M^{lle} de Lavallière : « Nous avons joué ensemble plus de cent fois à colin-maillard » et à la cligne-musette, » et qui par conséquent la connaissait bien, la dépeint ainsi : « Elle n'était pas de ces beautés toutes parfaites » qu'on admire souvent sans les aimer. Elle avait le teint beau, les » cheveux blonds, le sourire agréable, les yeux bleus, le regard si » tendre et en même temps si modeste, qu'il gagnait le cœur et l'es- » time au même moment, l'humeur douce, libérale, timide, n'ayant » jamais oublié qu'elle faisait mal, espérant toujours rentrer dans le » chemin. »

M^{me} de La Fayette l'a peint en trois mots : « fort jolie, fort douce » et fort naïve. » M^{lle} de Lavallière, dit M^{re} de Montpensier, était » bien jolie, fort aimable de sa figure ; quoiqu'elle fut un peu boi- » teuse, elle dansait bien, était de fort bonne grâce à cheval ; l'habit » lui en seyait fort bien. »

M^{re} de Motteville, qui peignait comme elle voyait, sans parti pris, dit à son tour : « Mademoiselle de Lavallière était aimable, et sa » beauté avait de grands agréments par l'éclat de la blancheur et de » l'incarnat de son teint, par le bleu de ses yeux qui avaient beau- » coup de douceur, et par la beauté de ses cheveux argentés, qui » augmentait celle de son visage. »

M^{me} de Sévigné, qui était à la prise de voile, écrit à sa fille, le 5 juin 1675 : « La duchesse de Lavallère fit hier profession. M^{re} de Villars, » m'avait promis de m'y mener, et par un malentendu nous crûmes » n'avoir point de places. Elle fit donc cette action cette belle et cou- » rageuse personne, comme toutes les autres de sa vie, d'une manière » noble et charmante. Elle est d'une beauté qui surprit tout le » monde. » Sévigné, *Lettres*, t. III, p. 465, 466. Le 5 janvier 1680, elle écrit : « Je fus hier aux grandes Carmélites avec Mademoiselle, » elle eut la bonne pensée de mander à M^{re} de Lardinières de me » mener. Nous eutrâmes dans le saint lieu ; je fus ravie de l'esprit » de la mère Agnès Mais quel ange m'apparut à la fin !

elle n'avait nulle ambition, point de vues, et qu'elle était toute repliée dans son amour, plus attentive à aimer qu'à plaire, lorsque son royal amant lui échappa, elle ne trouva plus que Dieu qui fût digne d'elle, et courut se réfugier toute en larmes dans les austérités de la plus dure pénitence, bien plus malheureuse d'avoir perdu un tel cœur que de lui avoir tout donné, encore que, naturellement vertueuse, elle eût cent fois sacrifié sa vie à son honneur.

» car le prince de Conti la tenait au parloir. Ce fut à mes yeux tous
 » les charmes que nous avons vus autrefois... elle a ses mêmes yeux
 » et ses mêmes regards : l'austérité, la mauvaise nourriture, et le
 » peu de sommeil ne les ont ni creusés, ni battus; je n'ai jamais rien
 » vu de plus extraordinaire. Elle a cette même grâce, ce bon air au
 » travers de cet habit étrange; pour la modestie, elle n'est pas plus
 » grande que quand elle donnait au monde une princesse de Conti. »
Lettres, t. VI, p. 175, 176.

Une pièce manuscrite du XVII^e siècle parle ainsi de M^{lle} de Lavallière : « Son port était céleste, son air doux et languissant. Je
 » n'ai jamais rien vu de si beau et de si extraordinaire que ses yeux :
 » il y avait du feu, de l'amour, de la modestie, de la langueur et de
 » l'éclat; de la douceur, un peu de chagrin même, qui ne gâtait rien,
 » et par dessus tout, un charme secret qui pénétrait le cœur. »
Le songe de M^{me} la Marquise de la Baume. Sévigné, t. VII, note de la page 52.

Enfin, M. Arsène Houssaye résume ainsi tous ces portraits : « A
 » vingt ans M^{lle} de Lavallière était une âme plutôt qu'un corps. Elle
 » ployait comme un roseau au moindre choc de la passion. Ses
 » grands yeux semblaient s'ouvrir dans le ciel; elle était belle, non
 » pas de la beauté opulente et épanouie; elle était belle comme une
 » vision qui ne touche pas à la terre, belle de la beauté des anges et
 » des madones.

» La beauté de M^{lle} de Lavallière, c'était le charme. Si un
 » sculpteur n'eût pas osé tailler le marbre pour la trouver belle, un
 » peintre pouvait exprimer cette beauté insoumise et fuyante par la
 » limpidité de ses yeux couleur du ciel, par la fraîcheur pénétrante
 » de son sourire, par la blancheur diaphane de son teint, par la
 » couleur de sa chevelure corrégiennne. C'était le charme, c'était la
 » grâce. C'est en la voyant que La Fontaine a trouvé tout fait ce
 » vers immortel :

» Et la grâce plus belle encore que la beauté. »

Études sur la cour de Louis XIV, p. 50, 51.

Aussi quand, retirée de la cour, elle se fut enveloppée dans ce voile mystérieux qui devait la cacher à jamais au monde pour ne la plus laisser connaître que de Dieu, elle fit de longs efforts pour perdre la mémoire, cette importune mémoire qui lui livrait d'éternels combats et lui montrait une image adorée qu'elle sentait encore toute vivante dans le *cercueil de la pénitence* où elle avait voulu ensevelir sa vie (1). *Ces coups de miséricorde* qui font retourner une âme vers Dieu et qu'elle invoqua longtemps arrivèrent-ils enfin pour apaiser cette âme blessée ? Nous aimons à le penser ; mais dans le temps de sa plus grande faveur, elle n'eut jamais l'idée de se faire peindre au milieu d'un cortège aussi triomphal.

Puis à quelle époque placer ce portrait ? Louis XIV avait épousé Marie-Thérèse d'Autriche au printemps de 1660, et moins d'une année après son mariage, il distinguait déjà, parmi les filles d'honneur de la duchesse d'Orléans, M^{lle} de Lavallière et lui faisait bientôt partager son amour. Cet amour fut longtemps entouré du plus profond mystère, et bien que des fêtes magnifiques fussent données en son honneur, M^{lle} de Lavallière, qui en jouissait avec une sorte d'inquiétude, tremblant toujours d'être devinée, sut si bien dérober ses sentiments aux yeux de toute la cour, que Loménie de Brienne, alors ministre, fut sur le point de se déclarer, lorsqu'il reconnut avec terreur qu'il allait devenir le rival de son maître. L'irrésistible comte de Guiche, « ce héros de roman, tout seul à la cour de son air et de sa manière (2), » séduit à son tour par le charme victorieux de cette enfant, s'arrêta prudemment aux premiers mots. Seul le surintendant fut moins avisé : il crut à un caprice du roi

(1) Il ne me reste qu'à perdre la mémoire de tout ce qui n'est pas Dieu, mais cette importune mémoire, que je voudrais si loin de moi, me distrait à tout moment et me livre d'éternels combats. (*Lettre de Lavallière, le lendemain de sa prise de voile.*)

(2) M^{me} de Sévigné, *Lettres*.

et se heurta à son amour. La prison de Pignerolles lui apprit que les fêtes de Vaux pouvaient avoir de cruels lendemains. Ce fut donc seulement le 27 décembre 1663, lorsque M^{lle} de Lavallière eut un fils, qu'il n'y eut plus de doute sur la passion du roi pour elle, puisqu'il fit nommer ce fils *Louis de Bourbon*. Jusque-là, tout avait été ignoré, et lors même que Louis XIV l'eût désiré, M^{lle} de Lavallière aurait craint de divulguer le secret de son cœur en laissant faire par Mignard son portrait dans un si pompeux appareil.

Et plus tard, lorsque M^{lle} de Lavallière fut devenue trois fois mère, comment eût-elle pu accepter un pareil portrait ? Si les Grâces n'avaient pas tout à fait disparu, les Amours s'étaient quelque peu envolés, et Mignard était trop fin courtisan et trop habile pour exposer un de ses portraits aux propos malicieux d'une cour qui se vengeait dans les antichambres de l'adoration perpétuelle des Marly ou des petits levers. Ce portrait ne pouvait convenir qu'à un astre à son aurore, et dès 1667, le voyage d'Avesnes, dont nous allons bientôt parler, avait appris que celui de M^{lle} de Lavallière était à son déclin, et qu'un reste de bienséance empêchait seul qu'elle ne fût définitivement remplacée.

Si d'ailleurs Mignard a représenté M^{lle} de Lavallière plusieurs fois, ce dut toujours être dans le secret de son atelier et avec la simplicité qu'elle recherchait en toutes choses. Le portrait qui fit le plus de bruit, et le seul au surplus que cite Monville, fut celui où « elle est peinte au milieu de ses deux enfants : le comte de Vermandois, jeune prince, que le ciel n'a fait que montrer à la terre, et M^{lle} de Blois, depuis princesse de Conty, que Mignard, bon connaisseur, assurait dès lors devoir être un jour la plus grande beauté de son siècle (1). M^{lle} de Lavallière est re-

(1) Elle devint en effet une des merveilles de la cour, et La Fontaine qui avait dit de la mère qu'elle était *la grâce, plus belle encore que la beauté*, a dit de la fille :

L'herbe l'aurait portée, une fleur n'aurait pas
Reçu l'empreinte de son pas.

présentée tenant un chalumeau d'où pend une bulle de savon autour de laquelle est écrit : *Sic transit gloria mundi*; image naturelle de la vanité des occupations des hommes et surtout des faveurs de la cour. Cette généreuse personne, qui a fait voir qu'un roi peut être aimé pour lui-même, se préparait déjà au grand sacrifice qu'elle consumma bientôt après. Il est vraisemblable que ce fut elle qui donna l'idée du tableau (1). »

Ah! que cette représentation d'une amante délaissée, d'une mère se réfugiant dans l'amour de ses enfants pour surmonter la violence de son chagrin, convenait mieux aux douloureux sentiments de M^{lle} de Lavallière! et elle qui disait longtemps après : « Ah! qu'ils m'ont fait souffrir! » pouvait bien, sur le seuil austère du Carmel, jeter un regard attendri sur cette cour et ce monde qu'elle quittait avec tant de regrets (2), en lui laissant ce dernier adieu : *sic transit gloria mundi*. Monville a donc eu raison de penser que cette peinture avait été inspirée par M^{lle} de Lavallière. Son cœur est là tout entier!

Si l'on recherche d'ailleurs à quelle époque ce portrait fut exécuté, on rencontre un événement qui en fixe la date d'une manière tellement précise que les variations ne peuvent guère s'étendre au-delà de quelques mois. Il résulte, en effet, de l'énonciation de Monville lui-même que le portrait de la duchesse de Lavallière fut peint après deux portraits du roi. Or l'un existe encore à Versailles, sur la cheminée du salon d'Hercule, qui sert aujourd'hui d'entrée aux grands appartements. Ce magnifique portrait, d'une merveilleuse solidité de coloris, représente le roi à cheval et en armure, couronné par la Victoire. Dans le lointain on découvre la

(1) Monville, p. 100.

(2) Aimons avec transport ce que nous avons tant offensé, et prions avec compassion pour ce que nous avons tant aimé. *Lettre de M^{lle} de Lavallière*, du 4 novembre 1675.

ville de Maëstricht (1). Et comme cette ville fut prise par Louis XIV le 29 juin 1673, le portrait faisant allusion à cette victoire dut être fait vers la fin de cette année ou au commencement de 1674. M^{lle} de Lavallière s'étant retirée aux Carmélites le 20 avril 1674, le portrait dont nous venons de parler date donc, comme celui du roi, soit de la fin de 1673, soit du commencement de 1674, et il est de toute évidence que ce n'est pas celui du musée de Troyes. Pensée, arrangement, sujet, accessoires, tout y répugne, et il n'y a pas lieu d'y insister autrement.

Ce portrait toutefois aurait une grande importance, en ce qu'il donne une ressemblance incontestable et parfaite de M^{lle} de Lavallière, dont, suivant Monville, qui n'a souvent copié que les notes de Mignard lui-même, « les agréments n'étaient pas diminués lorsqu'elle prit le parti de les ensevelir dans la plus austère retraite. » Existe-t-il encore et fut-il précédé ou suivi d'un autre portrait de Mignard exprimant la même pensée ? Nous l'ignorons. Ce que nous savons seulement, c'est que M. le marquis d'Oilliamson possède un portrait de M^{lle} de Lavallière, qui n'a pas cessé d'être dans sa famille depuis 1720, où il a toujours été regardé comme étant celui de M^{lle} de Lavallière, cette première maîtresse du roi.

Ce portrait, qu'on a vu à l'exposition de Falaise en 1864, représente une femme encore jeune, au visage allongé, coiffée de cheveux blonds tombant en boucles et peu abondants, les yeux doux et longs, la bouche légèrement sensuelle par le développement de la lèvre inférieure, et le menton pointu. Elle est peinte de grandeur naturelle, dans une robe de satin blanc à corsage en pointe, assise à côté d'une table et tenant de la main droite une rose qui s'effeuille, la gauche pend le long du corps. A ses pieds sont placés : une bourse renversée qui répand à terre l'or qu'elle

(1) *Notice du musée de Versailles*, 2^e partie, p. 129.

contient, un coffret à bijoux, ouvert et gardant mal les bijoux qu'on lui a confiés, un masque de théâtre, une sphère terrestre et une guitare. Sur le socle d'une colonne placée derrière, on lit cette inscription : *Sic transit gloria mundi*.

Une jeune fille debout pose un vase de fleurs sur la table. Entre la jeune fille et la dame un enfant est assis à terre, tenant d'une main une planche sur laquelle un papier à dessin est fixé, et de l'autre un compas. Une boussole est placée à côté de lui. Une draperie couvre le fond, cachant en partie une ordonnance d'architecture (1).

Il est bien évident que ce dernier portrait n'est pas celui dont a voulu parler Monville, mais il n'est pas moins certain que c'est M^{lle} de Lavallière qu'il représente, et que sa ressemblance est frappante avec le portrait gravé par Edelinck et qui porte le nom de la célèbre favorite. Il ne faut pas l'oublier, la femme représentée a le visage allongé, elle est coiffée de cheveux blonds tombant en boucles et peu abondants, ses yeux sont doux et longs, sa bouche est légèrement sensuelle et son menton pointu. Or, c'est justement le caractère que nous rencontrons dans tous les portraits gravés ou peints que nous avons vus de M^{lle} de Lavallière. Ainsi le musée de Versailles renferme deux portraits anciens de M^{lle} de Lavallière, l'un sous le numéro 3539, l'autre sous le numéro 3540 de la salle n° 157 du deuxième étage, et nous retrouvons dans tous les deux la physionomie que nous venons de décrire. Dans le premier, M^{lle} de Lavallière est représentée assise, portant un voile noir et un manteau bleu ; sa figure est allongée, un peu amaigrie du bas, les yeux sont longs, la bouche est assez jolie, bien que la lèvre

(1) *Chronique des arts*, t. II, p. 242. — M. de Nieuwerkerke a fait faire une copie de ce portrait et l'a fait placer dans une des salles de l'attique du nord, au palais de Versailles. — *Le portrait authentique de M^{lle} de Lavallière*, par Eudore Soulié, Versailles, 1866.

inférieure soit saillante ; elle a l'air sérieux et mélancolique. Dans le second portrait, M^{lle} de Lavallière est vêtue de blanc, elle porte un voile sur la tête, elle est armée d'un arc et d'un carquois et tient un chien en laisse. Ici encore sa figure est longue, pâle, effilée ; ses yeux sont bleu foncé, ses cheveux sont peu abondants ; son nez est aquilin, son regard intelligent, sa physionomie douce et mélancolique. Enfin le bel émail de Petitot qui est au musée du Louvre, nous offre encore les mêmes traits : visage allongé, cheveux blonds tombant en boucles et peu abondants, yeux bleus, doux et longs, bouche à la lèvre inférieure un peu proéminente. Et si l'on veut bien remarquer que Petitot fit ses émaux presque constamment d'après Mignard, et qu'au Louvre les émaux représentant Anne d'Autriche, Louis XIV, Marie-Thérèse, Philippe d'Orléans, la grande Dauphine, Marie-Louise d'Orléans, le duc d'Enghien, Barbézieux, Châteauneuf, Beaumanoir de Lavardin, la comtesse d'Olonne, la duchesse de Portsmouth, M^{me} de Maintenon et tant d'autres, sont des copiés des portraits de Mignard, il nous est bien permis d'en conclure que l'émail n° 25 du musée du Louvre, représentant M^{lle} de Lavallière, fut peint aussi d'après Mignard.

Or, revenant à notre portrait, nous ne lui trouvons aucune ressemblance avec M^{lle} de Lavallière. Elle avait, avons-nous dit, le visage allongé, ici il est arrondi ; ses cheveux étaient peu abondants, ici ils tombent à flots ; sa physionomie était douce, ici elle est hautaine ; son regard était modeste, ici il est assuré ; sa bouche était accentuée par la lèvre inférieure, ici elle est petite, pincée et moqueuse ; son menton était pointu, ici il est rond. Enfin, M^{lle} de Lavallière était un peu maigre et sa taille était élancée, ce qui faisait, disent les mémoires du temps, que « le costume de cheval lui seyait à ravir. » L'héroïne de notre portrait a au contraire une opulence de formes et une richesse de corsage à défier les femmes les mieux douées ; en sorte que le nom de M^{lle} de

Lavallière donné à ce portrait un peu au hasard ne saurait à aucun titre lui appartenir, et qu'il faut chercher un autre nom parmi les femmes qui brillèrent à la cour du grand roi.

XI

On a également parlé de M^{me} de Maintenon ; mais comment pourrions-nous nous y arrêter, sachant que Françoise d'Aubigné était grande et belle, qu'elle avait beaucoup de noblesse dans le maintien, un beau teint, les cheveux d'un châtain clair très agréable, le nez bien fait, la bouche fine et souriante, des traits réguliers, des sourcils très foncés, de longs cils et des yeux d'une vivacité et d'un noir admirables, dont l'éclat n'excluait pourtant pas la mélancolie. Toute sa personne enfin était si séduisante que son directeur, l'abbé Gobelin, s'en inquiétait lui-même, et qu'on le surprit un jour lui disant : « Quand vous vous mettez à genoux, je vois tomber avec vous, ma très honorée dame, une grande quantité d'étoffes à mes pieds, qui a si bonne grâce que je trouve à cela quelque chose de trop bien. » N'est-ce pas la traduction naïve et confuse de l'impression vague que laissait dans l'âme la vue de Françoise d'Aubigné ? Que pourrions-nous ajouter, si ce n'est que notre portrait n'est pas celui de M^{me} de Maintenon ?

XII

Enfin ce portrait serait-il celui de Marie-Angélique de Scoraille, de Roussille, plus connue sous le nom de *duchesse de Fontanges*, qui ne fit que passer à la cour et traverser quelques mois seulement les triomphes de M^{me} de Montespan ? « Sa beauté était merveilleuse, et le témoignage de tous les contemporains est unanime à cet égard. Son teint

avait la blancheur et l'éclat d'une blonde accomplie. Ses yeux grands et bleus, respiraient une langueur qui annonce un invincible penchant à la tendresse. Sa bouche, divinement petite, laissait voir des dents blanches, fines comme des perles. Enfin ses traits, d'une régularité parfaite, lui donnaient l'air d'une de ces Grâces que l'antiquité appelait *décentes et ingénues*. Sa longue chevelure, de ce blond tirant sur le roux, si estimé jadis à Venise, pouvait seule faire ombre à ce tableau, mais il était facile avec un peu d'art d'y remédier. Sa taille élancée et assez grande donnait à sa démarche beaucoup de noblesse, et lui permettait de prendre des airs de reine (1). » Malheureusement pour M^{lle} de Fontanges, son esprit n'était pas à la hauteur de sa beauté : « La Fontange était une bonne personne, dit quelque part la princesse palatine dans sa correspondance ; je la connaissais bien ; elle a été une de mes filles d'honneur ; elle était belle des pieds jusqu'à la tête ; elle avait aussi le meilleur caractère du monde, mais pas plus d'esprit qu'un petit chat. » Rien dans notre portrait ne se rapporte à celui que nous venons de transcrire : il n'y a ici ni langueur dans les yeux, ni bouche divinement petite, ni air ingénu, ni surtout cheveux tirant sur le roux. Il ne représente donc pas M^{lle} de Fontanges, que « Mignard eut à peine le temps de peindre sous les yeux du roi, qui daigna cependant trouver, dit Monville, que le peintre n'avait rien diminué des charmes de cette belle personne (2). » M^{lle} de Fontanges avait assez plu au roi pour devenir maîtresse en titre. Sa beauté la soutint un temps, mais son esprit n'y répondit en rien : il en fallait au roi pour l'amuser et le tenir. Avec cela il n'eut pas le loisir de s'en dégoûter tout à fait. Une mort prompte, qui ne laissa pas que de surprendre, finit en bref ces nouvelles amours. Presque tous ne furent que passades. » C'est

(1) Le Roux de Lincy, *M^{lle} de Fontanges*, p. 7. Émaux de Petitot.

(2) *Vie de Pierre Mignard*, p. 126.

ainsi que l'inexorable Saint-Simon, dans un chapitre intitulé *Amours du roi*, rapporte les passagers succès de M^{lle} de Fontanges sur M^{me} de Montespan, dont nous n'avons encore rien dit et dont pourtant il nous faut parler, car l'amour du roi pour elle fut plus qu'une *passade*.

XIII

Il y avait déjà six ans que durait l'amour du roi pour M^{lle} de Lavallière, lorsqu'il rencontra chez la reine une de ses dames du palais qui joignait à une suprenante beauté l'esprit le plus vif et de meilleur aloi qui se pût trouver. C'était chez elle un héritage de famille (1). Retenu qu'il était ailleurs, Louis XIV n'y fit d'abord pas grande attention ; mais l'ayant revue plus tard chez M^{lle} de Lavallière, il prit un singulier plaisir à sa conversation, heureux mélange de gaieté, de malice et d'étourderie. M^{lle} de Lavallière, incapable de défiance, était heureuse en voyant rire le roi et ne savait comment témoigner sa reconnaissance à sa spirituelle amie, d'autant que, grâce à elle, son royal amant était redevenu assidu comme aux plus beaux jours. On dit que M^{me} de Montespan, car c'était elle, voyant que l'ascen-

(1) Selon Voltaire, Athénaïs de Mortemart, femme du marquis de Montespan, sa sœur aînée, la marquise de Thianges, et sa cadette, pour qui elle obtint l'abbaye de Fontevrault, étaient les plus belles femmes de leur temps ; et toutes trois joignaient à cet avantage des agréments singuliers dans l'esprit.

Elles plaisaient universellement par un tour singulier de conversation mêlé de plaisanterie, de naïveté et de finesse, qu'on appelait *l'Esprit des Mortemart*.

(Siècle de Louis XIV.)

L'abbé Testu, un des quarante de l'Académie française, que Ninon surnommait : *Testu, tais-toi*, pour exprimer les nuances de l'esprit des trois sœurs disait : M^{me} de Thianges parle comme une personne qui rêve, M^{me} de Fontevrault comme une personne qui parle, et M^{me} de Montespan comme une personne qui lit.

dant qu'elle avait seulement ambitionné sur l'esprit du roi allait devenir un sentiment plus tendre, pressa son mari de l'emmener dans ses terres de Guyenne. Ce désir était-il sincère ? Était-il joué ? Saint-Simon pense qu'elle parlait alors de bonne foi, tandis que Bussy dit que « M^{me} de Montespan n'avait souhaité d'être mariée que pour pouvoir prendre l'essor, et qu'elle ne fut pas plus tôt à la cour qu'elle fit de grands desseins sur le cœur de Louis XIV. » Toujours est-il qu'une folle confiance ou le secret désir d'en accroître sa fortune fit dédaigner cet avertissement au marquis de Montespan. Un mois après, comme la reine et la cour suivaient le roi à Avesnes, certain soir on ne vit pas le roi paraître au jeu de la reine, et M^{me} de Montespan laissa jouer Mademoiselle à sa place. Puis on sut que l'on avait ôté la sentinelle qui se tenait habituellement à la porte de l'appartement du roi, qui était voisin de celui de M^{me} de Montausier dans lequel demeurait M^{me} de Montespan ; enfin que le roi demeurait dans sa chambre quasi toute la journée et que M^{me} de Montespan ne suivait pas la reine à la promenade, comme elle avait accoutumé de faire (1). Le doute n'était plus possible : un nouvel astre venait de se lever et M^{lle} de Lavallière était remplacée. Tout semblait aller le mieux du monde, et personne n'avait l'air de se douter de rien, lorsque le dernier dont on eût dû s'y attendre se mit à faire rage et à crier son déshonneur sur les toits. C'était Montespan, qui n'était pas, à ce qu'il paraît, content, soit qu'il aimât encore sa femme, soit qu'il trouvât qu'il avait peu gagné au change et qu'il n'était pas encore assez qualifié par le roi. La marquise essaya de le calmer, mais, ayant reçu un gros soufflet en échange de ses raisons, après avoir été, dit Bussy-Rabutin, « maltraitée extrêmement de paroles, » elle trouva qu'il ne lui était plus possible de vivre avec un mari assez mal appris pour ne pas mieux comprendre les choses. Le roi, pour

(1) *Mémoires de M^{lle} de Montpensier.*

mettre fin au scandale, exila M. de Montespan dans ses terres. Il s'en alla avec son fils au pied des Pyrénées. Il paraît que là il prit le grand deuil, comme s'il eût véritablement perdu sa femme et qu'il se promena magnifiquement par toute la contrée dans un carrosse dont les écussons étaient surmontés d'une tête de cerf dix cors, « dont le roi, disait-il, avait daigné timbrer ses armes. »

On peut imaginer quel succès eut cette folie et si elle fut de nature à défrayer les conversations de la cour et de la ville. On dit même que ce fut elle qui inspira à Molière sa comédie d'*Amphytrion* ; et si le marquis de Montespan ne fut pas convaincu que :

Un partage avec Jupiter
N'a rien du tout qui déshonore,
Et sans doute il ne peut être que glorieux
De se voir le rival du maître des dieux (1).

il aurait dû au moins s'appliquer la petite morale de Sosie :

Que chacun chez soi doucement se retire,
Sur telles affaires toujours
Le meilleur est de ne rien dire (2).

D'autant mieux que, suivant Bussy, comme il y avait beaucoup de dettes dans la maison, Louis XIV lui envoya 200,000 livres en manière de consolation. Montespan ne voulut d'abord pas les accepter ; l'argent cependant ne revint pas, et l'on n'entendit plus parler de lui :

Libre alors, M^{me} de Montespan put régner tranquillement, dominant le roi par son altière beauté, son léger badinage et les grâces enjouées de sa conversation ; les ministres et la cour, par la vivacité de son esprit et le mordant de ses saillies. Il fallut bientôt compter avec la belle impérieuse, sans quoi l'on courait le risque d'être, un jour ou l'autre, *passé par les armes*, comme on disait alors, et ceux qui s'en

(1) Molière, *Amphytrion*.

(2) *Ibid.*

relevaient ne restaient pas moins blessés. Il paraît que le roi lui-même n'était pas toujours épargné ; mais comme personne n'osait le lui dire , il lui fallut quelquefois toute son autorité pour réprimer les sarcasmes dont la reine eût été l'objet s'il eût laissé faire M^{me} de Montespan. En voici un exemple : on racontait qu'un jour en traversant un gué, l'eau était entrée dans le carrosse de la reine, qui court même quelque danger. En apprenant cette nouvelle, M^{me} de Montespan ne put s'empêcher de dire : « Quel malheur que nous n'ayons pas été là pour crier : la reine boit ! » Louis XIV ne sourit pas, et la cour demeura sérieuse.

Il y avait près de trois ans que l'amour du roi pour M^{me} de Montespan s'était déclaré, mais sans trop se manifester ailleurs que dans les chuchotements des courtisans, les larmes de M^{lle} de Lavallière et les soupçons de la reine, lorsqu'au mois de juin de l'année 1670 la cour conduisit dans le plus pompeux appareil Madame jusqu'à Calais. Elle allait s'embarquer pour l'Angleterre afin de négocier auprès de Charles II, son frère, un traité qui devait consommer la ruine de la Hollande. Ce fut dans ce voyage qu'éclata toute la faveur de M^{me} de Montespan. Elle fit une partie du voyage dans le carrosse du roi et de la reine, et eut des gardes du corps pour entourer ses portières, lorsqu'il lui prit fantaisie de monter dans sa voiture. Tout ce voyage ne fut qu'un long triomphe pour elle. Aussi, à son retour, elle qui s'était désespérée à sa première grossesse, fut-elle glorieuse de donner le jour au duc du Maine et d'assister plus tard en véritable reine aux fêtes fastueuses qui furent données à l'occasion de son baptême. Ce fut alors, mais seulement alors, que Mignard dut peindre M^{me} de Montespan. Il n'y avait plus rien à cacher ni à taire, et le peintre du roi pouvait consacrer ses talents à reproduire une beauté qui régnait sur le maître de la France. Aussi Mignard mit-il dans ce portrait tout ce qu'il avait de savoir et d'esprit. Les Amours, souriants et légers, l'apportent des hauteurs

de l'Empyrée ; des guirlandes de fleurs l'entourent, et les Grâces qui le montrent semblent dire : « *Dea, ecce dea*, car nous ne sommes que les Grâces, voici la véritable déité, plus radieuse et plus belle que nous. »

Tout le monde, à partir de ce voyage, s'inclina devant sa fortune, les plus grands seigneurs aussi bien que les poètes, et la Fontaine, qui n'était guère courtisan, fasciné à son tour par l'éclat et l'esprit de M^{me} de Montespan, lui offrit bientôt un recueil de fables avec cette dédicace si connue :

Tout auteur qui voudra vivre encore après lui
Doit s'acquérir votre suffrage.
C'est de vous que mes vers attendent tout leur prix.
Il n'est beauté dans nos écrits
Dont vous ne connaissiez jusques aux moindres traces.
Eh ! qui connaît que vous les beautés et les grâces !
Paroles et regards, tout est charme dans vous.
Ma muse en un sujet si doux
Voudrait s'étendre davantage.
Mais il faut réserver à d'autres cet emploi ;
Et d'un plus grand maître que moi
Votre louange est le partage. . . . (1).

Mignard, ainsi que nous l'avons déjà dit, avait laissé des notes sur ses principaux ouvrages, et Monville n'avait fait que le copier lorsqu'il disait : « Il avait fait le portrait de M^{me} de Montespan, qu'il n'avait pas eu besoin d'embellir : la peindre, ce n'était pas seulement peindre une très-belle personne, c'était peindre la noblesse, l'esprit et la beauté mêmes (2). »

(1) La Fontaine, *Fables*, l. VII.

(2) « La Montespan, dit la duchesse palatine, était plus blanche » que Lavallière ; elle avait une belle bouche et de belles dents, mais » elle avait l'air effronté. » N'y a-t-il pas quelque chose de cet air dans notre portrait ? Ou, pour mieux dire, n'a-t-il pas l'air hautain, plutôt qu'effronté. La duchesse d'Orléans continue ainsi : « Elle avait » de beaux cheveux blonds, de belles mains, de beaux bras, ce que » Lavallière n'avait pas. » — M^{me} de la Fafayette dit que M^{me} de Montespan était une beauté très-achevée et qu'elle avait beaucoup

Nous ne voyons pas à quelle autre époque qu'en l'année 1670 ou au commencement de 1671 ce portrait aurait été peint. M^{me} de Montespan avait alors près de vingt-huit ans et elle était dans tout l'éclat de sa fortune et de sa beauté. Le portrait de Mignard, tout en restant vrai, exprime admirablement ce double triomphe. Plus tard tout était changé. Il est vrai que depuis 1674 M^{lle} de Lavallière avait quitté la cour pour les Carmélites ; mais la victoire de M^{me} de Montespan avait été de courte durée. Le jubilé de 1675 avait amené des réflexions chez Louis XIV, et Bossuet l'avait soutenu dans sa résolution d'éloigner de la cour M^{me} de Montespan.

d'esprit. — Saint-Simon disait : *belle comme le jour*. — M^{me} de Sévigné la peint en quelques traits : « C'est une chose surprenante que » sa beauté. Elle était toute habillée de point de France, coiffée de » mille boucles : les deux des tempes lui tombaient fort bas sur les » joues ; des rubans noirs à sa tête, des perles à la maréchale de » L'Hôpital, embellies de boucles et des pendeloques de diamants de » la dernière beauté, trois ou quatre poinçons, point de coiffe ; en un » mot une triomphante beauté à faire admirer à tous les ambassa- » deurs. » *Lettres de Sévigné*, t. IV, p. 545, 546, édit. de Hachette.

M. le duc de Noailles qui a étudié de près la marquise de Montespan, dans son *Histoire de M^{me} de Maintenon*, la dépeint ainsi : « La » nature avait prodigué tous ses dons à M^{me} de Montespan ; des flots » de cheveux blonds, des yeux bleus ravissants avec des sourcils plus » foncés, qui unissaient la vivacité à la langueur, un teint d'une » blancheur éblouissante, une de ces figures, enfin, qui éclairent les » lieux où elles paraissent. »

Enfin, M. Arsène Houssaye dans ses *Études historiques sur la cour de Louis XIV*, dit d'elle : « M^{me} de Montespan n'était pas une » beauté, c'était la beauté : un profil fier et noble, un front de mar- » bre, de blonds cheveux jaillissant en gerbes rebelles aux morsures » du peigne, des yeux ardents tour à tour allumés par l'esprit et par » la passion, un nez franco-grec aux narines mobiles comme des ailes » d'oiseau, une bouche rieuse, toujours ouverte pour railler, mon- » trant à demi des dents destinées à vivre cent ans, comme les perles ; » un cou divinement attaché à des épaules d'un dessin ferme et d'un » ton vivant. Quand il la peint, Mignard dévoile son sein, parce » qu'elle avait le sein fort beau et fort orgueilleux comme tout le » reste. » (*Page 161.*)

C'est lui qui s'était chargé de la disposer à cet éloignement. Tous les soirs il partait en poste de Versailles et se rendait à Paris. Là, dans de longs entretiens avec la maîtresse du roi, il cherchait à adoucir son dépit et son irritation. Ce n'était pas facile, et si l'on songe qu'elle était accoutumée à voir depuis dix ans toute la cour et Louis XIV lui-même à ses pieds, on peut comprendre à quels emportements *l'altière Vasthi* se livrait envers Bossuet, qu'elle accusait de pousser Louis XIV à la chasser, pour se rendre maître de l'esprit du roi dans son seul intérêt. Bossuet fut d'une douceur et d'une patience admirables : « Dieu, disait-il, choisit ce qui n'est pas pour détruire ce qui est. Il faut donc être vide de soi-même et plein de Dieu. » Il crut enfin avoir réussi. M^{me} de Montespan, après beaucoup de larmes, se retira à Clagny, et le roi partit pour l'armée. Mais, comme 'écrivait Bossuet à Louis XIV : « Cette flamme si violente ne peut pas s'éteindre en un instant. Ce serait demander l'impossible. Tâchez peu à peu de la diminuer, craignez de l'entretenir... » De leur côté, les amis de M^{me} de Montespan, et ils étaient nombreux, s'agitaient pour la ramener à Versailles. Ils redoutaient l'austérité de Bossuet, ils craignaient surtout de voir succéder aux plaisirs et aux fêtes le sombre d'une cour qui eût exigé dans les autres une rigidité qu'elle se serait imposée.

Après quelques mois passés loin de M^{me} de Montespan, Louis XIV se crut maître de son cœur. Il pensa qu'il pouvait la revoir sans danger. Il la manda donc à Versailles, en lui faisant savoir qu'elle devrait se contenter de son amitié et de la charge de surintendante de la reine. Puis, afin de couper court aux méchants propos, il fut convenu qu'il ne la verrait plus qu'en présence de personnes respectables de la cour. Les choses se passèrent d'abord comme il avait été décidé ; mais tout en causant avec M^{me} de Montespan, le roi l'attira peu à peu dans une fenêtre ; il lui parla plus bas, elle pleura beaucoup, le roi pleura aussi, et finalement on

prit congé de la compagnie. Cette réconciliation, que l'honneur le plus exigeant et la vertu la plus sévère se croyaient le droit d'avouer, aboutit à la naissance de M^{lle} de Blois, bientôt suivie de celle du comte de Toulouse. Tant d'efforts, tant de larmes, tant de violences du roi sur lui-même avaient donc été inutiles, et la passion était restée la plus forte (1) !

Il est vrai que nous pourrions, à la rigueur, admettre que le portrait de Mignard avait été fait à l'époque de ce regain d'amour. Ce n'est pourtant pas probable, à voir la jeunesse, l'air satisfait et tranquille de M^{me} de Montespan. Car, depuis la séparation de 1675, les scrupules du roi avaient augmenté et faisaient souvent le supplice d'une liaison qui commençait à lui être pesante. Était-il moins épris, ou la marquise était-elle plus qu'autrefois fantasque et emportée ? On pourrait le croire, d'après Saint-Simon, qui prétend qu'elle était demeurée « impérieuse, altière, dominante, moqueuse et tout ce que la beauté et la toute-puissance qu'elle en tirait entraînent après soi. » Puis, faut-il le dire ? cette simple robe blanche, seulement rehaussée d'une légère guipure et d'une écharpe d'un bleu tendre, élégamment jetée sur l'épaule, ne dit-elle pas assez qu'à l'époque du portrait de Mignard la favorite était à ses débuts, et qu'elle n'avait pas osé, tremblante qu'elle était encore sur la puissance de son empire, arborer ces toilettes somptueuses qui auraient soulevé les implacables jalousies des femmes de la cour, disposées à tout accepter et à tout pardonner, tout hormis un luxe qui les eût éclipsées ?

M^{me} de Montespan ne devait pas tarder à prendre sa re-

(1) On peut en juger par ce passage des lettres de M^{me} de Sévigné :
 » M^{me} de Montespan était l'autre jour toute couverte de diamants ;
 » on ne pouvait soutenir l'éclat d'une si brillante divinité. L'attache-
 » ment paraît plus grand qu'il n'a jamais été ; ils en sont aux regards :
 » il ne s'est jamais vu d'amour reprendre terre comme celui-là. »
Lettres, t. V, p. 246.

vanche, car, après le retour de Calais, sa magnificence ne connut plus de bornes. Louis XIV, au surplus, l'y poussait; rien ne lui semblait assez beau pour parer son idole, et les caprices et les fâcheries de la marquise ne résistaient pas, au dire de Bussy, à un « habit dont la richesse ne se peut priser, » non plus qu'à « un justaucorps en broderie d'un prix considérable (1). » C'est ainsi que la représentent deux émaux de Petitot qui ne sont qu'une reproduction réduite de portraits contemporains. Le premier, qui appartient au musée du Louvre, montre M^{me} de Montespan avec des colliers de perles fines dans les cheveux et un corsage cramoisî constellé de pierreries et de broderies d'or; le second, à la princesse Nizza Czartoriska, la fait voir également avec des perles mêlées aux cheveux et un corsage en brocart d'or de la plus grande richesse (2). Nous avons trouvé dans la belle collection de notre savant collègue et ami, M. Camusat de Vaugourdon, un superbe portrait de M^{me} de Montespan, vêtue d'une magnifique robe à fond bleu d'azur, toute chamarrée de fleurs d'or. Et ce qui est tout à fait significatif, c'est que ce portrait porte au dos la date de 1672, et qu'il est indiqué comme ayant été

(1) Écoutez là-dessus les incomparables causeries de la marquise de Sévigné : « Madame de Montespan portait une robe d'or sur or, rebrodé d'or, et par dessus un or frisé rebroché d'un or mêlé avec un certain or qui fait la plus divine étoffe qui ait jamais été imaginée : ce sont les fées qui ont fait cet ouvrage en secret ; âme vivante n'en avait connaissance. On voulut la donner aussi mystérieusement qu'elle avait été fabriquée. Le tailleur de M^{me} de Montespan lui apporta l'habit qu'elle lui avait ordonné, il en avait fait le corps sur des mesures ridicules : voilà des cris et des gronderies, comme vous pouvez penser ; le tailleur dit en tremblant : madame, comme le temps presse, voyez si cet autre habit que voilà ne pourrait pas vous accommoder, faute d'autre. On découvre l'habit : Ah ! la belle chose ! ah ! quelle étoffe ! vient-elle du ciel ? Il n'y en a point de pareille sur la terre. On essaye le corps, il est à peindre. Le roi arrive, le tailleur dit : madame, il est fait pour vous ; on comprend que c'est une galanterie, mais qui peut l'avoir faite ? » Sévigné, *Lettres*, t. V, p. 134.

(2) Exposition retrospective, année 1865.

peint par Ferdinand Elle, ce peintre de la cour qui a fait tant de portraits à Versailles et devint l'un des premiers membres de l'Académie royale de peinture. N'est-ce pas là une nouvelle preuve que le portrait de Mignard remonte à l'année 1670 ou au commencement de 1671 au plus tard ?

Nous ne pousserons pas plus loin ces souvenirs ; qu'importe à notre sujet que, de même qu'en 1667 M^{me} de Montespan avait remplacé M^{lle} de Lavallière dans le cœur du roi, M^{me} de Maintenon l'ait elle-même supplantée en 1680 et finalement reléguée loin de la cour ? Il est bien évident que notre portrait ne représente pas M^{me} de Montespan à ce déclin de son existence. Quelque belle qu'elle pût être encore, les grâces de la première jeunesse s'étaient envolées avec les amours, et Mignard savait trop son monde pour évoquer de pareils souvenirs. Les regrets d'ailleurs sont d'autant plus cuisants aux femmes qu'ils ne les embellissent jamais, et que s'ils raniment pour elles les jours évanouis, ce n'est plus qu'en leur montrant de vains fantômes. Arrêtons-nous donc ici et n'allons pas sonder le profond ennui de cette beauté impérieuse qui était si accoutumée à dominer et à être adorée, qu'elle eut toutes les peines du monde à résister au désespoir toujours présent de son délaissement. N'interrogeons pas davantage les espérances et les chimères de son cœur, qui s'imagina longtemps que Louis XIV pouvait devenir veuf, et que, rien ne s'opposant à rallumer un feu autrefois si actif, la tendresse et le désir de la grandeur de leurs enfants communs la feraient un jour succéder à tous les droits de son ennemie. M^{me} de Montespan se faisait illusion ; elle comptait trop sur l'âge et la mauvaise santé de M^{me} de Maintenon, puisqu'elle mourut en 1707, tandis que la veuve de Louis XIV prolongea sa vie jusqu'en 1719.

XIV

Maintenant que nous avons, ce nous semble, démontré que le portrait du musée de Troyes est celui de la marquise de Montespan, est-il bien nécessaire de nous appesantir sur les trois portraits du musée de Versailles et de les confronter avec le nôtre? Le premier, qui se trouve placé dans l'antichambre de la reine, représente M^{me} de Montespan alors qu'elle était encore jeune fille. Sa coiffure est ornée d'une plume rouge et elle porte une robe de même couleur. On lit en haut de ce portrait, dont la bordure octogone figure un cadre de pierre, *Françoise de Rochechouart*. Sa physionomie est charmante et des plus spirituelles. Ses yeux sont bleus, ses cheveux d'un joli blond cendré. Ce portrait, que nous croyons ne pas remonter au delà de XVIII^e siècle, doit être une copie légèrement idéalisée d'une peinture plus ancienne, qui datait de la jeunesse de M^{me} de Montespan. Il y a quelques années, Pierre Franque a exécuté à l'huile, d'après un pastel ancien, un portrait qui représente la marquise dans toute la fleur de sa beauté. Elle a comme toujours une physionomie spirituelle, de beaux cheveux blonds, la figure arrondie, le nez bourbonien et des formes opulentes. Ses oreilles sont ornées de pendeloques de perles, et il s'en trouve des colliers entrelacés dans ses cheveux. Elle porte un corsage bleu, agrémenté d'une passementerie d'or, dans laquelle sont enchâssés des rubis taillés en table, séparés les uns des autres par quatre grosses perles. Enfin M^{me} de Montespan est encore représentée en Iris, vêtue d'une robe bleue et tenant une écharpe flottante; dans le fond est un arc-en-ciel. Sa figure est pleine, son air spirituel. Nous dirons seulement que l'examen de ces portraits prouve jusqu'à l'évidence que celui du musée de Troyes est bien le portrait de M^{me} de Montespan.

Hâtons-nous d'arriver à l'analyse de notre tableau et démontrons qu'ici encore Pierre Mignard s'est surpassé et maintenu à la hauteur où nous l'avons trouvé en étudiant *le Baptême du Christ* de Saint-Jean. Ce qui me frappe d'abord en regardant le portrait de la marquise de Montespan, c'est la parfaite observance de l'unité, qui est le grand secret de toute composition. Mais qu'est-ce que l'unité relativement à l'ordonnance ? C'est ainsi que nous l'avons dit, le choix réfléchi des lignes principales, ou pour mieux dire de la ligne dominante d'un tableau. Or Mignard, se proposant de célébrer une femme que la faveur royale avait placée au-dessus de toutes les autres, l'ordonnance pyramidale était celle qui devait convenir le mieux : en bas et sur la terre, les personnages destinés à concourir au triomphe ; en haut et la tête pour ainsi dire dans les cieux, celle qu'il s'agissait d'exalter. La difficulté était donc d'exprimer cette pensée d'élevation, sans tomber dans le vulgaire ou l'afféterie. Mignard va-t-il faire porter M^{me} de Montespan en triomphe ou la faire descendre de l'Olympe ? Dans le premier cas, sur quel char ou quel pavois la placera-t-il sans paraître exagéré ? Et comment la faire descendre de l'Olympe en évitant le théâtral d'une situation impossible ? Ce sera son portrait que Mignard se contentera d'élever jusqu'aux nues ; les Grâces et les Amours s'y emploieront de leur mieux ; la composition restera dans les limites du vrai, tout en étant flatteuse ; et cet encens, que le peintre n'était pas fâché de faire monter jusqu'à la favorite, sera aussi délicat que discret ; l'esprit seul le saisira, et il aura suffi de la science des lignes pour l'exprimer (1).

Le dessin n'est pas moins heureux. Les Grâces sont vè-

(1) Il existe un portrait célèbre de M^{me} de Montespan, connu sous le nom de *Portrait aux amours*. Il paraît qu'il a été souvent copié. Où se trouve aujourd'hui l'original qui est de Mignard ? Serait-ce le portrait du musée de Troyes ? Nous en doutons. Le nôtre alors ne serait-il qu'une variante ?

tues en déesses et chaussées de cothurnes. Leurs poses gracieuses et rythmées font souvenir de ces belles statues antiques, de ces bas-reliefs de la villa Borghèse, que Mignard connaissait et que Jules Romain, le Guide, le Poussin, ont si habilement imités lorsqu'ils nous montrent Apollon conduisant le chœur des Muses, les Heures entourant le char du Soleil, précédé de l'Aurore, qui répand des fleurs et ouvre les portes du matin, ou encore la blonde Cythérée se mêlant aux danses des Grâces et des Nymphes, à la lueur argentée de l'astre des nuits :

Jam Cytherea choros ducit Venus,
Imminente luna ;
Junctæque Nymphis Gratæ descentes
Alterno terram quatiunt pede... (1).

L'élégance est la même, seulement le mouvement est ascendant, afin de conduire l'œil et de faire valoir le portrait. Que les deux Amours qui le soutiennent son jetés avec grâce ! Ne sont-ils pas là pour réveiller la monotonie des fonds et encadrer dans la vie et le battement de leurs ailes un portrait qui sans eux aurait pu paraître froid ?

Le coloris est merveilleux ; c'est un véritable chef-d'œuvre d'entente et d'habileté. Ainsi le portrait est peint tout entier en lumière, car c'est sur lui que Mignard a voulu attirer l'attention. Aussi comme il est lumineux dans toutes ses parties ! A peine si les ombres sont accusées, tant elles sont légères et diaphanes. Le pinceau a fondu toutes les nuances, et il les a si bien pénétrées l'une par l'autre qu'elles expriment l'ondoyante légèreté de la chevelure, l'humidité brillante des yeux, tout enfin jusqu'au frissonnement et au satin de la peau. Mais autour quel contraste et quelle verve dans le coloris ! Et n'a-t-on pas voulu douter que Mignard fût capable de cette fierté magistrale ? Comme si les grands artistes n'avaient pas mille ressources pour exprimer leurs pensées

(1) Horace, *Odes*, l. I, ode iv.

et comme si un pinceau façonné aux audaces de la fresque n'avait pas tout le ressort nécessaire pour opposer, lorsqu'il le veut, au calme et à la sérénité de l'exécution, la franchise et l'énergie des touches vigoureuses. Puis, comme le coloris des Grâces est éclatant tout en restant en harmonie ! Si la tunique jaune est brillante et soyeuse, et si l'écharpe rouge éclate sur le fond pour l'éclairer, le bleu de l'autre tunique n'est-il pas clair et profond tout à la fois, et cette écharpe mauresque qui flotte au vent ne se mêle-t-elle pas aux lointains, en les égayant du scintillement de ses rayures rouges et bleues ? Mais il fallait un lien entre toutes ces nuances prêtes à entrer en guerre, et c'est la tunique verte, qui est un composé de jaune et de bleu, et le péplum mauve, qui participe du bleu et du carmin, qui, ménageant les transitions, leur font se donner la main. Les yeux alors sont charmés et ils passent sans étonnement d'une nuance à l'autre en ne voyant que le doux éclat du tableau. Les Grâces, qui sont au premier plan, sont très-accentuées, parce que Mignard avait besoin de faire contraster leurs carnations bistrées avec les tons opales et nacrés du portrait. Les fleurs elles-mêmes qui l'encadrent sont d'un coloris très-vif, afin que tout concoure à en faire ressortir la suavité. Enfin, comme Mignard n'avait à mettre dans ce tableau que des femmes et des enfants, il a voulu en composer comme un bouquet animé, dans lequel le vert, le jaune, le bleu, le rouge, le mauve et le blanc se groupent et s'élèvent jusq'aux plus harmonieux des ensembles.

Il y a peut-être un peu de convention dans la figure enfantine de la femme qui soutient le portrait à droite et dans l'Amour qui voltige à gauche ; mais que de grâce, que d'élégance, que de charme dans les deux autres femmes, celle de gauche surtout, et dans l'Amour qui se trouve à droite ! ils sont enlevés comme les maîtres seuls le savent faire.

Une dernière remarque, c'est que l'on retrouve dans ce beau portrait le vaste horizon et les lointains orageux de la

plupart des grands tableaux de Mignard. Il les avait empruntés aux Italiens et les affectionnait particulièrement. Quant aux fleurs, nous ne les croyons pas de sa main ; elles nous paraissent avoir été peintes par Jean-Baptiste Monnoyer, et ce serait une preuve de plus de l'extrême importance que Mignard avait attachée au portrait de la marquise de Montespan.

INSCRIPTIONS

DANS

L'ÉGLISE DE SAINT-LOUIS-DES-FRANÇAIS

A ROME

PAR M. L'ABBÉ COFFINET

Membre résidant.



Inscriptions commémoratives de trois personnages
originaires du diocèse de Troyes, dans l'église de
Saint-Louis-des-Français, à Rome.



On lit, dans l'église de Saint-Louis-des-Français, trois
épitaphes qui rappèlent le souvenir d'autant de personnages
originaires du diocèse de Troyes.

Nous les classons par ordre chronologique.

Première Epitaphe.

D. O. M.

JOANNI MILETO, TRECENSI GALLO, AC CIVI RO,
JAM INDE A CLEMENTE VII. P. M. AC DEINCEPS, PER
OMNEM ÆTATEM, BREVIUM APOSTOLICOR. SIGNA-
TVRÆ MAGISTRO, CVJVS SINGVLAREM CVM INDVSTRI-
AM, TVM FIDEM, SOLA ANIMI INTEGRITAS INGENII Q
PRÆSTANTIA SVPERAVIT.

VIX. AN. LXII. M. VIII. D. XXII.
 AVGVSTINVS ET ALEXANDER, FILII, PATRI OPTIMO,
 SIBI, SVIS Q. POS.
 AN. SAL. HV. M. D. LXXVII.

Deuxième Épitaphe.

D. O. M.

DANIELI. HANNERIO. EX. OPPIDO.
 DONONICO. TRICENSIS. ⁽¹⁾ DIOECESIS.
 GALLO. AC. CIVI. RO. BREVIVN. ⁽²⁾ Q.
 APOSTOLICOR. SCRIPTORI. VIRO.
 OFFICII. AC. FIDEI. PLENO. QVI. QVAM.
 POTVIT. PLVRIMOS.
 BENEFICIO. PROVOCAVIT.
 VIXIT. ANN. LIX. M. IX. D. IIII. OBIIT.
 XIV. KL. MAI. MDLXXVII.
 AVGVSTINVS. MILETVS. HERES.
 EX. TESTAMENTO. AMICO. OPT.
 ET. BENEMERENTI. POS. ⁽³⁾

Il résulte clairement de ces deux textes :

1° Que Jean Milet était français, originaire de Troyes, *Gallo Trecensi*, qu'il était devenu citoyen romain par un séjour prolongé dans la Ville-Éternelle, *civi romano*, et, qu'après y avoir exercé, pendant toute sa vie, *per omnem aetatem*, les fonctions de maître (4) de la signature des brefs apostoliques, *brevium apostolicorum signaturae magistro*, il décéda, en 1577, à l'âge de 62 ans, 8 mois et 22 jours ;

(1-2) *Stc.*

(3) Ces deux épitaphes ont été communiquées par M. l'abbé Michau, économe de l'église de Saint-Louis-des-Français, à M^{gr} l'Evêque de Troyes, pendant la tenue du Concile du Vatican, en 1870.

(4) C'est-à-dire : de *Référéndaire* de la signature des Brefs apostoliques. — *Histoire des souverains Pontifes romains*, par M. le chevalier Artaud de Montor, tome V, page 286.

Et 2° que Daniel Hannier était également français, mais originaire de Dosnon (1), en notre diocèse, *Gallo, ex oppido Dononico, Trecentis Diœcesis*, qu'il avait acquis le titre de citoyen romain, *civi romano*, en remplissant à Rome l'emploi de scribe des brefs apostoliques, *brevium apostolicorum scriptori*, et qu'il est décédé le 14 des calendes de mai 1577, âgé de 59 ans, 9 mois et 4 jours.

Cette communauté d'origine, cette similitude de fonctions expliquent les relations amicales et intimes qui ont dû exister entre ces deux diocésains. — Il est très-probable que Jean Milet était le protecteur de Daniel Hannier; car, il avait, sur son compatriote, la supériorité de l'âge et celle de la position qu'il occupait.

Daniel Hannier décéda, comme il a été dit plus haut, le 14 des calendes de mai 1577.

Jean Milet est mort la même année. Son épitaphe n'indique ni le jour, ni le mois auxquels ce décès arriva. — Précéda-t-il ou suivit-il celui du protégé?

Le rapprochement et l'étude des deux inscriptions funéraires nous donnent la solution de cette question.

Jean Milet eut deux fils, Augustin et Alexandre. S'il eût été encore vivant au moment du décès de Daniel Hannier, on peut raisonnablement supposer que ce dernier aurait testé en faveur de son bienfaiteur. Mais, comme il n'était déjà plus de ce monde, il reporta ses intentions bienveillantes sur l'aîné des deux enfants du défunt, qu'il avait adopté. Aussi, est-ce Augustin qui consacra, dans l'église de Saint-Louis-des-Français, un souvenir de reconnaissance à l'ami de son père, dont il avait été constitué l'héritier : *Augustinus Miletus, heres ex testamento, amico optimo et*

(1) Dosnon se traduit, en latin, par *Dononum*. — Courtalon, *Topographie du Diocèse de Troyes*, tome III, page 455.

benemerenti posuit. Delà, le sentiment de profonde gratitude exprimé par l'orphelin, qui dit, en parlant de son tuteur : *Qui, quàm potuit, plurimos beneficio provocavit.*

Daniel Hannier était-il laïc comme Jean Millet? — Il nous semble que s'il avait été ecclésiastique, son épitaphe l'aurait mentionné. Elle ne relate que ses titres de *citoyen romain* et de *scribe des brefs apostoliques*. La qualification de : *Viro officii ac fidei pleno*, qui précède l'indication de ses bienfaits, constaterait simplement, à notre avis, sa constance dans l'amitié et le penchant naturel de son cœur toujours disposé à rendre des services.

Il y a quelque chose de bien touchant dans l'existence de ces deux diocésains. Parfaitement unis durant leur vie, la mort ne les a séparés que pendant un très-petit nombre de jours! — Ne pourrait-on pas leur appliquer ces paroles :

« *Hos edidit unica Mater* (1);
» *Hos junxit funus; fuit horum spiritus unus!*... »

Jean Millet appartenait à une très-ancienne famille, dont les membres exerçaient, à Troyes, depuis longues années, la charge de notaires. Un de ses ancêtres, peut-être son grand-père ou son bisaïeul, joua un certain rôle pendant la domination des Anglais en France. Il était *notaire* et *secrétaire* de Henri VI, roi d'Angleterre, et du duc de Bedford, régent du royaume. De plus, il remplissait les fonctions de *secrétaire* auprès de la haute commission gouvernementale de la Champagne, dont il était *membre*.

C'est ce que nous apprennent les deux documents suivants :

1° « La situation de la Champagne était, pour les Anglais, l'objet d'une sollicitude particulière. Sous la date

(1) *Id est : Diœcesis Trecensis.*

» du 3 *février* 1428, le duc de Bedford institua une sorte
 » de commission gouvernementale, qu'il chargea spéciale-
 » ment d'avoir l'œil et la main sur les affaires de cette pro-
 » vince. Cette commission était formée d'hommes d'Etat et
 » de guerre les plus habiles et *les plus dévoués au régime*
 » *anglais*. Elle comptait dans son sein : Pierre Cauchon,
 » évêque de Beauvais, *président*; Jean de Luxembourg;
 » Antoine de Vergy, gouverneur de Champagne; Guillaume
 » de Châtillon; Collard de Mailly, et maître Jean Milet, no-
 » taire du roi et du régent, *secrétaire* (1). »

2° Quittance du 13 novembre 1428 : « Par devant moy,
 » Jehan Milet, notaire et secrétaire du roi, notre Sire, est
 » aujourd'huy venu et comparu en sa personne *Maine*, le
 » hérault, lequel a confessé avoir eu et reçu de P. Surreau,
 » receveur général de Normandie, la somme de XII livres
 » tournois, pour ung voïage à lui ordonné de faire présente-
 » ment et hastivement, de cette ville de Mantes *au siège de-*
 » *vant Orléans*, pour porter lettres closes de M. le régent
 » du royaume de France, duc de Bedford, à M. le comte de
 » Suffolk; de laquelle somme, etc., etc..... — Signé :
 » J. Milet (2). »

Lorsque la ville de Troyes, cédant aux instances de Jeanne d'Arc et à l'influence de l'évêque Jean Léguisé, rentra, le 9 juillet 1429, sous l'obéissance de Charles VII, rien ne prouve que le *secrétaire* du roi d'Angleterre, du régent et de la haute commission gouvernementale de Champagne ait fait sa soumission. Il fut, sans doute, compris dans le nombre des Troyens qui, *attachés au parti anglais*, refusèrent le serment de fidélité, et reçurent l'ordre de sortir du royaume.

La France ne fut entièrement débarrassée de la présence

(1) *Histoire de Charles VII*, publiée en 1863, par M. Vallet de Viriville, tome II, page 25.

(2) *Histoire de Charles VII*, tome II, page 36.

des Anglais, qu'en 1451-1453. — Dieu veuille qu'elle soit bientôt délivrée de celle des Prussiens!.... (1)

Il est très-probable que notre Jean Milet, né à Troyes, en 1514 (2), et décédé à Rome, en 1577, y était arrivé fort jeune, puisqu'il y remplit, pendant toute sa vie, *per omnem aetatem*, les fonctions de *maître de la signature des brefs apostoliques*. — Cet emploi a beaucoup d'analogie avec celui qui ressort de la charge de notaire. — Clément VII, qui le lui conféra, fut élevé sur le trône pontifical en 1523, et décéda en 1534 (3). Par conséquent, le titulaire avait tout au plus *vingt ans*, à l'époque de la mort de son illustre protecteur.

Des évènements politiques, ou des motifs personnels, avaient, peut-être, forcé le père de Jean Milet à s'expatrier, à raison du rôle compromettant et peu honorable pour sa famille, qu'avait joué, à Troyes, un de ses ancêtres. Il aurait emmené, dans ce voyage, avec son fils, le jeune Daniel Hannier, qui lui était étroitement uni par les liens d'une amitié d'enfance, basée sur la conformité d'âge et d'origine. — Ce dernier, au moment du départ de notre ville, était vraisemblablement attaché à l'étude du père. — Nous n'avons actuellement aucune donnée certaine sur ce point, comme aussi sur la véritable cause de l'expatriation de nos diocésains. Les documents nous faisant défaut, nous sommes réduit à ne nous appuyer que sur des conjectures.

Le 6 octobre dernier, nous avons écrit à M. le curé de Dosnon, pour savoir si l'on ne retrouverait pas le nom de

(1) Cette notice a été rédigée le 6 novembre 1870.

(2) Les registres de l'état civil, déposés aux archives de la municipalité de Troyes, ne remontant pas au-delà de 1535 et 1539, il nous a été impossible de nous procurer l'acte de naissance de Jean Milet.

(3) *Histoire des souverains Pontifes romains*, tome IV, pages 108-134.

Daniel Hannier, soit sur les vitraux de son église, soit dans les anciens registres de sa paroisse ?

Le 14 du même mois, cet ecclésiastique nous répondit :

« Nos verrières, quoiqu'elles soient du commencement » du xvi^e siècle, ne nous disent rien sur ce sujet. Elles sont » dues à la libéralité de la famille De La Croix ; laquelle » existe encore sous le nom du duc de Castries. La du- » chesse de Magenta, épouse du maréchal Mac-Mahon, des- » cend de cette maison.

» Quant à nos registres de catholicité, ils ne datent que » de 1645, et ne peuvent nous donner aucun renseigne- » ment sur Daniel Hannier. Seulement, je sais que les » mêmes actes, déposés au greffe du tribunal d'Arcis-sur- » Aube, remontent à 1500 ; ce qui permettrait probable- » ment d'y retrouver, vers 1518, la naissance dudit Daniel » Hannier ; car, en défalquant les 59 ans qu'il a vécu, de la » date de sa mort arrivée en 1577, cela donne 1518. — Je » pourrai y voir à mon premier voyage à Arcis.

» Je serais heureux et fier de retrouver, dans nos archi- » ves, le nom de Daniel Hannier. Ce serait une illustration » de plus pour le pays, et je ne désespérerais point de lui » donner, *dans des temps meilleurs*, un petit souvenir en » mon église. »

Le 29 octobre, le même ecclésiastique nous informait qu'il s'était rendu à Arcis, et que, là, il avait appris que tous les papiers déposés au greffe ne pouvaient plus être consultés, *à raison des circonstances actuelles*. Il ajoutait : « Tenez pour certain que Daniel Hannier est originaire de » Dosnon. Cela ressort d'un vieux registre de la fabrique, » qui renferme la généalogie de toutes les familles de ma » paroisse, rédigée par un de mes prédécesseurs. Or, en » 1634, vivait encore, à Dosnon, Matthias Hannier, s'écri- » vant par deux NN, comme le porte l'inscription de Saint- » Louis-des-Français... — *A plus tard, s'il y a lieu.* »

Il nous a été impossible d'obtenir d'autres renseignements. Espérons que des temps plus favorables permettront, bientôt, à M. le curé de Dosnon (1), de poursuivre ses investigations et de nous fournir un document positif puisé dans l'acte de la naissance, ou du baptême, du *scribe des brefs apostoliques*, Daniel Hannier, originaire de sa paroisse, au xvi^e siècle!

Troisième Epitaphe.

D. O. M.

JACOBO VIGNIER

QVI, AD SEDEM EPISCOPALEM

TRECENSEM OCCVPANDAM DESIGNATVS,

SED NONDVM VIGESIMVM TERTIVM ANNV M ATTINGENS,

ROMÆ

OBIIT XXVIII MARTII ANNO D. MDCXXXII.

Jacques Vignier était fils de J. Vignier, marquis des Riceys, comte de La-Chapelle-Gonthier, baron de Juilly, Villemaur et Saint-Liébault, seigneur de Chennevy, maître des requêtes, conseiller d'Etat et privé, intendant des finances, et président aux Etats de Bourgogne, — et de Marie de Mesgrigny, fille d'Eustache de Mesgrigny de Villebertin.

Bien jeune encore, il avait été pourvu des prieurés de Saint-Martin-des-Champs et de Notre-Dame-d'Argenteuil.

Il avait à peine 20 ans, *Is paulùm vicenario major*, lorsqu'il fut désigné pour occuper le siège épiscopal de Troyes, en remplacement de M^{sr} René de Breslay, démissionnaire en 1621.

(1) M. l'abbé Lenfumé, curé de Dosnon, a répondu à toutes nos demandes avec la plus grande complaisance. Si le résultat de ses recherches et de ses démarches n'a pas été plus satisfaisant, ou plus complet, il ne faut l'attribuer qu'aux circonstances déplorables que nous subissons actuellement.

Aussitôt après sa nomination, le nouveau prélat se rendit à Rome, afin d'obtenir lui-même ses bulles, en attendant qu'il eût atteint l'âge canoniquement requis pour recevoir l'ordre de la prêtrise et la consécration épiscopale.

Pendant ce voyage, la Sorbonne le proclama *Docteur en théologie*. Ce titre n'avait jamais été accordé à aucun absent, ni à personne aussi jeune que lui. La Faculté, en le lui conférant, avait eu égard à ses talents extraordinaires : « *Ob singularis ingenii miraculum.* » Il avait soutenu et expliqué, en quatre exercices publics, tous les mystères de la théologie, avec une érudition merveilleuse et au-dessus de son âge (1). Par son savoir prodigieux, il avait excité l'étonnement, comme l'admiration, de la France entière, à un tel point, qu'on le comparait à Jean Pic de la Mirandole : « *Totam Galliam nominis sui stupore implevit, è cineribus Joannis Pici redivivus Phœnix* (2). »

Marie de Mesgrigny, sa mère, venait d'établir à Troyes (14 septembre 1620), avec l'aide du cardinal de Bérulles, une communauté de carmélites, qu'elle reçut dans la maison paternelle d'Eustache de Mesgrigny de Villebertin (3).

Jacques Vignier désirait vivement assister à la canonisation de sainte Thérèse, fondatrice de cet ordre religieux. — Il eut cette satisfaction pendant son court séjour à Rome.

En effet, le 12 mars 1622, le pape Grégoire XV, à la sollicitation du Sacré-Collège, des rois de France et d'Espagne, et des généraux de différents ordres, canonisa, dans

(1) *Topographie du Diocèse de Troyes*, tome I, pages 435-436.

(2) D'après les registres de la Sorbonne, le principal argumentateur dans cette lutte mémorable, fut le R. P. Arnoud. Ce célèbre docteur, encouragé par la présence du prince de Condé, fit, le 19 décembre 1619, de vains efforts pour mettre en défaut la supériorité de la science théologique de l'abbé Vignier. (*Ephémérides* de 1760, pages 133-134.)

(3) *Topographie du Diocèse de Troyes*, tome II, page 238. — *Chronique de l'Ordre des Carmélites*, tome I, page 179.

une seule solennité, cinq illustres personnages, recommandables par leurs vertus et la sainteté de leur vie.

Ce furent :

1° Saint Isidore-*l'agriculteur*, ainsi appelé de la profession qu'il exerçait pendant sa vie. Il avait reçu le jour, à Madrid, vers la fin du XI^e siècle, et décéda le 30 novembre 1130;

2° Saint Philippe de Néri, florentin, fondateur de la congrégation de l'Oratoire, né le 22 juillet 1515, de François de Néri et de Lucrèce Solli, mort à Rome, âgé de 80 ans, le 26 mai 1595 ;

3° Saint Ignace de Loyola, noble espagnol, de Guipuscoa, dans la Biscaye, fondateur de la Compagnie de Jésus. Il naquit, en 1491, de Beltrando Janez de Oñez et de Marina Sanchez de Licon Balda, et mourut à Rome, le 31 juillet 1556, à l'âge de 65 ans ;

4° Saint François-Xavier, appartenant à la famille des seigneurs du château *Saverio*, au pied des Pyrénées, diocèse de Pampelune, dans le royaume de Navarre, né de Jean Giasco et de Marie Saveria, le 7 avril 1506. Il fut l'associé de saint Ignace, pour la fondation de la Compagnie de Jésus, et mourut dans l'île de Sanciao, près de la Chine, le 2 décembre 1552, âgé de 46 ans ;

5° Et sainte Thérèse, fondatrice de l'ordre des Carmes-Déchaux, née, le 12 mars 1515, d'Alphonse Sanchez de Cépéda et de Béatrix d'Hahumada, morte à Alba, le 6 octobre 1582 (1).

Cette solennité, dont Jacques Vignier fut témoin, se fit avec la plus grande pompe. Annoncée et préparée longtemps d'avance, elle attira à Rome une foule considérable d'étrangers, parmi lesquels on distinguait beaucoup de

(1) *Histoire des souverains Pontifes romains*, tome V, pages 303-309.

Français, d'Espagnols et de Florentins. Pour en perpétuer le souvenir, on frappa deux médailles, que nous allons décrire brièvement :

Première médaille. — GREGORIVS XV. PONT. MAX. ANN. III. « *Grégoire XV, souverain pontife, l'an III.* » La tête nue du pape, avec une longue barbe.

Ṛ. QVINQVE BEATIS COELESTES HONORES. DANS l'exergue : DECERNIT. « *Il décerne les honneurs célestes à cinq bien-heureux.* » Le pape, sur son trône, entouré de cardinaux et d'évêques. Devant sa sainteté, les postulateurs de la canonisation.

Dans la partie supérieure du champ, on voit le Saint-Esprit descendant sur l'auguste assemblée.

Seconde médaille. — GLORIA DOMINI PLENVM EST OPVS. « *Son ouvrage est rempli de la gloire de Dieu.* » Le soleil, réfléchi dans un globe de verre qui répand des rayons lumineux, éclaire d'une lumière encore plus vive un autel peu élevé, sur lequel on distingue un cœur enflammé, une flèche, un lis, un livre et une faux, allusion qui personifie les saints canonisés à la fois par Grégoire XV. Le cœur enflammé caractérise l'ardent amour dont Philippe de Néri était animé pour Dieu, et sa vive charité envers ses semblables, qui l'avaient surnommé : *l'apôtre de Rome*. — La flèche indique le cœur de sainte Thérèse, qu'un ange perça d'un dard de feu. — Le livre est celui des constitutions de saint Ignace. — Le lis est la pureté de saint François-Xavier. — La faux est l'instrument dont se servait saint Isidore-l'agriculteur.

Dieu est exprimé par le soleil. Le globe est le pontife qui, vicaire de Jésus-Christ et inspiré de Dieu, a rendu plus brillants ceux qui se sont signalés sur la terre par l'éclat immense de leurs vertus et de leur ardente piété. — Tous ces symboles sont représentés sans confusion.

Cette magnifique médaille est devenue très-rare. Elle est

surtout recherchée en France, en Espagne et en Toscane par les numismates et les archéologues (1).

Six semaines après son arrivée à Rome, et seize jours après la canonisation de sainte Thérèse, Jacques Vignier, atteint d'une maladie mortelle, succomba le lundi de Pâques, 28 mars 1622, à l'âge de 22 ans et trois mois, sans avoir été préconisé.

Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Louis-des-Français (2).

Ses armes étaient :

D'azur semé de France, au surtout d'argent cousu d'un chef de gueules, à la bande échiquetée d'argent et de sable brochant sur le tout (3).

J. Vignier et Marie de Mesgrigny, père et mère du prélat défunt, surnommé l'*incomparable* par ses contemporains, *juvenis incomparabilis*, firent graver, sur une lame de bronze, l'inscription suivante, qu'on lisait appendue au premier pilier, à droite du chœur de notre cathédrale :

« Sacrum aeternae memoriae,

» Jacobo Vignier, *Doctori Theologo Parisiensi*, nominato
 » episcopo Trecensi, priori commendatorio sancti Martini-
 » à-Campis et Beatae-Mariae-Argentoliensis, castissimo mo-
 » ribus, amœnissimo ingenio, nobilissimo gente, ditissimo
 » sacerdotiis, doctissimo utrâquè linguâ, literatissimo divi-
 » nâ et humanâ scientiâ, sapientissimo suprâ ævum et æta-
 » tem, qui raro tot dotium consortio, *paulùm vicerario*
 » *major*, raptus simul et ostentatus orbi est, adeò præcox
 » fatum omnia dedit et rapuit! Is, intrâ supremum vitae

(1) *Histoire des souverains Pontifes romains*, tome V, pages 322-326.

(2) Courtalon : *Topographie du Diocèse de Troyes*, tome I, pages 435-436.

(3) Voir notre *Armorial des Evêques de Troyes*, page 38.

» biennium, quatuor publicis et nominatissimis actibus,
 » omnia Theologiae mysteria evolvit et exhaustit in scholâ
 » Parisiensi, et ibi *totam Galliam nominis sui stupore im-*
 » *plevit, è cineribus Joannis Pici redivivus Phœnix.* Ea-
 » dem cum illo olim medidatus Romam venit, sed heu!
 » post sesquimensem adventûs didicît homines hic mori.
 » Sub dies supremi morbi *Doctor* Theologus Parisiensis
 » renunciatus est, quod uni usquàm omnium hominum
 » adolescenti et absenti, *ob singularis ingenii miraculum,*
 » concessum est. Interfuit augustae quinquè sanctorum apo-
 » theosi sub Gregorio XV Pontifice, et statim morbo letali
 » recumbens, occubuit postridiè Paschae, resurrectionem
 » cogitans, anno M. DC. XXII. Vixit annos XXII, men-
 » ses III; indole maturus, funere acerbus spem magisquàm
 » rem fruendam praebuit Urbi et Orbi.

» Pio ergà carissimum filium affectu mœsti parentes po-
 » suere (1). »

Tout à côté, et sur le même pilier, on voyait une autre plaque de bronze, qui renfermait la légende funéraire suivante de Nicolas de Mesgrigny (2), également évêque-nommé de Troyes, oncle de Jacques Vignier, décédé deux

(1) *Gallia Christiana*, tome XII, page 520.

(2) Fils d'Eustache de Mesgrigny, écuyer, seigneur de Villebertin, Mousse, Bercey et Champ-au-Roi, lieutenant-général du bailliage de Troyes, procureur-général du Parlement séant à Châlons en 1589, — et de Simone Le Mairat, dame de Droupt-Saint-Basle.

Il était chanoine de la cathédrale de Troyes, prieur de Saint-Gondon-sur-Loire, conseiller du roi Louis XIII, son aumônier ordinaire et abbé de Saint-Maurice-de-Blasimont, au diocèse de Bazas.

Cet évêque-nommé succomba, à Troyes, à l'âge de trente ans, victime d'une maladie, qu'il avait contractée, en se livrant à des œuvres de charité pendant le siège de Montpellier occupé par les calvinistes.

Il portait : *D'argent, au lion rampant de sable.* (Voir l'*Armorial des Evêques de Troyes*, page 40.)

ans après son neveu, et, comme ce dernier, sans avoir été préconisé :

« Deo sacrum et piis Manibus,

» Nicolao de Mesgrigny, nobili et in præfecturâ Calvi-
 » montium et Tricassium, per avitos fasces illustri familiâ
 » nato, Regi Christianissimo Ludovico XIII à Consiliis, pia-
 » rum et sacrarum largitionum Comes, Eleemosynarius per
 » octennium fuit; quo in munere gratiam Principis amplè
 » demeritus, singulari ipsius judicio et nominatione factus
 » est Abbas et Dominus sancti Mauricii-Blasimontis in Aqi-
 » taniâ, et post acerbam mortem *Incomparabilis Juvenis*
 » D. VIGNIER, ex sorore nepotis, designatus est Trecensis
 » Episcopus. Verùm itâ volentibus fati, tum avunculus,
 » tum nepos, invidiam à se formidandæ dignitatis amoli-
 » tus maluit spoliari quàm supervestiri. Itaque, sub Ponti-
 » ficiis meritò vixit Canonicus insignis hujus Ecclesiae, et
 » Prior sancti Gondulfi-ad-Ligerim. Is, supremo vitæ bien-
 » nio, dum Regi et regno, ptochodochiis Castrensibus, in
 » obsidione Monspeulanâ, sedulò inserviret, gravem con-
 » traxit morbum, et deinceps nusquàm benè confirmatâ va-
 » letudine, lentâ paralyssi afflictus, annos æternos in mente
 » habens, obiit Trecis 24 Januarii, anno 1624, ætatis 30,
 » et elegit in hâc matrice Ecclesiâ domum æternam.

» H. de Mesgrigny, mœrens frater, posuit amoris monu-
 » mentum æterni (1). »

Près de là, se trouve la sépulture de Nicolas de Mesgri-
 gny, recouverte d'une dalle en marbre noir, sur laquelle
 on lit :

HIC IACET NICOLAUS
 DE MESGRIGNY,
 RESVRRECTIONEM

(1) *Gallia Christiana*, tome XII, page 521.

EXPECTANS. OBIIT
XXIV. IANVA. ANNO
M. DC. XXIV.

Les deux tablettes commémoratives de Jacques Vignier et de Nicolas de Mesgrigny ont été enlevées en 1778, époque à laquelle, par un acte de vandalisme inconcevable, on fit disparaître de notre cathédrale, *tout ce qui était en bronze*. — La dalle de ce dernier prélat, qui n'était que de marbre, n'a dû sa conservation qu'à son peu de valeur matérielle!...

Trompés par le rapprochement de ces deux tablettes funéraires, les auteurs de la *Gallia Christiana* ont cru que Nicolas de Mesgrigny avait été inhumé à côté de Jacques Vignier : « *Nicolaus tumulatur in Cathedrali juxtâ Jacobum nepotem.* » C'est une assertion erronée : elle est contredite par notre histoire diocésaine. S'il en eût été ainsi, la tombe de Nicolas de Mesgrigny, qui n'a jamais été déplacée, et que nous voyons encore aujourd'hui, au lieu d'une seule épitaphe, en aurait présenté deux à sa surface. En outre, Courtalon, dont nous avons été à même de constater l'exactitude, quant à ses indications, à l'époque de la découverte des sépultures épiscopales faite, en 1864, dans notre cathédrale, n'aurait pas manqué de relater une circonstance aussi importante. D'ailleurs, cet historien, en affirmant que Jacques Vignier, « *décédé à Rome, repose dans l'église de Saint-Louis-des-Français* (1), » est d'accord avec le texte des archives de l'honorable famille de Mesgrigny, soigneusement conservées au château de Villebertin. C'est ce dont nous nous sommes convaincu nous-même, ces années dernières, grâce à l'extrême obligeance de M. le marquis Edmond de Mesgrigny, qui nous a communiqué

(1) L'auteur de *La France pontificale* (fascicule du diocèse de Troyes, page 64) affirme également « *que J. Vignier fut inhumé, à Rome, dans l'Eglise de Saint-Louis-des-Français.* »

les titres concernant nos deux évêques-nommés. — On ne peut donc pas avoir le moindre doute à cet égard.

Depuis longtemps, nous désirions savoir si l'endroit de la sépulture de Jacques Vignier, dans l'église de Saint-Louis-des-Français, était connu, et si son épitaphe y existait encore?

Au mois de mai 1870, pendant la tenue du Concile du Vatican, nous adressâmes une Note, rédigée dans ce sens, à M^{re} Robin, protonotaire apostolique et vicaire général de M^{re} Ravinet, évêque de Troyes.

Cette demande de renseignements, communiquée à M^{re} Level, administrateur-supérieur de la susdite église, a donné lieu à la réponse suivante faite à notre digne évêque :

« Rome, le 20 mai 1870.

» Monseigneur,

» Conformément à vos désirs, j'ai fait soigneusement re-
» chercher la sépulture du jeune évêque-nommé de Troyes,
» Jacques Vignier; mais il m'a été impossible d'en trouver
» aucun vestige.

» A l'occasion des réparations qui se font dans notre
» église, on vient de relever toutes les inscriptions qui s'y
» trouvent; or, parmi ces inscriptions, rien ne rappelle la
» mémoire de Jacques Vignier. Peut-être n'avait-on pas
» mis d'épitaphe sur sa tombe, ou peut-être encore le
» temps l'a-t-il effacé. Nous avons, en effet, retrouvé quel-
» ques pierres sépulcrales, sur lesquelles on voit bien qu'il
» a du y avoir quelque inscription, défigurée à la longue
» par le pied des passants : ce qui en reste est tout-à-fait
» illisible.

» En regrettant de ne pouvoir donner une réponse plus
» satisfaisante à l'archéologue-historiographe de votre dio-
» cèse, je vous prie, Monseigneur, d'agréer, etc., etc.

» Signé : J. LEVEL. »

Après avoir pris connaissance de cette lettre, nous expédiâmes à Mgr. l'évêque de Troyes les documents historiques qui précèdent, et qui démontrent la certitude de l'inhumation de Jacques Vignier dans l'église de Saint-Louis-des-Français.

Le 11 septembre dernier, M. l'abbé Michau, éconôme de ladite église, informa Sa Grandeur que l'épithaphe, qui figure en tête de cette notice consacrée à la mémoire de notre jeune et savant prélat, venait d'être gravée sur une dalle, en marbre blanc, et qu'elle se trouvait actuellement placée à l'entrée de la petite nef, du côté de l'Évangile, tout auprès de celle de Daniel Hannier.

A Troyes, le 6 novembre 1870.

ÉPITAPHE

PAR

M. SARDIN, Membre associé.

Ci-gît un malheureux, fameux par un travers,
Travers original, et même assez risible,
Travers qui consistait à vouloir l'impossible.
Il voulait s'enrichir, et composait des vers.
Champenois de naissance ainsi que de génie,
De viser à la pointe il avait la manie.
Il voulait parvenir, et ne demandait rien.
Il voulait de l'estime, et n'avait pas de bien.
Il voulait vivre libre et dans l'indépendance,
Et vécut enchaîné dans une humble régence.
Il voulait être en paix avec messieurs les sots,
Mais il se moquait d'eux et leur tournait le dos.
Il voulait que ce fût une erreur pardonnable,
D'user de sa raison pour être raisonnable.
Il crut pouvoir se taire au milieu des flatteurs,
Sans être mis au rang des sourds conspirateurs.
Il voulait vivre au moins quelques jours dans l'histoire,
Sans verser beaucoup d'or pour payer tant de gloire ;
Partant, tous ses essais n'étaient que des mort-nés,
Portés chez l'épicière, avant d'être prônés.
Eh bien ! quoi d'étonnant qu'avec ce beau système,
Il n'ait pas su résoudre un absurde problème ?

Pour atteindre à son but, il marchait à rebours,
Et reculait sans cesse en avançant toujours;
Tant rien ne put se faire au gré de son envie!
Il se préoccupait de la postérité;
Pour vivre après sa mort il consumait sa vie,
Et l'on dit sur sa tombe : « *A-t-il jamais été?* »

Amis, n'imitons pas son insigne folie;
Et demandons à Dieu que, par grâce, il oublie
Ses coupables erreurs, son étrange travers,
Comme ici l'on oublie et sa prose et ses vers.

Piney, le 15 mai 1869.

LISTE

DES

DONS FAITS AU MUSÉE DE TROYES

AVEC LES NOMS DES DONATEURS

Pendant l'année 1870 ⁽¹⁾



Article 34 du règlement de la Société Académique de l'Aube :

« Chacun des Membres de la Société doit contribuer, autant qu'il est en lui, à l'augmentation du Musée.

» Les dons faits à la Société par ses Membres, ou par des personnes étrangères, sont inscrits sur un registre spécial, et publiés en outre dans les journaux de Troyes et dans l'ANNUAIRE du Département, avec les noms des donateurs. »

MM.

Le baron BOYER DE SAINTE-SUZANNE ✱, préfet de l'Aube : — Une sculpture en marbre blanc, représentant la Sainte-Famille ; — six silex taillés à éclat, et deux silex à moitié polis ; — un miroir romain ; — une charnière de miroir antique ; — un vase en terre sigillée signé *Volus* ; — une espèce de fibule et un bouton en verre, le tout trouvé dans un tombeau antique, à Vaison (Vaucluse) ; — des carreaux émaillés de l'époque de la Renaissance, dont un porte une date.

PIÉTRÉMONT-PERRIN, propriétaire, à Troyes : — Des tuiles creuses et des carreaux émaillés provenant du Mesnil-Saint-Père.

M^{me} PILLARD-BOULLY, propriétaire, à Troyes : — Divers échantillons de minéralogie et de géologie, comprenant des cristaux de Roches, des agathes, des grès de Fontainebleau cristallisés,

(1) Pour les publications précédentes, voir les Mémoires de la Société des années 1849 à 1869.

des cristaux de sulfate de chaux et quelques fossiles; — un œuf de casoar; — deux empreintes de camées; — diverses monnaies et médailles; — un denier d'argent de Pupien-Maxime; un petit bronze de l'empereur Posthume; un moyen bronze de Constance Chlore; un moyen bronze de Vespasien; une monnaie d'Auguste, à l'autel de Lyon; un gros d'argent de Saint-Etienne de Metz; un teston de Henri III; un double tournois de Henri III; un double tournois de Henri IV; un double tournois de Louis XIII; une monnaie de billon au type de Charles-Quint; une monnaie génoise de 1557.

LE MAIRE DE LA VILLE DE TROYES : — Treize pièces d'or des règnes de Jean II et de Charles V : 2 francs à cheval et 3 moutons d'or de Jean II; 8 francs à pied de Charles V. Ces monnaies ont été découvertes par le sieur Jules Massé, terrassier, à Troyes, dans les fouilles pratiquées sur un chemin de la contrée des Trévois.

GAUDINOT (Eugène), propriétaire, à Troyes : — Une épée à lame damasquinée, avec garde ornée de plaques de nacre. Cette épée a été offerte par la ville de Troyes à M. Gaudinot-Gérard, maire de Troyes, à l'époque du passage du roi Charles X.

GROSDÉMANGES, liquidateur de faillites, à Troyes : — Un fragment de mosaïque, trouvé près de Chanteloup; — des fragments de carreaux émaillés, trouvés sur l'emplacement de l'ancien collège; — des monnaies des Tricasses; — des monnaies des comtes de Champagne; — des incrustations de l'aqueduc de Pont-sur-Seine.

CORRARD DE BREBAN O. *, président honoraire du tribunal civil, à Troyes : — Un fragment d'un vase antique en pierre, trouvé dans le nivellement d'un pré sur le territoire de Saint-Pouange.

DOUINE-JOFFROY, propriétaire, à Neuville-sur-Vannes : — Un fer de cheval et une monnaie romaine, trouvés à Neuville-sur-Vannes, dans la contrée des Craies.

HOPPENOT (Auguste), manufacturier, à Troyes : — Un fragment de poterie sigillée, portant la signature *ATEI*, découvert dans les fouilles faites à Troyes, place de la Tour.

HAUER, secrétaire de M. le préfet de l'Aube, à Troyes : — Un fragment de mâchoire humaine, appartenant au squelette sur le-

quel se trouvaient les armes en or, découvertes à Pouan, en 1842.

LÉCORCHÉ (Auguste), terrassier, à Fontvannes : — 2 monnaies françaises des rois Henri IV et Louis XIII.

QUILLIARD ✱, ingénieur en chef, à Troyes : — 5 lames d'épées en fer ; — 4 grands fers de lances ; — 2 grands anneaux de jambes, fragmentés ; — 2 bracelets en bronze ; — une agrafe de chaînette ; — 3 détails de fibules en bronze ; — 11 petits anneaux ; — 2 détails de harnais de chevaux, en fer ; — 2 mors de chevaux, en fer ; — divers débris de ferrements. Ces objets ont été découverts à Mailly-le-Petit, à un mètre de profondeur, dans un champ appartenant à M. Pierre-Antoine Dehan.

Anonyme : — Une médaille romaine de Trajan, moyen bronze, frappée dans les colonies impériales, l'an 116 avant J.-C., trouvée à Troyes.

TISSERAND fils, entrepreneur, à Troyes : — Deux chapiteaux avec console en pierre, du XI^e siècle.

BOUTUNLET, cultivateur, à Saint-Pouange : — Une espèce de hache de forme particulière, présumée de l'époque mérovingienne ; — une pointe de javelot de forme celtique ; — des fragments de poterie de fabrication grossière, pouvant remonter aux temps antéhistoriques.

BOUTIOT, propriétaire, à Troyes : — Des fragments de poterie, provenant des marais de Saint-Pouange, et datant de l'époque antéhistorique.

BRICET, notaire, à Troyes : — Un fragment de mosaïque, dont le fond est formé d'une espèce de ciment mêlé de charbon, et dont la surface est devenue luisante par le frottement.

PRÉAUX, horloger, à Troyes : — Une médaille romaine en bronze doré, de l'empereur Philippe-Auguste, trouvée près de Troyes.

DURAND, propriétaire, à Troyes : — Une garniture de serrure ornementée en cuivre.

SEROIN (Julien), propriétaire, à Troyes : — Deux petits pots à anses, provenant de l'ancien cimetière de Sainte-Jule, à Troyes ; — un fragment d'inscription en terre émaillée ; — un fragment de statue, trouvé à Saint-André.

HORIOT, agent-voyer, à Nogent-sur-Seine : — Un ancien mors en fer,

trouvé dans les fossés de la route de Pont-sur-Seine à Montmirail ; — 2 clefs anciennes en fer.

LECLERC-BASILIDE, propriétaire, à Estissac : — Un jeton en cuivre, trouvé à Neuville-sr-Vannes, portant les effigies de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.

DAMOISEAU, propriétaire, à Sainte-Savine : — Une plaque de cheminée en fonte, provenant d'une maison de la rue Molé.

FLÉCHEY, architecte, à Troyes : — 8 vases cinéraires, provenant de fouilles faites dans l'église Sainte-Madeleine, à Troyes.

MONIOT, propriétaire, à la Rivière-de-Corps : — Deux bisciaïens modernes, trouvés sur le territoire de cette commune.

LUGUIET, cultivateur, à Montmorency : — Des fragments de pique et d'épée, trouvés dans un champ à Montmorency.

VALTAT père, ancien sculpteur, à Paris : — Deux grandes poteries, dites acoustiques, en terre rouge, provenant de l'église de Saint-Jean de Troyes ; — une meule de moulin, de l'époque romaine, en granit, trouvée dans des fouilles faites à Sainte-Savine ; — un vase antique en pierre blanche, affectant la forme d'un mortier, découvert dans une fouille faite à Sainte-Savine ; — un second vase semblable, découvert dans des fouilles faites à l'église Saint-Remi de Troyes ; — un autre vase semblable, trouvé à Troyes, dans l'emplacement de l'abattoir actuel ; — un quatrième vase semblable, découvert à Pouan ; — un goulot de vase antique en terre rouge, trouvé, à 3 mètres, dans un gravier de la Vacherie, à Troyes ; — un fragment de mosaïque multicolore, ayant fait partie de celle découverte à Paisy-Cosdon ; — un grand morceau de mosaïque blanche et noire, trouvé au sud de Paisy-Cosdon ; — divers morceaux de peintures murales, provenant des fouilles de Paisy-Cosdon, réunis dans une tablette de plâtre ; — plusieurs fragments de marbres, découverts dans les substructions antiques de Paisy-Cosdon, réunis dans une tablette de plâtre ; — divers morceaux de peintures murales, trouvés à Troyes, dans la rue des Bûchettes, réunis dans une tablette de plâtre ; — quelques fragments de marbres, trouvés dans les fouilles de la rue des Bûchettes, réunis dans une tablette de plâtre ; — des fragments de mosaïque et de peintures murales, trouvés à Troyes, dans l'emplacement de l'abattoir : — un fragment d'architecture

antique, avec frise sculptée en pierre, trouvé sur le même emplacement.

DARD - BRAUX, négociant, à Troyes : — Une pièce de monnaie de bronze, trouvée dans des déblais provenant de la cathédrale de Troyes.

MARIET, propriétaire, à Troyes : — Un double tournois de Gonzague, duc de Nevers, trouvé à Piney; — une clef ancienne découverte près de la côte de Montgueux.

L'abbé **DUVAL**, curé, à Saint-Benoit-sur-Seine : — Un nid de bec-fin Rousserolle, suspendu entre des roscaux.

NAGEOTTE, peintre, à Troyes : — Un échantillon de roche, avec incrustations.

ROYER, tonnelier, à Troyes : — Un oursin fossile, provenant de Gyé-sur-Seine.

PIAT-LECLERC, propriétaire, à Sainte-Savine : — Une clef ancienne, trouvée dans des fouilles.

CHOISELAT (Isaïe), propriétaire, à Prunay : — Un jeton en bronze, sur lequel on lit, d'un côté : *Gallicus Delphinus*, et, de l'autre côté : *J'aime et je suis aimé*.

Pour copie conforme au registre destiné à inscrire les Dons faits au Musée de Troyes.

Troyes, le 24 décembre 1870.

JULES RAY,

L'un des conservateurs.



MERCURIALES
DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE
Pendant l'année 1869

La Société Académique de l'Aube publie, tous les ans, depuis l'année 1838, les Mercuriales du département de l'Aube, dressées par M. le Préfet, conformément aux circulaires ministérielles du 24 octobre 1824, et du 5 mai 1859.

Pour les Mercuriales de l'année 1848, qui n'ont pas paru dans le volume de cette année-là, elles ont été imprimées séparément sur des feuillets qui doivent être ajoutés à la fin du volume de 1848. — Les personnes qui désirent se procurer ces Mercuriales, peuvent les demander à l'Archiviste de la Société.

Mercuriales de l'Année 1869.

MOIS.	Marchés par quinzaino.		FROMENT.						MÉTIEL.						SEIGLE.																																							
			Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.																																					
			Hectolit.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.	Hectolit.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.	Hectolit.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.	Hectolit.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.																																				
Janvier..	1 ^{re}	1771	4357	f. 20 18	c. 25 60	24	15	f. 15 37	c. 21 52	191	148	f. 13 01	c. 16 12	Février..	1 ^{re}	1619	1237	f. 19 65	c. 25 74	12	9	f. 14 68	c. 19 57	216	161	f. 12 84	c. 17 19																											
	2 ^e	2202	4707	f. 20 30	c. 26 19	22	17	f. 15 39	c. 19 91	280	208	f. 13 16	c. 17 70		2 ^e	1881	1455	f. 19 67	c. 25 43	19	14	f. 15 16	c. 20 57	314	235	f. 12 29	c. 16 85																											
Mars.....	1 ^{re}	1524	1171	f. 19 23	c. 24 98	18	12	f. 14 67	c. 22 »	200	150	f. 12 34	c. 16 46	Avril.....	1 ^{re}	1434	1099	f. 19 33	c. 25 22	11	6	f. 13 89	c. 19 09	174	130	f. 12 57	c. 16 82	Mai.....	1 ^{re}	1947	1500	f. 19 21	c. 24 94	8	6	f. 13 53	c. 18 04	289	218	f. 11 88	c. 16 20	2 ^e	1470	4138	f. 19 67	c. 25 54	21	15	f. 15 21	c. 21 29	222	166	f. 11 93	c. 15 96

Suite des *Mercuriales de l'année 1869.*

MOIS.	Marchés par quinzaine.		ORGE.						AVOINE.						SARRAZIN.					
			Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.			
	Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.	Hectolitre	Quintal.	Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.	Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.	Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.		
Janvier ..	1 ^{re}	822	526	f. c. 41 90	18 60	1514	697	f. c. 9 53	20 70			f. c. 9 53	20 70			f. c. 9 53	20 70			
	2 ^e	851	528	f. c. 42 02	19 38	1749	808	f. c. 9 75	21 09			f. c. 9 75	21 09			f. c. 9 75	21 09			
Février ..	1 ^{re}	549	350	f. c. 41 78	18 48	1526	700	f. c. 9 97	21 74			f. c. 9 97	21 74			f. c. 9 97	21 74			
	2 ^e	791	501	f. c. 41 61	18 34	3192	1491	f. c. 10 27	22 22			f. c. 10 27	22 22			f. c. 10 27	22 22			
Mars	1 ^{re}	694	448	f. c. 41 39	17 64	2762	1275	f. c. 9 81	31 24			f. c. 9 81	31 24			f. c. 9 81	31 24			
	2 ^e	567	354	f. c. 41 75	18 82	2175	1011	f. c. 10 04	21 60			f. c. 10 04	21 60			f. c. 10 04	21 60			
Avril	1 ^{re}	1123	722	f. c. 41 95	18 59	2035	943	f. c. 10 12	21 85			f. c. 10 12	21 85			f. c. 10 12	21 85			
	2 ^e	1296	816	f. c. 41 58	18 38	2299	1062	f. c. 9 87	21 36			f. c. 9 87	21 36			f. c. 9 87	21 36			
Mai	1 ^{re}	936	590	f. c. 41 23	17 80	2373	1106	f. c. 9 89	21 23			f. c. 9 89	21 23			f. c. 9 89	21 23			
	2 ^e	622	397	f. c. 40 99	17 22	1843	854	f. c. 9 61	20 74			f. c. 9 61	20 74			f. c. 9 61	20 74			

Suite des *Mercuriales de l'année 1869.*

MOIS.	Comestibles divers.										Fourrages						Combustibles.										
	FARINES de FROMENT (les 100 kil.)		PAIN (le kilogram.)		POMMES DE TERRE (l'hect.)		VIANDE (le kilogramme).						Foin.		Paille.		BOIS (le stère).		CHARBON (l'hectol.)								
	Blanc.		Bis-blanc		Prix moyen.		Beuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	Chêne.	Autres essences	de Fossile							
	c.	>	c.	>	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	f.	c.	f.	c.						
Janvier	33	50	29	83	4	72	1	35	1	45	1	66	1	58	1	68	6	83	4	42	10	66	11	33	4	25	5
	33	>	29	67	4	54	1	37	1	33	1	56	1	42	1	81	6	69	4	67	10	66	11	33	4	25	5
Février	33	12	50	10	4	46	1	35	1	33	1	69	1	63	1	68	6	10	3	90	10	66	10	33	4	25	5
	32	25	29	>	4	18	1	35	1	33	1	56	1	62	1	49	6	85	4	40	10	66	11	33	3	66	5
Mars...	32	22	29	>	4	21	1	35	1	33	1	56	1	64	1	68	7	15	4	44	10	66	11	33	4	25	5
	32	>	28	83	4	41	1	36	1	32	1	55	1	64	1	68	6	10	4	10	10	66	11	33	3	66	5
Avril...	31	75	28	83	4	20	1	33	1	28	1	48	1	57	1	61	6	10	4	50	10	66	11	33	3	50	5
	31	75	28	83	4	31	1	37	1	31	1	53	1	60	1	68	6	68	4	50	10	66	11	33	3	50	5
Mai....	32	>	28	83	4	24	1	35	1	32	1	56	1	59	1	66	6	11	4	15	10	66	11	33	3	50	5
	32	>	28	83	4	30	1	35	1	32	1	54	1	54	1	66	6	11	4	15	10	66	11	50	3	83	5

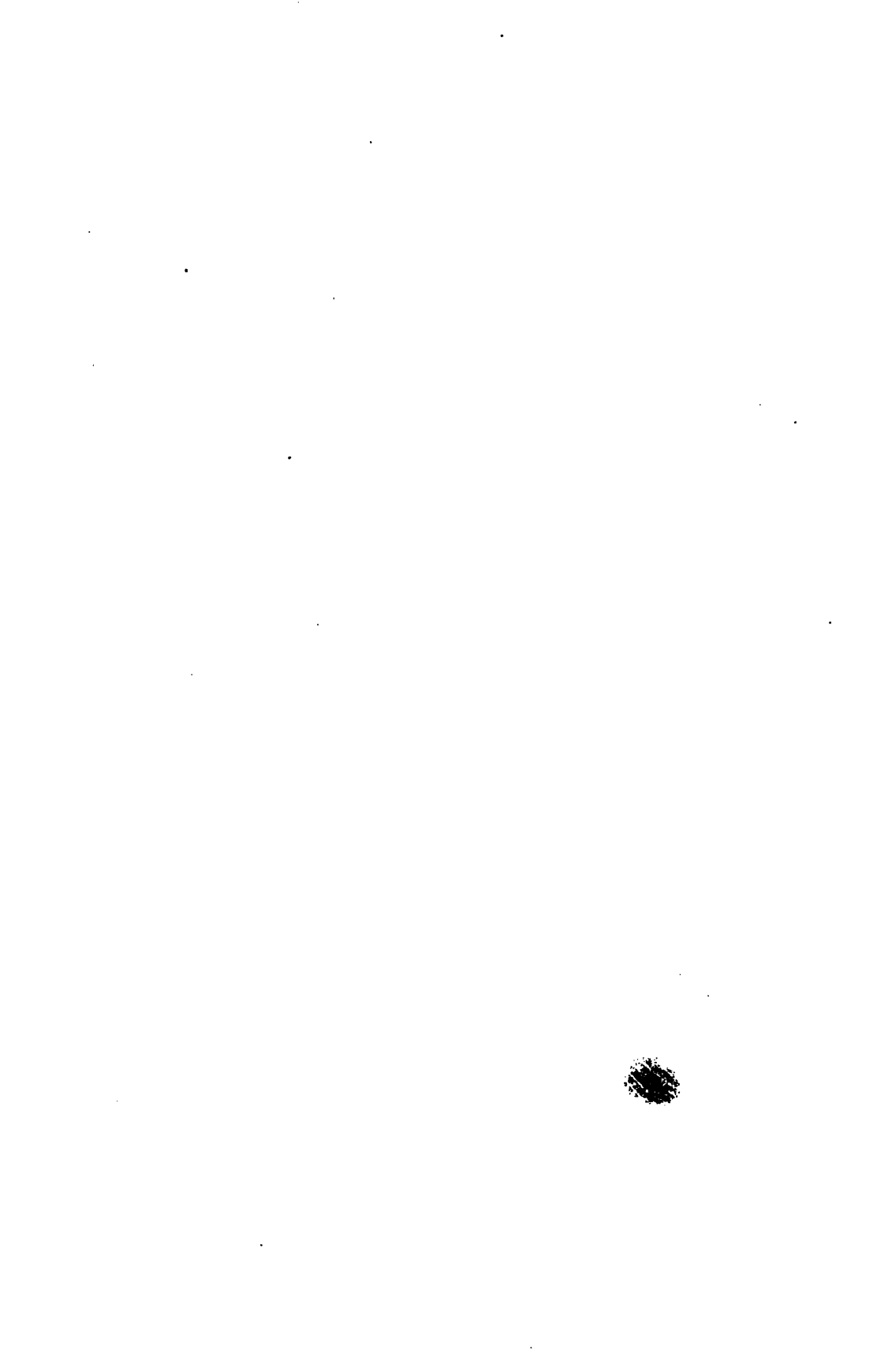
1 ^{re}	32	»	6 10 1	35 1	32 1	52 1	58 1	66 1	6 11 4	41 4	11 40	66 11	33 3	50 5											
2 ^e	32	»	4 46 1	32 1	32 1	52 1	60 1	64 1	6 11 4	15 10	66 11	33 3	50 5												
1 ^{re}	34 56	33	»	6 1 32 1	32 1	52 1	59 1	64 1	6 16 4	36 10	66 11	33 3	75 5												
2 ^e	34 50	33	»	5 33 1	32 1	52 1	60 1	67 1	6 16 4	30 10	66 11	33 3	50 5												
1 ^{re}	35 75	34	»	5 37 1	32 1	53 1	59 1	67 1	6 50 4	50 10	66 11	33 3	50 8												
2 ^e	35 68	33	»	5 47 1	33 1	53 1	58 1	66 1	6 26 4	26 11	66 11	33 3	50 5												
1 ^{re}	36	»	6 05 1	34 1	33 1	53 1	60 1	70 1	6 26 4	20 10	»	11 66 3	50 5												
2 ^e	36	»	6 04 1	34 1	33 1	53 1	62 1	68 1	6 66 4	40 10	66 11	33 5	50 5												
1 ^{re}	35 04	34	»	6 13 1	34 1	53 1	63 1	67 1	6 66 4	46 12	»	12 50 3	80 5												
2 ^e	34 87	33	»	6 14 1	34 1	50 1	61 1	68 1	6 66 4	46 10	66 11	33 5	50 5												
1 ^{re}	34 43	34	»	6 12 1	34 1	53 1	58 1	67 1	6 71 4	46 10	66 11	33 3	50 5												
2 ^e	33 37	33	»	6 12 1	34 1	54 1	55 1	68 1	6 66 4	46 10	66 11	33 3	50 5												
1 ^{re}	33 12	33	»	6 08 1	34 1	55 1	60 1	67 1	6 66 4	46 10	66 11	33 3	50 6												
2 ^e	33	»	6 24 1	34 1	33 1	55 1	57 1	67 1	6 66 4	46 10	66 11	33 3	83 5												
Prix moyen de l'année...													34 70	32 07 28 09 5 13 1	34 1	32 1	54 1	58 1	66 1	6 45 4	34 10	71 11	39 3	68 5	46

ÉTAT des Récoltes en Grains et autres Farineux.

ESPÈCES de GRAINS et de FARINEUX.	PRODUIT.						Quantité de grains ment pour la des habitants
	NOMBRE D'HECTARES ensemencés en chaque espèce de grains et de Farineux.	QUANTITÉ MOYENNE de semence par hectare.	NOMBRE DE FOIS que la semence se multiplie, année commune.	NOMBRE DE FOIS que la semence est multipliée en 1869.	PRODUIT PAR HECTARE en 1869.	PRODUIT TOTAL de chaque espèce de Grains et Farineux en 1869.	
					hectol.	hectol.	
Froment . . .	83972	2 50	5	6 89	17 23	4446160	681484
Méteil	4111	2 45	5	7 34	18	49998	12354
Seigle	37994	2 50	4 75	4 19	10 49	398498	484805
Orge	29767	2 45	5	6 84	16 69	496879	17017
Sarrasin	1558	75	7	8 08	2 21	3456	"
Maïs et millet.	"	"	"	"	"	"	"
Avoine	83023	2 45	5 50	8 35	20 48	1700553	"
Légumes secs.	4671	2	7	7 29	14 58	24369	27074
Autres grains.	788	2	7	6 75	13 51	40656	4620
TOTAUX . . .	239884	"	"	"	"	4100569	924384
Pom. de terre.	6406	15	8	5 33	79 95	512188	122255

faites en 1869, dans le Département de l'Aube.

CONSOMMATION.			TOTAL des BESOINS annuels.	COMPARAISON du PRODUIT avec la consommation.		QUANTITÉ APPROXIMATIVE de vieux grains restant à la date du 1 ^{er} septembre, dans le département.	Pour servir d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1869.
approximative d'hectolitres et de farineux annuelle- nécessaire.				Excédant.	Déficit.		
nourriture des animaux domesti- ques.	pour les SEMENCES.	pour les distille- ries, brasse- ries et tous autres usages.				hectol.	kilo.
"	309981	"	991415	451755	"	13213	77
"	4247	"	16604	3897	"	35	71
8927	88091	"	281823	116675	"	3419	71
148250	50721	18000	233988	262891	"	4503	62
3551	1168	"	4714	"	1258	55	52
"	"	"	"	"	"	"	"
924250	199261	"	1123511	577042	"	8188	44
1902	3555	"	32531	"	8162	63	77
3161	1956	"	6737	3919	"	"	71
1090041	658925	18000	2691320	1418679	9420	26476	"
283949	101780	"	507984	4204	"	55	76



SOMMAIRE

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1870

Séance du 21 Janvier 1870.

Présidence de M. JULLY.

Allocution de M. Jully, président annuel, en prenant possession du fauteuil. — Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Remerciement de M^{me} Baruthel, qui a obtenu la médaille d'or au Concours de poésie. — Allocution d'une somme de 6,000 francs par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce pour le Concours d'animaux de boucherie qui doit avoir lieu à Troyes les 11 et 12 février 1870. — Découverte faite près de Rigny-le-Ferron d'une espèce de grotte creusée de main d'homme, avec galeries latérales pourvues de petites niches. — Moyen de préserver les vignes des gelées du printemps, sans abri, sans aucun frais anormal, par M. Cochereau, de Montargis. — Réunion d'un Congrès à Dijon pour la question des laines. — Autorisation accordée à M. Vignes, de faire tirer à part 200 exemplaires de sa notice sur Frédéric Bastiat. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Analyse par M. le Président des Mémoires des Sociétés correspondantes, reçus depuis la dernière réunion. — Réponse par M. Drouot, au nom de la section d'Agriculture, aux cinq questions envoyées par la Société des Agriculteurs de France. — Mémoire de M. Gréau sur ce qui a été fait à Troyes depuis 1740 en faveur de l'agriculture, du commerce, des arts et de l'industrie, soit par la Société Académique, soit par les particuliers, soit par l'administration locale. — Demande de M. Emile Gallichon, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, de venir à Troyes pour conférer avec la Société sur les moyens de fortifier les cours de dessin de la ville, en y introduisant les améliorations dont pourrait être susceptible cet enseignement. — Nomination de trois mem-

bres correspondants : M. Auguste Prévost, capitaine au 23^e régiment de ligne, M. Ferdinand Vaché, employé principal au chemin de fer de Paris à Lyon, et M. Edmond Martin, traducteur de l'histoire des Hérésies de César Cantu. — Renvoi à la Commission de publication du travail de M. Gréau sur l'agriculture, le commerce, les arts et l'industrie à Troyes.

Séance du 18 Février 1870.

Présidence de M. JULLY.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M^{me} Baruthel accuse réception de la médaille qui lui a été décernée. — Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements par suite du Concours de 1869, fixée au samedi 23 avril 1870. — Proposition faite à la Société, par M. le Maire de Troyes, de prendre sous son patronage, comme elle l'a fait en 1858, une nouvelle souscription pour l'agrandissement des bâtiments de la Bibliothèque. — Dons faits au Musée. — Dons faits à la bibliothèque de la Société. — Analyse par M. le Président des Mémoires des Sociétés correspondantes, reçus depuis la dernière réunion. — Présentation, par MM. Gayot, Socard et Harmand, de M. Achille Millien, au titre de membre correspondant. — Présentation, par MM. Laperouse, Le Brun-Dalbanne et Gayot, de M. Raudot, au titre de membre correspondant. — Rapport verbal de M. Drouot au nom de la section d'Agriculture, sur le Concours d'animaux gras qui s'est tenu à Troyes les 41 et 42 février. — Rapport de M. Gayot sur la demande de M. Emile Gallichon. — Rapport de M. Ed. Vignes sur trois brochures : *De l'Impôt sur les valeurs mobilières*, — *du Libre-échange*, — *et des Traités de commerce*. — Rapport de M. Gréau sur les fouilles de la Tombelle d'Aulnay. — Rapport de M. Reynaud-Pillard sur la brochure de M. Ch. Baltet, intitulée : *Arboriculture fruitière et Viticulture* à l'Exposition universelle de 1867. — Renvoi à la Commission de publication du rapport de M. Gréau, sur la Tombelle d'Aulnay. — Limite extrême du Concours de poésie fixée au 4^{er} novembre 1870.

Séance du 18 Mars 1870.

Présidence de M. JULLY.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Hommage à la Société, par M. l'abbé Thiesson, de la vie de sainte Cécile qu'il vient de publier. — M. Richaud, proviseur au Lycée de Cahors, membre honoraire de la Société, demande à faire partie des délégués de la Société Académique de l'Aube à la réunion solennelle de la Sorbonne qui se tiendra le 23 avril prochain. — Hommage par l'auteur, M. Vianne, rédacteur en chef du Journal d'Agriculture progressive, d'un ouvrage intitulé : *La Ferme et les Champs, Guide pratique de l'agriculteur*. — La Société Académique de l'Aube est inscrite au nombre des établissements scientifiques qui reçoivent les comptes-rendus des séances de l'Institut de France, section des Sciences, à partir du 4^{er} janvier 1870. — Sur la demande de M. le docteur Vauthier, la Société d'anthropologie enverra désormais ses publications à la Société Académique de l'Aube. — Envoi par M. Isidore Salles, ancien préfet de l'Aube, actuellement du Haut-Rhin, d'un fragment de l'aérolithe d'Ensisheim. — La Commission d'enquête parlementaire demande des renseignements sur les industries du département, leur nombre et leur importance. — Ouverture du Congrès des Sociétés savantes, à Paris, rue Bonaparte, le lundi 4 avril, à neuf heures. — La séance d'avril de la Société tombant le Vendredi-Saint, est avancée de huit jours et fixée au deuxième vendredi du mois. — Dons au Musée. — Communication, par M. Reynaud-Pillard, d'objets antéhistoriques trouvés à Villechétif. — Dons à la bibliothèque de la Société — Analyse, par M. le Président, des Mémoires des Sociétés correspondantes reçus depuis la dernière réunion. — Rapport du Conseil d'administration sur le rôle que la Société peut prendre dans l'emprunt que propose le Maire pour l'achèvement des bâtiments du Musée. — Travail de M. Boutiot sur l'administration municipale dans les siècles passés, et la décentralisation administrative. — Document tiré du continuateur de Prosper d'Aquitaine, par M. d'Arbois, sur le lieu où s'est livrée la bataille entre Aétius et Attila. — M. De-launay, membre correspondant, nommé directeur de l'Observatoire de Paris. — Passage de Vénus sur le disque du soleil en

1877. — M. Verrollot, présenté au titre de membre associé par MM. Assollant, l'abbé Coffinet et d'Arbois. — Présentation au titre de membre correspondant, de M. Benoît, vérificateur des poids et mesures à Dôle, par MM. Jully, Boutiot et Harmand. — MM. Millien et Raudot, nommés membres correspondants. — Renvoi à la Commission de publication du travail de M. Boutiot sur la décentralisation administrative, et de la note de M. d'Arbois, sur le lieu de la bataille d'Attila.

Séance du 18 Avril 1870.

!Présidence de M. JULLY.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M. Raudot proclamé membre correspondant. — Travail de M. Poulain, capitaine du génie, à Vincennes, sur les champs catalauniques et sur la marche d'Attila dans les Gaules, d'après les auteurs anciens et l'inspection des lieux où il pense que s'est livrée la bataille de 451. — Congrès des éleveurs de bêtes à laine, marchands de laine, filateurs, etc., qui doit s'ouvrir à Dijon le 12 mai prochain. — Envoi par M. Gustave Lambert, chef de l'expédition au pôle nord, d'un bulletin qui tient les coopérateurs de son œuvre au courant de l'état de la question. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Souscription à un exemplaire de l'Histoire de Troyes de M. Boutiot. — Analyse, par M. le Président, des Mémoires des Sociétés correspondantes reçus depuis la dernière réunion. — Rapport écrit de M. Drouot sur le Concours d'animaux gras qui a eu lieu à Troyes le 12 février dernier. — Rapport de M. Amédée Gayot sur deux volumes de vers : *Les Tai-Pings*, de M. Armant Heurthel, et *Trompettes et clairons*, de M. Achille Millien. — Note de M. Boutiot sur l'aurore boréale du 5 avril courant. — Lecture d'une étude de M. Sardin sur les Noels bourguignons de Bernard de la Monnoye. — Nouveau travail de M. d'Arbois sur les textes relatifs à la bataille d'Attila, et le lieu où elle s'est livrée. — MM. Verrollot et Benoît nommés, le premier membre associé, et le second membre correspondant. — Renvoi à la Commission de publication du travail de M. d'Arbois sur le lieu de la bataille d'Attila.

Séance du 20 Mai 1870.

Présidence de M. JULLY.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Mur nouveau qui va fermer le jardin de la Bibliothèque sur la rue du Grand-Cloître-Saint-Pierre, et demande d'une grille par les habitants du quartier. — Compte-rendu, par M. Ch. Baltet, du Concours régional de Dijon. — La Société industrielle de Troyes demande à échanger ses publications contre les Mémoires de la Société Académique. — Prêt de la pièce anatomique d'Auzou. — Demande, par un habitant des Colonies, de renseignements précis sur l'élevage des lapins. — Excursion de M. le général Creilly et de M. Bertrand, conservateur au Musée de St-Germain, à Landunum. — Invitation, par M. le Préfet, aux membres de la Société, d'assister à la distribution des médailles décernées par le Comice agricole départemental, à Nogent-sur-Seine, le 29 courant. — Autorisation accordée à M. d'Arbois de faire tirer à part 50 exemplaires de son Mémoire sur l'étymologie du mot Rossignol. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Analyse, par M. le Président, des Mémoires des Sociétés correspondantes reçus depuis la dernière réunion. — Communication de M. Blerzy sur les origines de l'homme et de l'univers.

Séance du 17 Juin 1870.

Présidence de M. JULLY.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Compte-rendu, par M. le Président, de la séance du Comice agricole du 29 mai dernier. — Mort de M. Moreau de Jonnés, membre correspondant. — Mort de M. Prin, médecin à Châlons-sur-Marne, membre correspondant. — M. Auguste Truelle, trésorier-payeur général à Foix, est nommé à Bourg. — Prix de 4,000 francs pour un Mémoire archéologique à décerner, en 1870, dans chaque ressort académique. — M. Benoît proclamé membre correspondant. — Invitation par M. le Préfet à la procession de la Fête-Dieu. — Découverte, sur le territoire de la commune de Saint-Benoît-sur-Vannes, d'un pot

rempli de monnaies romaines en bronze. — Emploi des pommes de terre malades — Programme des questions mises au Concours pour 1870, par l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Analyse, par M. le Président, des Mémoires des Sociétés correspondantes reçus depuis la dernière réunion. — Rapport de M. Meugy sur un ouvrage de M. Bourlot, touchant l'histoire de l'homme *anté et post diluvien*. — Rapport de M. Vauthier sur les travaux de la Société d'anthropologie. — Diminueuse automatique de M. Hubert Linnard, d'Ossey-les-Trois-Maisons. — Note de M. Gréau sur une pierre du XI^e siècle, provenant de la démolition du mur du jardin du Musée. — Pierres ornées de modillons et autres sculptures provenant de l'ancien palais des comtes de Champagne, à conserver. — Allocution de M. Delaporte, membre honoraire.

Séance du 15 Juillet 1870.

Présidence de M. JULLY.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Don, par M. Delaporte, membre honoraire de la Société, d'une somme de 300 francs pour un prix qui sera mis au concours par la section des Lettres. — Moyens d'atténuer les effets de la sécheresse sur les plantes fourragères en 1870. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Analyse, par M. le Président, des Mémoires des Sociétés correspondantes reçus depuis la dernière réunion. — Statuettes représentant N. S. J. C. instituant l'Eucharistie. — Note de M. Boutiot sur la découverte d'anciennes constructions détruites par le feu, dans les fouilles faites pour les fondations de la maison de M. Auguste Hoppenot, place de la Tour. — Autorisation accordée à M. Charles Baltet de faire tirer à part 400 exemplaires de sa Notice sur la culture des arbres fruitiers au point de vue de la grande production. — Nouveau régulateur des montres, inventé par M. Lagout, ingénieur des ponts-et-chaussées, membre associé de la Société. — Continuation de la question des origines de l'homme et de l'univers, par M. Blerzy. — Désir exprimé par M. de Villemereuil que la ville de Troyes soit admise, comme les autres localités du département, à fournir son contingent de membres associés. — Invi-

tation, par M. le Président, à tous les membres de la Société de fournir des matériaux pour la seconde partie de l'Annuaire.

Séance du 19 Août 1870.

Présidence de M. LE BRUN-DALBANNE, Vice-Président.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Envoi, par M. le Préfet, d'un exemplaire du volume publié sur les primes d'honneur agricoles décernées dans les Concours régionaux en 1867. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Mesures à prendre, en cas d'invasion étrangère, pour la conservation des objets précieux. — Travail de M. l'abbé Lalore, intitulé : *Documents pour servir à la généalogie des anciens seigneurs de Trainel*. — Découverte de vases romains et de poteries anciennes dans les fondations de la maison que va construire M. Auguste Hoppenot, placé de la Tour. — Renvoi à la Commission de publication de l'ouvrage de M. l'abbé Lalore, sur les seigneurs de Trainel.

Séance du 24 Octobre 1870.

Présidence de M. JULLY.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Adieux de M. Boyer de Sainte-Suzanne, préfet de l'Aube. — Nouvelles observations météorologiques, par M. Gallois, instituteur à Rigny-le-Ferron. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Note de M. d'Arbois sur le caveau des seigneurs de Praslin. — Note par le même M. d'Arbois sur Louis-Augustin Prévost, polyglotte troyen, mort à Londres en 1858. — Note de M. l'abbé Coffinet sur Jean Millet, originaire de Troyes, et sur Daniel Hanier, natif de Dosnon, qui ont fait une certaine figure à Rome. — Note de M. Charles Baltet sur la maturité et la conservation des fruits. — Nouvelle variété de luzerne signalée par M. Dosseur.

Séance réglementaire du 20 Janvier 1874.

Présidence de M. JULLY.

L'occupation de la ville par les armées prussiennes ayant empêché la réunion de la Société pendant les deux derniers mois de l'année précédente, cette séance réglementaire, quoique tenue en janvier 1874, appartient réellement au mois de décembre 1870. C'est pour cette raison qu'elle est présidée par M. Jully, président annuel de 1870.

Lecture du procès-verbal de la séance du 24 octobre 1870. — Appurement et approbation des comptes du Trésorier pour l'année 1870. — Fixation du budget pour 1874. — Décision de la Société relative à l'éloignement du concierge du Musée. — Nomination de M. Boutiot comme vice-président pour l'année 1874. — Nomination de quatre membres de la Commission de publication. — Renouvellement des bureaux des quatre sections. — Allocution de M. Jully en quittant le fauteuil de la présidence.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de la Société,

HARMAND.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Tome XXXIV^e de la collection des Mémoires
de la Société Académique de l'Aube.

ANNÉE 1870.

	Pages.
Décentralisation administrative. — Des Maires, des Echevinsages et des Conseils de ville depuis le XII ^e siècle jusqu'en 1789, — par M. Théophile BOUTIOT, membre résidant...	5
Étude philologique sur le mot français Rossignol, — par M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre résidant.....	31
Notes sur des objets de l'âge de la pierre, trouvés à Bruniquel (Tarn-et-Garonne), dans une fouille faite par M. Peccadeau de l'Isle, — par M. François LENOIR, membre correspondant.....	44
Culture des Arbres fruitiers, au point de vue de la grande production, — par M. Charles BALTET, horticulteur à Troyes, membre résidant.....	47
Rapport sur le livre intitulé : Caractères et Talents, études sur la littérature ancienne et moderne, par M. Courdaveaux, — par M. ASSOLLANT, membre résidant.....	85
Simple notions de Comptabilité agricole et d'économie rurale, — par M. DAUTREMANT, membre honoraire, ancien directeur de l'École normale de Troyes.....	97
Lettres inédites du Maire et des Echevins de la ville de Troyes aux habitants de Châlons-sur-Marne, à l'occasion de la mort de Henri III, — par M. Edouard DE BARTHÉLEMY, membre correspondant.....	103
Encore un mot sur la bataille de Mauriacus en 451, — par M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre résidant.....	109
Rapport sur le Concours d'animaux gras, des 11 et 12 février 1870, à Troyes, — par M. DROUOT, membre résidant...	117

	Pages.
Rapport sur deux recueils de poésie, — par M. Amédée GAYOT, membre résidant	121
Rapport sur un mémoire de M. Bourlot, inséré dans le Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Colmar (1869), et intitulé : Histoire de l'homme préhistorique, antédiluvien et postdiluvien, — par M. MEUGY, ingénieur en chef des mines, membre résidant	131
Documents pour servir à la généalogie des anciens seigneurs de Trainel, — par M. l'abbé Charles LALORE, professeur de théologie au Grand-Séminaire de Troyes	177
Pierre Mignard, sa famille et quelques-uns de ses tableaux — suite — par M. LE BRUN-DALBANNE, membre résidant .	273
Inscriptions dans l'église de Saint-Louis-des-Français à Rome, — par M. l'abbé COFFINET, membre résidant	345
Épitaphe, — par M. SARDIN, membre associé	363
Liste des dons faits au Musée de Troyes, avec les noms des donateurs, pendant l'année 1870	365
Mercuriales du département de l'Aube pendant l'année 1869 .	371
Quantités de grains vendus, et prix moyen par quinzaine	372-374
Comestibles divers, fourrages et combustibles	376
Etat des récoltes en grains et autres farineux, faites en 1869, dans le département de l'Aube	378
Sommaire des séances de la Société pendant l'année 1870, — par M. HARMAND, secrétaire de la Société	381
Table des matières du tome trente-quatrième des Mémoires de la Société	389

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des Planches dans le 34^e volume des **Mémoires**
de la Société Académique de l'Aube.

Sigillographie de la Maison de Trainel, planche I à IV, — par
M. l'abbé LALONE..... page 272
